



LE MONDE diplomatique

QUARTIER
NOTRE-DAME

PAR BENOÎT DUTEURTRE

Page 28.

5,40 € - Mensuel - 28 pages

N° 782 - 66^e année. Mai 2019

LE BREXIT REDISTRIBUE LES CARTES

Un empire européen en voie d'éclatement

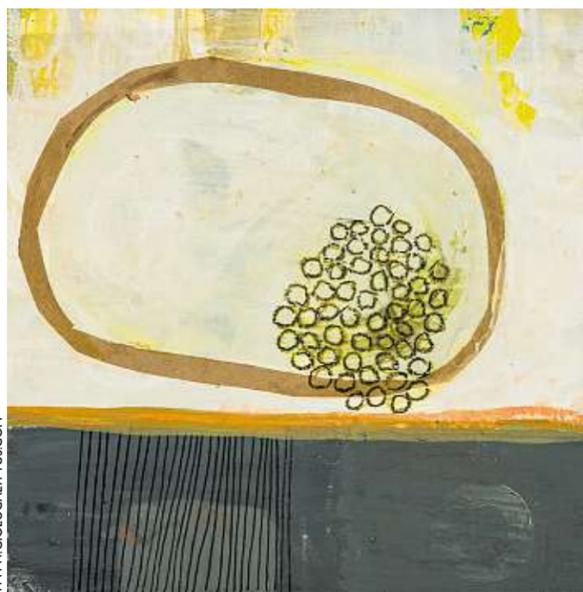
Pour la première fois depuis l'Acte unique en 1986, des forces politiques conservatrices et nationalistes puissantes ne proposent pas de quitter l'Europe mais de l'asservir à leur projet. Un défi qui s'ajoute à celui du Brexit et qui aggrave les tensions au sein d'un ensemble dominé par une Allemagne sans projet.

PAR WOLFGANG STREECK *

QU'EST-CE QUE l'Union européenne? Le concept le plus proche qui vient à l'esprit est celui d'empire libéral ou, mieux, néolibéral: un bloc hiérarchiquement structuré et composé d'États nominalement souverains dont la stabilité se maintient grâce à une distribution du pouvoir d'un centre vers une périphérie.

Au centre se trouve une Allemagne qui essaie avec plus ou moins de succès de se dissimuler à l'intérieur du noyau dur de l'Europe (*Kerneuropa*) qu'elle forme avec la France. Elle ne veut pas être considérée comme ce que les Britanniques appelaient une «unificatrice du continent», même si, en réalité, c'est bien le cas. Le fait qu'elle se cache derrière la France constitue pour cette dernière une source de pouvoir.

* Sociologue, directeur émérite de l'Institut Max-Planck pour l'étude des sociétés. Une version antérieure de cet article a été publiée sur le blog de la London School of Economics sous le titre «The European Union is a liberal empire, and it is about to fall», 6 mars 2019.



GIORGIA SIRIACO. – De la série «Community», 2014

Comme les autres pays impériaux, à commencer par les États-Unis, l'Allemagne se perçoit – et veut que les autres la perçoivent – comme une puissance hégémonique bienveillante, qui répand auprès de ses voisins un bon sens universel et des vertus morales dont elle assume le coût. Une charge qui en vaut la peine pour le bien de l'humanité (1).

Dans le cas de l'Allemagne et de l'Europe, les valeurs qui légitiment l'empire sont celles de la démocratie libérale, du gouvernement constitutionnel et de la

liberté individuelle; en somme, les valeurs du libéralisme politique. Emballées dans le même paquet-cadeau, on trouve la liberté des marchés et celle de la concurrence, mises en avant quand c'est opportun – en substance, le libéralisme économique et, dans le cas présent, le néolibéralisme.

(Lire la suite pages 20 et 21.)

(1) Sur la question de l'hégémonie, cf. Perry Anderson, *The H-Word: The Peripetia of Hegemony*, Verso, Londres et New York, 2017.

UN HÉROS DEVENU L'HOMME À ABATTRE

L'indomptable Julian Assange

Réfugié politique depuis 2012 dans l'ambassade d'Équateur à Londres, Julian Assange a été livré aux autorités britanniques le 11 avril. S'il est extradé aux États-Unis, le fondateur de WikiLeaks risque gros. En dévoilant des millions de documents sensibles, il a fait le travail qu'on attend des journalistes; est-ce pour cela que tant de ses confrères l'ont abandonné?

PAR JUAN BRANCO *

À LONDRES, ce 9 novembre 2016, l'aurore peine à naître. Un Australien de 45 ans, haut d'un mètre quatre-vingt-huit, s'affaire, recroquevillé sur son ordinateur. Au rez-de-chaussée d'un bâtiment en brique, caressant sa barbe et ses cheveux blanc cassé, il se sait, comme tous les jours depuis quatre ans, entouré d'une cinquantaine de policiers et d'un nombre inconnu d'agents du renseignement qui l'observent en se tenant prêts à intervenir au moindre mouvement. Ce matin-là, M. Donald Trump vient d'être élu 45^e président des États-Unis. Un léger flottement semble s'être emparé du monde. Les abords de l'ambassade d'Équateur tremblent, eux, d'un quotidien inaltéré.

Quelques mois plus tôt, en plein cœur de l'été, Julian Assange déjouait la surveillance de ses geôliers et publiait, au nez et à la barbe de la première puissance mondiale, des milliers de courriels révélant comment la direction du Parti démocrate avait manipulé ses primaires afin de favoriser M^{me} Hillary Clinton au détriment de son concurrent de gauche Bernie Sanders. L'homme le plus surveillé du monde, arpentant, hagard, les étroits couloirs de l'appartement défraîchi qui sert d'emprise diplomatique à la République de l'Équateur, avait réussi à tromper la vigilance de tous ses ennemis. En un coup d'éclat, voilà que son sort se retrouvait au centre du jeu géopolitique mondial. Le réfugié politique le plus connu de la

planète, coupable d'avoir publié des informations vérifiées, démontrait sa capacité à ne pas s'effondrer. En février 2016, l'Organisation des Nations unies (ONU) avait, par l'intermédiaire de son groupe de travail ad hoc, condamné le Royaume-Uni et la Suède (car elle est à l'origine du mandat d'arrêt européen), jugeant arbitraire la détention d'Assange et exigeant sa libération. Tout semblait autoriser une résolution heureuse. Pourtant, la divulgation des courriels de M. John Podesta, le directeur de campagne de M^{me} Clinton, allait provoquer une onde de choc médiatique qui rendrait inaudible toute parole raisonnable, à commencer par les conclusions de M. Barack Obama favorables à WikiLeaks (1).

Dix-neuf mai 2017. M. Baltasar Garçon, directeur de l'équipe de défense d'Assange, souhaite avancer avec précaution. La Suède vient d'abandonner ses poursuites contre son client, soupçonné d'agression sexuelle. Mais l'homme qui fit arrêter Augusto Pinochet et qui lutta contre Al-Qaïda et contre M. George W. Bush sait que le plus difficile est devant lui. La situation de l'État équatorien, dont le revenu annuel n'atteint pas un septième du budget militaire américain, est précaire.

(Lire la suite page 13.)

* Avocat, membre de l'équipe juridique de Julian Assange.

(1) Dernière conférence de presse de M. Obama à la Maison Blanche, 18 janvier 2017.

Tchernobyl médiatique

Depuis l'élection de M. Donald Trump, l'élite journalistique mondiale propage une théorie du complot selon laquelle le Kremlin contrôle la Maison Blanche. Une enquête a pulvérisé cette élucubration. Le cercle de la raison est-il devenu paranoïaque?

LE 24 mars 2019: un jour qui devrait entrer dans l'histoire comme le dimanche noir des grands médias. En quatre pages lapidaires, le ministre américain de la justice vient de résumer les principales conclusions du procureur spécial Robert Mueller. Lequel, depuis plus de deux ans, enquête avec des moyens considérables sur l'entente supposée – coordination, collusion ou complot – entre M. Donald Trump et son homologue russe Vladimir Poutine pour fausser l'élection présidentielle américaine de 2016 au profit du premier. Verdict: «En définitive, les enquêtes n'ont pas établi que l'équipe de campagne [de M. Trump] s'était coordonnée ou avait conspiré avec le gouvernement russe dans le cadre d'activités visant à interférer dans l'élection» (lire l'article d'Aaron Maté pages 16 et 17).

Insoupçonnable de complaisance envers le milliardaire new-yorkais, au point que les démocrates lui vouaient un

PAR SERGE HALIMI
ET PIERRE RIMBERT



véritable culte (un site commercialise même des cierges à l'effigie de «Saint Robert Mueller», 12,85 euros), M. Mueller venait de démentir, le temps d'un clic sur la touche «envoyer», les plus formidables fake news de la décennie, selon lesquelles le président des États-Unis serait soumis au chantage du Kremlin, voire devenu la «marionnette de Poutine» grâce à des enregistrements compromettants de ses frasques sexuelles dans un hôtel de luxe de Moscou en 2013 – les journaux distingués répétaient en boucle,

enchantés, le terme russe «kompromat». Depuis le début de l'année 2017, ce prétendu «Russiagate» fait bouillonner les chaudières éditoriales des publications les plus prestigieuses de la planète (1).

«On ne saurait exclure que le président des États-Unis soit l'agent, conscient ou non, d'une puissance étrangère hostile», explique par exemple l'expert Michael Fuchs dans *US News and World Report* (28 décembre 2017). Six mois plus tard, le *New York Magazine* (9 juillet 2018) décrit le sommet Trump-Poutine d'Hel-sinki comme la «rencontre entre une recrue des services secrets russes et son donneur d'ordres».

(Lire la suite pages 16 et 17.)

(1) Lire Serge Halimi, «Marionnettes russes», et Aaron Maté, «Ingérence russe, de l'obsession à la paranoïa», *Le Monde diplomatique*, respectivement janvier 2017 et décembre 2017.



★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

Afrique CFA: 2 400 F CFA, Algérie: 290 DA, Allemagne: 6,00 €, Andorre: 6,00 €, Antilles-Guyane: 5,50 €, Autriche: 6,00 €, Belgique: 5,90 €, Canada: 8,00 \$, Espagne: 6,00 €, États-Unis: 8,95 \$US, Grèce: 6,00 €, Hongrie: 1 995 HUF, Irlande: 6,00 €, Italie: 6,00 €, Liban: 9 500 LBP, Luxembourg: 5,90 €, Maroc: 35 DH, Pays-Bas: 6,00 €, Portugal cont.: 6,00 €, Réunion: 5,50 €, Royaume-Uni: 5,50 £, Suisse: 8,80 CHF, TOM: 780 XPF, Tunisie: 5,90 DT.

COURRIER DES LECTEURS

Facebook

M. Antoine Frey conteste l'idée, avancée dans l'article d'Eric Klinenberg «Facebook contre les lieux publics» (avril), selon laquelle «la priorité des multinationales de la Silicon Valley n'est pas d'inciter les gens à s'aventurer dans l'univers des rencontres physiques, mais de les pousser à rester derrière leur écran» :

Il aurait été intéressant que l'auteur se penche sur le Facebook Community Leadership Program. Ce dernier se fixe comme objectif de concurrencer les États en proposant des programmes de formation technique et stratégique autour de la question de la gouvernance et de l'engagement collectif, mais surtout en subvenant des projets hors écran et en organisant des rencontres entre porteurs de projets et experts Facebook. Ce que n'aborde pas l'article, c'est cette capacité d'investissement des GAFAs [Google, Apple, Facebook et Amazon] dans des programmes qui ne se limitent plus à influencer et à exploiter l'attention de leurs clients uniquement en ligne. Près de mon domicile bordelais, celles et ceux qui veulent trouver une «maison du peuple» peuvent se réunir au Wanted Café. Ce café-restaurant, très à sa place dans le quartier Saint-Michel, en proie à une gentrification qui peine à se cacher, et situé à quelques

mètres de la bibliothèque des Capucins, a bénéficié en septembre dernier d'un «coup de pouce» de 1 million de dollars de la firme de Mark Zuckerberg. Cet exemple nous montre que les géants comme Facebook n'ont aucun problème avec la vie hors écran.

Rencontres en ligne

M. Benoît Sibille ne partage pas l'analyse développée par Marie Bergström dans son article «Amour et sexe à l'heure du numérique» (avril) :

L'auteur explique notamment que la «privatisation de la rencontre» opérée par les applications telles que Tinder permet «d'échapper au contrôle social». Passer par son smartphone faciliterait en effet «l'accès à la sexualité, notamment non conjugale». Si je comprends bien, le «contrôle social» serait nécessairement un contrôle qui nous pousse vers la vie conjugale stable, bref vers la famille traditionnelle, et toute ouverture vers autre chose que ce modèle serait une libération de ce contrôle social. En sous-texte, il me semble comprendre que s'alarmer de la marchandisation des relations amoureuses serait ne pas voir le potentiel émancipateur de ces applications. Que le capitalisme et la bourgeoisie

soient révolutionnaires, certes, Marx le disait déjà. Mais est-ce de cette révolution-là que nous voulons? Celle du calcul glacé et de la marchandisation totale? Plus fondamentalement, comment ne pas voir que cette «privatisation de la rencontre» et cet «accès à la sexualité non conjugale» sont encore l'expression d'un contrôle social? Un contrôle social qui fait justement de l'accès à une sexualité non conjugale – c'est-à-dire individualiste, soyons clair – l'idéal à atteindre. Quand cessera-t-on de croire que toute rupture avec un modèle traditionnel est émancipatrice?

Effet placebo

L'article de Richard Monvoisin et Nicolas Pinsault «Paradoxes de l'effet placebo» (avril) a suscité de nombreuses réactions. Certains lecteurs y ont vu une critique de l'homéopathie, dont ils défendent l'efficacité à la lumière de leur expérience personnelle. Ainsi, M. Pierre Rousselet raconte :

[Voici] mon expérience de «cancéreux sous chimio» ayant eu recours à l'homéopathie pour :

- éviter les vomissements avec quelques granulés, et donc en me «privant» des perfusions antiémétiques; d'où économies pour l'assurance-maladie, qui

semble préoccuper les auteurs, et gain de temps pour les soignants lors des séances de chimio, donc, là encore, des économies ;

- revenir à un taux normal de plaquettes alors que l'oncologue s'avouait impuissant. Une solution homéopathique m'a permis de revenir à la normale (...).

Dans ces vécus, je n'ai pas reçu d'explications manipulatoires, comme suggèrent les auteurs, sur le pourquoi ou le comment; pas plus que je n'en ai reçu ou n'en reçois lors des prescriptions de chimio en perfusion. Et, pourtant, dans chaque cas, il y a eu des effets constatés.

M^{me} Blanca Maudeta, qui a remplacé ses comprimés de Mediator par un traitement homéopathique, explique quant à elle :

Ce qu'il faut retenir, c'est l'approche totalement différente qu'ont les homéopathes par rapport à l'industrie pharmaceutique allopathique. Même si la plupart de ceux que j'ai connus font appel ponctuellement et sans complexes à la médecine allopathique quand c'est nécessaire, ils sont très prudents et méfians vis-à-vis de celle-ci, à l'opposé des autres médecins. Il n'y a qu'à comparer le traitement donné pour une rhinopharyngite ou pour l'allergie aux pollens dans les deux orien-

tations. Pléthore de médicaments dans un cas contre quelques tubes dans l'autre cas. Au-delà du fait que c'est moins cher, si cela marche par effet placebo, tant mieux! Boiron se remplit les poches grâce à des produits qui marchent pour les placebo-répondants, mais Servier et les autres se les remplissent grâce à des médicaments qui, parfois, tuent.

Répression

M. Jean Chérasse nous fait part de ses remarques sur l'article de Vincent Sizaire «Des sans-culottes aux «gilets jaunes», histoire d'une surenchère répressive» (avril).

Je ne crois pas qu'il faille s'arrêter à la notion d'«ordre républicain». Il faut plutôt pointer l'«ordre dominant», qui s'accompagne au XIX^e siècle d'une répression sévère, en 1830, lorsque le peuple combat pour retrouver la liberté confisquée; par une sanglante répression, en 1848, lorsqu'il lutte pour l'égalité sociale; et par le massacre impitoyable, en 1871, lorsque la révolution communale a voulu prôner la fraternité universelle! En réalité, l'ordre républicain est un faux-semblant qui masque l'«ordre bourgeois», et l'émergence des «gilets jaunes» n'est qu'une péripétie supplémentaire de la lutte des classes.

Les amis de nos «Amis»

IL N'EST pas banal, dans le paysage lunaire de la presse française, qu'une association de lecteurs possède un quart du capital du journal qu'elle s'emploie à soutenir. Tel est pourtant le cas des Amis du Monde diplomatique. Pour l'équipe du mensuel, ce nom un tantinet austère évoque bien plus qu'une garantie supplémentaire d'indépendance.

Car les «Amis», comme nous les appelons entre nous, ont résolu un problème classique que rencontrent la plupart des publications insatisfaites du monde tel qu'il va. On pourrait le formuler ainsi : comment éviter que la pensée critique ne devienne un produit de divertissement cultivé qu'on consomme et qu'on jette sans trop en tenir compte? Il faut, ont estimé les «Amis» il y a déjà deux décennies, faire sortir les textes du papier, les changer en outils pratiques destinés à celles et ceux qui en ont le plus besoin, amener leurs auteurs vers les lecteurs et, pourquoi pas?, les lecteurs vers l'action.

Ainsi l'association a-t-elle trouvé le moyen de donner vie aux colonnes grises de caractères imprimés, un peu comme le vieux Gepetto avait animé un morceau de bois. L'année dernière, elle a organisé plus de six cents réunions publiques. L'entrée y est libre. Dans une vingtaine d'universités, des étudiants ont lancé des «cafés-Diplo» avec des amphithéâtres bondés et des soirées animées. On débat autour du journal dans une grange à palabres de Haute-Loire, dans un foyer de jeunes travailleurs d'Aurillac, un lycée agricole de Montargis, aussi bien qu'en Sorbonne où à l'École normale supérieure. Et l'on est peut-être moins surpris ici qu'ailleurs quand des femmes et des hommes en gilet jaune décident d'occuper des ronds-points loin des métropoles. Assumé par des bénévoles, ce militantisme de l'information écoute des colères, tisse des réseaux, ouvre des consciences.

Cet accomplissement discret a indiscutablement contribué à la bonne santé et au rayonnement du Monde diplomatique. Il n'a, paradoxalement, pas bénéficié à l'association, comme si ce service gratuit rendu au public était devenu aussi naturel que l'air qu'on respire. Le nombre des adhésions diminue, au point que les ressources ne couvrent plus les dépenses. Or organiser des débats, louer des salles, faire venir des conférenciers, tout cela a un coût. Les «Amis» ont besoin d'amis.

Il importe de soutenir les «Amis» en adhérant à l'association. Pas seulement en pensée, mais en remplissant le bulletin ci-contre ou en se rendant sur leur site (1). Gepetto lui-même devait acheter son bois.

S. H.

(1) www.amis.monde-diplomatique.fr

Vous êtes lecteur, devenez Ami !



- J'adhère à l'association
- Je suis déjà adhérent
- M. M^{me}

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

Pays :

Courriel :

Je verse ma cotisation 2019 :

- 10 euros (étudiants, chômeurs)
- 42 euros (personnes physiques)
- Je fais un apport supplémentaire de euros

À renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre des AMD à : **Les Amis du Monde diplomatique - 3, avenue Stephen Pichon - 75013 Paris**

PLUS SIMPLE, PLUS RAPIDE
J'adhère ou je règle ma cotisation en ligne : www.amis.monde-diplomatique.fr/adh

Vous souhaitez réagir à l'un de nos articles :
Courrier des lecteurs,
1, av. Stephen-Pichon 75013 Paris
ou courrier@monde-diplomatique.fr

Édité par la SA Le Monde diplomatique.
Actionnaires : Société éditrice du Monde, Association Gunter Holzmann, Les Amis du Monde diplomatique
1, avenue Stephen-Pichon, 75013 Paris
Tél. : 01-53-94-96-01. Télécopieur : 01-53-94-96-26
Courriel : secretariat@monde-diplomatique.fr
Site Internet : www.monde-diplomatique.fr

Directoire : Serge HALIMI, président, directeur de la publication
Autres membres : Vincent CARON, Bruno LOMBARD, Pierre RIMBERT, Anne-Cécile ROBERT
Directrice des relations et des éditions internationales : Anne-Cécile ROBERT
Secrétaire générale : Anne CALLAIT-CHAVANEL

Directeur de la rédaction : Serge HALIMI
Rédacteur en chef : Benoît BRÉVILLE
Rédacteurs en chef adjoints : Martine BULARD, Renaud LAMBERT
Cheffe d'édition : Mona CHOLLET
Rédaction : Akram BELKAÏD, Philippe DESCAMPS, Evelyne PIEILLER, Hélène RICHARD, Pierre RIMBERT, Anne-Cécile ROBERT
Cartographie : Cécile MARIN
Site Internet : Guillaume BAROU, Thibault HENNETON

Conception artistique : Maria IERARDI, Boris SÉMÉNIKO (avec la collaboration de Delphine LACROIX pour l'iconographie)
Rédacteur documentaliste : Olivier PIRONET
Mise en pages et photogravure : Jérôme GRILLIÈRE, Patrick PUECH-WILHEM
Correction : Xavier MONTHEARD, Sarah ZHIRI

Directeur de la gestion : Bruno LOMBARD
Directeur commercial, chargé de la diffusion numérique : Vincent CARON
Contrôle de gestion : Zaïa SAHALI
Secrétariat : Yuliya DAROUKA (9621), Sophie DURAND-NGO, attachée communication et développement (9674), Eleonora FALETTI (9601)
Courriel : prenom.nom@monde-diplomatique.fr
Fondateur : Hubert BEUVE-MÉRY. Anciens directeurs : François HONTI, Claude JULIEN, Ignacio RAMONET
Publicité : Hélène FAVERIE (01-57-28-38-03)

Diffusion, mercatique : Brigitte BILLIARD, Saveria COLOSIMO-MORIN, Sophie GERBAUD, Sabine GUDE, Carole MERCERON, Christiane MONTILLET
Relations marchands de journaux (numéro vert) : 0805-050-147
Service relations abonnés
• Depuis la France : 03-21-13-04-32 (non surtaxé) www.monde-diplomatique.fr
• Depuis l'étranger : (33) 3-21-13-04-32

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration
© ADAGP, Paris, 2019, pour les œuvres de ses adhérents
Prix de l'abonnement annuel à l'édition imprimée : France métropolitaine : 59 €
Autres destinations : www.monde-diplomatique.fr/abo

Informez-vous, abonnez-vous
... et contribuez à l'indépendance du Monde diplomatique

- 2 ANS - 24 NUMÉROS POUR 109 €
- 1 AN - 12 NUMÉROS POUR 59 €

Coordonnées :

RMD19BA005

M. M^{me}

Nom

Prénom

Adresse

Code postal [][][][][][]

Ville

Courriel

J'accepte de recevoir des offres du Monde diplomatique : Oui Non

J'accepte de recevoir des offres des partenaires du Monde diplomatique : Oui Non

À renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Monde diplomatique SA, à l'adresse suivante :
Le Monde diplomatique, service abonnements, A 2300, 62066 Arras Cedex 9

Pour tout autre moyen de paiement, rendez-vous sur notre site : www.monde-diplomatique.fr/abo ou téléphonez au 03-21-13-04-32 (du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures)

Offre réservée à la France métropolitaine, valable jusqu'au 31/12/2019 ; pour l'étranger, merci de nous consulter. En retournant ce formulaire, vous acceptez que Le Monde diplomatique, responsable de traitement, utilise vos données pour les besoins de votre commande, de la relation client et d'actions commerciales. Pour connaître les modalités de traitement de vos données ainsi que vos droits (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité, limitation des traitements, sort des données après décès), consultez notre politique de confidentialité à l'adresse www.monde-diplomatique.fr/diplo/rpdp ou écrivez à notre délégué à la protection des données : dpo@monde-diplomatique.fr.
Le Monde diplomatique SA - RCS Paris B400 064 291



Le mensuel en version imprimée directement dans votre boîte aux lettres

+ Accès offert à la version numérique et aux 24 derniers numéros

+ NOUVEAU : Les articles en version audio lus par des professionnels (podcast)



LA POLITIQUE DÉPOLITISÉE

L'ère de l'État-entreprise

Une idée reçue voudrait que, lors des campagnes électorales en Europe ou aux États-Unis, les libéraux s'opposent aux populistes. Deux hommes symboliseraient cet antagonisme : le président français Emmanuel Macron et son homologue américain Donald Trump. Pourtant, par-delà leurs divergences, souvent théâtralisées, ces deux personnalités incarnent le même arraisonnement du politique par le management.

PAR PIERRE MUSSO *

Monsieur Silvio Berlusconi en 1994, M. Donald Trump en 2016 et M. Emmanuel Macron en 2017 : chacun arrive par effraction à la tête d'un grand État occidental après une victoire électorale remportée du premier coup. Ces trois personnages politiques « disruptifs » diffèrent sensiblement par leur personnalité, leurs traits psychologiques, leur âge et le contexte de leur intervention. Mais un point les rassemble : ils importent le management dans le champ politique et mettent en musique le récit glorieux de leur expérience de l'entreprise. Ce sont des chefs de l'« État-entreprise ». Ils ne sont pas les seuls dirigeants à appliquer un tel modèle, qui semble s'étendre : on pourrait citer M. Mauricio Macri en Argentine, M. Andrej Babiš en République tchèque – qui dit « *gérer l'État comme une entreprise familiale* » – ou encore M. Recep Tayyip Erdoğan – qui veut « *diriger la Turquie comme une entreprise* » (1).

Comme souvent, l'Italie a été un laboratoire, et M. Berlusconi la créature pionnière : il fut le premier à incarner la

figure du président-entrepreneur, en l'espèce autoproclamé. Dès le début des années 1990, l'Italie a inventé une réponse à la nouvelle donne internationale, qui ne mettait plus aux prises le bloc de l'Est avec le monde dit « libre ». Ce fut l'irruption en politique d'un homme « nouveau », venu du secteur de la télévision commerciale et de l'immobilier.

Quelques années plus tard, d'autres éléments forgés dans l'entreprise, comme la marque, circulent d'un monde à un autre : ainsi, la marque Trump, passée de la Trump Organization à la Maison Blanche. Et, si M. Macron n'est pas issu du monde de l'entreprise, mais de l'inspection des finances, corps de hauts fonctionnaires destinés à l'administration centrale – notamment au ministère de l'économie et des finances –, son bref parcours professionnel l'a conduit durant quatre années dans le secteur bancaire (2) : il prolonge lui aussi l'import-export du vocabulaire, des discours et de l'imaginaire de l'entreprise à la tête de l'État, et identifie son action à celle d'un dirigeant de grand groupe déterminé et efficace.

Hégémonie culturelle

L'EFFICACITÉ, comme l'utilité, est une pensée issue de l'ingénierie, mère du management, qui vise à neutraliser le politique. Au nom de l'efficacité, le politique adopte les techniques de pouvoir de l'entreprise et du management ; il n'est plus « *affaire de croyances et de mémoires validées, en d'autres termes de symboles* », selon les mots du politiste Lucien Sfez (3). La politique se réduit ainsi au charisme du président-manager porteur de la promesse d'une action efficace. L'État, vu comme un appareil, se met en concurrence et en convergence avec l'entreprise. Dès lors, le politique, technologisé, se replie sur le « *décisionnisme* », mot forgé par le juriste allemand Carl Schmitt dans *Théologie politique* (1922) pour désigner un certain mode de prise de décision : avec autorité et détermination, sans se préoccuper des conséquences. Le politique, réduit au seul « *moment de la décision* », finit par « *dissiper l'idée de légitimité* ». Cette désymbolisation génère une cascade réductionniste allant du politique à l'État, puis de l'État à son chef, qui décide. Tout se passe comme si, d'un côté, l'État était réduit à une technorationalité et comme si, de l'autre, la grande entreprise, créditée d'une légitimité nouvelle, produisait l'hégémonie et la normativité permettant de colmater les failles du politique. Le sacré du pouvoir demeure, mais il est dispersé, éclaté hors de l'État, disséminé en de multiples fictions, notamment techniciennes, produites par des experts de la communication, du management et de la technologie-économie.

L'avènement des chefs de l'État-entreprise marque un moment critique dans le long processus historique de la gouvernementalité libérale, inaugurée au milieu du XVIII^e siècle et que le philosophe Michel Foucault a nommée la « *grande phobie de l'État* » (4). Peu après le triomphe de l'État absolutiste, au XVII^e siècle, la réaction antiétatique commença son travail, parallèlement à la montée en puissance de l'industrialisation. Les deux mouvements inverses – la phobie de

l'État et le triomphe de la très grande entreprise, ou *corporation* – ont longtemps mijoté avant d'atteindre chacun leur apogée dans les années 1980. L'actuelle « *crise de la représentation politique* », poncif rabâché, désigne en fait un phénomène profond, à savoir une transition systémique entre l'affaiblissement de l'État-nation et le renforcement de la *corporation*, forte de sa rationalité technico-économique et managériale. Dans ce moment particulier, les deux institutions s'entrelacent, car l'entreprise apporte à l'État l'ézardé d'une triple contribution : le dogme managérial, le récit de l'action efficace et la figure du chef d'entreprise. Ainsi se forme une institution hybride. Ce transfert aboutit d'un côté à l'évidement, à l'autolimitation ou à la dépolitisation de l'État, réduit à l'administration et à la gestion ; de l'autre, à la politisation de l'entreprise, qui élargit sa sphère de pouvoir bien au-delà de son activité classique de production.

Pour comprendre ce qui advient, il faut mettre en perspective historique l'avènement des présidents-entrepreneurs afin d'y déceler la mutation profonde du politique. Seule la généalogie permet de passer du présent de la politique au lent travail du politique. Le temps institutionnel de l'État-entreprise fait un lointain écho à l'État-Église du Moyen Âge. L'État et l'entreprise représentent en effet « *deux produits dérivés* » aux XII^e-XIII^e siècles de la même matrice institutionnelle, celle de l'Église (5). Depuis, historiquement, on a observé trois formes majeures dans les métamorphoses de l'État : d'abord, l'État-Église issu de la révolution grégorienne (XI^e et XII^e siècles), séparant et hiérarchisant le pouvoir spirituel du pape et le pouvoir temporel de l'empereur ; ensuite, l'État-souverain, associé aux révolutions des XVI^e-XVII^e siècles, à la Réforme allemande et à la révolution anglaise ; et, enfin, l'État-entreprise, produit des révolutions industrielles et managériales des XIX^e-XX^e siècles.

À la fin du XIX^e siècle, et notamment avec la révolution managériale, la grande entreprise étend sa sphère d'activité et entre dans le champ politique pour y conquérir l'hégémonie culturelle, comme la puissance publique avait soumis le champ théologico-religieux pour advenir



PETER WILSON. – «Egg Management» (Gestion des œufs), 1980

à la souveraineté. L'État, qui avait bénéficié à son origine de la sacralité de l'Église, se trouve à son tour désacralisé et réduit à un simple appareil technico-administratif. Le sociologue Thorstein Veblen considère dès le début du XX^e siècle l'entreprise comme l'institution économique cardinale du capitalisme (6). Or ces deux institutions, l'État et l'entreprise, ne constituent pas seulement des pouvoirs économico-techniques, mais aussi des puissances culturelles et sociales. « *Les institutions, rappelle le philosophe Vincent Descombes, sont des manières de penser autant que des manières d'agir* » (7). C'est pourquoi, avec l'intensification des révolutions industrielles, la production intellectuelle des sociétés se déplace d'une institution à l'autre : « *La constellation politique des sociétés industrielles est devenue apolitique, tandis que ce qui était apolitique dans l'industrialisme est devenu politique* », résume le sociologue Ulrich Beck (8).

Après la seconde guerre mondiale, pour éviter de nouveaux errements criminels et catastrophiques de la part des dirigeants politiques, la cybernétique et le management convergent pour défendre le projet d'un pouvoir automate, encore plus « efficace ». Désormais, l'humanité serait « *organisée scientifiquement* », comme l'avait annoncé en 1848 le jeune Ernest Renan (9). Gouverner les sociétés comme des machines, c'est affirmer que les hommes deviennent enfin programmables. En 1948, le père dominicain Dominique Dubarle écrit à propos de la cybernétique : « *Nous pouvons rêver à un temps où une machine à gouverner viendrait suppléer (...) l'insuffisance aujourd'hui patente des têtes et des appareils coutumiers de la politique* » (10). Ce que le père Dubarle imagine être un cyber-Léviathan étatique tend à s'accomplir de nos jours sous la forme du grand groupe, par exemple Google, Amazon, Facebook, Apple ou Microsoft. Tel serait même le projet politique de la Silicon Valley, comme le résume le journaliste Philippe Vion-Dury : « *Ce qui est proposé dans ce prêt-à-penser californien, c'est une société en pilotage automatique, s'autorégulant grâce à des dispositifs algorithmiques* » (11). Un des gourous de la Silicon Valley, Tim O'Reilly, annonce que le temps de la « *régulation algorithmique* » est arrivé et que le gouvernement doit « *entrer dans l'âge de la big data* » (12).

La technicisation du politique conduit à la neutralisation et à la dépolitisation de l'État par la grande entreprise qui le désarme, comme lui-même l'avait fait avec l'Église. Au carrefour de la

cybernétique, du management et du libéralisme, l'État-entreprise s'impose après la chute du mur de Berlin, qui marque l'apogée de la critique de l'étatisme. Depuis, il se développe en combinant trois dimensions : technologique, au profit de la gouvernance par les nombres et de la gouvernementalité algorithmique (13) ; néomanagériale, au nom de l'agir efficace ; et néolibérale, en propageant la phobie de l'État, dans la continuité des travaux de Friedrich Hayek, de la Société du Mont-Pèlerin

(1) Andrej Babiš : « L'Europe à deux vitesses, ça me fait rigoler », *Le Monde*, 6 décembre 2017 ; propos de M. Erdoğan rapportés par le politiste turc İsmet Akça, *France 24*, 14 juillet 2018.

(2) Lire François Denord et Paul Lagneau-Ymonet, « Les vieux habits de l'homme neuf », *Le Monde diplomatique*, mars 2017.

(3) Lucien Sfez, *La Symbolique politique*, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », Paris, 1988.

(4) Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, EHESS-Gallimard-Seuil, coll. « Hautes études », Paris, 2004.

(5) Pierre Legendre, *Argumenta & dogmatica*, Mille et une nuits, Paris, 2012.

(6) Thorstein Veblen, *The Theory of Business Enterprise*, C. Scribner's Sons, New York, 1904.

(7) Vincent Descombes, *Les Institutions du sens*, Éditions de Minuit, coll. « Critique », Paris, 1996.

(8) Ulrich Beck, *The Reinvention of Politics : Rethinking Modernity in the Global Social Order*, Polity Press, Cambridge, 1997.

et de l'école de Chicago. Hayek invitait déjà à « *détrôner le politique* » au nom de l'ordre dit « spontané » du marché : « *La politique a pris une place trop importante, elle est devenue trop coûteuse et nuisible, absorbant beaucoup trop d'énergie mentale et de ressources matérielles* » (14) – ce qui ne pouvait que couronner l'entreprise. Fondateur du groupe Bilderberg et de la Commission trilatérale, David Rockefeller constatait en 1999 : « *Ces dernières années, il y a eu une tendance vers la démocratie et l'économie de marché dans de nombreuses parties du monde. Cela a réduit le rôle des gouvernements, ce à quoi les hommes d'affaires sont favorables (...). Mais le revers de la médaille, c'est que quelqu'un doit prendre la place des gouvernements, et le business me semble l'entité logique pour le faire* » (15).

À l'heure de l'hyperindustrialisation et de la vision du monde qui lui est associée, soit une véritable religion industrielle, la *corporation* tend à devenir la nouvelle puissance politico-culturelle. L'avènement de l'État-entreprise, c'est la fission du politique. C'est pourquoi le système politique produit sa propre négativité en se décentrant vers l'entreprise. Dans ce moment, les politiciens antipolitiques conduisent bel et bien une révolution passive (Antonio Gramsci), c'est-à-dire une révolution-restauration visant à réformer pour mieux conserver. Ils le font en retournant la critique du politique contre lui-même. La dépolitisation du politique et la neutralisation de l'État ouvrent la voie à la politisation de l'entreprise, voire à une « *corpocratie* ». Selon le sociologue Colin Crouch, c'est « *la progression de la post-démocratie* » qui sous-tend le « *pouvoir politique croissant acquis par les entreprises* » (16). C'est bien pourquoi une repolitisation du politique ne pourra s'opérer que par une extension de la citoyenneté au-delà de la sphère publique, notamment dans l'entreprise.

(9) Ernest Renan, *L'Avenir de la science. Pensées de 1848*, Calmann-Lévy, Paris, 1890.

(10) Dominique Dubarle, « Vers la machine à gouverner », *Le Monde*, 28 décembre 1948.

(11) Philippe Vion-Dury, *La Nouvelle Servitude volontaire. Enquête sur le projet politique de la Silicon Valley*, FYP Éditions, Limoges, 2016.

(12) Tim O'Reilly, « Open data and algorithmic regulation », dans *Beyond Transparency : Open Data and the Future of Civic Innovation*, <https://beyondtransparency.org>

(13) Lire Alain Supiot, « Le rêve de l'harmonie par le calcul », *Le Monde diplomatique*, février 2015 ; Antoinette Rouvroy et Thomas Berns, « Gouvernabilité algorithmique et perspectives d'émancipation », *Réseaux*, n° 177, Paris, 2013.

(14) Friedrich Hayek, *Droit, législation et liberté*, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2013 (1^{re} éd. : 1979).

(15) « David Rockefeller : "Looking for new leadership" », *Newsweek*, New York, 1^{er} février 1999.

(16) Colin Crouch, *Post-démocratie*, Diaphanes, Zurich-Berlin, 2005.

* Professeur des universités, Institut d'études avancées de Nantes. Auteur de l'ouvrage *Le Temps de l'État-entreprise. Berlusconi, Trump, Macron*, Fayard, Paris, 2019.

ACCÉDEZ À L'INTÉGRALITÉ DU JOURNAL DEPUIS SA CRÉATION

- plus de 60 années d'archives depuis 1954
- plus de 700 numéros du journal
- plus de 400 cartes
- plus de 50 000 documents accessibles en ligne grâce à un puissant moteur de recherche

Abonnez-vous !

www.monde-diplomatique.fr/archives

La CGT à l'heure

Le 52^e congrès de la Confédération générale du travail (CGT) se tient du 13 au 17 mai à Dijon. Bousculée par le mouvement des « gilets jaunes », qui lui a ravi le flambeau de la contestation sociale, et en perte de vitesse aux élections professionnelles, la centrale syndicale peut difficilement faire l'économie d'un bilan, ainsi que d'une clarification de sa ligne et de ses actions.

UNE ENQUÊTE DE JEAN-MICHEL DUMAY *

DANS UN COIN de son bureau, au siège de la Confédération générale du travail (CGT), à Montreuil, M. Philippe Martinez, le secrétaire général de l'organisation, a placé une photographie aérienne des anciennes usines Renault, à Boulogne-Billancourt. Dans la discussion, le technicien, ancien délégué syndical central, parle souvent et avec fierté de sa « boîte ». Le « métallo » en a gardé le sens des métaphores automobiles. « Ma principale préoccupation, dit-il à l'approche du 52^e congrès de la confédération (du 13 au 17 mai à Dijon), au cours duquel il briguera un nouveau mandat, est que nous n'arrivions pas à passer la deuxième et la troisième. »

Car, pour la centrale, il y a urgence à progresser. D'une part, le nombre officiel d'adhérents s'érode : de 695 000 en 2012 il est tombé à 636 000 en 2017, retrouvant ainsi le niveau du début des années 1990. D'autre part, son score aux élections professionnelles a continué de baisser : fin 2018, la CGT a même cédé sa première place – secteurs public et privé confondus – à la Confédération française démocratique du travail (CFDT), essentiellement parce qu'elle a perdu en influence dans les entreprises privées (1).

Plus grave : c'est un mouvement surgi de nulle part, celui des « gilets jaunes », concentré sur les ronds-points les week-ends et non sur les lieux de travail en semaine, qui vient de lui subtiliser le

flambeau de la contestation sociale. Une mobilisation populaire plutôt radicale, et efficace : 10 milliards d'euros lâchés par le gouvernement au bout d'un mois ! Et sans l'aide des syndicats ! Ce n'est pas faute, pourtant, d'avoir mobilisé des troupes : en 2016 contre la loi travail, en 2017 contre les ordonnances Macron et en 2018 à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

Les militants de la « CGT d'en bas », dans les unions locales (UL) ou départementales (UD), n'en prennent pas ombrage. Voilà un mouvement, disent-ils, « revigorant », qui « fait du bien » et qui « redonne confiance dans l'action collective ». Mais si, sur le terrain, comme à Rouen, Orléans ou Tourcoing, dès novembre 2018, il est vite apparu nécessaire d'être présent aux côtés des « gilets jaunes » « pour ne pas laisser la colère populaire aux fachos », la « CGT d'en haut » a semé le trouble par ses atermoiements. « Personne n'a vu venir ce mouvement ; il a surpris par son ampleur », confie M. Denis Gravouil, secrétaire général de la CGT Spectacle et membre de la commission exécutive (CE) confédérale. Surpris et dérouter, autant par ses premières revendications (contre la hausse de la taxe sur les carburants) que par sa composition. Porte de Montreuil, on y a vu une « instrumentalisation de l'exaspération » mise en œuvre par l'extrême droite, selon un communiqué du 29 octobre 2018.

De gros déséquilibres

OR, depuis l'affaire Fabien Engelmann, du nom de ce cégétiste exclu en 2011 avant d'être élu, en 2014, maire Front national (FN) à Hayange (Moselle), la centrale est obsédée par la pénétration dans ses rangs des idées du FN (désormais Rassemblement national, RN). Il a donc fallu deux mois pour opérer, à tâtons, une vraie et franche convergence des mobilisations, le 5 février dernier. « On n'était pas d'accord avec cette prudence-là, raconte M. Aurelio Ramiro, secrétaire général de l'UD du Loiret. Il y avait peut-être des fachos, mais surtout beaucoup de fâchés. C'était important d'être avec des personnes qui n'ont, en fait, aucune connaissance du monde syndical. »

C'est peu de dire que le mouvement des « gilets jaunes » interroge la CGT : sur son identité, son organisation, sa ligne, ses modalités d'action. Rarement mouvement social se sera développé si loin des syndicats, en marquant tant d'hostilité à leur endroit. En 2016, place de la République, à Paris, Nuit debout avait réservé un bien meilleur accueil au secrétaire général venu témoigner son soutien.

Forte de 59 000 sections syndicales et syndicats de base, d'environ 800 UL, de 96 UD et d'une trentaine d'organisations professionnelles (fédérations ou syndicats nationaux), la centrale souffre de gros déséquilibres. Parmi ses adhérents, 42 % sont issus de la fonction publique (y compris hospitalière), laquelle ne représente



GABRIEL VORMSTEIN. – « Citamin », 2012

que 20 % des emplois en France. Et, dans le privé, l'écrasante majorité des effectifs (68 %) se trouve dans des entreprises de plus de 500 salariés – là où se concentrent seulement un tiers des emplois et les plus fortes moyennes de salaire à tous les échelons. À l'inverse, seuls 9 % travaillent dans des entreprises de moins de 50 salariés.

La CGT s'est éloignée des plus précaires, de ceux qui ont gonflé les rangs des « gilets jaunes », « ce petit salariat à 1 500 euros qui était autrefois son public », note l'historien Stéphane Sirot. Elle échoue à séduire les occasionnels, les travailleurs isolés, comme ceux des très petites entreprises (TPE). Elle n'a guère réussi non plus son pari de rassembler les chômeurs (à peine cinq mille sont organisés sous sa bannière). Enfin, « elle réfléchit mal à la pauvreté et ne comprend pas la misère », complète un fidèle militant retraité, M. Christian Corouge, 68 ans, ancien tôlier retoucheur qui a passé sa vie à la chaîne, à Sochaux, chez Peugeot.

Les « vieux » militants sont ceux qui parlent le mieux du premier mal qui a frappé la CGT. « Après 1968, les communautés de travail ont été exploitées, raconte M. Marcel Croquefer, 65 ans, ancien responsable syndical d'une raffinerie à

Dunkerque. L'impact a été direct sur les salaires, les conditions de travail et la représentativité syndicale. » Avec la désindustrialisation, les gros bataillons – mines, sidérurgie, métallurgie, textile – ont fondu comme neige au soleil (la CGT revendiquait quatre millions d'adhérents après-guerre). « La vie ouvrière a été renvoyée vers la sous-traitance », constate M. Frédéric Karas, secrétaire régional, en Alsace, de la Fédération des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications (FAPT). C'est-à-dire là où le syndicalisme s'est dissous. Chez Orange, le dénombre 80 % de cadres, 20 % de non-cadres... « et aussi 80 % de salariés actionnaires ! ». « Le capital bouge, le salariat bouge, l'organisation ne bouge pas », résume M^{me} Sophie Binet, secrétaire générale adjointe de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT-CGT) et benjamin de la CE confédérale.

Les pièges du dialogue social

EN FÉVRIER, on pousse au hasard la porte d'une UL, celle de Villefranche-sur-Saône (Rhône), qu'on débusque dans l'ancienne Bourse du travail, en haut de la bien nommée rue Gagnepain. Mille deux cents syndiqués y sont rattachés. Ici, on tracte régulièrement devant Pôle emploi. On organise des bureaux de recrutement, par exemple devant la poste, pour aider les chômeurs à trouver du travail. Le lien entre les CGT ? Sourires autour de la table. Puis, comme une évidence : « La lutte des classes ! », répondent en chœur quelques militants de sensibilités politiques différentes : Parti communiste français (PCF), La France insoumise, Europe Écologie - Les Verts. « La conscience du conflit d'intérêts entre l'employeur et le salarié », explicite M. Christian Ritton, le secrétaire général de l'UL. La lutte des classes dont parlent aussi alors, à deux kilomètres de là, des salariés de Bayer, postés nuit et jour depuis deux mois devant leur usine, à Limas : leur délégué syndical est en passe de se faire licencier pour avoir « harcelé » la direction. En à peine deux ans, sous sa conduite, la section CGT est passée de 35 à 110 syndiqués...

La conscience de classe, regrettent les militants de l'UL, a sombré dans la « bataille idéologique » qui a vu triompher « l'individualisme et l'égoïsme ». Elle s'accroît avec le niveau de formation (3) ; elle est donc plus faible chez les

Jean-Marie Pernot, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), est encore plus direct : « La CGT s'est mise à elle-même ses propres chaînes à travers sa bureaucratie. Elle a conservé ses grandes verticalités professionnelles du passé : par exemple, les transports routiers, les chemins de fer, les marins... alors que ce monde s'est réorganisé autour d'une fonction qui agrège et désagrège : la logistique. À la CGT, les références sont anciennes et ne collent plus à la réalité du salariat. » À la CFDT, elles ont été corrigées depuis longtemps. Le maillage territorial serait aussi à revoir. Mais les fédérations n'en feraient qu'à leur tête, agissant, dit-on, comme des « corporations », des « clans », des « féodalités ». Chacune a ses journées de mobilisation. Chacune, ses stratégies d'alliances inter-syndicales. Chacune, sa communication, et tant pis si rien de tout cela, au niveau confédéral, n'est vraiment mutualisé.

« Cela fait trois congrès, dix ans, qu'on parle de restructuration, et que rien ne se fait ! », lâche, amer, M. Emmanuel Vire, secrétaire général du Syndicat national des journalistes (SNJ-CGT). M. Martinez, qui dirigea la Fédération des travailleurs de la métallurgie, y peut-il quelque chose ? « Non ! », répond le numéro un de la CGT. Car, ici, chacun est maître chez lui. C'est le principe du fédéralisme. C'est pour cela que je n'aime pas qu'on m'appelle « le patron » ! Les patrons, pour en croiser quelques-uns [sourire], je sais qu'ils font ce qu'ils veulent ! Je ne suis le patron que de la confédération. » Rigueur juridique ou habile prudence ? L'organisation a besoin de stabilité depuis la succession ratée de M. Bernard Thibault, en 2013, qui vit l'élection inattendue de M. Thierry Lepaon, puis son éviction tout aussi imprévue moins de deux ans plus tard, sur fond de tensions internes et de dépenses hors normes pour des travaux dans son bureau et dans son logement de fonction (dépenses effectuées sans qu'il en soit responsable, selon un audit interne).

À rebours de l'image d'Épinal habituellement donnée par les médias, qui ne la ménagent pas, la CGT n'est pas monolithique mais plurielle, kaléidoscopique. Bien moins centralisée que la CFDT. Mieux vaudrait d'ailleurs parler des CGT (2). Mais alors, qu'est-ce qui fait lien sous ce label ? « Des valeurs fortes, essentielles : justice sociale, antiracisme, solidarité internationale, féminisme », nous répond spontanément M. Martinez. Certes, mais quel syndicat ne se reconnaîtrait pas dans des mots d'ordre aussi consensuels ?

moins diplômés, les plus fragiles socialement. Mais l'action des « gilets jaunes » remonte le moral. Des liens se sont tissés. Des fantasmes se sont dissipés. Chacun a appris à se connaître. Au travers des réunions, un travail d'éducation populaire a été entamé.

Syndicat de valeurs ou syndicat de lutte ? Vingt années d'ouverture, sous Louis Viannet (1992-1999), puis sous M. Thibault (1999-2013), ont chamboulé les esprits (4). À la mainmise du PCF a succédé un syndicalisme que la tête de l'organisation voulait « crédible et efficace » (5). Il en reste des traces. L'essentiel de la veine anticapitaliste a été expurgé des statuts dans les années 1990, laissant place aux seules critiques des dérives du système. Le document d'orientation du prochain congrès,

(1) Lire « CFDT, un syndicalisme pour l'ère Macron », *Le Monde diplomatique*, juin 2017, et Karel Yon, « Malaise dans la représentativité syndicale », juin 2017, www.monde-diplomatique.fr

(2) Cf. Françoise Piotet (sous la dir. de), *La CGT et la recomposition syndicale*, Presses universitaires de France, coll. « Le Lien social », Paris, 2009.

(3) « Les Français et la lutte des classes », Institut français d'opinion publique (IFOP), Paris, janvier 2013.

(4) Cf. Leïla de Comarmond, *Les Vingt Ans qui ont changé la CGT*, Denoël, Paris, 2013, et collectif, *Histoire de la CGT. Bien-être, liberté, solidarité*, Éditions de l'Atelier - Institut d'histoire sociale, Ivry-sur-Seine - Montreuil, 2016.

(5) Bernard Thibault, « Pour un syndicalisme crédible et efficace », *La Nouvelle Vie ouvrière*, Montreuil, 8 février 2002.

Écoutez le « Diplo »

Une sélection d'articles du mois lus par des comédiens (en ligne et en téléchargement)

Des sans-culottes aux « gilets jaunes », histoire d'une surenchère répressive

PAR VINCENT SIZAIRE

Le président Emmanuel Macron a décidé de soumettre au Conseil constitutionnel une loi « anticasseurs » que sa majorité parlementaire a déjà votée. Après des dégradations en série sur les Champs-Élysées le 15 mars, il a également choisi de confier à l'armée une partie du maintien de (...)

23:39 • Lu par ARNAUD ROMAIN

www.monde-diplomatique.fr/audio

À LA VEILLE DE SON CONGRÈS

des « gilets jaunes »

à Dijon, lui, ne parle pas de « lutte », mais d'« opposition » de classes (6).

« Il y a toujours eu des combattifs et des réformistes à la CGT », analyse l'historienne marxiste Annie Lacroix-Riz. Des « unitaires » et des « confédérés ». « Mais, après la chute du Mur, il fallait faire avec un capitalisme qui allait durer deux cents ans. Il fallait un autre syndicalisme, une autre CGT. Cela s'est traduit, estime-t-elle, par des progrès considérables du camp réformiste. » La politiste Sophie Bérout et la linguiste Josette Lefèvre ont observé que les discours avaient évolué : « Désormais "actrice de la régulation sociale", désireuse de prendre toute sa place dans la négociation collective, la CGT [n'hésite] pas à se dire "citoyenne" (...). Son discours [s'est rapproché] objectivement de celui de la CFDT (7). »

L'adhésion au « dialogue social » – ignoré par les réformes Macron – et sa participation aux multiples instances de concertation issues notamment des lois Auroux (1982) lui auraient-elles été fatales ? Les cégétistes qui fraient avec les « gilets jaunes » sur les ronds-points ont bien en tête ce deuxième mal qui a frappé l'organisation : l'institutionnalisation. « Pour eux, on a trahi, constate à regret M. Croquefer. On avait déjà ce problème avec les coordinations il y a quelques années. » Après la coupure des liens avec le PCF, « qui instillait une réflexion d'avenir sur la société », considère Sirot, la CGT aurait ainsi été absorbée par la pratique de ce dialogue érigé en idéologie, « dont l'objectif pacificateur a été aussi de déconstruire et de détruire le syndicalisme de lutte des classes (8) ». « C'est aussi la force du système, dit-il, d'avoir réussi à faire croire qu'un syndicat qui faisait de la politique le faisait nécessairement au travers d'un parti... »

Un événement survenu au début du mouvement des « gilets jaunes » illustrerait l'anesthésie. Le 6 décembre 2018, une large intersyndicale, à laquelle la CGT (mais pas Solidaires) participait, publiait un communiqué appelant le gouvernement au « dialogue » et dénonçant « toutes formes de violence dans l'expression des revendications » (9). À sa lecture, plus d'un cégétiste s'étrangla de stupeur ou d'incompréhension. La Fédération nationale des industries chimiques (FNIC, 23 000 adhérents), parmi les plus combattives, jugea le communiqué « indigne de la CGT » : « Son rôle est d'être auprès des travailleurs, et non d'être un suppléant du pouvoir patronal et gouvernemental dans un appel au calme auprès de ceux qui n'ont d'autre choix que de lutter. » Deux heures plus tard, la confédération rectifiait le tir et, dans une volte-face spectaculaire, désignait cette fois l'origine de la violence : « Le gouvernement joue à l'incendiaire social : c'est irresponsable ! » Puis elle refusait de répondre à une invitation de Maignon. La CGT, depuis, a dit « non » au « grand débat » et organisé sa propre consultation.

La centrale de Montreuil se serait donc coupée de la base, bureaucratisée, professionnalisée, les permanents s'éloignant peu à peu de leur socle professionnel. Et, depuis vingt-cinq ans, elle ne remettrait plus en cause le système, mais s'y inscrirait. « Le foutre en l'air, c'était risquer de perdre tous les avantages », lance M^{me} Monique Dabat, figure du syndicalisme cheminot à la gare du Nord, à Paris, ancienne cégétiste exclue en 2007 et aujourd'hui à Solidaires unitaires démocratiques (SUD).

Car la centrale a beaucoup à gagner financièrement au « dialogue social ». L'éclatement et l'opacité de ses ressources cachent à peine le faible poids des cotisations comparé à celui des subventions publiques et des moyens issus du paritarisme ou des accords de droits syndicaux en entreprise. En 2017, pour le seul budget confédéral, les cotisations comptaient pour 29 % des recettes, et les « subventions et contributions » pour 62 % – ce qui « pose clairement la question de notre indépendance (...) face aux institutions et au patronat », note le rapport financier (10).

Avec l'institutionnalisation, la centrale aurait donc perdu en vigueur : si elle ne signe qu'environ 30 % des accords au niveau national, on fait observer que, dans les entreprises, elle en paraphé 80 %. « Mais accord ne signifie pas forcément compromission ! », précise M. Gravouil, qui a récemment conduit les négociations (avortées) avec le patronat sur l'assurance-chômage. Car, « à la CGT, on ne dialogue pas, on négocie », coupent, avec lui, plusieurs de nos interlocuteurs. « Les organisations patronales et syndicales ont des intérêts divergents. C'est une confrontation, avec, éventuellement, du compromis. Et c'est bon s'il y a un rapport de forces. »

Aussi, depuis la crise des « gilets jaunes », M. Martinez invite les cégétistes à « réfléchir autrement (11) ». En puisant, par exemple, dans le bréviaire de l'ancien secrétaire général (1982-1992) Henri Krasucki, qui invitait à entretenir un syndicalisme « de la feuille de paie et du carreau cassé ». Traduction : « Proche des gens, utile et efficace, explique M. Martinez. Car, quand on n'est pas capable de réparer le carreau cassé, je ne suis pas sûr qu'on puisse être crédible sur les grands enjeux.



Meyer Rieger, Karlsruhe, Berlin

GABRIEL VORMSTEIN. – Sans titre, 2012

comme d'aller vers une société plus juste. » Il prône donc une CGT « moins idéologique » ou, disons, « avec un peu plus d'équilibre entre l'idéologie et la gestion du quotidien ». Et un mode d'action « coussu main » ; autrement dit, qui propose à chacun de se mobiliser sur la base de ses propres revendications, « pour agir ensemble en même temps et non sur des slogans globalisants ». L'idée est donc de « généraliser les grèves » plutôt que d'appeler à une hypothétique grève générale. Ainsi serait actualisée la « double besogne » inscrite dans la charte d'Amiens (1906), document fondateur du syndicalisme français : la défense des revendications immédiates et quotidiennes, et la transformation de la société pour l'avenir.

Pas sûr que le message, en interne, se diffuse avec fluidité. « Il y a un déficit d'analyse, juge Sirot en historien. Le bilan de ces vingt-cinq dernières années n'a pas été établi, ce qui fait qu'il n'y a pas de ligne claire. La CGT a renoué ces derniers temps avec une pratique fondée sur le rapport de forces, tout en restant profondément institutionnalisée dans le cadre du dialogue social, avec une contestation hyper ritualisée. » Les

journées de mobilisation à répétition, inefficaces, en témoignent.

Or « il y a un travail de rénovation idéologique à mener », estime par exemple M. Florent Coste, élu CGT chez l'équipementier aéronautique Latécoère, à Toulouse. Peu intéressé par les partis politiques, cet ingénieur de bureau d'études quadragénaire pense, comme beaucoup, que la centrale doit « être capable de proposer un autre monde » : « On ne fait plus rêver personne. Ça sent le renfermé ; on est à la rue idéologiquement. »

Des militants ont vu avec regret s'évaporer les grandes idées. « La question de la propriété des entreprises n'est plus posée », relève M. Charles Hoareau, créateur, dans les années 1990, des comités de chômeurs à la CGT. Tout comme son pendant : la fin du salariat et du patronat. « En matière de santé, après-guerre, la fin de la médecine libérale était une revendication historique de la CGT, se souvient M. Karas. Ambroise Croizat [cégétiste et l'un des fondateurs de la Sécurité sociale] doit se retourner dans sa tombe ! » « Le travail à la chaîne devait être aboli ! », ajoute M. Corouge, l'ancien

d'échelonneur des retenues sur salaire pour fait de grève. « Ce qui prédomine, c'est la peur : peur du chef, peur de perdre son boulot, peur de l'avenir », constate M. Coste. Si, hier, les militants étaient portés par l'idée de progrès, « aujourd'hui, il y a un mur devant eux, synthétise l'ancienne responsable confédérale Maryse Dumas. Le sentiment que, d'un point de vue économique ou environnemental, demain sera pire qu'aujourd'hui ». Chez Peugeot société anonyme (PSA), M. Jean-Pierre Mercier, délégué syndical central (et dirigeant de Lutte ouvrière), rectifie : « Ce n'est pas de la résignation. Les gars n'ont surtout pas confiance en eux, dans leur force collective. Les "gilets jaunes" ont obtenu la prime Macron ; comme quoi, la lutte paie quand elle est massive, déterminée, consciente ! »

Dès lors, d'autres s'interrogent. « La résignation ne serait-elle pas plutôt la conséquence d'un manque de combativité à la tête de l'organisation ? », demande M^{me} Isabelle Bosseman, secrétaire générale de la CGT des médecins, ingénieurs, cadres, techniciens du centre hospitalo-universitaire (CHU) de Lille. Son syndicat est de ceux qui ont continué de ferrailer en justice (en gagnant sur certains points), sans le soutien de la confédération, contre les dispositions de la loi travail. Avec une vingtaine d'autres syndicats contestataires – parmi lesquels les Goodyear ou Info'Com, dont les

L'organisation jugée la plus efficace

AINSI, les questions fusent : quel est celui de la CGT ? Et d'abord, est-elle toujours un mouvement ouvrier ? Les travailleurs indépendants, « ubérisés », y ont-ils leur place ? Et quelle est celle des cadres (dont la confédération voudrait accentuer la syndicalisation) ? Tout le monde a remarqué que, pour la première fois, le poste de secrétaire général n'était plus occupé par un ouvrier. Sans compter les sujets qui fâchent : la recherche d'unité d'action avec la CFDT, jugée parfois trop systématique, ou l'adhésion, non digérée, à la très institutionnelle Confédération européenne des syndicats (CES), symbole, pour certains, d'allégeance à l'Union européenne. On se souvient qu'en 2005 la base, engagée en faveur du « non » au référendum sur le traité constitutionnel européen, avait infligé un camouflet au sommet, qui prêchait la neutralité.

« Du fait de l'affaiblissement de la culture politique, reconnaît M^{me} Binet, à la CE fédérale, il est beaucoup plus complexe aujourd'hui de trouver du commun entre les entités de l'organisation. » On s'interroge sur le rôle de la confédération. « Si elle se contente de coordonner, et donc de n'être que la résultante des luttes, à quoi cela sert-il d'être confédéré ? », questionne la FNIC, qui enjoint au sommet d'être une « locomotive revendicative » et de « donner des perspectives politiques interprofessionnelles » (15)... sans attendre la réponse : avec huit UD et la Fédération du commerce et des services, elle a lancé l'initiative, pour le 27 avril, d'une manifestation nationale à Paris... Cependant, les critiques peuvent être elles aussi critiquées. « C'est parfois plus facile de dire que la confédération que de dire que c'est difficile dans les boîtes ! », observe M. Croquefer. Lui, par exemple, juge le secrétaire général « à l'écoute et pragmatique ».

Voilà une vertu qu'on attribue facilement à M. Martinez – que ce soit en bien, pour louer son « réalisme », ou en mal, pour stigmatiser sa « navigation à vue ». Pragmatique, l'intéressé a conscience qu'il est « toujours le "dur" de quelqu'un et le "mou" de quelqu'un d'autre... ». Il n'ignore surtout ni l'image du syndicat ni les attentes à son égard. Si la CGT a des difficultés, elle conserve des atouts. En 2018, les répondants à un sondage la considéraient très nettement comme la plus efficace sur la totalité des sujets qui leur étaient soumis : défense de l'emploi ou des retraites, augmentation du pouvoir d'achat, égalité femmes-hommes, etc. Près de trois sur quatre la jugeaient « combattive » et « présente » (d'ailleurs, 73 % soutenaient son appel à la deuxième grève convergente, avec Force ouvrière et Solidaires, le 19 mars dernier) (16).

méthodes radicales ne font pas l'unanimité au sein de la CGT –, il pousse à l'examen au congrès d'un texte alternatif, plus offensif, visant à réancrer l'organisation dans l'anticapitalisme (13). « Il y a une tension idéologique à l'intérieur de la CGT, dit leur compagnon de route, l'avocat Fiodor Rilov. Il faut la formuler. » Il plaide pour plus de pugnacité, notamment sur le plan judiciaire.

« Avec l'effondrement du PC, il y a eu un affaiblissement de la réflexion des membres de la CGT », déplore M. Corouge, militant de longue date de ce parti. En déclin, l'univers communiste a lui-même connu cet affaiblissement des discours, comme il voyait s'étioler sa base municipale et associative, ainsi que l'entraide militante qui assurait autrefois l'endurance à la lutte (14). « La conf ne pense plus. Ou plutôt, elle pense une espèce de salmigondis pour une société plus juste », abonde un autre cégétiste, non encarté (ils seraient aujourd'hui moins de 10 % à être adhérents d'un parti politique, selon la confédération). On dénote ici la pauvreté d'analyse lors des sessions de formation syndicale, là la novlangue qui s'est emparée de la centrale, où l'on parle « développement humain durable », « capitalisme à visage humain » ou « qualité de travail » (et non plus pénibilité). Or, poursuit ce syndicaliste, « combattre les inégalités, ça ne sert à rien si ce n'est pas arrimé à un projet politique ».

JEAN-MICHEL DUMAY.

(6) « Spécial 52^e congrès, document d'orientation », *Le Peuple*, hors-série, n° 1, Montreuil, janvier 2019.

(7) Sophie Bérout et Josette Lefèvre, « Vers une démocratie économique et sociale ? Redéploiement et banalisation du discours syndical », *Mots. Les langages du politique*, n° 83, Lyon, 2007.

(8) Cf. Stéphane Sirot, « "Démocratie sociale" et "dialogue social" en France depuis 1945. Construction idéologique et politique d'une pratique sociale », *Problématiques sociales et syndicales* (brochure éditée par l'auteur), Mons-en-Barœul, mai 2017.

(9) Communiqué intersyndical CFDT, CGT, Force ouvrière (FO), Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC), Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) et Fédération syndicale unitaire (FSU).

(10) Comptes annuels au 31 décembre 2017, disponibles au *Journal officiel*.

(11) Erwan Manac'h, « Philippe Martinez : "Nous devons réfléchir autrement" », *Politix*, Paris, 30 janvier 2019.

(12) Lire Danièle Linhart, « Hier solidaires, désormais concurrents », *Le Monde diplomatique*, mars 2006.

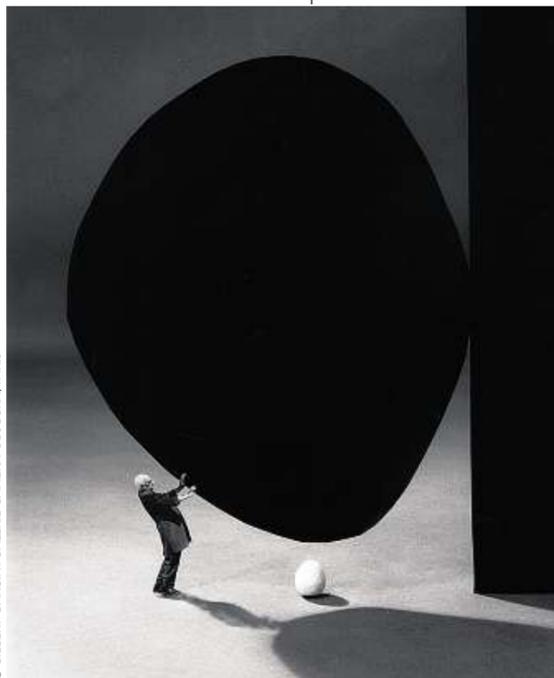
(13) « Réflexions pour l'orientation du 52^e congrès de la CGT », www.notrecgt.fr

(14) Lire Julian Misch, « Comment un appareil s'éloigne de sa base », *Le Monde diplomatique*, janvier 2015.

(15) « Éléments de réflexions sur les enjeux et documents du 52^e congrès confédéral de la CGT », www.fnic-cgt.fr

(16) Sondages Harris Interactive, novembre 2018, et Odoxa, 19 mars 2019.

(17) Jean-Luc Mélenchon, « "Avoir le point" ou pas », *L'ère du peuple* (blog), 31 octobre 2017, <https://melenchon.fr>



© GILBERT GARCIN / GALERIE CAMERA OSCURA, PARIS

GILBERT GARCIN. – « La Précarité (d'après Robert Motherwell) », 2005

À chaque gouvernement ses remises en cause sociales. Prochaine étape : les retraites. La réforme prétend établir un régime universel, mais elle bouleverse la philosophie du système. Les salariés risquent de devoir choisir : partir à la retraite avec une faible pension ou rester en activité avec l'espoir de recevoir un peu plus. C'est déjà au nom de la justice que les lois travail ont été instaurées...

PAR HÉLÈNE YVONNE MEYNAUD *

AVEC la loi travail concoctée en 2016 par M^{me} Myriam El Khomri, les lois puis les ordonnances imposées par M. Emmanuel Macron (2016-2017), le recours aux conseils de prud'hommes, chargés de juger les litiges liés au travail, a encore baissé : 127 000 saisines en 2017, contre 187 651 en 2014. Et ce n'est pas, on s'en doute, parce que les conflits ont disparu. Plusieurs facteurs expliquent ce retrait.

En hausse constante, les ruptures conventionnelles individuelles se substituent tout d'abord à la démarche prud'homale. En 2018, selon les chiffres du ministère du travail, 437 700 d'entre elles ont été homologuées, soit une hausse de 3,9 % par rapport à 2017, qui avait déjà vu leur nombre grimper de 8 % (1). Or ces rup-

tures conventionnelles sont souvent négociées selon les minima légaux, le coût financier de la rupture étant reporté de l'employeur vers Pôle emploi, qui verse des indemnités de chômage. Le gouvernement a amplifié ce mouvement en créant les ruptures conventionnelles collectives ; soixante ont été signées en 2018.

En outre, les délais de prescription, c'est-à-dire la période durant laquelle on peut agir, ont été raccourcis. Ils sont tombés de cinq à deux ans en 2013, puis à un an en 2017, quand il s'agit de contester la rupture du contrat de travail ou son exécution ; de cinq à trois ans pour les conflits liés au salaire, et à douze mois dans le cas d'une rupture conventionnelle.

De même, si les lois ont simplifié la vie des employeurs, elles ont complexi-

fié les démarches pour les salariés. Pour permettre de se défendre à ceux qui n'ont ni culture du droit ni accès à un syndicat ou à un conseil, les prud'hommes pratiquaient l'oralité des débats : un justiciable pouvait faire convoquer son employeur et s'adresser de vive voix au conseil, en particulier à l'audience des référés, qui permet de juger en urgence. Or cette oralité est remise en cause en première instance et supprimée en appel : pour saisir les prud'hommes, un salarié doit obligatoirement remplir un formulaire Cerfa (formulaire administratif réglementé) de sept pages (2) qui doit comporter les demandes, les moyens de droit et les pièces (preuves écrites du fait dénoncé). Pas simple à remplir tout seul. La procédure est si compliquée qu'elle peut dissuader ceux qui souhaiteraient simplement réclamer des documents sociaux, des salaires impayés de quelques centaines d'euros...

Troisième grand frein au recours à la justice prud'homale : un nouveau barème d'indemnisation fortement restreint. Lorsque les juges ont tranché un litige en faveur du salarié, après avoir entendu les voix « des deux côtés » (employeurs et salariés), ils décident d'une indemnisation selon le préjudice subi. En cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse, celle-ci ne pouvait être inférieure à six mois de salaire si l'entreprise comptait plus de onze salariés et si l'ancienneté du salarié était supérieure à deux ans, le juge pouvant octroyer davantage pour réparer l'entier préjudice du plaignant. Désormais, c'est le régime du barème obligatoire. Retiré de la loi El Khomri, rétabli « à titre indicatif » dans la loi de 2017, ce dernier est inscrit dans le marbre des ordonnances dites Macron. S'appliquant à tous les licenciements injustifiés survenus après le 23 septembre 2017, il dessaisit le juge, qui est privé de toute marge de manœuvre pour évaluer la faute de l'employeur et réparer le préjudice subi par le salarié. Pour le Mouvement des entreprises de France (Medef) comme pour tous les gouvernements depuis M. Nicolas Sarkozy, il s'agit de protéger les entreprises de la justice, de « rassurer les employeurs », selon l'expression de la ministre du travail, M^{me} Muriel Pénicaud (3).

PRUD'HOMMES, RETRAITES... : Comment miner la

Désormais, une personne employée depuis deux ans et licenciée sans cause réelle et sérieuse pourra recevoir entre trois mois (le plancher) et trois mois et demi (le plafond) de salaire (4). La latitude du juge est donc d'un demi-mois ! Ce minimum de trois mois vaut quelle que soit l'ancienneté du salarié ; seul le maximum monte par paliers jusqu'à vingt mois pour trente ans d'ancienneté. Ce barème n'est pas appliqué dans un nombre restreint de cas (atteinte au droit de grève, liberté syndicale, harcèlement sexuel ou moral...) où le licenciement est automatiquement déclaré nul.

Toutefois, les conseils de prud'hommes de Troyes, Amiens, Lyon, Angers et Grenoble, ou encore celui d'Agen lors d'une audience de départage, présidée par un juge professionnel, ont, les premiers, décidé qu'ils devaient s'en écarter pour évaluer les préjudices subis. Ils se sont appuyés sur des lois sociales européennes qui s'imposent en droit français, ainsi que sur le code de procédure civile et le code

civil, qui contiennent des dispositions pouvant être invoquées pour réparer tout ou partie du préjudice.

Les juges du conseil de prud'hommes de Troyes ont considéré, dans le verdict rendu le 13 décembre 2018, que le barème Macron était « *inconventionnel* » car il « *viole la Charte sociale européenne et la convention n° 158 de l'OIT [Organisation internationale du travail]* ». Le ministère du travail a rétorqué en mettant en cause... « *la formation juridique des conseillers prud'hommes* (5) ! Tout jugement exige l'accord d'au moins trois juges sur quatre, ce qui implique au minimum un juge employeur ; en l'occurrence, le président (salarié) et le vice-président (employeur) ont réagi par un communiqué commun aux critiques du ministère : « *Mettre en cause notre autorité, notre compétence et le principe de la séparation des pouvoirs, qui constitue pourtant un des fondements de notre démocratie, est scandaleux et porte atteinte à l'autorité de la justice et à notre indépendance.* »

Jargon anglo-saxon

POUR ENDIGUER ce mouvement de récusation du barème, le gouvernement a réagi de manière très inhabituelle. Le directeur des affaires civiles et du sceau a adressé une circulaire à tous les procureurs généraux des cours d'appel pour qu'ils recensent les décisions rendues sur cette question de non-conformité ; il les appelle à prendre la parole devant les cours d'appel, lorsqu'elles seront saisies, afin de rappeler que ni le Conseil constitutionnel ni le Conseil d'État n'ont invalidé ce barème. Or, objectent le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature, « *le Conseil constitutionnel n'est pas juge de la conformité des lois aux conventions internationales, et la décision du Conseil d'État est une décision de référé (...) qui ne lie en rien les juges judiciaires* ». Visiblement, le gouvernement aimerait que les magistrats des cours d'appel ne confirment pas les jugements pris en première instance par les juges des prud'hommes.

Quant au Comité européen des droits sociaux, il a déjà écarté l'application d'un barème en cas de licenciement injustifié (en Finlande) et a défini des « *mécanismes d'indemnisation réputés appropriés* »,

c'est-à-dire prenant en compte « *le remboursement des pertes financières subies entre la date du licenciement et la décision de l'organe de recours ; (...) des indemnités d'un montant suffisamment élevé pour dissuader l'employeur et pour compenser le préjudice subi par la victime* (6) ». Ce caractère dissuasif des condamnations est totalement récusé par les dernières réformes législatives en France, puisqu'il s'agirait de « *rassurer* » l'employeur.

(1) « Les ruptures conventionnelles individuelles en 2018 », direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), ministère du travail, Paris, 11 février 2019. Lire Céline Mouzon, « Rupture conventionnelle, virer sans licenciement », *Le Monde diplomatique*, janvier 2013.

(2) Décret de la loi Macron publié le 25 mai 2016.

(3) « Prud'hommes : le barème "rassurant" pour le salarié (Pénicaud) », *Le Revenu*, 7 novembre 2017, www.lerevenu.com

(4) Le montant peut se cumuler avec des indemnités versées pour irrégularité de la procédure de licenciement dans la limite des plafonds.

(5) Cité par Bertrand Bissuel, « Le plafonnement des indemnités prud'homales jugé contraire au droit international », *Le Monde*, 14 décembre 2018.

(6) Jean Mouly, « L'indemnisation du licenciement injustifié à l'épreuve des normes supra-légales », *Le Droit ouvrier*, n° 840, Montreuil, juillet 2018.

Au nom de l'équité,

PAR CHRISTIANE MARTY *

JUSQU'ICI, les réformes des retraites ont été menées au nom de l'équilibre financier. Maintenant que le déficit est en voie de résorption – au prix d'une baisse continue du niveau des pensions –, c'est l'« *équité* » qui est mise en avant par M. Emmanuel Macron. Piloté par un haut-commissariat dirigé par M. Jean-Paul Delevoye, le projet a pour objectif officiel de créer un système universel remplaçant les quarante-deux régimes actuels, et censé être plus juste, plus simple, plus lisible : « *Un euro cotisé donnera les mêmes droits. (...) À carrière identique et revenu identique, la retraite doit être identique* », annonce un communiqué du haut-commissariat (1). Ainsi, à carrière courte et faible salaire, faible retraite ! La même chose pour tout le monde...

Aujourd'hui, le système se compose de régimes de base en annuités et de régimes complémentaires à points – notamment l'Association pour le régime de retraite complémentaire (Arrco) pour tous les

salariés et l'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc) pour les seuls cadres. Ce sont des régimes par répartition : les cotisations des actifs servent directement à payer les pensions des retraités. Dans les régimes par capitalisation, elles alimentent des placements financiers dont le rendement futur (incertain) déterminera le montant de la pension. La capitalisation relève d'une logique d'assurance individuelle, aux antipodes de la solidarité qui est au fondement de la protection sociale française.

En effet, à l'âge de départ légal (62 ans actuellement), un régime en annuités garantit un taux de remplacement (rapport entre la pension et le salaire) pour une carrière complète définie par un nombre d'années cotisées (de quarante ans et quatre mois à quarante-trois ans selon la date de naissance) ; il donne donc une visibilité sur la future pension. Dans un régime à points – l'option choisie par le gouvernement, d'après les documents rendus publics –, les cotisations servent à acheter des points tout au long de la vie active. Au moment de la retraite, le montant de la pension est calculé en multipliant le nombre de points acquis par ce qu'on appelle la « *valeur de service* ». Cette dernière tout comme le prix d'achat sont ajustés chaque année par les gestionnaires des caisses de retraite de manière à équilibrer les finances. Il n'y a ni taux de remplacement garanti ni notion de carrière complète, donc pas de

visibilité sur la pension. Laquelle reflète au plus près la somme des cotisations versées au cours de la carrière : elle renforce la « *contributivité* » du système. En revanche, la part de solidarité – attribuée sans contrepartie de cotisations – est forte réduite. La logique de contributivité s'oppose à la logique de solidarité et de justice sociale, qui implique une redistribution envers les personnes qui n'ont pu acquérir que peu de droits à une pension.

UNE AUTRE option – qui avait la préférence du président – avait été envisagée au départ : le régime en comptes notionnels, comme en Suède. Les cotisations sont versées sur un compte individuel. Au moment du départ, le montant accumulé est revalorisé (selon le taux de croissance du revenu d'activité moyen), puis il est divisé par l'espérance de vie restante en théorie, qui varie selon la classe d'âge. Concrètement, des personnes partant à 65 ans et appartenant à une classe d'âge dont l'espérance de vie estimée est de vingt ans verront le montant de leurs droits acquis – et donc le niveau de leur pension annuelle – divisé par vingt ; si elle est de vingt-cinq ans, il sera divisé par vingt-cinq, etc. Plus l'espérance de vie est élevée, plus la pension sera faible. La somme des pensions perçues pendant la retraite s'approche ainsi encore plus de la somme des cotisations versées, donc d'une pure contributivité.

Cette option semblait écartée. Toutefois, le document de travail de février du haut-commissariat sur les « *régles de pilotage du système universel* » indique que « *la prise en compte de l'espérance de vie est nécessaire* », tandis que M. Delevoye déclare que la valeur du point intégrera l'espérance de vie (2). Théoriquement, les femmes, qui vivent en moyenne plus longtemps, ne devraient pas être pénalisées : les directives européennes interdisent toute discrimination en fonction du sexe. Mais il se trouve que de nombreux individus ne respectent pas l'espérance de vie théorique de leur classe d'âge ! Ainsi, les ouvriers meurent en moyenne six ans plus tôt que les cadres. Le niveau de revenu joue également un rôle : les 5 % les plus aisés ont une espérance de vie supérieure de treize ans à celle des 5 % les plus pauvres chez les hommes, et de huit ans chez les femmes (3). Si le calcul du point intègre aussi l'espérance de vie, le système opérera une forte redistribution des ouvriers vers les cadres, et des bas revenus vers les hauts revenus. Contrairement à ce qui est promis, un euro cotisé ne donnera pas « *les mêmes droits* », puisque ceux-ci dépendront de l'année de naissance et de l'âge de départ.

De plus, avec ce système, le calcul de la pension prend en compte l'ensemble de la carrière, et non plus les vingt-cinq meilleures années de salaire comme

c'est le cas aujourd'hui dans le régime général, ou les six derniers mois, comme dans la fonction publique. Toute période non travaillée entraîne donc une réduction de la future pension. Les personnes ayant eu des périodes de chômage non indemnisé ou de temps partiel, des carrières courtes, des bas salaires sont mécaniquement pénalisées. Lors de la réforme de 1993, le calcul avait déjà été modifié pour prendre comme référence la moyenne des vingt-cinq meilleures années, au lieu des dix meilleures auparavant – une première étape vers plus de contributivité. La réforme a abouti à une baisse importante du montant de la retraite, plus sévère encore pour les femmes, qui, du fait de carrières plus courtes, comptent davantage de mauvaises années. Pour les générations nées entre 1945 et 1954, la baisse de la pension de base a atteint 16 % pour les hommes et 20 % pour les femmes (4).

(1) Haut-commissariat à la réforme des retraites, dossier de presse, 10 octobre 2018, https://reforme-retraite.gouv.fr

(2) « Le grand entretien », France Inter, 21 mars 2019.

(3) Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, treize ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes », *Insee Première*, n° 1687, Paris, 6 février 2018.

(4) Carole Bonnet, Sophie Buffeteau et Pascal Godfrey, « Disparité de retraite entre hommes et femmes : quelles évolutions au fil des générations ? », *Economie et statistiques*, n° 398-399, Paris, 2006.

* Chercheuse, membre de la Fondation Copernic. A coordonné avec Jean-Marie Harribey l'ouvrage collectif *Retraites : l'alternative cachée*, Syllepse, Paris, 2013.

OFFENSIVE GÉNÉRALE SUR LES DROITS SOCIAUX

capacité de résistance des salariés

Enfin, parmi les faits qui poussent le salarié à renoncer à saisir la justice prud'homale figure le délai entre le dépôt de plainte et le jugement. L'État a été condamné à de multiples reprises par le tribunal de grande instance (TGI) de Paris à payer aux salariés des indemnités allant de 1 500 à 8 500 euros, plus 2 000 euros pour les frais engagés (7). La lenteur des procédures tient pour l'essentiel au manque de personnel (qui diminue encore).

Autre difficulté : un changement des mots utilisés dans le code du travail, désormais traduits en novlangue. Ainsi, la sous-traitance devient un « partenariat », la pénibilité un « facteur de risques professionnels » (8)... Par parenthèse, le « compte pénibilité » obtenu en 2013 pour compenser le recul de l'âge de départ à la retraite accepté par certains syndicats a été transformé en « compte de prévention ». On en a éliminé la prise en compte des charges lourdes, de l'exposition aux produits chimiques, etc., qui ne donnent donc plus lieu à des compensations (formations, trimestres supplémentaires permettant de partir plus tôt...).

La sémantique n'est pas qu'un exercice de style. L'avocate générale dans l'affaire Take Eat Easy (demande de requalification en contrat à durée indéterminée [CDI] d'un livreur déclaré en autoentrepreneur) le souligne : « Il est permis de se demander si le recours par la société Take Eat Easy à une terminologie anglo-saxonne ("shifts", "strikes"), là où "plages horaires" et "sanctions" auraient parfaitement convenu, ne cherchait pas, au-delà d'une novlangue modernisante, à dissimuler, aux yeux de ses "prestataires" et peut-être des juges, la véritable nature de ce dispositif (9). »

Obtenir les preuves de la qualité du travail, les attestations, les documents relève également du parcours du combattant. Les données sociales qui étaient auparavant transmises aux comités d'entreprise et aux autres instances représentatives du personnel (IRP) sont désormais dans la base informatisée de données économiques et sociales (BDES). Elles y sont éparpillées, et c'est au syndicaliste d'aller piocher et de reconstituer les statistiques nécessaires pour mettre en évidence des différences de traitement illicites, par exemple.

Quant aux inspecteurs du travail, qui pourraient apporter leur connaissance des situations dans les entreprises, ils subissent des pressions, des attaques diffamatoires, des réductions d'effectifs, des modifications de leurs attributions et de leur marge de manœuvre pour établir des procès-verbaux et des sanctions. Certains sont même entraînés devant des tribunaux. Tefal (groupe SEB) a ainsi porté plainte contre une inspectrice du travail et contre un salarié pour violation du secret professionnel et recel de documents confidentiels, révélant des liens de connivence entre la direction de l'entreprise et la hiérarchie de l'inspectrice. Celle-ci a été condamnée en première instance, puis en appel, pour « recel de violation des correspondances et violation du secret professionnel » – une décision annulée par la Cour de cassation. La loi sur le secret des affaires du 30 juillet 2018 vient encore complexifier l'exercice de la preuve, les documents qui peuvent prouver tel ou tel fait devant parfois impossibles à produire devant un tribunal, car déclarés confidentiels par l'entreprise.

Même le salarié « protégé » (10) se retrouve désormais fragilisé, frappé par une répression syndicale croissante. Avec la fusion des IRP et leur regroupement en cours dans le comité social et économique

(CSE), le nombre d'élus salariés « protégés » aura chuté de 700 000 à 500 000 d'ici à la fin de cette année (11).

Pourtant, la justice prud'homale demeure essentielle pour régler les conflits du travail. Ainsi, à contre-courant de la précarisation sans cesse accrue des relations de travail, la Cour de cassation a requalifié en CDI le contrat du livreur de Take Eat Easy, considérant qu'il était sous le contrôle d'un employeur disposant d'un pouvoir de sanction, et donc qu'il était bien subordonné à la société. De même, la cour d'appel de Paris a jugé qu'il existait « un faisceau suffisant d'indices pour permettre de caractériser un lien de subordination dans lequel il [le chauffeur Uber] se trouvait lors de ses connexions à la plate-forme et d'ainsi renverser la présomption simple de non-salariat que font peser sur lui les dispositions de l'article L.8221-6 I du code du travail (12) ».

Certes, en dehors des prud'hommes, les salariés peuvent s'adresser aux tribunaux, notamment au tribunal correctionnel, pour faire juger les infractions pénales commises par l'employeur (mise en danger, violences, travail dissimulé, discrimination, harcèlement). Mais il reste très difficile d'obtenir une condamnation pour harcèlement ou discrimina-

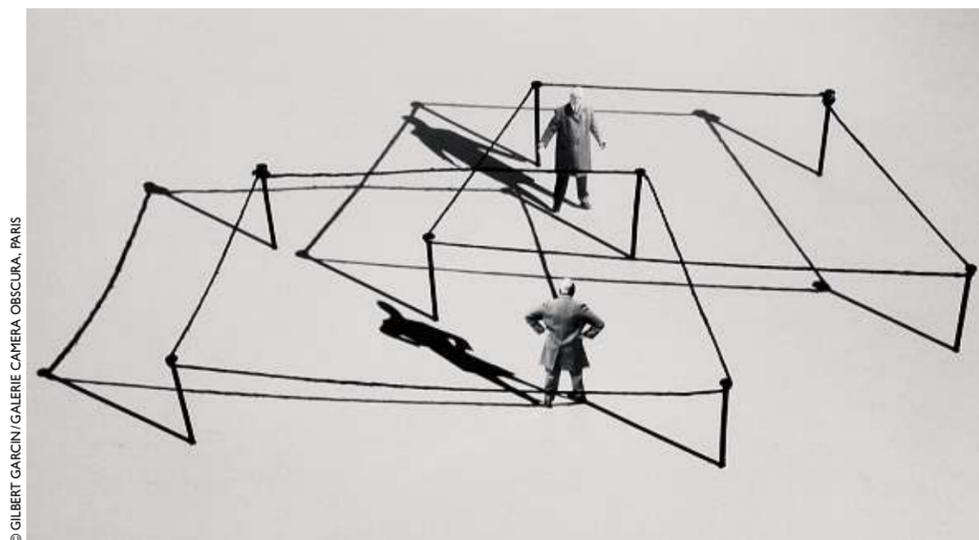
tion, et les amendes prononcées sont faibles. De son côté, le tribunal des affaires de la Sécurité sociale (TASS) jugeait les litiges concernant les prestations sociales, singulièrement la reconnaissance de l'accident du travail, du suicide au travail, de la faute inexcusable de l'employeur. Or les cent quinze TASS et les vingt-six tribunaux du contentieux et de l'incapacité ont été supprimés au 1^{er} janvier 2019 par un décret du 4 septembre 2018. Ils seraient intégrés, avec tous leurs contentieux (250 000 causes en cours), dans un pôle social du TGI qui se met progressivement en place et dont le fonctionnement est déjà sujet à caution.

Le droit du travail lui-même s'est rétréci. Certains contrats contiennent une préjustification du licenciement, tels les contrats de chantier, qui se terminent à la fin de la tâche sans indemnités de rupture. Ils sont appelés à se développer dans d'autres secteurs : pourquoi pas un « chantier pour instituteur » qui pourrait permettre d'assurer les cours dans une classe de septembre à juin ? Ces contrats peuvent également être associés à des clauses d'objectifs individuels ou de performance collective. Le licenciement d'un salarié qui refuse la modification de son contrat de travail en application d'un accord de performance collective sera justifié sans contestation possible.

Enfin, la volonté de M. Macron de contourner le juge s'étouffe par le projet de réforme de la justice et sa dématérialisation par des algorithmes ad hoc (confidentiels). Le plaignant remplirait un formulaire à l'écran, et la décision lui serait notifiée sans qu'il accède au magistrat. De nombreuses sociétés se sont constituées pour créer un marché privé de la justice, qui se qualifient – novlangue anglophone obligatoire – de « start-up de la legaltech [technologie juridique] à l'Open Law [droit ouvert] (13) ». Ces « associations » souhaitent créer une base de données gigantesque constituée de tous les jugements rendus en France, avec éventuellement la mention des magistrats qui ont siégé, afin de modéliser, comme en économie, leurs comportements face à tel ou tel litige. Une forme de vampirisation privée des archives judiciaires nationales. Cela contrevient au « droit au juge (14) », qui comprend le droit à un procès équitable (article 6 de la convention européenne des droits de l'homme) impliquant le droit à l'égalité des armes et le droit à une protection juridictionnelle effective.

Ces atteintes au droit du travail et à la justice, censées développer l'emploi, contribuent à sa précarisation, tandis que la complexification de l'accès au juge en éloigne les classes populaires. Au mépris de la démocratie.

HÉLÈNE YVONNE MEYNAUD.



© GILBERT GARCIN / GALERIE CAMERA OBSCURA, PARIS

GILBERT GARCIN. – « Faire valoir son droit », 2004

davantage d'inégalités

De même, pour les fonctionnaires, la prise en compte de toute la carrière, au lieu des six derniers mois, entraînera une baisse des retraites. Il est donc prévu que les primes soient intégrées dans le calcul (5), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Mais rien ne garantit que leur intégration suffise : tout dépend de leur montant. Or les femmes fonctionnaires perçoivent des primes significativement moins élevées que les hommes (6). Et, dans de nombreux métiers, il n'y en a pas. M. Delevoe reconnaît qu'il y aura des fonctionnaires pénalisés, mais estime qu'il faudra « profiter de cette opportunité pour éventuellement mettre en place une politique de rémunération (7) » !

D'UNE MANIÈRE générale, les inégalités entre femmes et hommes s'aggraveront. Il suffit de comparer les pensions reçues dans les régimes en annuités et dans les régimes complémentaires à points. Les pensions des femmes représentent entre 41 % (Agirc) et 61 % (Arco) de celles des hommes, contre un ratio compris entre 74 % et 90 % pour les régimes en annuités. Le rapport est systématiquement plus faible dans les régimes à points.

Le gouvernement a beau affirmer qu'il maintient le principe de la répartition, son plan intègre l'ouverture à la capitalisation. Sur la tranche de salaire mensuel supérieure à 10 000 euros brut

(contre 27 016 euros actuellement), on ne cotisera plus dans le système commun ; ces hauts revenus devront souscrire une épargne retraite en placements financiers, qui donnera droit à des avantages fiscaux – payés donc par tous les contribuables, ainsi que le prévoit d'ores et déjà la loi Pacte adoptée le 11 avril dernier. Cette mesure est présentée comme un facteur de justice. Mais, la capitalisation ayant ainsi mis un pied dans la porte du système, son champ pourra facilement être élargi en abaissant le seuil de revenu non autorisé à cotiser au régime universel. D'autant que la baisse du niveau des pensions, au fil des réformes successives, a déjà poussé de nombreuses personnes – celles qui en ont les moyens – à se constituer une retraite complémentaire auprès d'assurances privées. C'est au fond l'objectif implicite de ces réformes.

De même, M. Delevoe aime à faire remarquer : « La retraite est le reflet de la carrière ; ça, c'est quelque chose qui est juste. Si vous avez une belle carrière, vous avez une belle retraite ; si vous avez une moins belle carrière, vous avez une moins belle retraite (8). » Or cet objectif traduit non pas l'équité brandie par le gouvernement, mais un calcul mécanique aveugle. Car tout le monde n'a pas les mêmes chances d'effectuer une belle carrière, ne serait-ce que du fait de l'inégal accès aux diplômes selon les catégories sociales, des contraintes

économiques (chômage, précarité...), des risques de maladie ou de normes sociales qui attribuent aux femmes l'éducation des enfants. L'équité consisterait précisément à assurer une pension convenable à ceux qui ont une moins belle carrière.

C'EST pour prendre en compte ces facteurs que les dispositifs de solidarité (droits familiaux, minima de pension, réversion, etc.) ont été intégrés au fil du temps dans le système de retraite, par l'attribution de droits non contributifs (qui ne sont pas la contrepartie de cotisations). Certes, le projet n'envisage pas de supprimer la solidarité, en dépit des déclarations paradoxales sur le thème « la pension, reflet de la carrière ». Des points seraient accordés pour « prendre en compte les interruptions d'activité liées aux aléas de carrière ou de vie », « les carrières longues, les métiers pénibles, le handicap », et pour « compenser les impacts, sur la carrière des parents, de l'arrivée ou de l'éducation de l'enfant ». Lorsqu'on sait que les inégalités de pension entre les femmes et les hommes du fait de ces impacts sont aujourd'hui encore de 24 % en moyenne (9), ou que les négociations pour la prise en compte de la pénibilité, inscrites dans la loi d'août 2003, n'ont toujours pas abouti, on comprend qu'il faudrait un renforcement important de la solidarité...

Cependant, il a été décidé que la réforme se ferait à enveloppe constante et que la dépense actuelle, 13,8 % du produit intérieur brut (PIB), représenterait un plafond pour l'avenir. On peut dès lors craindre une nouvelle baisse des pensions. Car, selon les documents, la solidarité constituerait un bloc distinct du cœur du système lié aux droits contributifs, et son financement relèverait – plus qu'aujourd'hui – de la fiscalité, donc du budget de l'État. Dans le contexte actuel de recherche tous azimuts de baisse des dépenses publiques, il y a là un risque de régression. Le haut-commissaire en est d'ailleurs conscient, puisqu'il a déclaré : « Si je confiais à Bercy la gouvernance du système, je crois qu'il y aurait une lourde inquiétude (10). » Bel euphémisme. En fait, la décision de plafonner le poids des retraites par rapport à la richesse produite, alors que la proportion de retraités dans la population va augmenter, revient à programmer l'appauvrissement de ceux-ci...

Quant à la prétendue liberté de choisir entre partir et continuer à travailler pour acquérir des points supplémentaires, elle se réduit à peu de choses lorsqu'on sait que la moitié seulement des personnes sont encore employées au moment de liquider leur retraite, et que l'usure professionnelle survient bien avant l'âge de départ dans de nombreux métiers. De plus, repousser le moment de s'arrêter

pourrait s'avérer un mauvais calcul, car il n'y a pas de garantie que la valeur du point ne baisserait pas.

L'ORIENTATION vers un pilotage automatique pour équilibrer le système empêche tout débat sur les enjeux politiques de l'évolution des retraites. Fixer un plafond aux dépenses qui leur sont liées permet d'éviter la discussion pourtant essentielle sur le partage de la richesse produite entre revenus du travail (masse salariale incluant les cotisations) et revenus du capital (dont on sait qu'ils ne cessent d'augmenter). La seule solution mise aujourd'hui en avant consiste à arbitrer entre les intérêts de ceux qui travaillent et de ceux qui ont travaillé, entre population active et population retraitée...

CHRISTIANE MARTY.

(5) Haut-commissariat à la réforme des retraites, dossier de presse, 10 octobre 2018, <https://reforme-retraite.gouv.fr>

(6) Chloé Duvivier, Joseph Lanfranchi et Mathieu Narcy, « Les sources de l'écart de rémunération entre femmes et hommes dans la fonction publique », *Économie et statistiques*, n° 488-489, 2016.

(7) « Le grand entretien », France Inter, 11 octobre 2018.

(8) *Ibid.*

(9) « Tableau de l'économie française, Édition 2018 », Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Montrouge, 27 février 2018.

(10) « Le grand entretien », France Inter, 21 mars 2019.

Électricité, le prix de la concurrence

Sous la pression des « gilets jaunes », le gouvernement a différé l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité. Mais la Commission de régulation de l'énergie a rappelé qu'une hausse de 5,9 % devrait intervenir « au plus tard le 1^{er} juin 2019 ». Une envolée programmée des prix due à l'obsession européenne pour la concurrence.

PAR AURÉLIEN BERNIER *

DEPUIS la fin des années 1980, l'Union européenne s'attache à casser les monopoles dans le secteur des énergies de réseau que sont le gaz et l'électricité. Ces services publics ayant montré une grande efficacité, elle a dû appliquer une stratégie radicale, mise au point au Chili sous le régime dictatorial d'Augusto Pinochet, puis importée quelques années plus tard dans le Royaume-Uni de Margaret Thatcher.

Le principe consiste à scinder les activités de production, de gestion du réseau et de fourniture (la vente au client final), auparavant réunies au sein d'une même entreprise publique. Ce découpage sépare les secteurs susceptibles de générer des profits rapides de ceux qui sont difficilement rentables. On introduit ainsi la concurrence directe dans la production et la fourniture, tandis que le transport et la distribution restent publics, mais doivent s'adapter pour favoriser la compétition entre les autres acteurs.

Les directives européennes se succèdent pour organiser des marchés intérieurs unifiés, et la loi française s'adapte progressivement. À partir de 1999, des fournis-

* Auteur de l'ouvrage *Les Voleurs d'énergie. Accaparement et privatisation de l'électricité, du gaz, du pétrole*, Utopia, Paris, 2018.

seurs privés sont autorisés à concurrencer Électricité de France (EDF) en proposant des contrats d'approvisionnement aux entreprises. La dérégulation s'élargit aux particuliers en 2007.

Profitant de l'occasion, des investisseurs créent de toutes pièces des « fournisseurs alternatifs ». En 2002, le financier et homme politique de droite Charles Beigbeder fonde ainsi la société Poweo, qui remporte son premier appel d'offres en février 2003... alors qu'elle ne dispose d'aucun site de production. Pour revendre une marchandise qu'elle ne produit pas, elle achète de l'électricité sur le marché de gros, soit directement auprès de producteurs européens, soit en Bourse.

En 2001, des banques (Société générale, BNP Paribas), des énergéticiens (EDF, TotalFinaElf, Electrabel) et la place boursière Euronext lancent la première Bourse française de l'électricité, baptisée Powernext. L'objectif de l'Union européenne étant de développer les échanges à l'échelle communautaire, Powernext fusionne en 2008 avec son homologue allemande, European Energy Exchange, pour donner naissance à une Bourse européenne de l'électricité : EPEX Spot. Marginales au départ, les

transactions se développent fortement dans les années 2010. Au troisième trimestre 2018, celles intervenues sur le marché de gros français représentent 212 térawattheures, soit près de deux fois la production électrique nationale (1), les produits pouvant être achetés et revendus plusieurs fois.

Depuis cette dérégulation, deux systèmes de tarification coexistent. Délivrée uniquement par EDF et par les régies publiques, une offre « réglementée » – le tarif bleu hérité du monopole de service public pour le particulier – voit ses conditions encadrées par l'État. En parallèle, des offres « de marché » sont vendues par les fournisseurs privés... dont une branche d'EDF, priée par les gouvernements successifs de prendre sa place dans le segment concurrentiel.

Arrimés aux cours de la Bourse

LA LOI NOME prévoit également de nouvelles modalités de calcul pour le prix réglementé de l'électricité. Son article 13 décrète que le tarif encadré par les pouvoirs publics sera fonction des coûts de production d'EDF, mais également « du coût du complément à la fourniture d'électricité ». Le 28 octobre 2014, le décret n° 2014-1250 précise que ce coût complémentaire « est calculé en fonction (...) des prix de marché à terme constatés ». Traduction : pour ne pas pénaliser le secteur privé, si les cours de Bourse de l'électricité augmentent, les tarifs régulés devront suivre.

C'est précisément ce qui se produit aujourd'hui. À la suite d'une envolée des prix de l'énergie primaire, des matières premières et du quota carbone, celui du kilowattheure grimpe à la

Très complexe, ce système dérégulé a été conçu dans un but : démanteler progressivement le service public. Pourtant, après plus de vingt ans d'efforts, les libéraux sont déçus : 80 % des clients choisissent encore le tarif réglementé, qui représente 84 % de la consommation des particuliers (2). Puisque la concurrence « libre et non faussée » ne produit pas les résultats escomptés, le législateur entreprend de la fausser... à l'avantage du secteur privé. En 2010, la loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (dite loi « NOME ») mettait en place un mécanisme incroyablement complexe, qui oblige EDF à tenir à disposition de ses concurrents privés un volume important de sa production nucléaire (environ le quart) à prix coûtant ! Les sociétés privées peuvent faire valoir leur droit à l'acheter, mais n'en ont pas l'obligation : elles préféreront recourir à la Bourse si les prix y sont plus bas.

Bourse européenne. La Commission de régulation de l'énergie, créée en mars 2000 pour jouer le rôle de gendarme de la concurrence dans le système dérégulé, a réclamé le 7 février dernier une hausse des prix réglementés (3). Le ministre de la transition écologique et solidaire, M. François de Rugy, a confirmé le 22 mars une augmentation « sans doute à la moitié de l'année ».

Cette obsession pour la concurrence trouble jusqu'à... l'Autorité de la concurrence. Dans un avis du 25 mars, celle-ci considère que la hausse projetée « conduirait à faire payer aux consommateurs, plutôt qu'aux fournisseurs, les effets (...) d'une limitation de la régulation du marché de gros voulue par le Parlement », avec pour effet d'offrir

aux clients du tarif bleu « la garantie paradoxale de "bénéficier" des prix les plus chers du marché » (4).

À terme, l'existence même de contrats spécifiques paraît menacée. Dans un arrêt du 18 mai 2018 (5), le Conseil d'État a ainsi donné raison à Engie (ex-GDF Suez) et à l'Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (Anode) en annulant partiellement les tarifs réglementés adoptés en 2017 au prétexte qu'ils ne garantissaient pas « un égal accès des entreprises de l'Union européenne aux consommateurs ». Certes, la plus haute juridiction administrative française admet le principe de tarifs réglementés pour lutter contre la volatilité des prix d'un bien de première nécessité. Mais elle restreint leur portée : ces tarifs ne seront désormais justifiés que s'ils sont « proportionnés » à un objectif d'intérêt économique général (des prix plus stables), adoptés pour une période limitée, et que si les obligations de service public sont clairement définies, transparentes, contrôlables et non discriminatoires... Ces leçons de droit européen conduisent à torpiller l'actuel tarif bleu et à pousser les 80 % de consommateurs encore attachés au service public dans le grand bain de la concurrence.

(1) « Observatoire des marchés de gros du 3^e trimestre 2018 », Commission de régulation de l'énergie (CRE), Paris, 30 septembre 2018, www.cre.fr

(2) « État des lieux des marchés de détail français de l'électricité et du gaz naturel en 2017 », CRE, 5 mars 2019, www.cre.fr

(3) « Délibération de la CRE portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité », CRE, 7 février 2019, www.cre.fr

(4) « Avis n° 19-A-07 du 25 mars 2019 relatif à la fixation des tarifs réglementés de vente d'électricité », Autorité de la concurrence, Paris, 25 mars 2019.

(5) « Conseil d'État, 18 mai 2018, Société Engie et Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (Anode) », Conseil d'État, Paris, 18 mai 2018.

FORUM MONDIAL
NORMANDIE
POUR LA PAIX

2^e ÉDITION

4 & 5 JUIN 2019
CONFÉRENCES, DÉBATS ET VILLAGE POUR LA PAIX
CAEN – ABBAYE-AUX-DAMES

EN PRÉSENCE DE PLUSIEURS PRIX NOBEL DE LA PAIX

GRATUIT SUR INSCRIPTION
NORMANDIEPOURLAPAIX.FR

LA LANGUE, OTAGE DU NATIONALISME

Ukrainisation à marche forcée

Le conflit qui oppose Kiev à la Russie se déroule aussi sur le front culturel. Depuis 2014, en Ukraine, plusieurs lois visent à brider l'influence de la « langue de l'agresseur » dans l'enseignement et les médias. À l'image du nouveau président, élu le 21 avril, une partie des nombreux russophones du pays défendent désormais la langue ukrainienne, par patriotisme.

PAR NIKITA TARANKO ACOSTA *

« Nous voilà libérés de l'occupation culturelle, qui n'est pas moins dangereuse que l'occupation territoriale », se félicitait le 9 mars dernier le président ukrainien sortant, M. Petro Porochenko, alors candidat à sa propre succession, à l'occasion de la célébration du 205^e anniversaire du poète national Taras Chevtchenko. Au cours de son mandat, l'Église orthodoxe ukrainienne n'a-t-elle pas été soustraite à la tutelle du patriarcat de Moscou, vieille de trois siècles ?

« Armée, langue, foi » : le slogan aux accents nationalistes qu'avait choisi M. Porochenko pour sa campagne a échoué à détourner l'attention des électeurs de son bilan. Durant sa présidence, les réformes anticorruption ont patiné, et le conflit armé avec les républiques séparatistes prorusse du Donbass, qui a fait treize mille morts depuis 2014, s'est enlisé. Le 21 avril, M. Volodymyr Zelensky a écrasé le magnat du chocolat dans les urnes en remportant 73 % des suffrages. Cet humoriste et producteur d'émissions télévisées, un nouveau venu en politique que personne n'attendait au second tour il y a encore quelques mois, promet de débarrasser la Rada (le Parlement), la police et la justice de l'influence des grandes fortunes du pays. Ses liens supposés avec l'oligarque Ihor Koloïchko, propriétaire de la chaîne de télévision 1+1, sur laquelle il se produit, lui valent néanmoins d'insistantes questions des journalistes. Le nouveau président, russophone de naissance, est également attendu sur la question linguistique. Adoucira-t-il la politique d'ukrainisation à marche forcée de son prédécesseur ?

Après la « révolution orange » de 2004, qui avait porté au pouvoir le proeuropéen Viktor Iouchtchenko et son alliée Ioulia Timochenko, des centaines de statues de Lénine avaient été déboulonnées et des rues avaient été débaptisées dans tout le pays. Depuis 2014, le

changement des toponymes a repris de l'ampleur. La ville de Dnipropetrovsk a perdu sa référence au révolutionnaire bolchevique Grigori Petrovski ; elle se nomme désormais Dnipro, du nom du fleuve qui la traverse. À Kiev, l'avenue de Moscou a été rebaptisée en l'honneur du héros national Stepan Bandera, un des dirigeants de l'armée insurrectionnelle ukrainienne qui collabora avec les nazis durant la seconde guerre mondiale. Dans une autre rue de la capitale, le nom de John Lennon a remplacé celui de Lénine. L'effacement des symboles communistes touche également le champ politique. En vertu d'une loi sur la décommunisation de 2015, M. Petro Symonenko s'est par exemple vu refuser l'enregistrement de sa candidature par la commission électorale : son parti a gardé pour emblème la faucille et le marteau.

Depuis le début des hostilités dans le Donbass, territoire désormais considéré officiellement comme occupé (1), faire reculer la pratique du russe s'apparente à un acte de résistance contre l'État agresseur. Trois lois symbolisent cette nouvelle orientation. Adoptée en mai 2017, la première oblige les chaînes de télévision et de radio à diffuser 75 % de contenus en ukrainien ; une proportion qui pourrait bientôt s'élever à 90 % pour les médias nationaux. Cette mesure a déjà bouleversé le paysage télévisuel. En première partie de soirée, la part des émissions en ukrainien a bondi de 39 % à 64 % au cours de l'année 2018. Pour respecter leurs obligations légales, certaines chaînes optent pour le bilinguisme. Ainsi, sur Novy Kanal, qui diffuse la très populaire émission de télé-réalité « Réviseur », la présentatrice ukrainophone Anna Jija et son collègue russophone Nikolai Tichtchenko effectuent à tour de rôle des inspections-surprises dans des hôtels, restaurants ou magasins d'alimentation, traquant produits périmés et locaux insalubres.

Renverser la domination du russe

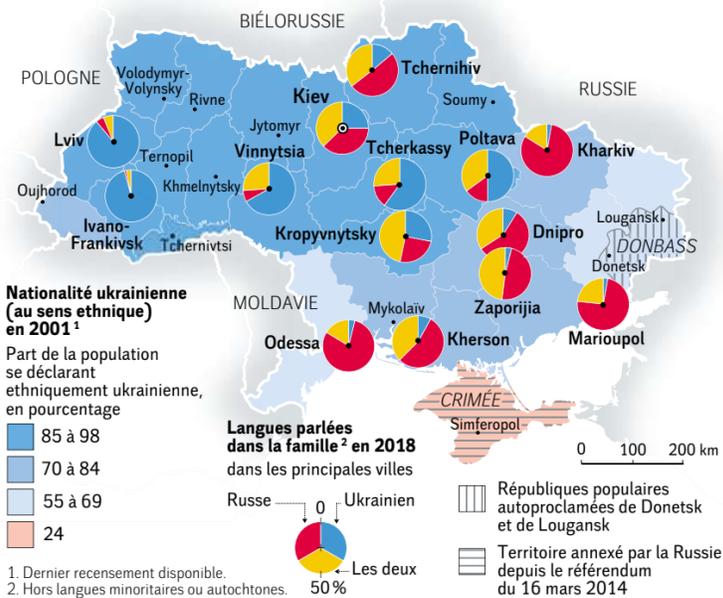
PROMULGUÉE en septembre 2017, la deuxième loi porte sur l'enseignement. Elle prévoit d'imposer l'ukrainien d'ici à 2020 dans tous les établissements du secondaire, y compris dans les centaines de collèges et de lycées où les professeurs s'adressent à leurs élèves en russe (ou dans une langue minoritaire). Des exceptions sont prévues pour les langues officielles de l'Union européenne (polonais, hongrois, roumain) et les langues des peuples autochtones (Tatars de Crimée, Gagaouzes, Roms), mais elles ne concerneront qu'un nombre limité de matières. Le russe ne bénéficie quant à lui d'aucune dérogation, sauf pour les cours de langue et de littérature. Il a même disparu de la liste des langues vivantes étrangères à choisir pour l'examen final de l'enseignement secondaire. La Commission de Venise, instance rattachée au Conseil de l'Europe et chargée notamment du respect des droits des minorités, a émis des réserves sur ce texte jugé discriminatoire, notamment envers les russophones. Elle recommande l'emploi de « moyens moins restrictifs » à même de favoriser l'intégration sociale des minorités, que prétend viser le texte (2).

Enfin, un projet de loi sur la langue d'État, encore en discussion à la Rada, considère qu'attribuer le statut de langue

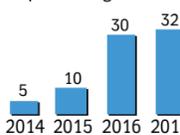
officielle au russe (ou à toute autre langue minoritaire) reviendrait à « renverser l'ordre constitutionnel ». Le texte prévoit également un nouveau délit d'« humiliation de la langue ukrainienne ». Une patrouille de vingt-sept inspecteurs chargée de sa bonne application pourrait infliger des amendes aux fonctionnaires s'exprimant dans une autre langue dans le cadre de leur travail.

À lui seul, M. Zelensky résume bien les subtilités de la question linguistique : il commence volontiers ses entretiens en ukrainien, avant de passer spontanément au russe, sa langue maternelle. Russophones et ukrainophones ne forment pas deux communautés bien distinctes, même s'il existe des spécificités régionales. À Lviv, non loin de la frontière polonaise, 95 % des habitants parlent ukrainien dans leur cercle familial. On privilégie davantage le russe (à 81 %) à Kharkiv, dans l'est du pays, pour échanger avec ses proches (3). D'une manière générale, cependant, une forte majorité passe d'une langue à l'autre en fonction du contexte d'élocution. Si 70 % des citoyens déclarent avoir l'ukrainien pour langue maternelle (et 14 % le russe), seuls 40 % l'utilisent sur le lieu de travail (4). Quand on leur propose cette catégorie, plus de 17 % des personnes interrogées se déclarent bilingues de naissance. Enfin, dans une étude de l'Institut international de sociologie de Kiev, en 2003, 12 % des personnes interrogées

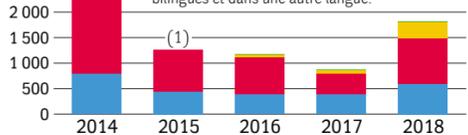
Famille, presse, école : le bilinguisme en pratique



Part des chansons en ukrainien sur les ondes des radios nationales, en pourcentage



Tirage annuel des journaux quotidiens, en millions



Part des élèves de première année de primaire apprenant en ukrainien, en pourcentage, dans une sélection d'oblasts



Sources : Comité national des statistiques d'Ukraine, recensement 2001 ; « La situation de la langue ukrainienne en 2018 en Ukraine », Prostr Svobodi, <http://texty.org.ua>

CÉCILE MARIN

déclaraient parler le sourjyk, un idiome mélangeant les deux langues (5).

Ce bilinguisme s'explique par deux siècles d'une russification menée d'abord par le régime tsariste, puis par l'Union soviétique. Le pouvoir central soviétique n'a jamais officiellement interdit l'ukrainien. Il l'a même momentanément favorisé dans les années 1920 par sa politique d'indignation (des mesures de discrimination positive à l'égard des populations non russes). Au cours du XX^e siècle, la langue de Pouchkine ne s'en est pas moins imposée comme lingua franca et langue de culture dans toutes les républiques soviétiques.

Depuis la fin des années 1980, époque à laquelle s'affirment les aspirations nationales qui déboucheront en 1991 sur l'indépendance, deux positions s'affrontent. Les forces patriotiques et proeuropéennes, bien implantées dans l'ouest du pays, entendent faire renaître la langue nationale, longtemps dédaignée, considérée comme un simple dialecte rural et peu pratiquée par les élites. De leur côté, les défenseurs du russe réclament la reconnaissance du caractère bilingue du nouvel État ukrainien. En élevant le russe au statut de langue officielle dans les régions où résident au moins 10 % de locuteurs russophones, le président Viktor Ianoukovitch cherche un point d'équilibre : la loi qu'il promulgue en 2012 accorde la prééminence à l'ukrainien – seule et unique langue d'État, comme le stipule déjà la Constitution de 1996 – mais ménage un statut spécial pour le russe. Ce compromis est rompu en 2014, quand les manifestants de la place de l'Indépendance à Kiev renversent M. Ianoukovitch. Au lendemain de sa fuite, la Rada retire au russe le statut de langue officielle. Cette décision provoque dans l'est du pays une flambée de contestation bientôt soutenue par Moscou et réprimée par l'armée. Quelques semaines plus tard, la Russie annexe la Crimée.

Depuis le déclenchement de la guerre, les autorités cherchent à renverser la domination du russe dans la sphère

publique. Le changement est long. Malgré les lois récentes, près de 60 % des titres de la presse quotidienne s'affichent en russe (une proportion qui n'a pas varié depuis deux ans). La popularité des séries télévisées, musiques et autres programmes russes ne se dément pas, en particulier auprès des jeunes et dans les régions de l'Est et du Sud-Est. Parmi les dix séries les plus recherchées sur Google en Ukraine, sept sont produites en Russie. Les séries policières *Major*, *Un flic sur la Roubliovka* et *Assignment à résidence* en forment le trio de tête. Les ouvrages écrits dans la langue de Tolstoï se vendent encore trois fois plus que ceux en ukrainien, et cela en dépit des interdictions frappant depuis 2015 l'importation de certains ouvrages russes en raison de leur contenu jugé « antiukrainien ». À l'heure actuelle, cent cinquante livres figurent sur cette liste noire, y compris des contes pour enfants de l'époque soviétique et un manuel de développement personnel tirant ses exemples de situations de travail dans les services de sécurité russes. Malgré l'interdiction du moteur de recherche Yandex et du réseau social russe VK, le russe domine la Toile. Lors du pic d'intérêt pour le concours Eurovision 2019, les internautes ont interrogé deux fois plus souvent Google en russe qu'en ukrainien sur ce sujet (6).

« L'ukrainien est la langue d'État, mais il ne faut mettre sous pression ni le russe ni les autres langues d'Ukraine », a déclaré M. Zelensky en mars dernier lors d'un entretien accordé à plusieurs grands journaux occidentaux (7). Il est à parier que le nouveau président cherchera à apaiser la crise diplomatique provoquée par la loi sur l'enseignement. Après son adoption, trente-sept députés européens (hongrois, polonais, slovaques et bulgares) ont adressé en septembre 2017 une lettre ouverte à M. Porochenko. Depuis, Budapest a mis trois fois son veto à la tenue d'un sommet entre l'Ukraine et l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) en raison de cette loi, que la Hongrie juge discriminatoire à l'égard des minorités hongroises. Ces réactions très

vives, malgré le nombre limité d'écoles concernées (8), ont stupéfié les ministres ukrainiens, d'autant que Moscou a gardé le silence. Sous la pression internationale, M. Porochenko a repoussé la mise en œuvre complète de la loi à 2023, ce délai pouvant encore être allongé.

Sur le fond, néanmoins, le nouveau président partage l'objectif de son prédécesseur, comme d'ailleurs celui de l'écrasante majorité des partis représentés à la Rada : le russe devra progressivement s'éclipser au profit de la langue nationale. Les opinions divergent sur le rythme auquel il convient d'opérer cette transition, mais pas sur le cap à tenir. « Aujourd'hui, notre système éducatif fonctionne de telle manière que les prochaines générations s'expriment en ukrainien », se félicitait M. Zelensky dans l'entretien déjà cité. Il s'est réjoui à cette occasion que ses enfants, parfaitement ukrainophones, doivent désormais faire un effort de traduction pour communiquer en russe avec leur père.

La perte de la Crimée et d'une partie du Donbass a contribué à rétrécir le spectre des opinions sur la question linguistique. Le Parti des régions de M. Ianoukovitch y enrégistrait ses meilleurs scores. Les Criméens, dont 76 % se déclaraient russophones au dernier recensement en 2001, ont désormais acquis la citoyenneté russe. Les habitants des territoires des républiques séparatistes de Donetsk et de Lougansk ne participent plus aux scrutins organisés par Kiev. Si elle est adoptée, la loi sur la langue d'État empêchera, en la criminalisant, toute tentative de rétablir le multilinguisme. Une seule formation le défend encore : le Bloc d'opposition, héritier du Parti des régions (désormais divisé en deux groupes). Ce parti ne dispose plus que de 38 députés (sur 450), contre 78 (sur 478) lors de la précédente législature.

Dans le contexte de la guerre, défendre la langue du poète Chevtchenko revient à brandir un drapeau, y compris chez les russophones. Ainsi, le jeune blogueur Alexandre Todortchouk a impressionné les utilisateurs ukrainiens des réseaux sociaux lorsqu'il est passé du russe à l'ukrainien, il y a trois ans (9). D'autres personnalités ont suivi. Pavel Kazarine, célèbre animateur du programme « Un matin dans la grande ville » sur la chaîne ICTV, a fait sensation en déclarant en avril 2017 : « Je suis né en Crimée et ma langue maternelle est le russe, mais les russophones qui considèrent comme un droit le fait de ne pas apprendre la langue ukrainienne m'ont toujours agacé. (...) Je lance donc le Challenge Karazine : apprendre l'ukrainien en trois mois (10). » Une partie des russophones choisissent désormais la voie proeuropéenne et utilisent davantage l'ukrainien. Au vu de la déchirure profonde causée par la guerre, cette tendance pourrait bien se poursuivre.

(1) Lire Hélène Richard, « Punir ou séduire, le dilemme ukrainien », *Le Monde diplomatique*, mai 2017.

(2) Avis concernant les dispositions de la loi sur l'éducation du 5 septembre 2017, adopté par la Commission de Venise à sa 113^e session plénière, 8-9 décembre 2017, <http://urlz.fr/71tg>

(3) « La situation de la langue ukrainienne en 2018 en Ukraine » (en ukrainien), synthèse d'études sociologiques et de sondages sur la question linguistique effectuée par le mouvement Prostr Svobodi. Sauf précisions, les statistiques linguistiques concernant la place de l'ukrainien dans le cercle familial et dans l'espace public sont tirées de cette synthèse, disponible sur <http://texty.org.ua>

(4) Tetyana Ogarkova, « The truth behind Ukraine's language policy », 12 mars 2018, www.atlantico-council.org

(5) Valery Khmelko, « La structure ethnolinguistique de l'Ukraine : spécificités régionales et tendances depuis l'indépendance » (en ukrainien), 2004, www.kiis.com.ua

(6) Test réalisé sur Google Trends.

(7) Vidéo datée du 21 mars 2019 disponible sur le site de campagne du candidat : https://ze2019.com/blog/press_conference

(8) Selon le rapport de la Commission de Venise, on compte 71 écoles hongroises, 75 roumaines et cinq polonaises, contre 581 russes (en excluant la Crimée et les territoires dans le Donbass hors du contrôle ukrainien).

(9) « Il est passé à la langue ukrainienne ! Un blogueur fait sensation sur les réseaux sociaux » (en russe), *Obzrevatel*, 1^{er} février 2017, www.obzrevatel.com

(10) « Passages à la langue ukrainienne : la nouvelle flashmob d'une star de la télévision » (en russe), 25 avril 2017, <https://fakty.com.ua>

* Chercheur au Center for Russia and Eastern Europe Research (Creeer), Genève.

UNE LONGUE TRADITION DE CONTESTATION

En Algérie, les stades contre le pouvoir

Née le 22 février, la protestation populaire contre le régime algérien ne faiblit pas. Fer de lance du mouvement, la jeunesse masculine exprime depuis longtemps ses revendications politiques lors des rencontres de football. Plusieurs chants des supporters des clubs de la capitale sont désormais repris par l'ensemble des manifestants.

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
MICKAËL CORREIA *

UNE AMBIANCE de fête gagne le centre-ville d'Alger, en ce soir du 2 avril. Sous la double pression du peuple et de l'armée, le président Abdelaziz Bouteflika vient d'annoncer sa démission (1). Rassemblée au pied de la Grande Poste, édifice néomauresque emblématique de la capitale, la foule entonne *La casa del Mouradia*. Hymne de la contestation dès le vendredi 22 février, date de la première marche pacifique contre le régime, ce chant vient des tribunes de supporters de l'Union sportive de la médina d'Alger (USMA), l'un des plus importants clubs de football du pays.

Le titre évoque le palais présidentiel, situé à El-Mouradia, quartier des hauteurs algéroises, et se réfère à *La casa de papel*, une série télévisée espagnole à succès qui met en scène une bande de braqueurs professionnels. Composée par l'organisation de supporters Ouled El-Bahdja (« Les fils de la Radieuse », surnom d'Alger), la chanson dépeint dans un premier temps le « dégoûtage », la désespérance de la jeunesse algérienne : « *C'est l'aube et le sommeil ne vient pas. Je consomme [de la drogue] à petites doses. Quelle en est la raison ? Qui dois-je blâmer ? On en a marre de cette vie.* » Les couplets suivants conspuent sans retenue les vingt ans de règne de M. Bouteflika : « *Le premier [mandat], on dira qu'il est passé. Ils nous ont eus avec la décennie* (2). (...) *Au quatrième [mandat], la poupée est morte. L'affaire suit son cours...* »

Les chants de stade ont toujours existé en Algérie, mais ils sont devenus une culture musicale à part entière depuis une quinzaine d'années. Surnommés *chnawa* (« les Chinois ») en raison de leur nombre, les supporters du Mouloudia Club d'Alger (MCA) possèdent leur propre groupe, Torino, qui a lancé en janvier dernier le tube *3am Saïd* (« Bonne année »), une critique corrosive du système judiciaire et une mise en cause à peine voilée de M. Saïd Bouteflika, frère et conseiller spécial du président déchu. Les fans de l'Union sportive de madinet El-Harrach (USMH), club de la périphérie d'Alger, se sont quant à eux fait connaître pour leur pamphlet *Chkoun sbabna ?* (« Qui est coupable [de nos malheurs ?] »), qui désigne directement l'État comme responsable de la précarité des jeunes Algériens. Les Ouled El-Bahdja demeurent toutefois les vedettes de cette scène. Créé en 2010, le collectif a rencontré le succès sur la Toile avec *Quilouna* (« Foutez-nous la paix », 2017), qui dénonce la corruption au sein de l'État, ou encore *Babour elouh* (« Barque de bois », 2018), un titre évoquant les *harraga*, nom donné à ceux qui tentent la traversée de la Méditerranée sur des embarcations de fortune.

« *La casa del Mouradia résume ce que pensent du régime la majorité des jeunes Algériens*, affirme M. Mehdi Mahloul, supporter de l'USMA âgé de 17 ans résidant à Aïn Benian, dans la banlieue ouest d'Alger. *Depuis sa mise en ligne sur YouTube, en avril 2018, la vidéo a été vue plus de cinq millions de fois. Dans mon lycée, elle est chantée par tout le monde, y compris les filles. C'est donc tout naturellement que ce morceau a été repris dans les cortèges.* »

Largement implantés dans la casbah d'Alger, cœur historique de la capitale et berceau du chaabi algérien, les supporters de l'USMA se sont inspirés de ce style dérivé de la musique arabo-andalouse, ainsi que de la dimension sociale du raï, genre né en Oranie, pour produire leurs compositions. Une tradition de chant qui date de la finale de la Coupe d'Algérie de juin 1969, quand des « usmistes », sous l'étiquette du Virage Électrique Orchestra (3), ont pour la première fois entonné collectivement des refrains du folklore algérois.

L'émigration clandestine, la drogue qui consume la jeunesse, l'autoritarisme de l'État, la corruption

des dirigeants, la *hogra* (injustice et mépris des puissants), le chômage de masse alimentent aujourd'hui les paroles de ces chansons populaires. Dans un pays où 45 % de la population a moins de 25 ans et où 29,1 % des 16-24 ans sont au chômage (4), les chants de stade portent haut les espoirs et les rêves qui s'étiolent des *zawali*, ces jeunes des quartiers déshérités.

« *Depuis l'indépendance, en 1962, les stades sont la caisse de résonance des revendications sociales de toute la jeunesse masculine*, explique le politiste franco-algérien Youcef Fatès, enseignant à l'université Paris Nanterre et spécialiste de l'histoire du sport algérien. *Historiquement, les clubs de football ont toujours été un espace de contestation du pouvoir. Ils revêtent une dimension sociopolitique de résistance et de lutte anticoloniale.* »

Avec cinq millions de supporters revendiqués, le MCA est l'équipe la plus populaire du pays. Dès sa fondation, en 1921, le Mouloudia a incarné l'identité algérienne anticoloniale en devenant le premier club musulman du pays – d'où son surnom, le Doyen. Terrifiées par cette structure créée par et pour des Algériens, les autorités françaises obligèrent les équipes musulmanes à intégrer un quota de joueurs européens dans les années 1930 pour tenter de diluer l'affirmation de l'anticolonialisme dans le football.

M. Yacéf Saâdi, chef militaire du Front de libération nationale (FLN) de la zone autonome d'Alger durant la bataille d'Alger (1957) (5), et Zoubir Bouadjadj, révolutionnaire membre du « groupe des 22 » – qui fut à l'origine du déclenchement de la guerre de libération en 1954 et de la naissance du FLN –, ont tous deux joué sous les couleurs de l'USMA et y ont recruté des combattants. Une quarantaine de « martyrs de la libération » sont issus des rangs du club de football algérois. De son côté, l'équipe du FLN, dite le « Onze de l'indépendance », fut mise sur pied en avril 1958 comme l'un des porte-drapeaux de la cause dans le monde.

Antiautoritarisme, solidarité et virilisme

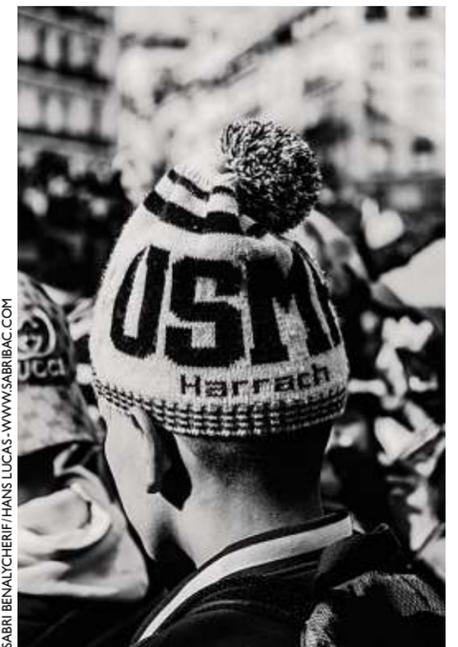
Les stades ont toujours été un exutoire. Durant la période coloniale, les supporters interprétaient des *nachid*, des chants religieux, pour mettre en avant leur identité arabo-musulmane. Après l'indépendance, dans une forme de résistance culturelle, les Kabyles, pour la plupart supporters de la Jeunesse sportive de Kabylie (JSK), scandaient dans les tribunes « Imazighen » (« [Nous sommes] berbères »), par exemple lors de la finale de la Coupe d'Algérie, en juin 1977, lorsqu'ils vitupérèrent contre le président Houari Boumediène – présent au stade – et son régime. Enfin, le président Chadli Bendjedid a été régulièrement raillé dans les gradins durant la décennie 1980, avant que les travées ne résonnent au cri de « Bab El-Oued Chouhada ! » (« Bab El-Oued des martyrs »), en hommage aux manifestants tués par les forces de l'ordre lors des révoltes d'octobre 1988, puis à celui de « Dawla islamiya » (« République islamique »), scandé par les partisans et sympathisants du Front islamique du salut (FIS) (6).

« *Dans les années 2000, l'émergence de la culture ultra, avec ses slogans antiautoritaires et ses chants plus élaborés, a accentué le rôle contestataire des tribunes algériennes*, poursuit Fatès. *Avec l'obstination du clan Bouteflika à se maintenir au pouvoir, les supporters ont été l'étincelle du soulèvement antirégime à l'œuvre depuis le 22 février.* »

Le mouvement ultra désigne un supporterisme radical structuré autour de groupes autonomes qui assurent le spectacle lors des matchs avec des



SABRI BENALYCHERIF/HANS LUCAS-WWWW.SABRIBAC.COM



SABRI BENALYCHERIF – De la série « Algérie, quand les ultras révolutionnent », 22 février 2019

chants, des banderoles ainsi que des animations visuelles de grande envergure appelées *tifos*. Apparus à partir de 1968 dans une Italie en pleine agitation sociale, les ultras sont alors de jeunes manifestants issus des cortèges d'extrême gauche qui importent dans les tribunes des pratiques propres aux organisations politiques radicales : indépendance à l'égard des institutions, culture de l'anonymat, solidarité entre membres et autofinancement. Les premiers ultras italiens allèrent jusqu'à s'inspirer des dénominations des organisations armées d'extrême gauche de l'époque, telles les Brigades rouge et noir de l'AC Milan ou les Tupamaros (en référence au mouvement uruguayen du même nom) à l'AS Roma.

Implanté en Europe dès les années 1980, le mouvement ultra déferle sur l'Afrique du Nord au tournant de l'année 2000 par le biais d'Internet et des réseaux sociaux. En 2002, les ultras L'Emkakhines – « les chamarrés » –, qui soutiennent le club Espérance sportive de Tunis, sont les premiers représentants africains de cette contre-culture footballistique. Celle-ci essaimera au Maroc en 2005, puis en Algérie et en Égypte dès 2007. Parfois, des liens se créent entre les deux rives de la Méditerranée. Ainsi, les ultras de l'USMA se revendiquent aussi du « Milano », l'AC Milan, dont les couleurs rouge et noir sont les mêmes que celles du club algérois.

Représentants d'une jeunesse à la fois auto-organisée et insubordonnée au pouvoir étatique, les ultras deviennent un problème majeur pour les régimes de la région, qui les considèrent comme une menace pour leur autorité. Arrestations arbitraires, violences physiques et restrictions de mouvement : la répression policière s'abat rapidement sur ces supporters.

Forts de leur expérience d'autodéfense face aux forces de l'ordre et de leur capacité de rassemblement, les ultras de l'Espérance sportive de Tunis et du Club africain, autre grand club de Tunis, se retrouvent dès janvier 2011 en première ligne des manifestations du « printemps tunisien ». En février et en novembre 2011, ce sont également les ultras de l'Al-Ahly et du Zamalek, les deux plus grands clubs du Caire, qui défendent physiquement la place Tahrir contre les milices du pouvoir (*baltaguiyas*) lors de la révolution égyptienne. Ils diffusent au sein du mouvement social leurs slogans protestataires.

Nés en 2007, les ultras Verde Leone du Mouloudia Club d'Alger sont les pionniers du mouvement ultra en Algérie. « *Le nom "Mouloudia" fait référence au Mawlid, la fête célébrant la naissance du Prophète*, détaille Kacem (7), un Verde Leone d'une trentaine d'années. *Quant aux deux couleurs de notre club, le vert et le rouge, elles symbolisent respectivement l'islam et le sang des martyrs. Nous sommes les porteurs d'une histoire de résistance transmise de génération en génération. Nous manifestons chaque vendredi contre ce régime. Pas en tant qu'ultras, mais en tant qu'Algériens à part entière.* »

Par ses valeurs antiautoritaires, son esprit de communauté et son virilisme exacerbé, le supporterisme ultra a su séduire de larges pans de la jeunesse masculine, tout en structurant le défouloir qu'étaient les tribunes algériennes et en lui insufflant une dimension politique. En mai 2018, lors de la

finale de la Coupe d'Algérie, les supporters de la JSK s'en prennent ainsi avec une rare virulence au pouvoir, aux forces de l'ordre et au premier ministre de l'époque, M. Ahmed Ouyahia. Quelques mois plus tard, la présence dans les marches de jeunes supporters en groupes très organisés, arborant le maillot de leur équipe et entonnant des chants hostiles au pouvoir, impressionne tous les Algériens. Par ailleurs, depuis le début du mouvement, les diverses communautés ultras d'Alger se sont déclarées *khawa* (« frères »), mettant entre parenthèses leurs rivalités sportives pour unir leurs forces contre le régime.

« Boycottons les gradins dans l'intérêt du pays »

Ainsi, le 14 mars, l'USMA et le MCA s'affrontaient sur la pelouse du stade du 5-Juillet-1962 d'Alger. Baptisée « le derby des frères ennemis » – les supporters des deux clubs cohabitent dans les rues de la Casbah et de Bab El-Oued –, cette rencontre est réputée être le monde entier pour sa ferveur en tribune et ses *tifos* spectaculaires (8). Mais, le matin de la rencontre, sur les murs de la ville, un tract estampillé MCA annonce : « *On ne peut pas aller à une fête de mariage quand sa mère est malade*. (...) *Boycottons les gradins dans l'intérêt du pays et dans celui du club. Nous demandons à tous les supporters de suivre une seule voie et de ne laisser aucune idée nous séparer. Nous supporterons l'Algérie demain [vendredi, jour de manifestations] dans les rues.* »

Au coup d'envoi du match, les trois quarts des 80 000 places de l'enceinte sont vides – un fait inédit dans l'histoire du football algérien. Seules quelques centaines d'Ouled El-Bahdja chantent *La casa del Mouradia* à l'entrée des joueurs. « *Nous avons annulé le tifo qui devait être déployé, car la beauté des tribunes lors des précédents derbys algérois a été instrumentalisée par l'État pour montrer une image déformée de la réalité sociale du pays, nous confient les fondateurs d'Ouled El-Bahdja. Le football ne doit pas être un instrument d'hypnose et de distraction du peuple.* » Les cinq dernières minutes de la partie s'achèvent par des slogans hostiles au régime, mais aussi de soutien à la cause palestinienne, clamés à l'unisson par les tribunes des deux camps.

Propriétaire et président de l'USMA depuis 2010, M. Ali Haddad – qui n'a jamais été accepté par les supporters du club – a été placé en détention provisoire le 3 avril après avoir tenté de fuir le pays par la frontière algéro-tunisienne. Richissime affairiste proche du clan Bouteflika et président du Forum des chefs d'entreprise (FCE) jusqu'à sa démission le 28 mars, il a, entre autres, trempé en 2015 dans un vaste scandale de corruption lié à la construction de l'autoroute reliant l'est à l'ouest de l'Algérie. *Ultima Verba* (« Dernières paroles »), un titre mis en ligne par les Ouled El-Bahdja en février, quelques jours avant la première marche contre le régime, avertit : « *Le temps nous appartient. L'État chutera avec ceux qui ont construit l'autoroute.* »

(1) Lire Akram Belkaid et Lakhdar Benchiba, « En Algérie, les décideurs de l'ombre », *Le Monde diplomatique*, avril 2019.

(2) La « décennie noire », la guerre civile des années 1990.

(3) Le virage est la tribune située derrière les buts, où se trouvent les places les moins chères.

(4) Office national des statistiques algérien, Alger, septembre 2018.

(5) Le documentaire de Malek Bensmaïl « *La Bataille d'Alger* », un film dans l'histoire (2017) revient sur le rôle de M. Saâdi dans cet épisode de la guerre d'Algérie et dans la production du film.

(6) Lire Ignacio Ramonet, « Le football, c'est la guerre », *Le Monde diplomatique*, juillet 1990.

(7) À la demande des supporters, les prénoms ont été modifiés.

(8) Cf. le documentaire de Théo Schuster (avec Éric Cantona) *Looking for Alger*, 2015.

* Journaliste, auteur de l'ouvrage *Une histoire populaire du football*, La Découverte, Paris, 2018.

OMAR AL-BACHIR DÉCHU, L'ARMÉE SOUS PRESSION

Obstination démocratique au Soudan

Privé de rente pétrolière depuis la sécession de sa partie sud en 2011, rendu exsangue par des dépenses militaires exorbitantes, le Soudan subit la tutelle austéritaire du Fonds monétaire international. Le pays, qui se rêvait en grenier du monde arabe, ne peut plus nourrir ses habitants. Excédée, la population a chassé le dictateur Omar Al-Bachir. Mais l'armée lâchera-t-elle le pouvoir ?

PAR GIOVANNA LELLI *

LE 19 décembre 2018, le gouvernement soudanais annonce, parmi d'autres augmentations, le triplement du prix du pain, qui passe de 1 à 3 livres soudanaises (de 2 à 6 centimes d'euro). La mesure s'explique par la volonté des autorités de renforcer une politique d'austérité mise en place en 2013 pour faire face à une inflation galopante (70 % en décembre 2018) et à l'effondrement de la monnaie nationale (1 livre soudanaise valait 0,42 dollar en 2009, et 0,02 dollar à la fin 2018). Déjà affectée par les effets du plan d'austérité adopté par Khartoum en 2017, sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI), et par d'incessantes pénuries de produits de base et de carburant, la population réagit dès le lendemain en investissant les rues des principales villes du pays. Les slogans sont simples et clairs : « Tombe et c'est tout ! » (*tasqout bass*) ; « Liberté, paix et justice ! » ; « La révolution est le choix du peuple » ; « Le peuple veut le renversement du régime » ; ou tout simplement « Révolution ! ».

Depuis 2011 et les « printemps arabes », le Soudan n'a jamais cessé de connaître des flambées de protestation, souvent très localisées et presque toujours réprimées. Le mouvement né en décembre 2018, d'essence révolutionnaire – car visant à abattre le régime –, se distingue quant à lui par son caractère national et unitaire, ainsi que par la convergence en son sein de plusieurs groupes dotés d'une forte légitimité populaire.

« Nous sommes tous Darfour »

DÈS le 1^{er} janvier, à travers sa Déclaration de la liberté et du changement (DLC), l'ALC faisait siennes les revendications de l'APS. Le programme politique esquissé par ce texte prévoit essentiellement la mise en place d'un gouvernement de transition civile et démocratique pour une durée de quatre ans (1). Le 11 avril, l'arrestation de M. Al-Bachir par l'armée, qui s'est accompagnée de la dissolution du Parlement et de la mise en place d'un régime militaire « transitoire » de deux ans, n'a pas convaincu l'ALC, qui a immédiatement dénoncé un « coup d'État interne au régime » et réitéré ses revendications d'une vraie transition. La détermination des manifestants regroupés devant le quartier général de l'armée ne faiblissant pas, le Conseil militaire de transition a fait plusieurs concessions. Le général Awad Ibn Ouf, éphémère dirigeant de cette instance, et M. Salah Gosh, puissant chef du service national de renseignement et de sécurité (NISS), ont été écartés à la mi-avril. Depuis, le bras de fer se poursuit entre l'ALC et le commandement de l'armée, la première étant toujours capable de mobiliser des centaines de milliers de manifestants pacifiques.

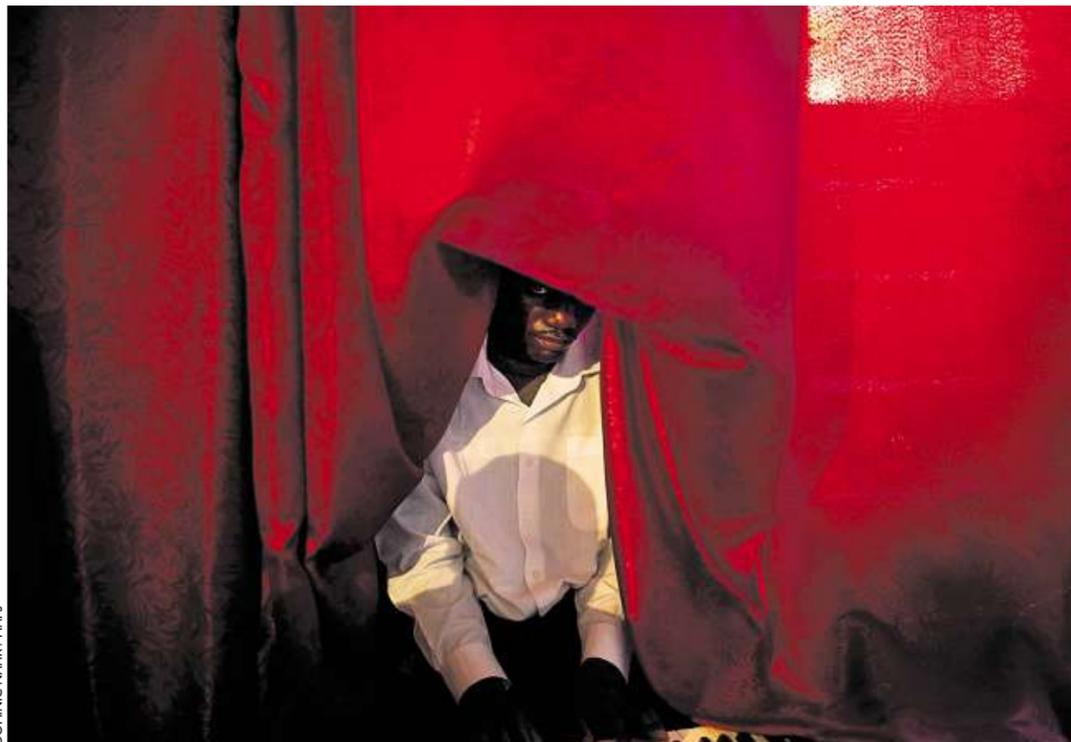
Les causes profondes de la vague révolutionnaire soudanaise actuelle sont à rechercher dans les dégâts provoqués par les trente ans de dictature militariste du président Al-Bachir, ainsi que dans l'histoire contemporaine plus longue du Soudan. Premier élément à prendre en considération : la régression multiforme subie par le pays depuis le coup d'État de 1989. Sur le plan poli-

Dès le départ, l'Alliance pour la liberté et le changement (ALC) a ainsi joué un rôle moteur dans la contestation, qui a d'ores et déjà abouti, le 11 avril, au renversement de M. Omar Al-Bachir. L'ALC s'inscrit dans la continuité de l'Alliance nationale démocratique (AND), fondée en Érythrée en 1995. Celle-ci regroupait à l'époque les organisations bannies par le régime du président Al-Bachir, qui avait pris le pouvoir en 1989 à la faveur d'un coup d'État militaire orchestré par le théologien et homme politique Hassan Al-Tourabi. Alors ministre de la justice et des affaires étrangères, ce dernier – mort en 2016 – dirigeait aussi le Front islamique national, qui s'inscrivait dans la mouvance des Frères musulmans.

À présent, l'ALC comprend plusieurs formations, dont la très active Association des professionnels soudanais (APS), qui regroupe huit corps de métiers, dont les ingénieurs, les avocats, les médecins et les enseignants du supérieur, et qui se démarque des syndicats officiels, à la solde du régime. À l'origine de la protestation contre la hausse du prix du pain, l'APS a été rejointe par plusieurs coalitions et partis politiques d'opposition légaux. Parmi eux, Nidaa Al-Sudan (« L'appel du Soudan »), auquel appartient notamment le parti Oumma (centriste) de l'emblématique Sadek Al-Mahdi – premier ministre durant la parenthèse démocratique de 1985 à 1989 –, mais aussi les Forces nationales du consensus, un rassemblement de formations de gauche, dont le Parti communiste soudanais.

Et culturel, le régime de M. Al-Bachir a exercé une répression généralisée et incessante au sein de la société. Les partis et les syndicats libres furent interdits, les seconds faisant même l'objet par la suite de mesures répressives à travers une loi, le Trade Unions Act, adoptée en 1992. Cependant, les partis et les syndicats libres restèrent très actifs dans la clandestinité et en exil (surtout en France et au Royaume-Uni). La répression toucha aussi les milieux intellectuels, les médias, et n'épargna pas les rangs de l'armée, frappée par plusieurs purges.

À cela, il faut ajouter une application de la charia de plus en plus violente et liberticide. Le code juridique et pénal déjà en vigueur durant la dictature (1969-1985) du président Gaafar Al-Nemeiry, lui aussi déposé par un mouvement populaire (2), fut durci par M. Al-Bachir. La loi soudanaise prévoit ainsi des châtiements corporels stricts (*hudud*), qui ne peuvent être modulés par le juge, car prescrits par le Coran ou la sunna. C'est le cas de l'amputation pour les « voleurs » et de la peine de mort pour les apostats. La loi instaure aussi une discrimination envers les femmes et les non-musulmans, ces derniers représentant au moins un tiers des citoyens, et tout particulièrement ceux qui pratiquent des religions animistes dans le sud du pays (3). À l'inverse, l'ALC plaide aujourd'hui pour l'établissement d'une Assemblée constituante (« *transitional civil statutory council* ») dont les membres refléteraient la diversité culturelle, ethnique et religieuse du Soudan, avec un quota d'au moins 40 % réservé aux femmes, afin de fonder un système juridique à caractère « neutre » et « national » (déclarations des 15 et 18 avril 2019).



DOMINIC NAHR. – Musicien dissimulé par un rideau, Juba, 2010

Dans un contexte autoritariste et répressif, les Soudanais ont aussi été confrontés à d'importants problèmes économiques, symbolisés par la lente dégringolade de leur monnaie et par d'incessantes difficultés budgétaires qui ont obligé le pouvoir à faire appel aux bailleurs de fonds internationaux. Comme nombre de pays arabes, le Soudan se caractérisait jusqu'à la sécession du Sud en 2011 par une économie rentière improductive, et notamment par la rente pétrolière, qui fut à l'origine d'un boom économique éphémère entre 2000 et 2008. Durant cette période, le pays attira des compagnies pétrolières du Golfe et d'Asie, ce qui entraîna un pic de croissance en 2008 – 11,5 % de hausse du produit intérieur brut (PIB) grâce aux bénéfices tirés du pétrole, qui représentaient 21,5 % du PIB cette même année, selon la Banque mondiale. Cette manne a profité à une petite oligarchie, et bien peu au reste de la population. Depuis 2011, le chômage touche en moyenne 18 % des actifs, avec un taux qui atteint 33,8 % pour les jeunes, les femmes étant les plus touchées (57,9 % chez les 15-24 ans). Près de 50 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (4).

Au-delà des difficultés économiques, de multiples conflits ont ensanglanté le pays depuis près de quatre décennies. De 1983 à 2005, une guerre a opposé le gouvernement de Khartoum au Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan de John Garang. Durant ces vingt-deux ans, quatre millions de personnes ont fui leur foyer et plus de deux millions de Soudanais du Sud ont perdu la vie. Garang, tout comme les progressistes du Nord, a toujours été convaincu que la seule issue au conflit était l'unité nationale dans un cadre démocratique et laïque. Il a disparu dans un accident d'hélicoptère en 2005, quelques mois après avoir signé un accord de paix avec le Nord. Ce compromis ne lui a pas survécu : M. Salva Kiir, son successeur, soutenu par les États-Unis et par Israël, a opté pour la sécession du Sud, entérinée en 2011 à la suite du référendum d'autodétermination de janvier, lors duquel 98,83 % des votants se prononcèrent en faveur de l'indépendance (5). Largement imposée par Washington, cette amputation a suscité un sentiment d'humiliation et de frustration chez les Soudanais du Nord. Pour autant, aujourd'hui, la DLC prend implicitement acte de cette partition. Elle prône le respect des droits des réfugiés et souligne l'importance des relations avec le Soudan du Sud, qui devront être fondées sur le respect mutuel et sur la poursuite d'intérêts communs.

Comme le conflit avec le Sud, la guerre au Darfour est à analyser en termes de « question nationale ». La guerre civile opposant des groupes insurgés du Darfour au gouvernement central, ainsi qu'à des milices locales (*janjawid*) armées par le régime, trouve son origine

dans le sous-développement de cette région, délaissée par le pouvoir. En 2009 et 2010, la Cour pénale internationale (CPI) avait émis deux mandats d'arrêt contre M. Al-Bachir pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide commis au Darfour de 2003 à 2008, mais elle a fini par suspendre ses investigations en 2014, en raison de l'inaction du Conseil de sécurité des Nations unies. La vague

révolutionnaire de 2018-2019 a aussi eu pour effet de diffuser un sentiment d'unité nationale dans tout le pays. En ce sens, l'un des slogans des manifestants dans la capitale, « Nous sommes tous Darfour », est éloquent, tout comme le premier objectif du gouvernement de transition envisagé par la DLC : s'attaquer aux « causes profondes » des guerres civiles et trouver à ces dernières une solution juste et durable.

Des combats politiques récurrents

TOUTEFOIS, la régression politico-économique du pays et les conflits ne suffisent pas à expliquer le mouvement né en décembre 2018. Celui-ci a pu émerger grâce à la mémoire historique du peuple soudanais, marquée par une quête persistante de liberté. Depuis son indépendance du Royaume-Uni et sa séparation d'avec l'Égypte, en 1956, le pays a ainsi connu une alternance de dictatures militaires (longues) et de révolutions populaires pacifiques qui les renversaient et instaurent des régimes démocratiques (éphémères). En 1964, la « révolution d'octobre » abattit la dictature militaire d'Ibrahim Abboud, instaurée en 1958 et soutenue par le Royaume-Uni, et la remplaça par un gouvernement démocratique qui dura à peine cinq ans. En 1985, la « révolution d'avril » mit fin à la dictature militaro-islamiste d'Al-Nemeiry, appuyée cette fois par les États-Unis, mais aussi par l'Égypte et la Libye. Le gouvernement démocratique qui suivit fut renversé en 1989 par le coup d'État militaire de M. Al-Bachir. Aussi bien en 1964 qu'en 1985, la victoire des révolutions pacifiques avait été rendue possible par le refus de l'armée de réprimer le peuple. À la mi-avril, cela restait le cas cette année également.

Ces mouvements de masse successifs, y compris l'actuel, ont pu voir le jour grâce à des combats politiques récurrents et à l'expérience de lutte de classes de nombreux acteurs, tels que les travailleurs des chemins de fer, les agri-

culteurs de la Jazirah – la province agricole du Soudan centre-oriental –, l'Union des femmes soudanaises – une organisation de défense des droits civiques des femmes cofondée par la militante socialiste et féministe Fatima Ahmed Ibrahim (1928-2017) –, sans oublier un Parti communiste qui fut, de sa création, en 1946, jusqu'à la fin des années 1960, l'un des plus puissants du monde arabo-musulman, au point que son influence perdure même s'il ne joue plus qu'un rôle marginal. S'y ajoute une intelligentsia nationale éclairée, comme le montre le rôle de premier plan joué au cours des derniers mois par l'APS.

Dans l'hypothèse où la contestation populaire triompherait, il est certain que les nouvelles autorités devraient construire un compromis historique entre les partis traditionnels, les confréries religieuses et les segments progressistes modernes de la société. En interne, la conjoncture semble favorable, même si des incertitudes demeurent quant à la position définitive de l'armée. Mais, à l'étranger, de nombreux pays arabes, dont les monarchies du Golfe, verraient d'un mauvais œil le développement d'une vraie démocratie au Soudan, par crainte de ses effets déstabilisateurs sur leurs propres sociétés. Les réactions des diplomates occidentales et des Nations unies ont été très prudentes. Aucune, pour l'heure, ne reconnaît l'ALC comme la représentante légitime des forces populaires. Cela vaut également pour la Russie et la Chine, qui entretenaient de bonnes relations avec le régime de M. Al-Bachir. Au Soudan, l'élan révolutionnaire ne peut compter que sur lui-même.

(1) Cf. le texte et la liste des signataires de la DLC sur www.sudaneseprofessionals.org
 (2) Lire Alain Gresh, « Le Soudan après la dictature », *Le Monde diplomatique*, octobre 1985.
 (3) Cf. Robert O. Collins, *A History of Modern Sudan*, Cambridge University Press, 2008.
 (4) Enquête nationale sur l'emploi, 2011, citée dans « Profils de pays », 2017, Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, www.uneca.org
 (5) Lire Jean-Baptiste Galopin, « Amer divorce des deux Soudans », *Le Monde diplomatique*, juin 2012. Cf. aussi Michel Raimbaud, *Le Soudan dans tous ses États. L'espace soudanais à l'épreuve du temps*, Karthala, coll. « Hommes et sociétés », Paris, 2012.

L'imprimerie
79, rue de Roissy
93290
Tremblay-en-France

IMPRIM'VERT®

Origine du papier : Allemagne. Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier UPM issu de forêts gérées durablement, porteur de l'Écolabel européen sous le n° FI37/001. Entropisation : Ptot = 0,007 kg/t de papier

Commission paritaire des publications et agences de presse : n° 0519 D 86051
ISSN : 0026-9395
PRINTED IN FRANCE

À la disposition des diffuseurs de presse pour modification de service, demandes de réassort ou autre, nos numéros de téléphone verts :
Paris : 0 805 050 147
Banlieue/province : 0 805 050 146.

* Docteure en études iraniennes, actuellement professeure invitée d'études arabes et islamiques à l'Université catholique de Louvain.

Pékin fait de l'œil aux citoyens taiwanais

À un an de la présidentielle à Taïwan, l'opposition à M^{me} Tsai Ing-wen, indépendantiste, tente de reprendre la main : le patron de Foxconn, qui fabrique des produits Apple principalement en Chine, a annoncé sa candidature à la primaire au sein du Kuomintang, notoirement prochinois. Si Pékin a durci sa politique à l'égard de Taipei, M. Xi Jinping a promu des mesures pour séduire les Taïwanais.

PAR ALICE HÉRAIT *

UNE atmosphère solennelle règne pour la conférence finale de la treizième Assemblée nationale populaire, ce 20 mars 2018. M. Xi Jinping, tout juste réélu président de la République populaire de Chine (RPC), annonce : « Nous sommes prêts à partager les chances de développement du continent avec nos compatriotes taïwanais, à améliorer leur bien-être et à faire avancer le processus de réunification pacifique de la Chine (1). » À travers ces mots, les Taïwanais sont chaleureusement invités à venir voir ce que la mère patrie peut leur offrir. Plus puissant que jamais, le dirigeant chinois rappelle les intentions de la RPC, dont la Constitution de 1982 prévoit dans son préambule la réunification avec Taïwan.

Ce discours intervient à un moment de fortes tensions. En 2016, M^{me} Tsai Ing-wen (2), fraîchement élue à la présidence de l'île, a refusé de reconnaître le « consensus de 1992 » qui proclame l'existence d'une seule Chine, selon la formule « Un pays, deux systèmes » – Pékin et Taipei étant libres de déterminer quelle « Chine » est légitime –, et qui a permis de développer les relations entre les deux. Depuis, Pékin a multiplié les provocations : rien qu'entre juillet et décembre 2017 l'armée de l'air chinoise a frôlé la zone de défense aérienne taïwanaise quatorze fois (3). Le gouvernement de M. Xi a aussi fait pression pour exclure Taïwan d'instances comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à laquelle elle participait

* Journaliste.

jusqu'en 2017 ; il a imposé aux sites Internet des compagnies aériennes internationales d'inclure l'île dans la Chine. Enfin, il poursuit sa politique de chantage pour l'isoler diplomatiquement : seuls dix-sept pays reconnaissent aujourd'hui Taïwan, cinq de moins qu'en 2016.

Pour Chao Wen-chih, directeur de l'Institut des affaires internationales et stratégiques de l'université Chung Cheng (Taïwan), la ligne directrice de la Chine n'a pas changé depuis 1979, année où le dirigeant Deng Xiaoping a prononcé son premier discours en faveur de la réunification. « La seule différence, explique-t-il, c'est que le pays est bien plus puissant qu'auparavant. Il se permet donc d'agir de façon unilatérale. Pékin applique une politique "dure" aux institutions de Taïwan et une politique "douce" à ses citoyens. »

Par « politique douce », il fait référence à la stratégie de séduction déployée pour gagner le cœur d'une partie de la population. En février 2018, le Bureau des affaires taïwanaises a annoncé trente et une mesures visant à attirer davantage de citoyens de l'île. Douze d'entre elles concernent l'accès au marché chinois, notamment une exemption de taxes pour les entreprises ; les autres visent à favoriser l'accès à l'emploi et les échanges culturels. Pour le porte-parole du Bureau, M. An Fengshan, cité dans le magazine taïwanais *CommonWealth* (1^{er} mars 2018), ces mesures « sans précédent » mettent les insulaires « sur un pied d'égalité avec leurs homologues du continent », ni plus ni moins.



S E L Ç U K

En réalité, le gouvernement chinois tendrait même à les privilégier. Ainsi, les critères d'admission dans les meilleures universités sont allégés pour les lycéens taïwanais, qui peuvent en outre bénéficier de bourses et de logements. Désormais, il est plus facile pour un jeune Taïwanais d'étudier à la très réputée université de Pékin, avec à la clé une meilleure insertion sur le marché du travail chinois, que pour un jeune du continent, qui est confronté à une forte concurrence et paie des frais de scolarité élevés. Et c'est vrai pour tout le territoire. Ainsi, l'université très sélective du Zhejiang, qui, en 2017, a reçu cent cinquante candidatures taïwanaises, en a enregistré six cents l'an dernier.

Depuis l'ouverture de lignes aériennes directes entre la Chine continentale et Taïwan, en 2008, universités et organismes privés ont multiplié les offres d'échanges, de camps d'été ou de stages dans l'empire du Milieu, et ce à des prix défiant toute

concurrence. Des organisations non gouvernementales (ONG) telles que l'Association of Chinese Elites (ACE) se consacrent entièrement à des séjours sur le continent chinois. Au programme : visites de sites historiques, d'entreprises importantes, séminaires et prises de contacts.

Diplômées de la prestigieuse Université nationale de Taïwan (NTU), M^{mes} Katie Lin et Iris Cheng (4) ont toutes deux par-

ticipé à un séjour de ce type durant leur scolarité. « À Taïwan, le sujet de la Chine est omniprésent, mais on ne sait pas vraiment ce qu'il s'y passe. J'y suis allée parce que je voulais voir par moi-même, mais surtout parce que c'était bon marché », raconte M^{me} Lin, qui a passé l'été 2012 dans la Guangdong, province du sud de la Chine. Même constat pour M^{me} Cheng, partie en 2014 effectuer un stage de journalisme de deux mois au sein de Beijing TV Network, le principal réseau de télévision de Pékin. Une expérience qu'elle considère comme une chance pour les étudiants curieux et fauchés : « Les Chinois ont rarement l'occasion de faire ce genre de stage, mais pour moi c'était tellement facile... Les journalistes m'ont accueillie très chaleureusement. Malgré tout, mes collègues m'ont clairement fait sentir que Taïwan était un sujet tabou. De même, le rédacteur en chef dressait chaque semaine une liste des sujets internationaux qu'on ne devait pas aborder. »

Si la presse et une partie de l'opinion publique taïwanaises s'en alarment, ces départs ne semblent pas inquiéter le gouvernement. Pour M. Wu Chih-chung, représentant de Taïwan en France (5), la stratégie de Pékin est inefficace : « Les Taïwanais se plaignent de salaires trop bas, mais le pouvoir d'achat reste relativement confortable. Si la Chine espère rallier la totalité de Taïwan à sa cause, il faudra que sa croissance continue d'augmenter de 10 % chaque année. Or elle ralentit, et les Chinois ont eux aussi un problème de chômage. De plus, accorder des privilèges n'est pas toujours judicieux. Admettons que la Chine donne de bons boulots et de bons salaires aux Taïwanais. Quel sera le sentiment des Chinois si eux-mêmes ne peuvent en obtenir ? »

La population pour le statu quo

Pour séduire et susciter l'adhésion à son système de pensée, M. Xi compte sur le rayonnement économique de son pays. Mais ce calcul n'est pas forcément gagnant. « À Taïwan, quitter son emploi pour augmenter ses revenus de 25 % est considéré comme prétentieux. En Chine, si un candidat ne négocie pas son salaire, on estime qu'il manque de confiance en lui et qu'il n'est pas compétent », assure M^{me} Bonnie Cheng, installée à Shanghai depuis six mois. Après ses études, cette Taïwanaise de 25 ans a préféré tenter directement sa chance ici ; elle a trouvé un emploi en moins de deux semaines. Elle hésite néanmoins à rester durant une longue période, arguant poliment qu'elle apprécie modérément les « us et coutumes des Chinois », qu'elle juge trop « matérialistes ».

Pour Tanguy Lepesant, chercheur spécialiste de la jeunesse taïwanaise associé au Centre d'études français sur la Chine contemporaine (CEFC), c'est avant tout la perspective d'une carrière stimulante qui attire les Taïwanais de l'autre côté du détroit : « Les jeunes saisissent l'occasion, parce qu'ils souffrent des conditions de travail difficiles, des salaires trop bas et des loyers trop élevés à Taïwan. Mais ceux qui choisissent de partir pâtissent d'une baisse de leur qualité de vie. Les difficultés d'accès aux services médicaux, la censure, la pollution... Beaucoup préfèrent rentrer, quitte à gagner moins. »

Pas de quoi s'inquiéter, donc. D'autant que, selon M. Wu, « la fuite des cerveaux n'est pas un phénomène nouveau, et le premier choix n'est jamais la Chine ». Un sondage effectué par le média taïwanais *Business Weekly* (4 avril 2016) confirme ses dires : s'ils pouvaient choisir, la destination favorite des jeunes serait le Japon, suivi de loin par les pays occidentaux (États-Unis et Europe) et Singapour. La Chine continentale n'arrive qu'en quatrième position.

S'il est encore trop tôt pour mesurer l'impact des trente et une incitations de M. Xi, Lepesant juge peu probable qu'elles permettent de gagner le cœur des Taïwanais : « Les études montrent une légère baisse du soutien à l'indépendance. En 2016, 22,9 % des personnes interrogées disaient vouloir l'indépendance immédiate ou à terme, contre 20,3 % en 2018 (6). La presse chinoise

s'en félicite. Toutefois, cette baisse ne résulte pas de la politique de séduction de Xi. Il s'agit d'une sorte de retour à la normale. Le désir d'indépendance avait crû en réaction à la politique prochinoise de l'ancien président Ma Ying-jeou. »

En 2014, l'intensification des échanges commerciaux entre la Chine et Taïwan avait provoqué un regain du sentiment antichinois et un fort élan protestataire, connu sous le nom de « mouvement des tournesols » (7). Mais, selon Lepesant, cet engouement pour la cause indépendantiste est retombé après l'élection de M^{me} Tsai, moins conciliante avec Pékin. La majorité des Taïwanais ne soutiennent ni la réunification ni l'indépendance, mais plutôt le maintien pacifique du statu quo. « Ils se considèrent comme à la fois chinois et taïwanais ; "chinois" au sens où ils appartiendraient non pas à la nation chinoise, mais plutôt à un espace de civilisation chinois. Les 3 % qui revendiquent leur appartenance à la nation chinoise sont généralement des personnes âgées, qui cultivent un sentiment de nostalgie. »

L'expérience de la Chine chez les jeunes, qui, traditionnellement, se sentent plus taïwanais que leurs aînés, semblerait même produire l'effet inverse de celui recherché par le président Xi : « Je ne me sens pas plus chinoise qu'avant, affirme M^{me} Jenny Wang, 24 ans, qui étudie à Pékin depuis deux ans. Je suis attachée à la démocratie qui règne à Taïwan. Ici, quand on est taïwanais, on nous pousse constamment à dire qu'on est chinois. Les internautes sautent sur tout ce qui paraît antipatriotique. Paradoxalement, cela m'éloigne d'autant plus de l'idée que je suis chinoise. »

(1) « Speech delivered by Xi Jinping at the first session of the 13th NPC », Xinhua, 21 mars 2018.

(2) Lire Tanguy Lepesant, « Taïwan en quête de souveraineté économique », *Le Monde diplomatique*, mai 2016.

(3) « China-Taiwan tensions drive military exercises », *Jane's Intelligence Review*, Londres, 2018.

(4) Les noms des personnes qui témoignent ont été changés à leur demande.

(5) La France reconnaît la politique d'« Une seule Chine » ; Taipei n'y dispose donc pas d'une ambassade, mais d'un bureau de représentation.

(6) « Changes in the Taiwanese/Chinese identity of Taiwanese », Université nationale Chengchi, Taipei, 30 janvier 2019.

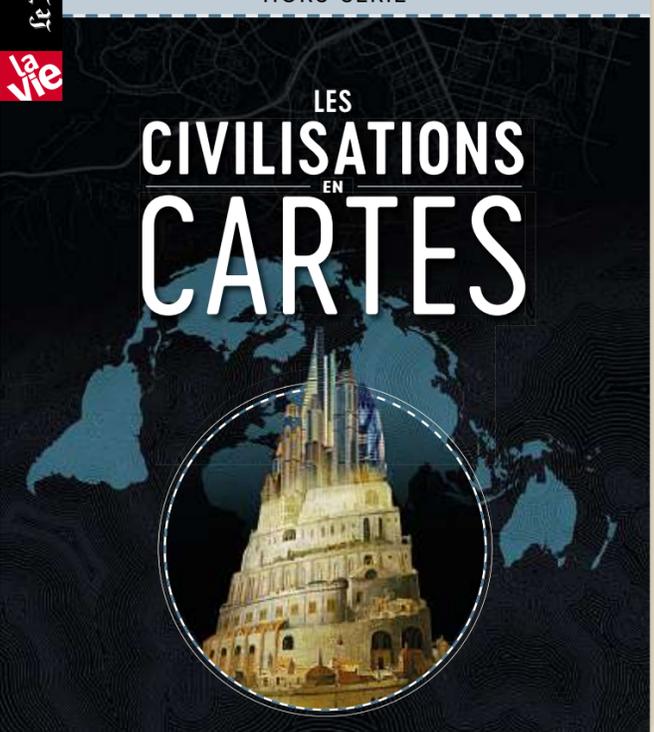
(7) Cf. « Taïwan en quête de souveraineté économique », *op. cit.*

Le Monde

Le Monde la vie

HORS-SÉRIE

LES CIVILISATIONS EN CARTES



Et si nous regardions les civilisations autrement ?

Cet atlas inédit survole les frontières et les cours d'eau, les montagnes et les mers, en traversant les siècles, en passant par l'Égypte, Rome, la Chine, le monde arabo-musulman... Au-delà des clichés, les cartes racontent les grands chapitres de l'histoire de l'humanité.

Cet atlas original et magnifique, accompagné de textes concis des meilleurs spécialistes, nous invite à bousculer nos représentations pour mieux capter les vibrations du monde actuel.

LES CIVILISATIONS EN CARTES

Un hors-série **Le Monde** la vie - 124 pages - 12 €

Chez votre marchand de journaux et sur Lemonde.fr/boutique

UN HÉROS DEVENU L'HOMME À ABATTRE

L'indomptable Julian Assange

(Suite de la première page.)

Des années de résistance aux pressions de Washington ont fini par entamer la combativité de son administration. M. Lenín Moreno, qui s'apprête à être investi président à la place de M. Rafael Correa, a refusé de rencontrer Assange. Et WikiLeaks vient de rendre public l'arsenal numérique de la Central Intelligence Agency (CIA), désactivant de facto l'ensemble des armes utilisées par l'agence pour pirater ses cibles. L'administration Trump, furieuse, comprend enfin qu'elle a face à elle un dissident, et non l'allié qu'elle avait cru pouvoir absorber.

Lorsque, en 2006, Assange crée une œuvre radicale qu'il fait nommer WikiLeaks, il est déjà une figure importante dans le milieu des hackers. Mais personne ne s'attend à ce que cet homme au visage encore juvénile fasse naître les fuites les plus massives de l'histoire, plongeant successivement ses lecteurs dans les manigances des ambassades proche-orientales, dans les arcanes du régime de M. Bachar Al-Assad ou dans les jeux oligarchiques des capitales africaines, sans oublier la corruption endogamique de la haute société américaine ou les relations du Service fédéral de sécurité (FSB) russe avec ses sous-traitants. Du manuel de la scientologie au fonctionnement d'une importante banque suisse en passant par le règlement intérieur de la prison de Guantánamo, les premières publications de WikiLeaks provoquent de sérieux remous. Et amènent le ministère de la défense américain à produire une enquête sur l'organisation... que WikiLeaks réussit à publier. D'importantes malversations sont révélées en Islande; au Kenya, l'élection présidentielle de 2007 bascule après la divulgation d'un rapport secret concernant le candidat favori. Mais il manque encore au site un fait de gloire qui permette d'asseoir définitivement sa réputation.

En avril 2010, une vidéo d'un genre collateralia va jouer ce rôle. Elle s'intitule *Collateral Murder*. Sur fond de commentaires oiseux, on y assiste, en noir et blanc,

« Du sang sur les mains »

ALORS qu'une palanquée d'organisations lui attribuent des prix, d'Amnesty International au *Time* en passant par *The Economist* et *Le Monde*, WikiLeaks enclenche la publication de dizaines de milliers de rapports de guerre, puis de 243 270 câbles diplomatiques américains. Ils révèlent l'étendue de la corruption des régimes arabes proches de Washington, et sont brandis par les manifestants tunisiens quelques jours avant la chute de M. Zine El-Abidine Ben Ali, en 2011. M^{me} Clinton, alors secrétaire d'État du président Obama, doit se résoudre à une tournée au cours de laquelle elle présente ses excuses aux alliés des États-Unis.

Universitaires et médias du monde entier se précipitent sur ces archives pour expliquer rétroactivement quelques-uns des événements majeurs des dernières années. Des milliers de procédures qui s'appuient sur les publications de WikiLeaks sont engagées devant les cours de justice. Les rédactions partenaires du site commencent alors à s'inquiéter. Elles se montrent débordées par un mode de fonctionnement qui fait fi des liens de consanguinité unissant les journalistes à leurs sources. Si elles doivent suivre celui qu'on présente comme le nouvel Hermès, elles laissent s'installer une tension grandissante, qui débouchera sur une rupture définitive.

Dès le 30 juillet 2010, les premiers articles accusant Assange d'avoir « du sang sur les mains » paraissent, y compris dans des journaux alliés à l'organisation (2). Alors que le département d'État américain met en place une équipe de plus de deux cents diplomates chargée d'étouffer WikiLeaks, une incrimination d'agression sexuelle visant Assange émerge en Suède. Elle ouvre la voie à un imbroglio juridique de plus de six ans dans lequel la presse va s'engouffrer. La



© DENIS CASTELLAS/GALERIE CATHERINE ISSERT

DENIS CASTELLAS. – « Secret Defense », 2009.

à l'assassinat de civils et de journalistes de Reuters par les forces américaines en Irak. Le carnage, filmé comme un jeu vidéo, avec en fond sonore les rires des assassins, suscite une onde de choc au sein des rédactions occidentales. Se découvrant visées, celles-ci affectent de découvrir le véritable visage des « guerres propres » menées par les États-Unis au Proche-Orient depuis 2001; des conflits qu'elles avaient très majoritairement soutenus jusqu'alors. Les preuves de milliers de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité publiées dans les mois qui suivent par WikiLeaks dans le cadre des « Afghanistan War Logs » et des « Iraq War Logs », en partenariat avec les plus prestigieuses rédactions occidentales, portent Assange au pinacle d'un espace médiatique en crise.

commerciaux, économiques et militaires sont rapidement négociés, et le sort d'Assange est scellé. L'Équateur obtiendra un prêt de 10,2 milliards d'euros des institutions financières internationales sous influence américaine (Banque mondiale, Fonds monétaire international). Assange comprend alors que ses jours à l'ambassade sont comptés. Sollicité par mes soins, l'Élysée se refuse à intervenir pour accueillir celui qui a un enfant sur notre territoire et qui a rendu d'importants services à notre pays, notamment en révélant, en 2015, l'espionnage systématique par les services de renseignement américains des présidents français et des entreprises nationales participant à des appels d'offres supérieurs à 200 millions de dollars.

Lorsque l'arrestation d'Assange à l'ambassade d'Équateur intervient, le 11 avril 2019, en violation de toutes les conventions internationales relatives au droit d'asile, les rédactions occidentales, du *Washington Post* au *Monde* en passant par le *Guardian* et le *New York Times*, se montrent timorées, voire hostiles. Le sort d'un journaliste détenu depuis près de sept ans dans vingt mètres carrés, sans accès à l'air libre et au soleil, soumis à des mois d'isolement complet, dans des conditions de vie proches de la torture, le tout pour avoir fait son travail, ne les émeut pas. Assange a beau apparaître affaibli, le visage rongé par la solitude, il n'est plus des leurs.

rupture intervient quand WikiLeaks se désolidarise des méthodes de censure que les médias tentent d'appliquer aux câbles diplomatiques. Sur les chaînes d'information américaines, des intervenants se succèdent pour appeler à l'arrestation « coûte que coûte » de son fondateur, voire, comme M. Trump en 2010, à son exécution (3). Quand, en décembre 2010, Assange est arrêté à Londres, il ne peut déjà plus compter sur le soutien de ceux qui l'avaient célébré.

Sept ans et demi plus tard, le 28 juin 2018, M. Michael Pence, vice-président des États-Unis, rencontre le président Moreno à Quito. La rupture entre Assange et l'Équateur est consommée. Contre toute attente, le successeur de M. Correa s'échine à trahir son héritage (4), et il réclame l'appui financier des États-Unis. M. Pence se frotte les mains. Quelques mois plus tôt, le ministre de la justice américain, M. Jefferson (« Jeff ») Sessions, a fait de l'arrestation d'Assange une priorité. En avril 2017 déjà, le futur secrétaire d'État Michael Pompeo, alors directeur de la CIA, avait qualifié WikiLeaks d'« agence de renseignement non étatique hostile ». Assange a en effet pris le risque d'une confrontation directe avec M. Trump, comme il l'avait fait avec M^{me} Clinton lorsque celle-ci était pourtant donnée favorite.

Alors que l'isolationnisme du président des États-Unis l'oppose souvent à des administrations – diplomatiques et militaires – qui craignent pour leurs prérogatives et leurs budgets, Assange lui apparaît comme une monnaie d'échange commode dans la guerre d'usure qui l'oppose à l'État profond. M. Moreno, lui-même inquiété par des révélations de WikiLeaks pointant un enrichissement illicite, se dit prêt à des concessions? Des accords

Une âme naïve pourrait trouver étrange que celui qui a rendu publics certains des plus importants méfaits du XXI^e siècle se retrouve à ce point esseulé lorsque la solidarité est requise. Lui qui, pas à pas et dans un extrême dénuement, aura constitué la plus importante bibliothèque des appareils de pouvoir de l'histoire à de surcroît accompli un exploit auquel aucun de ses concurrents ne peut prétendre : il n'a jamais, en treize ans, et tout en divulguant des millions de documents, publié la moindre fausse information! Cela n'empêchera pas *Le Monde* d'estimer que « Julian Assange n'est pas un ami des droits de l'homme (5) », Mediapart de titrer sur sa « déchéance (6) », ou *The Economist* de se réjouir qu'il soit incarcéré (7).

Pour comprendre cette rupture avec le monde médiatique, il faut mesurer que le journalisme moderne fonctionne dans un cadre bourgeois, au sein d'un marché de l'information où la proximité avec les pouvoirs est une condition de survie dans un espace concurrentiel. Divers modèles coexistent. Des organes comme Mediapart en France, d'apparence plus transgressifs, pratiquent un « journalisme de révélation » qui recycle coups tordus et trahisons sans remettre en question le système dans lequel ces médias s'insèrent. En cela, ils ne se distinguent pas du journalisme de révérence qu'incarnent des institutions comme *Le Monde*, le *Guardian* ou le *New York Times*.

Assange a rompu avec ces deux modèles. Auteur d'une théorie sur le « journalisme scientifique », il s'est écarté des pratiques de ce qu'il considère comme un métier de connivence et, à mesure qu'il a révélé des informations plus importantes, il a appris à se tenir à distance de tout appareil de pouvoir. Il s'est contenté de publier des données rigoureusement sourcées, triées et analysées après avoir été filtrées via une plate-forme d'anonymisation dont lui seul détient les clés. Toute information figurant sur sa plate-forme est accompagnée d'une source brute qui permet à chacun de la vérifier et de s'en emparer, ce qui supprime les privilèges que la caste journalistique s'est octroyés.

Un tel pari sur l'intelligence collective renverse les principes de notre temps. Au-delà de l'effet de révélation immédiat, il permet l'émergence d'un regard critique partagé, éloigné de toute forme de connivence. Devenu une sorte de métamédia, WikiLeaks écrase toute concurrence et suscite d'intenses jalousies.

La radicalité de la démarche d'Assange n'autorise aucune forme de compromission avec les institutions existantes. Elle menace donc un espace médiatique qui s'est accommodé du confort que lui offre sa proximité avec les dominants. Et elle inquite les appareils de pouvoir traditionnels, qui redoutent à tout moment de voir leurs forfaits exposés. Devenu un dissident malgré lui dans l'espace occidental, l'outsider australien a logiquement vu se succéder des accusations de viol, d'antisémitisme, de complotisme, et même d'inféodation aux services secrets russes. Huit ans après sa brusque émergence, celui qui était un héros est donc apparu, au moment de son arrestation, comme un « absolutiste de la transparence (8) » pour les uns et, pour les autres, comme un « ennemi des libertés (9) ».

JUAN BRANCO.

(2) David Leigh, « WikiLeaks "has blood on its hands" over Afghan war logs, claim US officials », *The Guardian*, Londres, 30 juillet 2010. Cf. « The Guardian's war on Assange », <https://theguardian.com/fivefilters.org> Le quotidien britannique a également cherché à accabler Assange en prétendant, sans preuve, qu'il avait rencontré à Londres le directeur de campagne de M. Trump, une information inexacte sur laquelle il n'est pourtant jamais revenu.

(3) Nick Collins, « WikiLeaks : Guilty parties "should face death penalty" », *The Telegraph*, Londres, 1^{er} décembre 2010.

(4) Lire Franklin Ramírez Gallegos, « En Équateur, le néolibéralisme par surprise », *Le Monde diplomatique*, décembre 2018.

(5) « La trajectoire ambivalente de Julian Assange », *Le Monde*, 14-15 avril 2019.

(6) Jérôme Hourdeaux, « Julian Assange, l'histoire d'une déchéance », Mediapart, 11 avril 2019, www.mediapart.fr

(7) « Julian Assange : journalistic hero or enemy agent? », *The Economist*, Londres, 12 avril 2019.

(8) « La trajectoire ambivalente de Julian Assange », *op. cit.*

(9) « Profession journaliste », rencontre avec Fabrice Arfi, Bibliothèque publique d'information, Paris, 17 avril 2019.

Treize ans d'acharnement

Décembre 2006. Fondation de WikiLeaks par Julian Assange et une dizaine d'autres militants.

5 avril 2010. Premier coup d'éclat de WikiLeaks, qui publie une vidéo de dix-sept minutes, intitulée *Collateral Murder*, montrant un assassinat de civils et de journalistes par l'armée américaine en Irak.

25 juillet 2010. Le site divulgue plus de 90 000 documents classifiés relatifs à la guerre d'Afghanistan.

Octobre-novembre 2010. En collaboration avec plusieurs grands journaux, WikiLeaks met en ligne 400 000 notes officielles sur la guerre d'Irak et près de 250 000 câbles diplomatiques américains, dont les plus anciens remontent à 1966. Accusée d'être à l'origine de ces fuites, l'analyste américaine Chelsea Manning est condamnée en 2013 à trente-cinq ans de prison pour espionnage. Elle est libérée en mai 2017, mais retourne en prison en mars 2019 pour avoir refusé de témoigner contre WikiLeaks.

18 novembre 2010. La Suède lance un mandat d'arrêt européen contre le fondateur de WikiLeaks, accusé de viol et d'agression sexuelle.

7 décembre 2010. Assange se rend à la police britannique, qui l'arrête. Il est finalement libéré sous caution et doit porter un bracelet électronique.

19 juin 2012. À Londres, Assange trouve refuge à l'ambassade d'Équateur, pays alors dirigé par M. Rafael Correa, qui lui accorde l'asile en août.

Février 2016. Un groupe de travail des Nations unies juge arbitraire la détention d'Assange.

22 juillet 2016. WikiLeaks rend publics près de 20 000 courriels révélant comment la direction du Parti démocrate a manipulé ses primaires afin de favoriser M^{me} Hillary Clinton au détriment de son concurrent Bernie Sanders.

Octobre 2016. À quelques semaines de l'élection présidentielle américaine, WikiLeaks publie les courriels de plusieurs membres de l'équipe de campagne de M^{me} Clinton.

21 avril 2017. M. Jefferson (« Jeff ») Sessions, alors ministre de la justice américain, fait de l'arrestation d'Assange une « priorité » pour les États-Unis.

19 mai 2017. La Suède classe sans suite la plainte déposée, mais le dossier peut être rouvert jusqu'à la prescription de l'affaire (août 2020).

11 avril 2019. M. Lenín Moreno, président de l'Équateur depuis mai 2017, révoque l'asile politique d'Assange, que la police britannique arrête dans l'ambassade. Les États-Unis demandent son extradition pour « piratage informatique ».

LES FEMMES, PREMIÈRES VICTIMES DE L'ULTRACAPITALISME ANDIN

Marée féministe au Chili

La gauche chilienne cherche son unité. Les étudiants ont ouvert la voie en 2011, réhabilitant l'héritage de Salvador Allende ; de nouveaux venus en politique ont tenté de transformer l'essai lors des élections de 2013, avant que les organisations syndicales ne sortent de leur torpeur. En réussissant l'une des plus importantes mobilisations depuis la fin de la dictature, le mouvement féministe ravive à son tour l'espoir.

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
FRANCK GAUDICHAUD *

CEN EST PAS une vague, mais un tsunami haut en couleur qui, ce 8 mars 2019, inonde les rues de Santiago, sous un soleil radieux et sous... l'œil torve de nombreux carabiniers, les gendarmes locaux. Pour célébrer cette première grève féministe de l'histoire du Chili, plus de 350 000 personnes chantent, dansent, chahutent dans le centre de la capitale. Des femmes, surtout, le plus souvent jeunes. Le corps peint, pour certaines d'entre elles, elles manifestent en famille, avec leurs compagnons, leurs enfants. Des chiens des rues accompagnent cette marche joyeuse et rageuse, en cette Journée internationale des droits des femmes.

Les grands-mères survivantes de la répression de la dictature du général Augusto Pinochet (1973-1990) et les militantes de défense des droits humains sont là. Telle M^{me} Alicia Lira, présidente du Collectif des familles d'exécutés et exécutées politiques, elles défilent avec les photographies de leurs disparues : « *Les raisons pour lesquelles la dictature les a assassinées sont exactement les mêmes que celles pour lesquelles nous marchons aujourd'hui : elles voulaient construire une société de personnes libres et égales.* »

Les mots d'ordre sont aussi divers que le public présent : contre les violences à l'encontre des femmes, la discrimination que subissent les homosexuelles et les transgenres, les conditions d'accueil déplorables des migrantes, pour l'égalité de salaire avec les hommes. Aux côtés d'organisations non gouvernementales (ONG), d'associations et de syndicats, des femmes mapuches, vêtues de leurs habits traditionnels, dénoncent l'oppression que subit leur peuple, tandis qu'une étudiante brandit une pancarte où l'on peut lire : « Liberté pour mes ovaires. Avortement libre, sûr et gratuit ! » Des habitantes des quartiers populaires organisées au sein du réseau Ukamau insistent sur le droit au logement. Un peu plus loin, l'organisation Du pain et des roses, proche du petit Parti des travailleurs révolutionnaires, entonne des chants de lutte sous un flot de drapeaux. Quelques parlementaires de gauche ont fait le déplacement. Un imposant cortège composé uniquement de femmes ouvre le défilé derrière une immense banderole : « Femmes travailleuses dans la rue, contre la précarisation de la vie ».

« C'est typique des groupes de gauche et des marxistes, s'amuse M^{me} Javiera Rodríguez, étudiante en journalisme et militante conservatrice. Ils prétendent chercher à unir les gens, et ils finissent par tout mélanger. Au début, ils militent à l'occasion de la journée de la femme. Et puis ça devient une manifestation pour la femme "opprimée", pour la femme "travailleuse", etc. Au bout du compte, ceux qui vont à la manifestation se retrouvent à marcher pour la réforme des retraites et contre les fonds de pension, pour l'avortement libre ou pour le mariage gay... »

M^{me} Rodríguez a fait la « une » des médias en 2018 pour un « acte de résistance » au cours de l'occupation de son université par des féministes. Elle a décroché la banderole qui proclamait : « Non aux harceleurs à l'Université catholique ». « Je ne pouvais pas accepter l'image que ce slogan renvoyait de notre université ! C'est venu des tripes : je l'ai arrachée et j'ai ensuite affronté les occupantes. Et j'ai dit ce que je pensais devant les caméras de télévision. C'est par respect de l'ordre et des institutions que j'ai fait cela. Certains diront sûrement que je suis "facho" ; peu m'importe. »

Contrairement à M^{me} Rodríguez, les organisatrices estiment que la journée du 8 mars est un

* Maître de conférences en histoire latino-américaine à l'université Grenoble-Alpes et coprésident de l'association France Amérique latine. Il a notamment coordonné l'ouvrage *Chili actuel. Gouverner et résister dans une société néolibérale*. L'Harmattan, Paris, 2016.



succès « historique », auquel elles ne s'attendaient pas tout à fait : il s'agit de l'une des plus importantes mobilisations de rue depuis le début de la transition démocratique, en 1990. À l'échelle nationale, on dénombre 800 000 manifestants dans plus de soixante villes, y compris de petits centres urbains de province qui n'avaient plus vu cela depuis trente ans...

Comment expliquer une telle réussite dans une nation réputée pour son conservatisme, où le code civil remonte à 1855, où la légalisation du divorce n'a été obtenue qu'en 2004 (une des dates les plus tardives du monde) et où l'interruption volontaire de grossesse (IVG) n'a été – très partiellement (1) – dépénalisée qu'en 2017, après des décennies d'obstruction de la part des principaux partis politiques et de l'Église catholique ?

« Démocratie dans le pays, à la maison et au lit ! »

Quelques jours avant la mobilisation, des signes d'inquiétude émanaient déjà du sommet de l'État. Sur l'une des nombreuses chaînes de télévision privées acquises à sa cause, le président Sebastián Piñera, un entrepreneur multimillionnaire élu en 2017 après avoir déjà gouverné le pays entre 2010 et 2014 (2), tentait d'apaiser les esprits : « C'est une erreur de vouloir instrumentaliser la noble cause de l'égalité pleine des droits et des devoirs entre hommes et femmes. Je pense qu'une grève n'est pas nécessaire, car notre gouvernement a fait sien la cause des femmes. »

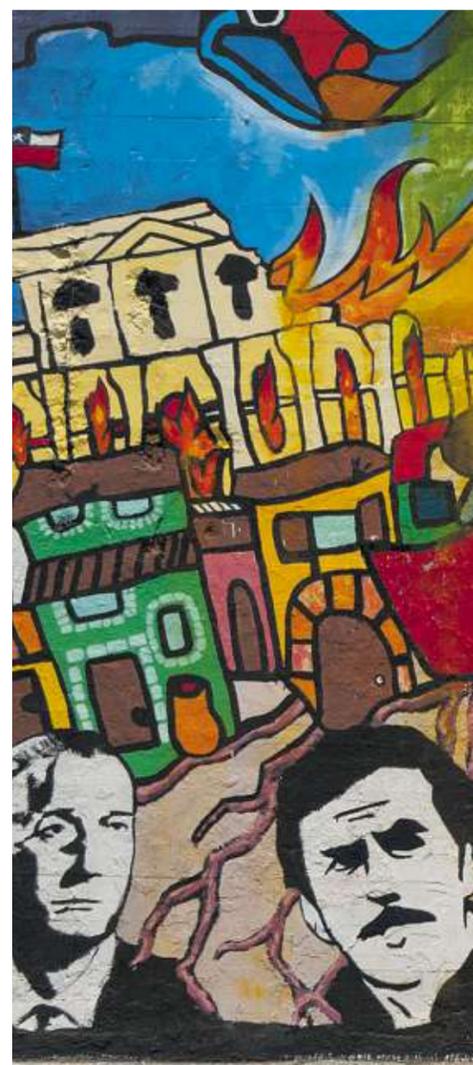
La fébrilité du pouvoir s'explique sans doute par le souvenir de l'impressionnante mobilisation étudiante de 2018 contre le harcèlement sexuel et en faveur d'une éducation non sexiste. Ce « Mai féministe » avait conduit à l'occupation de dizaines d'universités, obligeant les institutions à réagir et à reconnaître à contrecœur le malaise qui montait depuis des lustres. Des professeurs de renom ont été mis en cause, et d'autres suspendus, notamment l'ex-président du Tribunal constitutionnel. Même la vénérable Université pontificale catholique de Santiago, haut lieu des « Chicago boys » qui conseillaient le général Pinochet durant la dictature, a été occupée (provoquant l'ire de M^{me} Rodríguez). Ce n'était plus arrivé depuis 1986.

Ce premier tremblement de terre féministe ne constituait en fait qu'une réplique de l'intense mobilisation étudiante de 2011, durant le premier mandat de M. Piñera (3). Pour les jeunes qui prennent les rues à l'époque, comme pour les personnes qui ont répondu à l'appel de la grève féministe du 8 mars, le Chili doit en finir avec l'héritage maudit de l'époque autoritaire. Une rupture que les gouvernements successifs de la Concertation (coalition du centre-gauche et de la démocratie chrétienne) ont été incapables d'opérer durant leurs vingt années de règne (1990-2010).

Mais les revendications des féministes contemporaines plongent leurs racines dans une histoire plus ancienne encore. « Le mouvement féministe n'a jamais disparu, malgré des hauts et des bas en termes de visibilité, nous explique l'historienne Luna Follegati. Plutôt que des "vagues", on peut distinguer trois grandes époques. Du début du siècle jusque dans les années 1950, autour des demandes politiques et civiques (notamment le droit de vote, obtenu en 1949). La période des années 1980, avec l'intense résistance des femmes d'origine populaire à la dictature. Enfin, les luttes qui émergent depuis quelques années, qui mettent en avant les problématiques de la diversité sexuelle, la théorie queer, etc. »

Le puissant Mouvement pour l'émancipation des femmes chiliennes (Memch), actif de 1935 à 1953, exigeait lui aussi le droit à la contraception et à l'avortement, la légalisation du divorce, l'égalité salariale. Il brandissait – déjà – l'arme de la grève. D'ailleurs, ses initiatrices, telles Elena Caffarena et Olga Poblete, ont participé en 1983 à la refondation de cette organisation pour lutter contre le régime militaire. À leurs côtés, les intellectuelles Julieta Kirkwood et Margarita Pisano, qui imaginent, au cours de ces années noires, un mot d'ordre resté fameux : « Démocratie dans le pays, à la maison et au lit ! »

La transition démocratique de 1989-1990 n'a pas seulement maintenu le modèle économique de la dictature, ainsi que la Constitution promue par le général Pinochet. La « démocratie des consensus », tant louée par le patronat du « jaguar » latino-américain, s'est également forgée grâce à la démobilisation des acteurs sociaux critiques. Le mouvement féministe en offre un exemple frappant. Perdant peu à peu de son tranchant, il a dérivé vers les politiques publiques de genre : des réformes compatibles avec l'idéologie du « tout marché », à



laquelle se sont convertis de nombreux progressistes. Dans les hautes sphères de l'État, certaines femmes parvenaient à creuser leur sillon (dès lors qu'elles ne bousculaient pas le statu quo). Dans les soutes de la société, d'autres, issues des classes populaires et des populations indigènes, n'observaient aucune amélioration de leur situation.

La socialiste Michelle Bachelet, elle-même victime de la dictature, agnostique et célibataire, devient ministre dans les années 2000. En 2006, elle est élue première présidente de l'histoire du sous-continent, puis réélue en 2014, en jouant de son image de « mère de tous les Chiliens » (4). Mais elle ne fait pas davantage progresser la cause des femmes qu'elle ne rompt avec le social-libéralisme de sa famille politique. « Durant son premier mandat, presque rien n'a été fait », tempête M^{me} Gael Yeomans dans son petit local de circonscription de la commune populaire de San Miguel. Elle incarne l'aile gauche du Frente Amplio (Front élargi), une coalition apparue début 2017 qui regroupe plusieurs organisations politiques (du centre à la gauche radicale), dont certaines issues du mouvement étudiant de 2011. « Lors de son second mandat, une mesure positive a été la création – enfin ! – du ministère de la femme et de l'égalité de genre. Mais il n'a reçu ni le budget ni l'attention politique dont il avait besoin pour agir réellement et dans tous les domaines sociaux. Même le projet de loi contre les violences faites aux femmes a été négligé, laissant finalement cette initiative aux mains de la droite. »

(1) L'IVG n'est autorisée qu'en cas de viol, de danger immédiat pour la mère ou de non-viabilité du fœtus.

(2) Lire « Un entrepreneur multimillionnaire à la tête du Chili », La valise diplomatique, 19 janvier 2010, www.monde-diplomatique.fr

(3) Lire Hervé Kempf, « Au Chili, le printemps des étudiants », Le Monde diplomatique, octobre 2011.

(4) Nicole Forstenzer, *Politiques de genre et féminisme dans le Chili de la postdictature, 1990-2010*, L'Harmattan, coll. « Anthropologie critique », Paris, 2012.



GEORGES BARTOLI. – Graffiti et peinture murale, université de Concepción (image centrale). Les fantômes féminins réapparaissent sur les murs des vestiaires de la piscine du Stade national à Santiago, lieu de détention et de martyre des opposantes politiques (ci-dessus), comme dans les vitrines de la Villa Grimaldi (en bas). Au bord des routes, les voyageurs déposent une bouteille d'eau à la mémoire de la Difunta Correa, morte de soif en allaitant son enfant (à gauche).

Georges Bartoli est l'auteur du livre de photographies *De la vie des femmes* (préface de Fabienne Sintes), Privat, Toulouse, 2019.

Au fil des semaines, des dizaines, puis des centaines de femmes s'investissent corps et âme, en dépit de leurs divergences. Certaines, par exemple, plaident pour militer exclusivement dans des espaces non mixtes (c'est-à-dire sans hommes), alors que d'autres s'y opposent. Certaines sont favorables aux contacts avec les partis politiques, l'État ou les médias; d'autres jugent la démarche trop risquée...

La Rencontre plurinationale des femmes en lutte, en décembre 2018, représente un moment fort de ce travail de fourmis. Elle rassemble 1200 femmes venues de toutes les régions et formule l'appel à la grève du 8 mars, ainsi qu'un programme en dix points (6). Selon M^{me} Carrillo, celui-ci vise à faire en sorte que la question féministe imprègne l'ensemble du mouvement social et tous les thèmes qui l'animent. Ainsi, les revendications des migrantes côtoient dans le document l'exigence d'une «*éducation démarchandisée non sexiste, anticoloniale et laïque*»; la reconnaissance de l'auto-détermination des peuples autochtones jouxte un plaidoyer pour un avortement «*libre, légal, sûr et gratuit*» et un autre pour la «*fin de la violence politique, sexuelle et économique contre les femmes*».

Une solution réelle contre l'extrême droite

Selon des chiffres officiels, presque un tiers des Chiliennes subiraient des violences sexuelles au moins une fois au cours de leur vie. Et le Réseau chilien contre les violences faites aux femmes dénonce depuis plusieurs années la mort d'une d'entre elles chaque semaine, en moyenne, sous les coups d'un homme (sans que cela soit systématiquement considéré comme un féminicide par la loi) (7). Pour les militantes, cette violence contre le corps des femmes est consubstantielle à la violence du modèle capitaliste néolibéral. Rejetant un féminisme élitiste et libéral, M^{me} Carrillo et ses camarades ne cessent de rappeler les intersections entre les dominations de genre, de race et de classe, prenant ainsi le contre-pied du gouvernement et des politiques en vigueur. Les femmes sont en effet parmi les premières perdantes de l'ultracapitalisme andin. Dans un pays où la semaine légale de travail est de quarante-cinq heures et où 70 % des salariées gagnent moins de 730 euros par mois, elles perçoivent un salaire inférieur de 30 % à celui des hommes (8). Pour l'accès à la santé, elles subissent les discriminations des assurances privées à cause des grossesses potentielles, considérées comme un «risque». Même chose en ce qui concerne les retraites, entièrement aux mains de fonds de pension depuis les années 1980 (sous l'impulsion de M. José Piñera, frère de l'actuel président, ministre du travail de la dictature).

Mais la coordination fait également face à nombre de critiques, aussi bien internes qu'externes, qui menacent sa volonté d'unité. «*Le mouvement féministe hégémonique actuel est très lié au mouvement étudiant et aux thématiques de lutte contre le harcèlement sexuel au sein des universités*», remarque Daniela Catrileo, jeune poétesse d'origine mapuche et membre du collectif décolonial Rangitulewfü. Sans chercher la conciliation, elle ajoute : «*Les femmes racisées, les demandes du peuple mapuche, le colonialisme interne n'étaient pas assez visibles et pris en compte. Nous étions également critiques de l'appel à une "grève" féministe, dans le sens où ce mot d'ordre, venu surtout du Nord et des mouvements européens, peut exclure de nombreuses femmes précaires ou migrantes*». M^{me} Carrillo répond à l'objection : «*Nous avons promu une grève sous quatre formes possibles : sur le lieu de travail si la situation des salariées le permet; grève des soins et du travail non rémunéré dans les foyers; interruption de la consommation; et, enfin, manifestation dans l'espace public*.»

Mais la marée féministe chilienne ne se nourrit pas que du contexte national. Reposant sur des mobilisations de rue et «par le bas», elle se reconnaît dans les appels à la grève des femmes en Pologne en octobre 2016, dans les images des manifestations de masse à Madrid après la remise en liberté des auteurs d'un viol au printemps 2018 ou dans les textes d'intellectuelles telles que Silvia Federici, Cinzia Arruzza, Nancy Fraser ou Tithi Bhattacharya. Le bouillon de culture principal demeure toutefois latino-américain : le foulard vert, symbole de la lutte pour le droit à l'avortement en Argentine, traverse la cordillère des Andes, tout comme le cri «Pas une de moins!» («¡Ni una menos!») dénonçant les féminicides. Ce féminisme venu du Sud bénéficie, de plus, d'une longue expérience de rencontres continentales organisées depuis les années 1980, bien que marquées par des clivages croissants. La résistance face aux assassinats de femmes à Ciudad Juárez (Mexique), au Salvador, au Guatemala est aussi dans tous les esprits.

Au début de l'année 2018, la Coordination féministe du 8 mars prend corps, d'abord à Santiago, puis en lien avec d'autres organisations régionales. Les assemblées locales de femmes fixent les programmes de mobilisation. Un an plus tard, la coordination ne dispose toujours pas de locaux, elle s'autofinance au jour le jour, mais elle a été rejointe pas plus de soixante organisations.

Au fil du temps, des commissions de travail (articulation sociale, communication, logistique, etc.) sont mises en place, des porte-parole élues par rotation, dans un effort visant à varier les générations, les orientations sexuelles, les origines et les points de vue. «*Nous avons voulu rompre avec la forme patriarcale et masculine d'organisation qui existe dans la politique, gauche comprise*», lance une jeune militante que nous rencontrons. Grâce aux comités de grève dans les quartiers, aux interventions sur les réseaux sociaux et aux actions de rue des «brigades féministes», le succès du 8 mars se construit peu à peu.

Émerge ainsi l'idée de grève féministe, «*précisément parce que le droit de grève n'est garanti pour personne*, nous explique M^{me} Alondra Carrillo, cheville ouvrière de l'organisation. *Notre projet visait donc à réhabiliter le blocage de l'économie comme outil politique*». Avec le nouveau code du travail promulgué par la dictature, en 1979, la possibilité d'interrompre le travail a été réduite à la portion congrue pour tous les travailleurs, en même temps que les libertés syndicales. Du fait d'une législation restrictive totalement archaïque, les grèves de l'immense majorité des salariés qui osent encore se mobiliser sont déclarées illégales, et les employés du secteur public ignorent encore tout de ce droit fondamental. «*Mais l'idée de grève, ajoute la porte-parole, impliquait également que nous souhaitions convoquer aussi bien les femmes que les hommes, même si, dans ce cas, les femmes devaient avoir le premier rôle, avec le soutien des hommes, qui, par exemple, se chargeraient de l'organisation de points d'alimentation et de la garde des enfants*.»

«Réhabiliter le blocage de l'économie comme outil politique»

Au cours de cette période, les députés de droite réussissent le tour de passe-passe de faire accepter par le Tribunal constitutionnel le concept d'objection de conscience «institutionnelle» (et plus seulement individuelle) au sujet de l'IVG : dans un pays où la santé est très largement privatisée et aux mains de nombre d'organismes religieux, une clinique peut désormais proclamer qu'aucun avortement ne sera pratiqué dans ses murs, s'exonérant de la loi en vigueur comme du droit international.



Cette dernière modalité a été au cœur de la journée du 8 mars dernier. Sur le terrain syndical, le fait que la principale organisation nationale, la Centrale unitaire des travailleurs (CUT), n'ait pas soutenu l'appel féministe n'a pas facilité l'élargissement du mouvement. Pourtant, la CUT est présidée par une femme, la dirigeante communiste Bárbara Figueroa. Mais la direction de la centrale peine toujours à accompagner ce qu'elle ne contrôle pas. Malgré tout, dans certaines villes, comme Valparaíso, des organisations syndicales combattives ont fait résolument acte de présence, essuyant d'ailleurs une forte répression policière. D'autres organisations de salariés du public, comme le Collège des professeurs et la Confédération nationale de la santé municipale, ont aussi été très engagées.

Commentant la réussite de la journée du 8 mars, M^{me} Karina Nohales, spécialiste du droit du travail et militante féministe, se félicite des progrès gigantesques obtenus en quelques mois. Des difficultés demeurent, souligne-t-elle toutefois, notamment pour toucher les habitantes des nombreux quartiers déshérités de Santiago (les *poblaciones*), les migrantes ou encore les travailleuses du bas de l'échelle. D'autant que l'image de féministes plutôt blanches et issues des classes moyennes colle à la peau du mouvement, et suscite certaines réticences. «*Pourtant, commente-t-elle, nous avons beaucoup avancé dans le sens d'une meilleure intégration de la lutte féministe au sein des poblaciones et de certains syndicats, particulièrement dans les secteurs (éducation, santé, administration) où il y a une présence féminine marquée. Le but de la coordination est précisément de parvenir à une approche qui touche l'ensemble des femmes, qui traite aussi bien des attentes de celles des secteurs populaires, des migrantes, que de celles parfois dites des "classes moyennes", mais qui, dans le Chili néolibéral, sont en réalité – notamment les jeunes – certes diplômées, mais endettées jusqu'au cou*.»

Malgré certains bémols, cette première grève féministe a été vécue comme un immense pas en avant, et la coordination entend continuer sur sa lancée : compléter le programme fondateur en l'ouvrant à nouveau à la discussion; renforcer le travail unitaire, du Grand Nord jusqu'à la Patagonie, mais aussi dans le reste du monde. Objectif affiché : jeter des ponts plus solides en direction des migrantes, des femmes âgées et des mineures, voire les créer en ce qui concerne les détenues. Selon M^{me} Carrillo, «*il s'agit de montrer que le féminisme est une solution réelle, particulièrement dans un moment de montée en force de l'extrême droite et de courants réactionnaires dans toute la région*».

Au Chili, les sondages démontrent que l'Église catholique continue à perdre du terrain, et la multiplication en son sein des scandales de pédophilie, couverts par la hiérarchie, n'a fait qu'alimenter ce discrédit. Mais diverses sectes évangéliques progressent dans les quartiers, sans être d'ailleurs toutes intégristes (deux pasteures ont même participé aux rencontres féministes). Certains groupuscules fascistes s'en prennent régulièrement – et violemment – aux féministes, aux lesbiennes et aux transgenres. Dans le même temps, les recompositions politiques ont favorisé l'émergence médiatique et électorale de personnalités d'extrême droite, comme l'ancien député José Antonio Kast (Action républicaine), qui dénonce l'«*idéologie du genre*». Farouchement opposé à l'avortement et à celles qu'il qualifie de «*féministes en carton*», il chante les louanges de la «*vraie femme chilienne*», forcément catholique, nationaliste et... au foyer.

FRANÇOIS GAUDICHAUD.

(5) Institut national de statistiques, Santiago, octobre-décembre 2017.

(6) <http://cf8m.cl/encuentros>

(7) www.nomasviolenciacontramujeres.cl

(8) «*Los verdaderos sueldos de Chile*», Fundación SOL, Santiago, 2018, www.fundacionsol.cl

Un cadeau des démocrates

La campagne présidentielle américaine de 2020 a commencé. Dans le camp démocrate, certains s'obstinent à réclamer la destitution parlementaire de M. Donald Trump pour obstruction à la justice. D'autres estiment que les conclusions du rapport Mueller ont ruiné une telle stratégie, et ils aimeraient que les démocrates ciblent enfin les choix politiques du président.

PAR AARON MATÉ *

LE RAPPORT du procureur spécial Robert Mueller est sans équivoque : il rejette radicalement la théorie conspirationniste assimilant M. Donald Trump à une marionnette de la Russie. Aucune preuve n'existe d'une collusion entre Moscou et le camp républicain en vue de pirater les courriels de l'équipe de campagne de M^{me} Hillary Clinton en 2016. Rien ne vient corroborer les accusations de liens entre divers conseillers de M. Trump et des personnalités, russes ou non, présentées comme des relais du Kremlin.

Dans son rapport, M. Mueller dénie toute signification à chacune des pièces à conviction qui devaient étayer la thèse du complot russe : la rencontre dans la Trump Tower en juin 2016; les efforts (vains) pour bâtir une Trump Tower à Moscou; le rejet d'un amendement relatif à l'Ukraine dans la plate-forme républicaine de 2016; la collaboration entre M. Paul Manafort, le directeur de campagne du milliardaire, et M. Konstantin Kilimnik, un consultant politique; les conversations (enregistrées) de l'ancien général Michael Flynn, soutien de M. Trump, avec l'ambassadeur de Russie; et bien d'autres encore... D'où la conclusion de M. Mueller : « *En définitive, les enquêtes n'ont pas établi que l'équipe de campagne [de M. Trump] s'était coordonnée ou avait conspiré avec le gouvernement russe dans le cadre*

d'activités visant à interférer dans l'élection. » Ce scénario était donc monté de toutes pièces; aucune poursuite ne sera engagée contre un citoyen américain pour complot avec la Russie lors du scrutin présidentiel de 2016.

N'en déplaise aux ténors du Parti démocrate, l'enquête qu'ils ont élevée au rang de priorité « *permanente et principale* », selon les mots de M^{me} Jennifer Palmieri, l'ancienne conseillère de campagne de M^{me} Clinton, s'est transformée en cadeau à la campagne pour la réélection de M. Trump. « *Pas de collusion* » : le leitmotiv du président, longtemps tourné en dérision par l'opposition et par les médias démocrates, peut désormais se prévaloir de la caution du héros de la « *résistance anti-Trump* », M. Mueller...

Cette affaire aura par ailleurs fait perdre un temps et une énergie considérables aux opposants du président. Les premières semaines de son mandat avaient laissé entrevoir une lueur d'espoir, avec d'importantes mobilisations féministes et d'autres contre son décret interdisant l'entrée sur le territoire américain aux citoyens de pays étrangers à majorité musulmane. Mais l'élan était vite retombé; plutôt que de construire un mouvement capable de contester les politiques de l'hôte de la Maison Blanche, les démocrates ont préféré échauffer une théorie digne d'un roman d'espionnage.

Le rôle actif des services secrets

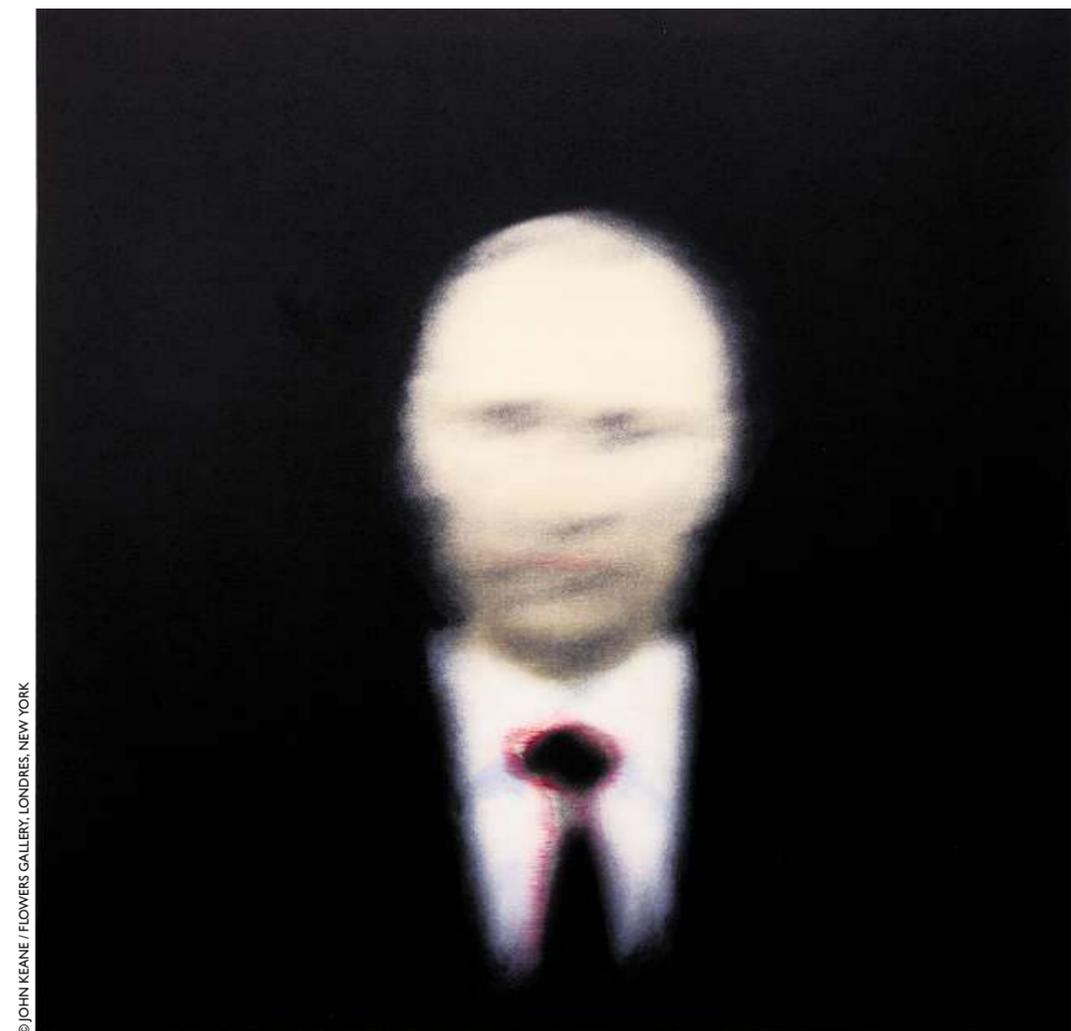
CETTE stratégie a assurément profité à ceux d'entre eux qui ont acquis une notoriété en écumant les plateaux télévisés. M. Adam Schiff, élu de Californie à la Chambre des représentants, a maintes fois laissé entendre que M. Mueller finirait par inculper M. Trump. Il a notamment affirmé avoir vu personnellement « *plus que des preuves [de collusion] indirectes* ». Son acharnement à défendre la thèse de la conspiration avec la Russie lui a valu d'être considéré par certains journalistes comme « *le pire cauchemar de Trump* » – alors même qu'il a voté en faveur de l'augmentation du budget militaire, de l'élargissement des pouvoirs de surveillance du président, et qu'il soutient sans réserve sa politique à l'égard du Venezuela.

Les démocrates ont été tellement obnubilés par le « *Russiagate* » qu'ils ont protesté en nombre, et à grand bruit, contre le renvoi du ministre de la Justice Jefferson (« *Jeff* ») Sessions, un républicain d'extrême droite connu pour son passé raciste à qui M. Trump reprochait son manque de loyauté dans cette affaire. Ils se sont beaucoup moins insurgés contre la réforme fiscale du président (un transfert de richesses sans précédent en faveur des plus privilégiés), contre le détricotage de la loi sur l'assurance-maladie de M. Barack Obama, ou encore contre le retrait des États-Unis de l'accord de Paris sur le climat et du traité sur le nucléaire iranien. Certains prédisaient que, après le renvoi de M. Sessions, M. Mueller connaîtrait le même sort. Ils se sont trompés. Certes, M. Trump a régulièrement fustigé, sur Twitter, l'enquête du procureur, mais les avocats du président, optant pour une stratégie de « *coopération d'un niveau sans précédent* » – selon les mots de M. Kenneth Starr, ancien procureur spécial chargé de l'enquête sur les mensonges de M. William Clinton à propos de ses frasques sexuelles –, ont livré plus de vingt mille pages de documents et proposé des dizaines de témoins.

Le fiasco du « *Russiagate* » accrédite un autre élément central du discours de M. Trump, qui présente les grands médias américains comme l'une des principales sources de *fake news*. Pendant plus de deux ans, la présentatrice-vedette de MSNBC Rachel Maddow a captivé les téléspectateurs en entretenant une paranoïa digne des forums en ligne les plus obscurs, mais avec les moyens d'une chaîne d'information en continu. Aux yeux de la journaliste, les pouvoirs de M. Poutine s'étendaient même au-delà de la Maison Blanche : la Russie, annonça-t-elle pendant une vague de froid, aurait menacé de couper le courant à des millions d'Américains, au risque de les tuer.

Cette débâcle politico-médiatique présente des ressemblances frappantes avec la campagne de propagande qui a conduit à la guerre en Irak, quand l'écrasante majorité des médias a accusé, à tort, le président irakien Saddam Hussein de posséder des armes de destruction massive et d'entretenir des liens avec Al-Qaïda.

Ici aussi, les services secrets ont joué un rôle actif. En octobre 2016, le FBI a par exemple requis un mandat de surveillance à l'encontre de M. Carter Page, un ancien membre de l'équipe de campagne de M. Trump, au motif que « *les efforts [de la Russie] étaient coordonnés avec M. Page et peut-être d'autres individus associés [à la campagne de M. Trump]* » (1). L'origine de cette affirmation est à chercher dans le « *dossier Steele* », un ensemble de documents sulfureux recueillis par l'ancien agent des services de renseignement britanniques Christopher Steele aux frais de l'opposition démocrate. Afin de justifier sa demande de mandat, le FBI a décrit ce rapport comme une « *source de premier plan* », « *crédible* ». En accordant foi à ce texte qui défendait l'hypothèse d'une conspiration de longue date et de haut niveau entre M. Trump et le Kremlin, le FBI s'est donc couvert de ridicule.



© JOHN KEANE / FLOWERS GALLERY, LONDRES, NEW YORK

JOHN KEANE. – « *Black Square 1* » (Carré noir 1), 2016

Les responsables du renseignement ont également encouragé les rumeurs de collusion en transmettant des informations anonymes, et parfois fausses, à des journalistes crédules. L'exemple le plus frappant : en février 2017, le *New York Times* a écrit que des enquêteurs américains avaient obtenu « *des relevés et des enregistrements téléphoniques* » prouvant que des proches de M. Trump avaient entretenu des « *contacts répétés avec des agents du renseignement russes durant l'année qui a précédé les élec-*

tions » (2). Quatre mois plus tard, M. James Comey, directeur du FBI au moment des faits, a reconnu devant le Sénat que cela « *n'était pas vrai* ». Mais on attend toujours que le quotidien new-yorkais rectifie son erreur.

Autre point commun avec la guerre en Irak : les protagonistes eux-mêmes. M. John Brennan, directeur de la Central Intelligence Agency (CIA) sous la présidence de M. Obama, occupait déjà un poste important au sein de l'agence peu

avant l'invasion de l'Irak. Et il n'avait rien objecté à la supercherie montée par ses supérieurs pour justifier l'entrée en guerre. De son propre aveu, M. Brennan a joué un rôle majeur dans le déclenche-

(1) Cité dans David Shepardson, « *FBI releases documents on former Trump adviser surveillance* », Reuters, 22 juillet 2018.

(2) Michael S. Schmidt, Mark Mazzetti et Matt Apuzzo, « *Trump campaign aides had repeated contacts with Russian intelligence* », *The New York Times*, 14 février 2017.

Tchernobyl



(Suite de la première page.)

Sur la chaîne « *de gauche* » MSNBC, la très populaire présentatrice Rachel Maddow interprète chacune des décisions de M. Trump – l'annonce d'un retrait des troupes d'Afghanistan ou de Syrie, les pourparlers avec la Corée du Nord, etc. – comme une preuve supplémentaire de sa soumission aux ordres du Kremlin. Peu après le sommet d'Hel-sinki, elle invite même à considérer « *la possibilité que quelqu'un ait accédé à la présidence des États-Unis pour servir les intérêts d'un autre pays que le nôtre* » (16 juillet 2018).

Débordant d'imagination, le magazine *Time* consacre sa couverture à un jeu de poupées russes qui, par emboîtements successifs, conduit du président américain

à son homologue du Kremlin : « *Tous des hommes du tsar : comment les oligarques de Poutine ont infiltré l'équipe de Trump* » (1^{er} octobre 2018). Et, sur la chaîne ABC (12 avril 2018), l'ancien directeur du Federal Bureau of Investigation (FBI) renvoyé par M. Trump, M. James Comey, avance une hypothèse qui fait frémir de joie l'intelligentsia américaine : « *Je ne sais pas si l'actuel président des États-Unis se trouvait en 2013 à Moscou avec des prostituées qui urinaient les unes sur les autres ; c'est possible, mais je ne sais pas.* »

Par un renversement carnavalesque, les représentants d'une institution policière qui assassina des dizaines de militants antiracistes dans les années 1960 et 1970 parodent sur des chaînes progressistes pour dispenser des leçons de maintien démocratique.

« *Si M. Trump n'est pas le laquais de M. Poutine, il est plus que temps pour lui de le prouver* », tempête un éditorial du *New York Times* le 21 mars 2018, oubliant qu'il incombe plutôt à un journal de référence de prouver ses allégations de trahison. Six mois plus tard, le même quotidien publie un article-fleuve agrémenté d'une iconographie en clair-obscur impliquant des mains tenues par des fils pour suggérer, sans légèreté excessive, la manipulation. Sa rhétorique évoque celle des conspirationnistes convaincus que la Terre est dominée par les reptiliens ou les Illuminati : « *Il y a des raisons de penser que M. Poutine a réussi à offrir la présidence à son admirateur M. Trump, même si on ne peut ni le prouver ni l'infirmier* » (20 septembre 2018). Un tel art de l'investigation méritait un prix Pulitzer. Le quotidien l'obtint cette année-là.

AVEC le « *Russiagate* », la théorie du complot – qu'un scénariste de *James Bond* aurait jugée trop extravagante – n'a pas pour source des trolls macédoniens ou des militants de la « *droite alternative* » (*alt-right*), mais le cœur battant de la presse libérale, là où palpite une déontologie à la fois sourcilieuse et sermonneuse : le *New York Times*, *The Economist* et le *Washington Post*; les chaînes Cable News Network (CNN), MSNBC, mais aussi Arte et la British Broadcasting Corporation (BBC); sans oublier *Libération*, *Le Monde* et le

LE FIASCO DU « RUSSIAGATE »

à Donald Trump

ment de l'enquête sur les liens entre M. Trump et la Russie. Même après avoir quitté son poste, en janvier 2017, il a continué à promouvoir l'accusation de collusion, notamment en tant qu'analyste pour MSNBC. De cette lucrative tribune, il a qualifié le président américain de « traître (...) à la botte de Poutine ». En mars dernier, l'ancien directeur de la CIA avait encore le culot de prédire qu'une vague d'inculpations s'abattraient sur le cercle intime de M. Trump. Le rapport Mueller ayant taillé en pièces ses prophéties, M. Brennan a changé de ton : « Je ne sais pas si j'ai reçu de mauvaises informations, a-t-il déclaré sur MSNBC (26 mars 2019), mais je crois que j'imaginai plus de choses qu'il n'y en avait réellement. »

« Je déteste les Russes »

DES COMMENTAIRES délirants qui en disent long sur l'état d'esprit qui sous-tend la saga Trump-Russie. « Je déteste les Russes », a déclaré M^{me} Lisa Page, une juriste du FBI, lors de ses auditions par le Congrès (13 et 16 juillet 2018). Je crois que, compte tenu des idéaux occidentaux, de ce que nous sommes et de ce que nous défendons en tant qu'Américains, la Russie représente une menace importante pour notre mode de vie. » Alors qu'il lançait l'enquête du FBI sur les liens entre la campagne de M. Trump et le Kremlin, en juillet 2016, l'agent Peter Strzok a envoyé à M^{me} Page un texto rédigé dans un langage fleuri : « Putains de Russes... Salauds. Je les déteste... Ce sont probablement les pires de tous. Des putains de sauvages tricheurs et intriguants. En politique, en athlétisme, partout. Heureusement que je suis dans le camp des États-Unis. » À la lumière de cette animosité, on comprend pourquoi les jugements bienveillants exprimés par M. Trump au sujet de M. Poutine durant la campagne présidentielle de 2016 ne pouvaient que susciter l'inquiétude et la stupéfaction de nombreux hauts responsables, au point de motiver l'ouverture d'une enquête. Le 11 janvier dernier, le *New York Times* a même révélé que le FBI avait lancé une seconde enquête en mai 2017, afin de déterminer si M. Trump agissait sur ordre de la Russie contre les intérêts américains.

En octobre 2003, l'administration de M. George W. Bush peinait à expliquer pourquoi elle n'avait pas encore trouvé les fameuses armes de destruction massive. M. James Clapper, directeur de l'Agence nationale d'imagerie et de cartographie (National Imagery and Mapping Agency), affirmait alors que l'imagerie satellite avait montré de manière « indubitable (3) » le déplacement de l'arsenal illicite vers la Syrie. Devenu directeur du renseignement national sous la présidence de M. Obama, il s'est ensuite reconverti en analyste du « Russiagate » pour Cable News Network (CNN). « Les Russes, annonçait-il en mai 2017, sont presque génétiquement portés à coopérer, pénétrer, gagner des faveurs, et ainsi de suite ; ce sont là des techniques typiquement russes (4). »

L'article ne fait aucune allusion aux éléments qui auraient pu fonder les craintes du FBI. On y apprend simplement qu'un « concours de circonstances » l'aurait « inquiété » : « M. Trump a attiré l'attention des agents de contre-espionnage du FBI lorsqu'il a appelé la Russie à pirater les courriels de sa rivale au cours d'une conférence de presse, en juillet 2016. Il a refusé de critiquer la Russie pendant sa campagne et encensé le président Vladimir Poutine. Les enquêteurs ont également été alertés par le fait que le Parti républicain avait infléchi son programme de négociations sur la crise ukrainienne dans un sens qui semblait bénéficier à la Russie. » Ainsi, le FBI a déclenché une enquête extraordinaire sur le président des États-Unis en se fondant sur des événements publics qu'il a interprétés avec malveillance. La remarque lancée par M. Trump en juillet 2016 était une plaisanterie, et le revirement sur la crise en Crimée n'a pas eu de suite puisque, contrairement à son prédécesseur, il a vendu des armes à l'Ukraine. En outre, s'il était légitime d'enquêter sur lui parce qu'il a « refusé de critiquer la Russie pendant sa campagne » et « encensé le président Vladimir Poutine », pourquoi ne pas en faire autant à la suite de ses éloges répétés des dirigeants d'Israël et de l'Arabie saoudite ?

Les falsifications opérées dans cette affaire présentent toutefois une différence majeure avec celles de la guerre en Irak. Le soutien à ce conflit était résolument bipartite. Par conséquent, aucun dirigeant politique, aucun journaliste américain n'a subi les conséquences de ses mensonges ; certains sont même montés en grade. À l'inverse, le « Russiagate » est une affaire féroce et partisane. Maintenant que M. Mueller a terminé son rapport, M. Trump est repassé à l'offensive.

Toutefois, les deux partis continueront probablement à faire front commun quand il s'agira de diaboliser la Russie. Tandis que le « Russiagate » accaparait les démocrates, les responsables républicains liés au Pentagone et aux agences de renseignement manifestaient un refus farouche de toute détente dans les relations avec Moscou. Grâce à cette affaire, les dirigeants politiques de tous bords légitiment leurs ambitions militaires sous couvert de défense de la patrie. Ce nou-

veau théâtre de guerre froide fait grimper d'un cran les tensions, sans perspective de solution.

En somme, le « Russiagate » n'est pas à proprement parler un scandale ; il exprime plutôt les intérêts des milieux puissants qui l'ont alimenté. Il est le produit naturel d'un système politico-médiatique où se conjuguent les priorités des deux principales factions : les démocrates et les républicains, ou, plus largement, les prétendus progressistes et les vrais conservateurs. Il s'agit donc d'une pathologie propre aux privilégiés.

Le fiasco du « Russiagate » est symptomatique d'un double désastre : un président mégalomane contesté par une opposition monomaniaque, qui ont, chacun à sa manière, induit les citoyens en erreur à des fins partisans. Face à M. Trump, l'opposition ne sait faire qu'une chose : « résister » à la réalité de son élection. Ce déni empêche le déve-

loppement d'une mobilisation efficace des citoyens qui pâtissent des politiques de la Maison Blanche et qui sont largement indifférents à cette présomption de collusion. Mais cette obsession démocrate a aussi renforcé la loyauté de la base trumpiste : l'instrumentalisation partisane de l'investigation fédérale a donné au président de nombreuses occasions d'exploiter les traditionnels griefs républicains à l'encontre des élites déconnectées du peuple qui chercheraient à en subvertir la volonté.

Ainsi, le « Russiagate » a exacerbé la crise d'engagement démocratique que connaît l'Amérique. Il a attisé le chauvinisme, renforcé les divisions partidaires, porté au pinacle certains acteurs nuisibles du système américain – les agences de renseignement, en particulier, qui ont pu se présenter comme les garantes des libertés. L'effondrement de la théorie du complot russe déçoit les ennemis de M. Trump, mais elle apporte aussi une lueur d'espoir. À présent que les fantasmes de collusion sont dissipés, et s'ils acceptent de reconnaître que des figures haut placées de leur propre camp ont sciemment menti aux électeurs, les démocrates pourraient renouer avec certaines réalités de la société américaine qu'ils ignorent depuis plus de deux ans.

AARON MATÉ.

(3) Douglas Jehl, « The struggle for Iraq : Weapons search ; Iraqis removed arms material, US aide says », *The New York Times*, 29 octobre 2003.

(4) « Meet the press », NBC News, 28 mai 2017.



JOHN KEANE. – « Float » (Flottement), 2015

© JOHN KEANE / FLOWERS GALLERY, LONDRES, NEW YORK

médiatique

Guardian. Bref, des journalistes qui ont pour clients les couches sociales les plus instruites, les plus distinguées, les plus puissantes. Et des médias qui, depuis 2016, le Brexit et l'élection de M. Trump, placent la dénonciation des *fake news* au centre de leur projet éditorial. En exonérant M. Trump du soupçon de collusion avec les Russes, le rapport Mueller dynamite le récit-phare qui leur a permis non seulement de se reconstruire une légitimité face aux nouveaux acteurs de l'information, mais aussi – particulièrement aux États-Unis – de gagner énormément d'argent.

Voilà donc l'arroseur arrosé, et chargé de faire connaître au public sa déconvenue. En toute autre circonstance, le scandale aurait été planétaire – après tout, la lutte contre les fausses nouvelles compte au nombre des priorités officielles des démocraties libérales.

Alors, comment les médias ont-ils informé sur les conclusions du procureur Mueller ? Ont-ils reconnu qu'une vague de paranoïa avait contaminé leurs rédactions prestigieuses ? En dehors d'une poignée de francs-tireurs de gauche, comme Glenn Greenwald ou Matt Taibbi, qui dénoncent depuis 2016 les *fake news* (officielles) du « Russiagate » (2), quelques journalistes américains conservateurs ont pris acte du fait que leur profession venait de succomber à une « hallucination collective qui a détruit ce qui restait de crédit à la presse américaine » (Lee Smith,

Tablet, 27 mars 2019). Ou, plus sobrement, que « tout ça n'en valait pas la peine » (*The Wall Street Journal*, 18 avril 2019).

MAIS la plupart ont préféré nier leur déconfiture. « Nous savons que la lettre [du ministre de la justice résumant le rapport Mueller] n'a aucune signification. C'est absolument... Ça ne veut rien dire », hurle le présentateur de MSNBC Joe Scarborough (29 mars 2019). Une fois le rapport publié, les pourfendeurs d'un complot imaginaire préfèrent en retenir que des Russes ont cherché à influencer le scrutin. Et que M. Trump, tenté d'abuser de son autorité pour entraver une enquête qui l'horripilait, ne s'est montré ni toujours sincère ni forcément délicat. Des conclusions qui n'exigeaient pas deux ans d'investigation et tout ce tintamarre : la lecture de ses tweets aurait suffi.

En France, deux mots ont caractérisé la couverture du rapport Mueller : discrétion et diversion (3). Sur France Inter, radio publique très en pointe dans le combat contre les *fake news*, la spécialiste des médias Sonia Devillers n'a consacré à la déroutante de ses confrères ni l'un de ses « éditos M » quotidiens, ni un épisode de son émission « L'instant M ». Elle a instruit en revanche des dossiers assurément plus importants, comme l'histoire du « Club Dorothée » (4 avril), ou plus conformes aux inclinations éditoriales de la station :

« La haine des journalistes » (19 avril), « Les médias mis à mal en Hongrie » (12 avril), sans oublier « La fabrique du mensonge » (5 avril), une série de documentaires « super bien construits » réalisés par France 5 sur les *fake news* – c'est-à-dire celles que produisent les partisans de M. Trump et les droites nationalistes...

Toujours sur France Inter, Pierre Haski, responsable de la chronique « Géopolitique » depuis que son prédécesseur Bernard Guetta est devenu candidat du pouvoir aux élections européennes, n'a pas semblé lui non plus inspiré par le fiasco du « Russiagate » : quatre semaines après la déflagration du 24 mars, l'événement n'avait pas encore mérité qu'il le signale à ses auditeurs. Haski préside pourtant l'association Reporters sans frontières.

De son côté, *Le Monde* (26 mars 2019) réserve sa « une » à l'événement : « Trump triomphe après les premières conclusions de l'enquête russe ». Toutefois, l'éditorial publié le lendemain dresse un singulier bilan de trois ans d'une vie publique américaine gangrenée par une paranoïa géante : « Les institutions du pays fonctionnent. » Aux États-Unis, un éditorialiste conservateur mais lucide du *New York Times* tire pourtant de cet épisode la conclusion inverse. Ross Douthat constate que tous les personnels – politique, médiatique, judiciaire, sécuritaire – qui participent à l'équilibre des pouvoirs « ont consacré leur énergie à ce type même de réalité alternative

complotiste contre laquelle ils imaginaient résister » (26 mars 2019). Mais, tandis que les conspirationnistes tapis dans les profondeurs d'Internet font l'objet de tous les quolibets, le « centre paranoïaque » agit avec les armes du pouvoir, sa légitimité, ses intellectuels, son autorité. Il menace donc la vie publique des démocraties au même titre que la droite nationaliste qu'il prétend combattre : « Dans la mesure, ajoute Douthat, où le centre croit en la bonté innée des institutions américaines et occidentales, en la sagesse fondamentale et le patriotisme de ceux qui les représentent, sa perception de la menace est toujours sensible aux grands ennemis de l'étranger et aux radicaux de l'intérieur. Et il redoute plus que tout que ces deux groupes œuvrent de concert. »

QUAND l'addiction est trop forte, la sagesse est impuissante... Des deux côtés de l'Atlantique, les directions éditoriales n'ont pas tardé à confirmer la pertinence du diagnostic de Douthat. Huit jours après ce Tchernobyl médiatique, *Le Monde* publie « une série sur l'influence et les réseaux de la Russie à l'étranger », dont le principal article traite des liens de Moscou avec l'extrême droite. Pour ne pas être en reste, *La Croix* (15 avril 2019) lance une traque aux « fausses informations susceptibles d'influencer le scrutin » européen du 26 mai. Premiers suspects, selon le journal : « Les Russes ».

Nos précédents articles

- « Quand Washington manipulait la présidentielle russe », par *Hélène Richard* (mars 2019).
- « Aux bons soins de la CIA... », par *Michael J. Glennon* (juillet 2018).
- « Comment le « Russiagate » aveugle les démocrates », par *Aaron Maté* (mai 2018).
- « Quand Arte veut faire saigner la Russie », par *Serge Halimi* (mars 2018).
- « Ingérence russe, de l'obsession à la paranoïa » (*A. M.*, décembre 2017).
- « Donald Trump débordé par le parti antirusse » (*S. H.*, septembre 2017).
- « Au Pentagone, la peur pour carburant », par *Andrew Cockburn* (février 2017).
- « Hérétiques contre faucons », par *Stephen Cohen* (octobre 2014).

Et donc, comme si rien ne s'était produit, les mille déclinaisons possibles du thème « Moscou, capitale de l'empire du Mal » continuent à s'épanouir. Le 2 avril, l'édition internationale du *New York Times* titre : « Pourquoi la Russie aurait-elle ordonné l'assassinat d'un électricien ukrainien ? ». Le lendemain, toujours à la « une », c'est au Venezuela, dans l'arrière-cour des États-Unis, que Moscou étend sa toile et multiplie les fourberies. Encore quarante-huit heures et l'on change de continent : « L'essor de la Russie en Afrique alerte l'Occident ». Là-bas, Moscou vend des armes, probablement moins tendres que les nôtres, et, horreur inimaginable sous nos cieux cléments, appuie... « des autocrates » !

Il revint néanmoins au célèbre magazine *Time* (15 avril 2019) de résumer en un titre (agrémenté d'un long dossier) le prochain Graal éditorial de la presse libérale. Puisque la hantise d'une entente maléfique entre MM. Trump et Poutine s'est provisoirement dégonflée, place à... « L'autre complot russe ».

SERGE HALIMI
ET PIERRE RIMBERT.

(2) Glenn Greenwald, « Robert Mueller did not merely reject the Trump-Russia conspiracy theories. He obliterated them », *The Intercept*, 18 avril 2019, <https://theintercept.com> ; Matt Taibbi, « It's official : Russiagate is this generation's WMD », *Hate Inc.*, 23 mars 2019, <https://taibbi.substack.com>

(3) Nous remercions Malek Ouzerouhane pour la documentation.

Galileo, vingt ans de cafouillages

Progressivement mis en place d'ici à 2023, Galileo permet une géolocalisation très précise et indépendante du GPS américain. Depuis son lancement, en 2001, cet ambitieux système faisant appel à une constellation d'une trentaine de satellites doit surmonter de nombreux obstacles. Son histoire mouvementée illustre les difficultés de l'Union européenne à mener à bien de grands projets industriels.

UNE ENQUÊTE DE CHARLES PERRAGIN ET GUILLAUME RENOARD *

MARSEILLE, dans l'aube hivernale. À l'heure où le Vieux-Port reste plongé dans l'ombre des grands massifs qui bordent la cité phocéenne, le palais du Pharo est un promontoire déjà tapissé de lumière. Une masse, chaude et rose, qui surnage au-dessus des flots paisibles de la Méditerranée. Du 3 au 6 décembre 2018, ce monument du Second Empire est devenu la vitrine des politiques spatiales européennes, et en particulier du grand programme de géolocalisation par satellite Galileo. Durant l'European Space Week, on vend encore et toujours l'arrivée prochaine du « GPS européen », lancé par la Commission européenne... il y a bientôt vingt ans.

Les premiers services fonctionnent depuis 2016, et les Européens pourraient bientôt disposer du système le plus perfectionné du monde : la précision horizontale attendue est de 1,8 mètre (1) (2,9 mètres en altitude) pour le grand public, contre 4,9 avec l'actuel GPS (2) ;

elle sera de l'ordre du centimètre pour des applications spécifiques. Comme dans l'horlogerie ou l'optique, l'exactitude permet d'améliorer considérablement des services dans un nombre grandissant de domaines : navigation aérienne, routière, maritime ou ferroviaire, guidage et suivi d'engins divers (voitures autonomes, machines agricoles, missiles), cartographie, synchronisation des réseaux de télécommunication ou des systèmes bancaires et financiers, notamment pour les transactions à haute fréquence. Lorsque la constellation de trente satellites sera complète, en 2020 ou 2021, Galileo proposera ainsi plusieurs applications : un accès ouvert et gratuit pour le grand public – le seul opérationnel aujourd'hui, avec une précision de base inférieure à 5 mètres –, un service dit « commercial » mais gratuit et plus précis pour les entreprises, un service « recherche et sauvetage » pour la sécurité civile à l'échelle mondiale, et un service militaire d'ici à 2023.

Triplement du budget

DURANT l'European Space Week, la Commission européenne met en avant la nature communautaire et civile du programme, contrairement aux autres systèmes de géolocalisation et navigation par satellite (GNSS) pilotés par des militaires, comme le GPS américain, le Glonass russe ou le Beidou chinois (3). Elle vante une coopération scientifique et humaniste vectrice d'identité politique et l'émergence de marchés colossaux, de plusieurs dizaines de milliards d'euros. Alors, plutôt que de parler missiles ou marchés financiers, les journalistes se voient conviés à une sortie en mer pour un test grandeur nature de la gestion d'un appel de détresse via la constellation Galileo.

Cependant, malgré la mise en orbite de vingt-deux satellites opérationnels, Galileo inquiète encore dans les coulisses. Problèmes de pilotage, plan d'affaires mal ficelé, choix hasardeux de la Commission, guerre industrielle... Le système européen de géonavigation a plusieurs fois failli être abandonné. Il a déjà pris plus de dix ans

de retard, tandis que son budget triplait pour atteindre au moins 13 milliards d'euros (4). À l'heure des élections européennes et de l'instabilité politique, « régulièrement, on se fait peur sur la tenue du calendrier », lâche M. David Comby, l'un des représentants du gouvernement français auprès de Bruxelles pour les programmes de géolocalisation.

Nous renonçons au tour en bateau pour gagner le grand auditorium situé au sous-sol de l'édifice. Au pupitre, M. Pierre Delsaux, directeur général adjoint de la Commission, manifeste un optimisme tout en retenue. En juin 2018, la Commission a prévu 16 milliards d'euros pour l'industrie spatiale sur la période 2021-2027, dont plus de la moitié pour Galileo. Mais encore faut-il convaincre le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen. « Toute l'industrie est d'accord, mais ce n'est pas elle qui signe le chèque. Or, sans cet argent, rien n'est possible, et nous ne pourrions pas fournir le meilleur service GNSS du monde. » Présenté comme exagérément coûteux pour un seul État, Galileo s'avère trop

vulnérable aux conflits d'intérêts et aux égoïsmes nationaux. Ce programme illustre les difficultés de l'Union en tant que structure à conduire une politique industrielle et stratégique d'ampleur, alors que les projets intergouvernementaux (sans lien avec la structure de l'Union), comme Airbus ou Ariespace, ont connu de grands succès.

Dès ses origines, Galileo n'est pas clairement défini. Outil au service de l'indépendance géostratégique de l'Europe pour certains, il doit pour d'autres demeurer un simple programme économique. Tout commence en 1996, lorsque le président américain William Clinton, fraîchement réélu, donne quatre années au Pentagone pour ouvrir le GPS militaire – le plus précis – aux applications civiles sans compromettre la sécurité nationale. Le grand public ne pouvait alors accéder qu'à un signal volontairement dégradé par le gouvernement fédéral. Ainsi, dès mai 2000, la précision du positionnement ouvert passe de 100 mètres à environ 10 mètres ; cela révolutionne la géolocalisation, qui devient directement utile au quidam pour s'orienter et se déplacer à pied, en voiture, en bateau, etc.

Derrière cette initiative, une idée forte : celle des « autoroutes de l'information », métaphore inventée par le vice-président Albert Gore. Dans un monde marqué par l'essor d'Internet, les informations numériques doivent désormais circuler à grande vitesse et sur de longues distances, afin de générer d'importants bénéfices commerciaux. Sous la pression des industriels désireux de profiter des retombées du GPS, notamment ceux de l'aviation, l'administration Clinton entend ainsi convertir le puissant (et coûteux) système militaire développé dans le contexte de la guerre froide en un dispositif susceptible de conforter une puissance économique et industrielle sans équivalent dans le monde. Il aurait déjà dépassé 23 milliards d'euros en 2016 et pourrait atteindre 84 milliards d'euros d'ici à 2022 (5).

Rapidement, l'Europe jalouse les États-Unis. La dépendance croissante vis-à-vis du signal américain agace, en particulier en France. Dès 1999, dans un rapport d'information de l'Assemblée nationale sur la guerre du Kosovo, les députés s'inquiètent de la part grandissante des équipements militaires (missiles, avions) dépendant du GPS, et donc « entièrement sous contrôle américain » (6) (lire l'encadré page 19). L'Union décide en 2001 de lancer un programme unifié, et non une coopération interétatique.

D'emblée, le Royaume-Uni s'y oppose. Forts de leur « relation spéciale » avec les Américains, les Britanniques ne voient pas l'intérêt de concevoir un système concurrent et craignent un gaspillage d'argent public. Washington n'est pas ravi non plus. Le risque qu'un pays ennemi accède à ce signal très précis et puisse s'en servir pour guider ses tirs de missiles inquiète le Pentagone, qui peut toujours, de son côté, dégrader le signal civil du GPS de façon unilatérale, comme il l'a fait pendant la guerre du Golfe ou celle du Kosovo (7).

Galileo est confronté à une campagne de dénigrement très agressive de la part des États-Unis. En décembre 2001, M. Paul Wolfowitz, adjoint au ministre de la défense américain, écrit une lettre menaçante pour décourager les gouvernements européens de débloquer les premiers fonds, quelques jours avant une réunion-clé du Conseil. Il déplore un pilotage civil inadapté à la dimension sécuritaire d'un pro-

gramme de géolocalisation, et s'irrite du fait que Galileo se déploie sur le même spectre d'ondes que le signal militaire du GPS. Au nom des dangers techniques que présente ce télescopage électromagnétique, le numéro deux du Pentagone précise qu'il est « dans l'intérêt de l'OTAN [Organisation du traité de l'Atlantique nord] d'empêcher que le développement du futur signal de Galileo s'effectue dans le spectre utilisé par le GPS (8) ». Dans la foulée, Washington diffuse un mémorandum pour démonter un rapport du cabinet de conseil PricewaterhouseCoopers produit à la demande de la Commission européenne et censé convaincre les pays de l'Union des alléchantes perspectives financières de Galileo (9). Dans un premier temps, les pressions américaines paient. Outre le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et l'Autriche bloquent. « Galileo est presque mort », lâche M. Gilles Gantelet, alors porte-parole de Loyola de Palacio, chargée du projet à la Commission (10).

L'Union contourne ses propres règles

AU FOND, l'Union ne sait que développer des collaborations économiques ou commerciales, et doit bricoler un marché attractif : « Il fallait constamment dire que Galileo n'était pas. Dire aux Britanniques et aux Américains que ce n'était pas un programme militaire, et en même temps affirmer à la France que ce n'était pas seulement un projet commercial. Il fallait attirer les industriels en arguant que ce n'était pas qu'un programme de souveraineté et qu'il y avait un vrai plan d'affaires, et répéter l'inverse aux États », explique M. Xavier Pasco, directeur de la Fondation pour la recherche stratégique. En 2003, à la demande des États-Unis, l'Union décide de changer la fréquence d'émission. Le Pentagone obtient ainsi la possibilité de brouiller Galileo sans handicaper le GPS en cas de nécessité, ce qui contribue à « infléchir la position de Washington », selon Bledwyn Bowen, spécialiste des questions spatiales à l'université de Leicester.

L'Union opte alors pour un partenariat public-privé (PPP), un tiers du financement étant assuré par des fonds publics et le reste par des capitaux privés. Pour attirer ces derniers, la Commission propose de mettre en place un signal plus précis destiné aux entreprises et payant. « La Commission a commandé plusieurs études pour montrer que Galileo représentait une manne économique énorme, raconte M. Pasco. Mais les industriels n'avaient aucune illusion sur les débouchés commerciaux farfelus présentés. Le programme était trop complexe. Il impliquait des stations au sol sur tout le globe, des horloges atomiques dans l'espace, des choses qui n'avaient jamais été faites. » Les géants du secteur, comme Thales ou EADS, entrent en définitive dans le partenariat en traînant les pieds et sans y mettre un sou...

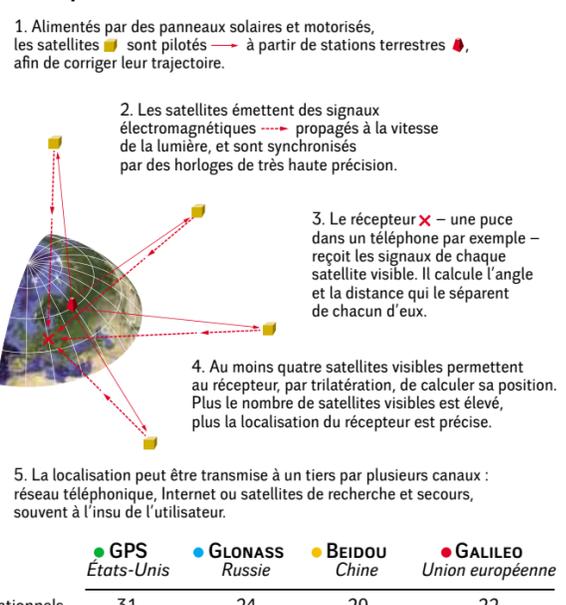
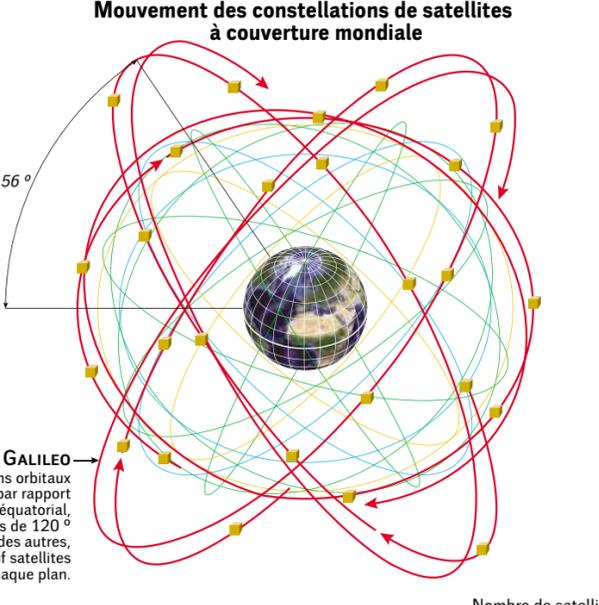
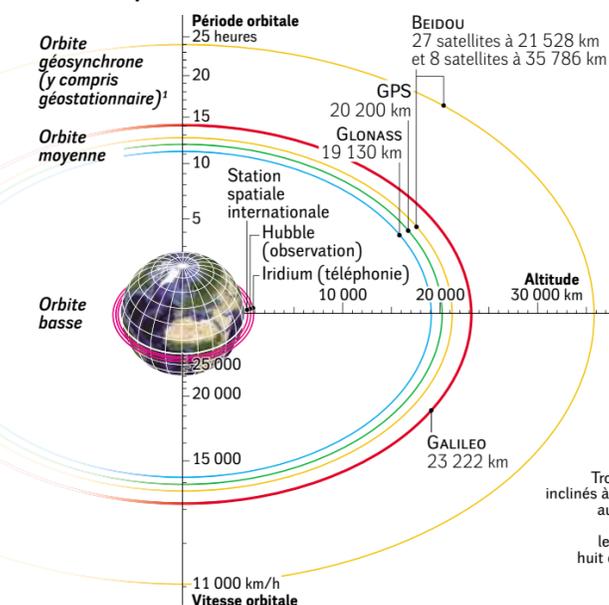
« Qui pouvait y croire ? », se désole M. Jean-Yves Le Gall, président du Centre national d'études spatiales (CNES). Il était illusoire d'imaginer faire payer un service Galileo, même de qualité supérieure, alors qu'on pouvait déjà accéder gratuitement au GPS. » Le PPP explose en 2007 : « La Commission se retrouvait à devoir donner tellement de garanties aux partenaires privés pour compenser les incertitudes financières qu'il n'avait plus aucun sens », explique M. Frans von der Dunk, qui travaillait comme consultant durant cette période. En 2009, la Cour des comptes européenne fustige un « PPP irréaliste », un programme « sans personne aux

(1) « Galileo Initial Service - Open Service - Service Definition Document Issue 1.0 », Agence du GNSS européen, Prague, décembre 2016. Ce document officiel donne une idée globale, mais la précision peut être dégradée dans certains contextes (écho de falaises ou d'immeubles, par exemple) ou améliorée par des références au sol avec des instruments de pointe.
 (2) Global Positioning System, www.gps.gov
 (3) L'Inde et le Japon ont également développé leur système, mais d'emprise régionale uniquement.
 (4) Didier Migaud, « La contribution de la France aux programmes européens Galileo et Egnos de radio-navigation par satellite », Cour des comptes, Paris, 19 octobre 2015.
 (5) « Global GPS market, company profiles, share, trends, analysis, opportunities, segmentation and forecast 2017-2023 », Research and Markets, Dublin, janvier 2017.
 (6) Rapport d'information n° 2022 de MM. Paul Quilès et François Lamy, Assemblée nationale, Paris, 15 décembre 1999.
 (7) TIC, commerce électronique et économie de l'information, Éditions de l'OCDE, Paris, 8 mars 2000.
 (8) Arnaud Leparmentier et Laurent Zecchini, « Les États-Unis multiplient les pressions contre le projet européen "Galileo" », Le Monde, 20 décembre 2001.
 (9) « Inception study to support the development of a business plan for the Galileo programme », PricewaterhouseCoopers, Londres, 20 novembre 2001.
 (10) Steve Kettmann, « Europe GPS plan shelved », Wired, San Francisco, 17 janvier 2002.

Distance, période et vitesse de rotation

Systèmes de géolocalisation par satellite

Principe de fonctionnement



1. Période de révolution du satellite identique à celle de la rotation de la Terre. En orbite géostationnaire, le satellite reste en permanence au-dessus du même point de l'équateur.
 Sources : Glonass, Information and Analysis Center for Positioning, Navigation and Timing (www.glonass-iac.ru) ; Centre national d'études spatiales (cnes.fr) ; www.n2yo.com ; European Global Navigation Satellite Systems Agency (gsa.europa.eu).
 CÉCILE MARIN

N'AURA PAS LIEU

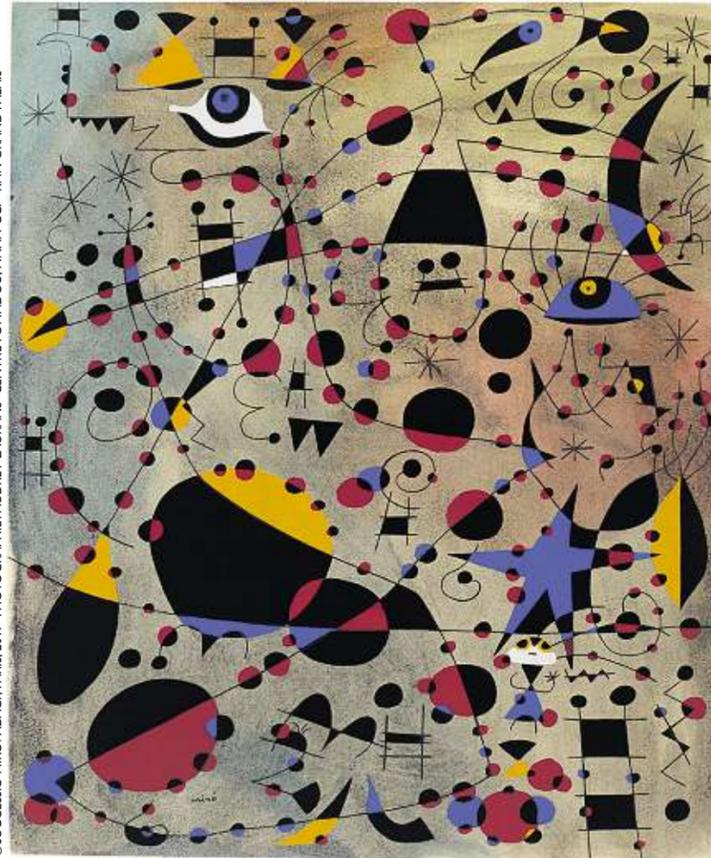
pour le concurrent du GPS

commandes » (11). Alors qu'un satellite de test vient d'être envoyé dans l'espace, il est de nouveau question d'abandonner le projet.

Dans son rapport, la Cour des comptes reproche aux États de n'avoir soutenu que « l'intérêt de leurs industries nationales » et d'avoir « bloqué les décisions », engendrant « des problèmes de mise en œuvre, des retards et, in fine, des dépassements de coûts ». Galileo révèle les difficultés de l'Union à fédérer, et l'incompatibilité entre ses règles libérales et la conduite de projets stratégiques. Principale différence entre un projet de l'Union et une coopération interétatique : la coopération apporte un « juste retour » sur investissements, comme dans les programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA), qui permettent à chaque pays de récupérer des commandes correspondant à sa mise. Les règles communautaires, elles, imposent la « concurrence libre et non faussée ». Seulement, les gros bailleurs de fonds de l'Union, comme l'Allemagne ou la France, qui ont fourni en 2004 respectivement 22,8 % et 17,6 % du budget, ne sont évidemment pas prêts à prendre le risque de perdre les juteux contrats industriels liés à Galileo.

Ainsi, à plusieurs reprises, l'Union est contrainte de faire des entorses à ses règles pour ne pas perdre les grands contributeurs. Avant l'échec du PPP, en décembre 2005, l'ancien commissaire européen à la concurrence belge Karel Van Miert négocie des accords qui auront peu d'écho dans la presse. Hors appel d'offres, d'importantes infrastructures sont distribuées dans ce que l'on qualifie, dans les coulisses des institutions européennes, de « Yalta de l'espace », un arrangement peu conforme à l'orthodoxie libérale. L'Allemagne et l'Italie obtiennent chacune un centre de contrôle censé gérer les opérations les plus importantes, le Royaume-Uni un centre de sécurité, et l'Espagne un centre au sol chargé d'un signal spécifique, utile pour la sécurité aérienne, notamment. Mauvaise pioche pour la France, qui devait recevoir le siège de la concession du PPP, mort dans l'œuf...

Quand l'Europe tente de relancer le programme intégralement sur fonds publics, après 2007, la bataille entre



JOAN MIRÓ. – « Le 13 l'échelle a frôlé le firmament », 1940-1959

nations pour obtenir le maximum de retombées industrielles continue, et entraîne d'importants retards. Pour amadouer Berlin, la Commission doit imaginer un système d'appels d'offres sophistiqué permettant d'éviter que les principaux pays se sentent lésés. « Ce découpage a été déterminant pour la suite du programme, confie un ancien cadre de Thales aujourd'hui impliqué dans sa conduite. Nous avons donc accepté dès le début de nous priver de la puissance industrielle européenne sur certains contrats pour faire plaisir à l'Allemagne. Thales, qui pouvait candidater sur trois appels d'offres, a dû se restreindre, en laissant tomber la construction de satellites, par exemple. »

« À Bruxelles, personne ne sait comment marche Galileo. Gérer un programme de développement technologique, c'est un métier. Il faut acquérir les compétences techniques ou déléguer la gestion à une entité compétente », ajoute un ancien dirigeant de l'ESA.

En outre, Galileo reste à la merci des arbitrages budgétaires. En 2007-2008, en pleine crise économique, le programme spatial a été relancé grâce aux fonds de la politique agricole commune. Demain, en cas de crise agricole grave, l'inverse peut se produire. « Pour l'heure, la Commission européenne est parvenue à maintenir les effectifs, mais ne les a pas significativement accrus pour la phase d'exploitation (2021-2027) », lit-on dans un rapport récent (12). Pour convaincre, et pour préserver son rêve spatial, la Commission doit engranger des résultats, coûte que coûte. « Elle voulait par exemple lancer les premiers satellites alors que tout n'était pas prêt technique-

ment. Les responsables politiques du programme étaient sous pression et devaient afficher des avancées », se souvient M. Iagolnitzer, qui a œuvré à freiner les ardeurs de Bruxelles.

Plusieurs séquences montrent que la Commission ne pense pas Galileo sur le long terme. Par exemple, jusqu'en 2016, les satellites ont été lancés du Centre spatial guyanais, mais avec le Soyuz russe, à l'époque moins cher qu'Ariane 5. « Nous avons dû ajouter des procédures pour sécuriser le lancement. Mais, surtout, les Russes ont ensuite profité de leur monopole pour faire gonfler les prix », souligne M. Iagolnitzer.

Face à un tel déficit stratégique, des représentants d'exécutifs européens interviennent à plusieurs reprises pour barrer la route à la Commission. Ainsi, en 2010, OHB, l'entreprise allemande responsable de la construction des satellites, entend confier la fabrication des panneaux solaires à un sous-traitant chinois peu expérimenté, mais aux tarifs bas. Un industriel belge qui avait fait ses preuves et pensait obtenir ce marché monte au créneau avec l'appui de son gouvernement. La Commission plaide dans un premier temps la querelle industrielle, avant de rétro-pédaler lorsqu'elle comprend que le contractuel chinois n'est visiblement pas irrécusable... Autre exemple : l'installation du réseau mondial de stations au sol en lien permanent avec la constellation de satellites. Le Conseil de l'Union va jusqu'à censurer la Commission – pour la première fois de son histoire – afin d'empêcher l'installation de stations en dehors de ses frontières. « Certains pays imposaient d'avoir accès en clair et en temps réel aux données européennes classifiées et cryptées transitant par leur territoire. On a dit stop », se souvient M. Iagolnitzer.

Lyon-III. Par exemple, certains pays européens, comme l'Italie, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas, continuent d'acheter des F-35, des avions de combat américains qui fonctionnent avec le GPS, et dont les Américains maîtrisent le système de transmission d'informations et les normes. Et que veut dire l'autonomie si on échange des informations sensibles via des serveurs américains ? »

Pour le chercheur, le système de combat aérien du futur (SCAF), un grand programme européen prévoyant un nouvel avion de chasse pensé comme un centre d'information volant et connecté à de multiples éléments, dont des drones, servira de test. « La connectivité sera-t-elle gérée par des acteurs européens ? Si oui, quelles règles utiliserons-nous dans le cadre de l'OTAN [Organisation du traité de l'Atlantique nord] demain ? Ce sont des questions apparemment techniques, mais très politiques. »

C. P. ET G. R.

Plus problématique encore : la Commission européenne affronte de fortes pressions politiques dans les coulisses. En 2015, elle décide de lancer deux appels d'offres : l'un pour fabriquer le troisième lot de satellites, et l'autre pour gérer les opérations sur les deux sites de contrôle offerts en 2005 par la Commission à l'Allemagne et à l'Italie via les accords Van Miert. Le 30 juillet 2015, le secrétaire d'État aux transports allemand Michael Odenwald envoie une mise en garde à peine déguisée. Il demande à la Commission de revoir sa copie « afin d'éviter de néfastes débats publics » sur les satellites et indique que, si l'Allemagne ne gère plus la station de contrôle installée sur son territoire, une mise à disposition pour un concurrent étranger ne serait pas « gratuite ».

« Quand on lit cela, il y a de quoi tomber de sa chaise, commente une source proche des tractations juridico-politiques de Galileo. La Commission doit préserver la cohérence politique de l'Union. Il est donc normal qu'il y ait des arrangements dans un programme de cette ampleur pour atteindre un équilibre politique et industriel global. Tout tient à cet équilibre. Le problème est que, avec de telles méthodes, il tend à s'effriter, et à susciter encore plus de pressions politiques, que la Commission n'arrive pas à gérer. » Sans surprise, OHB remporte fin 2016 le troisième contrat pour construire les satellites (plus de 300 millions d'euros). L'Allemagne et l'Italie gagnent aussi la gestion des infra-

structures installées sur leurs territoires via la société germano-italienne Spacopal, pour un montant estimé à 1,5 milliard d'euros. Pour cette dernière attribution, Eutelsat, un consortium européen concurrent, a déposé un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne évoquant de nombreuses bizarreries dans l'appel d'offres. La procédure est en cours.

Le manque de compétence de la Commission ainsi que les rapports de forces entre les pays de l'Union et les institutions ont logiquement entraîné la mise en œuvre d'un système de pilotage extrêmement complexe. En théorie, la Commission assume la conduite politique du programme, et l'ESA l'aspect technique, tandis que l'Agence du GNSS européen (GSA), spécifiquement créée pour Galileo, se charge de la partie opérationnelle. Dans les faits, chaque nouvelle phase du programme suscite de profonds désaccords. En novembre 2018, l'Allemagne tape du poing sur la table pour donner plus de poids à l'ESA et à son mode de fonctionnement du « juste retour ». En février dernier, c'est au tour de la Commission, en désaccord avec le Conseil et le Parlement sur la gouvernance à mettre en œuvre, de menacer de retirer le texte. Pour éviter ces blocages, l'Union préfère adopter un règlement plus flou, laissant place aux arrangements dans les coulisses et aux discussions sans fin. Il n'y a, par exemple, pas de règles précises pour guider la nécessaire coopération entre la Commission et l'ESA.

Géolocalisation ultraprécise

L'ABSENCE d'un véritable pilote pourrait handicaper les usages concrets du signal. « Si une entreprise utilisant le signal Galileo repère une erreur, le signal devra péniblement remonter par toute une série d'échelons, dont l'ESA, la Commission, une autorité chargée spécialement de la sécurité... C'est très compliqué et peu réactif », résume M. Plattard. Alors que les industriels équipent largement leurs appareils de récepteurs compatibles et que le signal ouvert est en service, le pilotage pose déjà des problèmes aux utilisateurs, comme en témoigne, sous couvert d'anonymat, un cadre de la direction générale de l'aviation civile : « Nous avons récemment pointé une défaillance, un risque de panne au niveau des signaux mis à notre disposition. Le problème n'a jamais été traité ! L'ESA a été informée et n'a rien fait. Elle s'est abritée derrière le fait qu'on ne lui avait pas demandé spécifiquement de traiter ces défaillances... C'est effrayant de la part d'une agence qui se plaint toujours de ne pas être suffisamment aux manettes ! »

Malgré le lancement sur la mauvaise orbite de deux satellites en 2014 et une succession de pannes touchant les horloges atomiques fin 2016, Galileo est en passe d'être achevé et constitue une indéniable réussite technologique. Le CNES estime qu'il y a aujourd'hui déjà plus de 700 millions d'utilisateurs du service ouvert. Beaucoup de particuliers ignorent d'ailleurs que leur téléphone ou leur voiture le guide grâce à ce réseau. Et, même si le signal n'est pas encore optimal, « il est déjà plus précis que le GPS », selon M. Le Gall. « Avec Galileo, vous connaîtrez la rue, mais aussi le trottoir sur lequel vous êtes », aime-t-il à rappeler. Un petit luxe à 13 milliards d'euros qui pourrait paraître bien dérisoire. Mais, si la précision de Galileo n'apportera pas grand-chose à un conducteur ordinaire, elle pourrait faire la différence dans les services aux industriels autour des technologies de pointe, comme la voiture autonome. Le marché des applications, inexistant il y a vingt ans, et qui connaît une croissance à deux chiffres, recherche cette géolocalisation ultraprécise pour le développement de jeux, de la réalité augmentée, de l'assistance sportive, des réseaux sociaux, du géomarketing, etc. Les Américains ne comptent d'ailleurs pas se laisser devancer si facilement et profitent des déboires du projet censé donner une avance aux Européens. Le GPS III, concurrent direct de Galileo avec une précision comparable, commence à être déployé, et devrait être opérationnel dès mars 2023...

Dans cette course au meilleur signal, un nouveau défi de taille pointe à l'horizon :

le Brexit. Passé leurs réticences initiales, les Britanniques se sont largement investis dans le projet Galileo, finançant 12 % du budget et obtenant 15 % des commandes, notamment dans la construction de la charge utile (la partie intelligente du satellite). Ils sont également très impliqués dans les services liés au signal crypté et ultraprécis destiné aux usages militaires. Avec le Brexit, conformément aux règles régissant les appels d'offres Galileo, qu'ils ont eux-mêmes approuvés, ils perdraient les contrats liés à ce service. M. David Davis, ministre responsable du Brexit jusqu'en juillet dernier, est amer : « La Commission se tire une balle dans le pied. » Sans les entreprises britanniques, Galileo devrait accuser d'après lui « jusqu'à trois ans de retard » supplémentaires et coûter « plusieurs milliards de plus » (13).

D'autres prennent déjà leurs précautions. Selon Bowen, « SSTL, l'entreprise britannique qui s'occupe de la charge utile, appartient à Airbus, et le groupe a commencé à relocaliser une partie de ses activités liées à Galileo dans l'Union. Thales et OHB sont à l'affût pour prendre le relais, et courtisent les employés de SSTL. Retards et surcoûts sont à prévoir ». Londres dénonce une guerre commerciale larvée. « La part de marché du Royaume-Uni est attaquée, tout le monde veut se nourrir sur la bête », témoignait il y a un an M. Richard Peckham, président de UKspace, l'organisme représentant le secteur britannique (14). L'une des deux grandes armées européennes (avec la France) pourrait ne pas avoir accès à ce signal de précision ! Devant une possible éviction, les Britanniques ont même évoqué l'idée de construire leur propre système. À l'automne, après les élections européennes, il faudra se mettre d'accord sur le budget de Galileo pour 2021-2027, avec probablement un grand contributeur en moins et un nouveau Parlement qui pourrait ne plus faire de la stratégie spatiale une priorité.

CHARLES PERRAGIN
ET GUILLAUME RENOARD.

(11) « Note d'information de la Cour des comptes européenne concernant le rapport spécial n° 7/2009 relatif à la gestion de la phase de développement et de validation du programme Galileo », Commission européenne, Bruxelles, 29 juin 2009.

(12) Amiel Sitruk et Serge Plattard, « The governance of Galileo », Institut européen de la politique spatiale, Vienne, janvier 2017.

(13) Philippe Bernard, « Brexit : querelle ouverte au sommet de l'exécutif britannique », *Le Monde*, 7 juin 2018.

(14) Éric Albert, « Brexit : les Britanniques, écartés de Galileo, envisagent de lancer un projet concurrent », *Le Monde*, 8 mai 2018.

Quelle souveraineté militaire ?

LORS d'une conférence sur les usages militaires de l'espace, en janvier 2019, la commissaire Elzbieta Bienkowska laissait entrevoir la création d'une « infrastructure publique sécurisée » chargée des questions stratégiques et militaires européennes. D'ici à 2023, avec Galileo, les armées européennes devraient gagner en autonomie sur d'innombrables usages dépendant aujourd'hui du GPS américain : géolocalisation, transmission de données, renseignement, secours en zone reculée, bombardements de précision... « Galileo rend les armées européennes plus autonomes en leur fournissant des ressources militaires hors du contrôle de Washington », affirme Bleddyn Bowen, spécialiste des questions spatiales à l'université de Leicester. Les Américains savent aussi tirer parti de Galileo, en complément ou en secours de leur système, tout en voulant rester la référence.

« Le système de géolocalisation ne fait pas tout ; il faut parler connectivité au sens large », estime Olivier Zajec, maître de conférences en science politique à l'université Jean-Moulin

Un empire européen

(Suite de la première page.)

Déterminer la composition exacte et la signification profonde du bouquet des valeurs impériales, ainsi que la manière dont elles s'appliquent à des situations spécifiques, est une prérogative du centre hégémonique. Elle lui permet d'imposer une sorte de suzeraineté à sa périphérie, en échange de sa bienveillance.

Préserver les asymétries impériales dans un ensemble de nations nominale-ment souveraines requiert des arrangements politiques et institutionnels compliqués. Les États périphériques doivent être dirigés par des élites pour lesquelles les structures et les valeurs particulières du centre font figure de modèle à imiter. Ils doivent se montrer disposés à organiser leur ordre intérieur en matière économique et sociale de manière à le rendre compatible avec les intérêts du centre. Le maintien au pouvoir de ces élites s'avère essentiel pour la survie de l'empire. Comme nous l'enseigne l'expérience américaine, cette configuration a un prix en termes de valeurs démocratiques et de ressources économiques, voire de vies humaines.

Parfois, les élites dirigeantes de «petits pays» ou de «pays retardataires» en matière de développement recherchent un statut de membres de seconde catégorie de l'empire. Elles espèrent que la direction impériale les aidera à imposer à leur société des projets de «modernisation» qui ne suscitent pas toujours l'enthousiasme populaire. En se félicitant de leur allégeance à sa cause, l'empire leur fournira les moyens idéologiques, moné-

taires et militaires de tenir en respect les partis d'opposition.

Dans un empire libéral dont la cohésion repose théoriquement sur des valeurs morales, et non sur la violence militaire, il y a loin de la coupe aux lèvres. Les classes dirigeantes du centre, comme celles de la périphérie, commettent des erreurs. Par exemple, l'Allemagne et la France agissant de concert – et avec l'aide plus ou moins clandestine de la Banque centrale européenne (BCE) – n'ont pas réussi à maintenir au pouvoir en Italie le gouvernement «réformateur» de M. Matteo Renzi, confronté à la résistance populaire. De la même manière, sous nos yeux, l'Allemagne se révèle incapable de protéger la présidence de M. Emmanuel Macron de la colère des «gilets jaunes» et des autres opposants à son programme de germanisation économique.

Le pays hégémonique lui-même n'est pas à l'abri de difficultés internes. Sous le régime de l'impérialisme libéral, son gouvernement doit veiller à ce que la défense de ses intérêts nationaux – ou de l'idée qu'il s'en fait – donne l'impression de faire avancer la cause des valeurs libérales en général, de la démocratie à la prospérité pour tous. Pour cela, il peut avoir besoin de l'aide de ses pays-clients. Il n'a pu en bénéficier en 2015, lorsque le gouvernement de M^{me} Angela Merkel a tenté de résoudre à la fois la crise démographique et le problème d'image de l'Allemagne en substituant à l'accroissement de l'immigration régulée – que refusaient les députés chrétiens-démocrates – la mise en œuvre inconditionnelle du droit d'asile.

Maintenir la discipline impériale

L'OUVERTURE des frontières allemandes au prétexte qu'elles n'étaient plus contrôlables, ou parce qu'il s'agissait d'une exigence du droit international, impliquait en effet que l'Union dans son ensemble emboîte le pas à Berlin. Or aucun des États membres ne le fit. Certains, comme la France, gardèrent le silence; d'autres, comme la Hongrie et la Pologne, revendiquèrent publiquement leur souveraineté nationale. En rompant, pour des questions de politique intérieure, avec la règle libérale-impériale non écrite selon laquelle il ne faut jamais mettre dans l'embarras un autre gouvernement – et surtout pas celui de la puissance hégémonique –, ils ont créé pour M^{me} Merkel une difficulté interne dont elle ne s'est jamais remise. Ils ont également instauré un clivage durable entre le centre et l'est de l'Europe dans les politiques extérieures et intérieures de l'empire. Cet événement n'a fait qu'ajouter de nouvelles divisions à celles déjà existantes en Europe: à l'ouest avec

le Royaume-Uni, et au sud le long de la ligne de fracture méditerranéenne, qui s'est creusée avec l'introduction de la monnaie unique.

Plus que d'autres formes d'empire, un empire libéral souffre d'un état de déséquilibre constant et subit à tout moment une pression venue du bas ainsi que des côtés. Faute de capacité d'intervention militaire dans ses pays membres, il ne peut utiliser la force pour les empêcher de faire sécession. Quand le Royaume-Uni a décidé de se retirer de l'Union, ni l'Allemagne ni la France n'ont envisagé un instant d'envahir les îles Britanniques pour les y maintenir. Jusqu'ici, l'Union a effectivement été une force de paix. Cependant, d'un point de vue allemand ou franco-allemand, un divorce britannique à l'amiable aurait sapé la discipline impériale, car d'autres pays en révolte contre cette discipline auraient également pu se poser la question de leur sortie.



GIORGIA SIRIACO. – De la série « Community », 2014

Pis encore, si un retrait britannique avait pu être évité par des concessions significatives, d'autres pays auraient pu demander la renégociation d'un acquis communautaire rédigé pour demeurer à jamais non négociable. Le Royaume-Uni devait donc choisir: soit rester dans l'Union sans bénéficier de concessions – une capitulation sans conditions –, soit s'en retirer à un prix très élevé. Et cela malgré le fait que Londres a souvent aidé l'Allemagne à desserrer l'étreinte de la France en contre-balançant l'étatisme français par un sain attachement (aux yeux de l'Allemagne) à l'économie de marché. Avec le Brexit, cet équilibre se rompt.

Parfaitement consciente de cela, la France a plaidé pour une attitude très ferme dans les négociations avec Londres, en dissimulant à peine son objectif: que les Britanniques s'en tiennent à leur décision de partir. Profitant des inquiétudes allemandes sur la discipline impériale, elle a apparemment obtenu ce qu'elle souhaitait, malgré les craintes de Berlin, qui, d'un côté, redoute de perdre l'un de ses plus importants marchés à l'exportation et, de l'autre, doit désormais contenir les ambitions françaises sans le soutien britannique. En cédant à la France, l'Allemagne a-t-elle pris une décision opportuniste et à courte vue – dans le plus pur style de M^{me} Merkel –, susceptible de lui coûter très cher au cours des prochaines années? L'avenir le dira.

Quant au Royaume-Uni, dans la mesure où la décision de se retirer de l'Union obéissait à des considérations nationalistes et non pas anti-«socialistes», il pourrait bien avoir commis une erreur historique. Le Brexit fait de la France la seule puissance nucléaire au sein de l'Union, et également la seule qui dispose d'un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Les sentiments ambivalents qu'inspire à Berlin l'ambition de la France d'être la «première de cordée» d'une Union plus étroitement intégrée – ce qui pourrait revenir à mettre la puissance économique de l'Allemagne au service des intérêts français – recevront nettement moins de soutien de la part des autres États membres. Une fois le Royaume-Uni sorti du jeu, la France pourrait aspirer au statut d'unificatrice de l'Europe, en faisant pression sur l'Allemagne afin qu'elle s'engage dans un projet d'État européen à la française, celui d'une France souveraine dans une Europe souveraine. Pour les Britanniques, bloquer cette évolution de l'extérieur pourrait se révéler plus difficile que de la saboter de l'intérieur. On se souvient des efforts déployés dans les

années 1960 par le général de Gaulle pour empêcher le Royaume-Uni d'entrer dans ce qui était alors la Communauté économique européenne (CEE) au motif que ce pays n'était pas suffisamment «européen».

La gouvernance d'un empire obéit inévitablement à des considérations non seulement économiques et idéologiques, mais également géostratégiques, tout particulièrement dans les marges de ses territoires. La stabilisation des États situés à l'extrême périphérie est nécessaire à l'expansion économique, surtout dans le cas d'un empire capitaliste. Là où un empire jouxte un autre empire, qu'il soit expansionniste ou non, il tend à accepter de payer un prix plus élevé pour conserver dans ses rangs des gouvernements coopératifs ou pour expulser des gouvernements non coopératifs.

Les élites nationales qui, dans ces conditions, peuvent menacer de prendre le large ou de changer de camp se mon-

trient capables d'arracher des concessions plus coûteuses, même si leurs politiques intérieures s'avèrent peu ragoûtantes, ce qui est le cas de pays tels que la Croatie et la Roumanie. Ici, en fin de compte, entre en scène le pouvoir militaire – qu'il faut distinguer du *soft power*; le pouvoir d'influence, celui des valeurs. Alors qu'un empire libéral aurait du mal à utiliser la force contre une population indisciplinée, il peut protéger des gouvernements amis en leur donnant les moyens d'adopter une posture nationaliste hostile envers un pays voisin qui se sent menacé par un empire avançant ses pions. En contrepartie, un pouvoir hégémonique peut demander des concessions, par exemple sous la forme d'un soutien sur des questions qui font débat entre les États membres de l'Union. C'est ainsi que les pays baltes ont gardé le silence sur l'admission et la répartition des réfugiés, en échange d'une montée en puissance de l'armée allemande et de son déploiement jusqu'à menacer la Russie.

La menace du suffrage universel

AU CENTRE d'un empire libéral, les États et leurs citoyens peuvent espérer imposer leur volonté sans recourir au pouvoir militaire. Mais, en dernière instance, il s'agit d'une illusion: il ne peut y avoir d'hégémonie sans canons. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la décision du gouvernement Merkel de se plier aux exigences des États-Unis et de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) en promettant le quasi-doublement du budget militaire du pays pour le faire monter à 2 % du produit intérieur brut (PIB). Si cet objectif était réellement atteint, les dépenses militaires de l'Allemagne dépasseraient de plus de 40 % celles de la Russie, le tout en achat et développement d'armements conventionnels. De quoi contribuer à ancrer solidement dans l'Union des États comme les pays baltes ou la Pologne, pour lesquels l'offre alternative américaine serait moins attractive. Un tel scénario permettrait sans doute à l'Allemagne d'obtenir des États membres de l'est de l'Union qu'ils abandonnent ou modèrent leur opposition sur des questions relevant de valeurs – comme celles des réfugiés ou du «mariage pour tous» –, mais il donnerait aussi à la Russie des raisons de moderniser son arsenal nucléaire, ce qu'elle a d'ailleurs entrepris de faire. Cela encouragerait aussi des pays comme l'Ukraine à adopter une attitude plus provocatrice envers Moscou.

La France, dont le budget de défense frôle déjà le chiffre magique de 2 % du

PIB, pourrait espérer que le doublement des dépenses militaires de l'Allemagne nuise aux performances économiques de celle-ci (bien qu'elle semble favorable à une coopération franco-allemande en matière de production et d'exportation d'armements). Plus important encore, dans une armée européenne telle que la conçoit M. Macron, avec le soutien des européistes allemands, une augmentation significative des capacités conventionnelles de l'Allemagne compenserait la faiblesse française en matière de troupes au sol. Laquelle s'explique par la part disproportionnée du budget militaire consacrée à la force de frappe, un instrument difficilement utilisable contre les militants islamistes d'Afrique et l'Ouest qui tentent de couper l'accès de la France à l'uranium et aux terres rares.

Comme on l'a vu, l'empire européen – allemand ou franco-allemand – n'est pas seulement libéral; il est néolibéral. Les empires imposent à leurs États membres un ordre social uniforme, calqué sur celui qui règne en leur centre. Dans le cas de l'Union européenne, les économies nationales sont régies par les «quatre libertés» du marché intérieur (celles des biens, des capitaux, des services et des personnes), ainsi que par une monnaie unique à l'allemande, l'euro, qui, selon le traité de Maastricht, a vocation à être celle de tous les États membres. À cet égard, l'Union se conforme strictement à la recette de l'internationalisme néolibéral tel qu'il a été conçu et

Les publications du Monde diplomatique au format numérique



www.monde-diplomatique.fr/boutique

REDISTRIBUE LES CARTES

en voie d'éclatement

historiquement actualisé par Friedrich Hayek. Son idée centrale est l'isonomie : des systèmes légaux identiques pour des États-nations encore formellement souverains, mis en place en partant du principe qu'ils sont indispensables au fonctionnement harmonieux des marchés internationaux (2).

Le talon d'Achille du néolibéralisme se nomme « démocratie », comme nous le montrent aussi bien Hayek que Karl Polanyi. L'isonomie et son régime monétaire impliquent de limiter strictement l'intervention d'une démocratie à base populaire et fondée sur la volonté majoritaire dans l'économie politique. Les gouvernements nationaux dont les États font partie d'un empire néolibéral ne doivent pas redouter une sanction électorale lorsqu'ils exposent leurs citoyens à la pression de marchés internationaux intégrés. Pour le bien de ces citoyens, cela va sans dire – même s'ils ne voient pas les choses de cette manière –, et certainement en tout cas pour le bien de l'accumulation du capital. C'est pourquoi l'empire doit les doter d'institutions nationales et internationales qui les aident à se mettre hors de portée du suffrage universel. En d'autres termes, un État néolibéral, s'il veut se montrer faible dans son rapport avec le marché, doit se montrer rude dans ses rapports avec les forces sociales qui exigent une rectification politique du libre jeu des marchés. L'expression adéquate pour caractériser cette situation est « libéralisme autoritaire », doctrine politique dont les origines remontent à la république de Weimar et à la rencontre amicale entre les économistes néolibéraux et le « juriste de la Couronne » (*Kronjurist*) du III^e Reich, Carl Schmitt (3).

Le libéralisme autoritaire utilise un État fort pour protéger une économie de libre marché des dangers de la démocratie politique (4). Dans l'Union, c'est

avant tout le résultat de l'internationalisation : la construction d'un dispositif institutionnel permettant aux gouvernements de renvoyer les économies nationales à des instances internationales productrices de normes, comme les conseils ministériels, les juridictions supranationales ou les banques centrales. Ils peuvent de cette manière se décharger des responsabilités relevant d'une souveraineté nationale qu'ils ne veulent ou ne peuvent plus assumer.

le marbre en raison de leur origine multilatérale. C'est à un des traits de l'empire (néo)libéral pour les élites nationales, qui peuvent s'appuyer sur ce type d'outils, tout particulièrement à un moment où, en raison de sa stagnation, le capitalisme financiarisé n'est plus en mesure de répondre aux espérances dont dépend sa légitimité. « *Au lieu de regarder vers les profondeurs de la nation, ces élites ont recouru à des arrangements supranationaux ou intergouvernementaux pour*

que l'autorité de l'État procède de la nation politique » (6).

Occuper la position de puissance hégémonique dans un empire libéral n'est pas chose aisée. Il apparaît de plus en plus clairement que l'Allemagne – avec ou sans la France – ne pourra plus longtemps jouer ce rôle. L'expansion territoriale a toujours été une tentation mortelle pour les empires, comme l'ont montré à la fois l'Union soviétique

M. Macron, le gendre idéal de la classe politique d'outre-Rhin.

On peut également s'attendre à des besoins croissants de financements impériaux complémentaires pour les pays méditerranéens victimes de la politique allemande de monnaie forte, de même que pour les fonds structurels qui soutiennent les États d'Europe centrale et leurs dirigeants proeuropéens. Comme la France souffre d'une faible croissance et de déficits élevés, l'Allemagne sera mise, seule, à contribution, bien que le niveau des transferts nécessaires dépasse largement ses capacités.

Il faut aussi noter que, depuis l'épisode des réfugiés en 2015, l'Alternative pour l'Allemagne (AfD) représente le plus important parti d'opposition. Elle est nationaliste, mais surtout en raison de sa posture isolationniste et anti-impérialiste. Les impérialistes libéraux allemands la cataloguent curieusement comme « anti-européenne ». Si on laisse un instant de côté ses ignobles accès de racisme et de révisionnisme historique, le nationalisme de l'AfD se traduit par un refus de payer pour l'empire, étant entendu que les autres pays ont également toute latitude d'agir à leur guise. À preuve, la position du parti en faveur de l'apaisement avec la Russie au lieu de l'affrontement, position qu'il partage avec l'aile gauche de la formation Die Linke. Il existe des similarités non négligeables avec le sentiment trumpiste de « L'Amérique d'abord », qui, à l'origine, était plus isolationniste qu'impérialiste, en rupture avec l'impérialisme libéral prôné par M^{me} Hillary Clinton et M. Barack Obama.

WOLFGANG STRECK.



WWW.GIORGIASTRECK.COM

GIORGIA SIRIACO. – De la série « Community », 2014

L'internationalisation leur offre un instrument que la science politique orthodoxe a baptisé « diplomatie à niveaux multiples » (5) : la négociation de mandats internationaux que les exécutifs nationaux peuvent importer dans leurs politiques internes au motif qu'ils sont gravés dans

conforter leur autorité », observe le juriste Peter Ramsay pour expliquer le combat acharné mené par les opposants au Brexit issus de la classe dirigeante britannique. « *L'Union est un empire volontaire composé d'États qui sont dans le déni de leur caractère national, dans le déni du fait*

et les États-Unis. En matière de défense, l'opinion publique allemande reste fondamentalement pacifiste, et la prérogative constitutionnelle dont dispose le Parlement pour réglementer le moindre détail du déploiement de troupes ne sera pas abandonnée. Pas même au profit de



CENTRE-VAL DE LOIRE

TOURS. Le 2 mai, à 20 heures, aux cinémas Studio, ciné-débat sur le thème : « Jeux troubles en Arabie saoudite », avec Akram Belkaïd. Le 16 mai, à 19 heures, et le 20 mai, à 11 heures, sur Radio Béton (93.6), présentation du numéro du mois. Le 17 mai, à 20h30, au Foyer des jeunes travailleurs : « L'Union européenne, un empire en voie de dislocation? ». (*pjc.arnaud@orange.fr*)

GRAND EST

LONGWY. Le 13 mai, à 20 heures, au cinéma Kinopolis, avenue de Saintignon : projection du film de Gilles Perret et François Ruffin *J'veux du soleil!*, suivie d'un débat. (*christopher.pollmann@univ-lorraine.fr*)

MOSELLE. Le 9 mai, à 18h30, à la petite salle des Coquelicots, 1, rue Saint-Clément à Metz : « café-Diplo » sur le thème du design persuasif. Le 16 mai, à 20 heures, au cinéma La Scala à Thionville : projection du film de Gilles Perret et François Ruffin *J'veux du soleil!*, suivie d'un débat. Le 20 mai, à 20 heures, au cinéma Klub à Metz : projection du film *Les Yeux de la parole*, suivie d'un débat avec David Daurier, coréalisateur. (*christopher.pollmann@univ-lorraine.fr*)

HAUTS-DE-FRANCE

BEAUVAIS. Amphithéâtre du Pré-Martin : le 24 mai, à 18h30, « La question des dettes publiques », avec Éric Toussaint, et le 31 mai, à 18h30 : « Antisémisme = antisémitisme? », avec Dominique Vidal. (*jmbavard@orange.fr*)

NORD. Le 20 mai, à 20 heures, au cinéma Le Méliès à Villeneuve-d'Ascq : projection du film *Fahavalo*, suivie d'un débat avec la réalisatrice Marie-Clémence Andriamonta-Paes. (*amd nord@yahoo.com*)

ÎLE-DE-FRANCE

PARIS. Le 11 mai, à 17 heures, au Musée du quai Branly, salon Jacques-Kerchache, « Plateaux diplomatiques » : lecture publique de l'article « Algérie, les décideurs de l'ombre », suivie d'un débat avec Akram Belkaïd. Le 15 mai, à 19 heures, au Lieu-Dit : « Europe : paysage avant élections », avec Antoine Schwartz, coauteur de *L'Europe sociale*

n'aura pas lieu (Raisons d'agir), et Christophe Ventura, coauteur de *La Gauche à l'épreuve de l'Union européenne* (Éditions du Croquant). Le 17 mai, à 20 heures, au Théâtre Dunois, après la représentation du spectacle *Le Carnaval des animaux sud-américains*, table ronde : « L'Amérique latine, les colonisations et migrations croisées », avec l'Ensemble Almaviva et Guillaume Beaulande. *Réservation conseillée au 01-45-84-72-00, réservation@theatredunois.org.* (*amis.diplo.75@gmail.com*)

NORMANDIE

CAEN. Le 15 mai, à 16h30, sur radio Tou'Caen (91.9), émission des AMD 14 autour du *Monde diplomatique* du mois. En podcast sur www.zonesdondes.org (*duboisbo@yahoo.fr*)

NOUVELLE-AQUITAINE

ANGOULÈME. Le 11 mai, à 15 heures, à l'Alpha, médiathèque de Grand Angoulême : « La "citoyenneté européenne" à l'heure des élections ». (*patrickbouthinon@orange.fr*)

GIRONDE. Au théâtre Le Levain à Bègles : le 6 mai, à 12h30 : « déjeuner-Diplo », et le 15 mai, à 19h30 : « café-Diplo ». Le 16 mai, à 18h30, à la médiathèque de Cestas : « La fabrique de la radicalité », avec Laurent Bonelli. Le 21 mai, à 18h30, à la bibliothèque Floratristan à Bordeaux : « Nos données personnelles, un fichage généralisé? », avec François Pellegrini et André Vitalis. Le 23 mai, à 18h45, à la bibliothèque multimédia du Haillan : « Les médias entre les deux guerres, leçons pour aujourd'hui? », avec Dominique Pinsolle et Nicolas Patin. Le 24 mai, à 18h45 à la bibliothèque multimédia du Haillan : « La Palestine, un conflit colonial centenaire », avec Olivier Pironet ; à 20 heures, à la Maison des

associations à Libourne : « café-Diplo ». (*amis.diplo33@gmail.com*)

LA ROCHELLE. Le 21 mai, à 20 heures, à la librairie Les Rebelles ordinaires, 9 bis, rue des Trois-Fuseaux : « café-Diplo ». (*jose.dacunha@netc.fr*)

PAU. Le 10 mai, à 18 heures, à la Villa les Violettes : « café-Diplo » autour du dossier « Une Union à refaire ». (*p.arrabieaubies@no-log.org*)

OCCITANIE

ALÈS. Le 9 mai, à 10h30, sur Radio Grille ouverte, présentation du *Monde diplomatique* du mois. Le 24 mai, à 21 heures, à la salle du Capitole : « La situation en Algérie », avec Akram Belkaïd. (*amd30@orange.fr*)

AUDE. Le 31 mai, à 20h30, à la salle de réception du complexe sportif de Palaja : « Écologie évolutive », avec Thierry Lodé, biologiste. (*amd11@free.fr*)

GANGES. Le 18 mai, à 14 heures, au cinéma Arc-en-ciel : projection du film *La Liberté*, en présence du réalisateur Guillaume Massart. En partenariat avec Attac, Dock aux sels et la médiathèque de Ganges. (*amd30@orange.fr*)

PERPIGNAN. Réunion des AMD 66 le troisième jeudi du mois, à 19 heures, à la résidence Habitat Jeunes Roger-Sidou, 5, place Alain-Gerbault. (*odilevrat@gmail.com*)

TOULOUSE. Le 9 mai, à 20h30, à la Bourse du travail : rencontre avec Christophe Ventura, coauteur de *La Gauche à l'épreuve de l'Union européenne* (Éditions du Croquant). Le 10 mai, à 20h30, à la Bourse du travail, rencontre avec Mathias Raymond pour son livre « *Au nom de la démocratie, votez bien!* » (Agone). Le 16 mai, à 20 heures, à la salle du Sénéchal : « Les démocraties à l'épreuve des migrations », avec Philippe Leconte. (*jpcremoux@orange.fr*)

PAYS DE LA LOIRE

ANGERS. Le 17 mai, à 18h30, à la salle du Doyenné : « Les colères populaires ». (*mfranssen@orange.fr*)

LA ROCHE-SUR-YON. Le 4 mai, à 10 heures, au Grand Café : « café-Diplo » autour de l'article de Christelle Gérard « La

rose assèche les lacs d'Éthiopie » (avril). (*michelmerle154@laposte.net*)

NANTES. Le 23 mai, à 19 heures, au Fleselles : « café-Diplo » autour du dossier « Une union à refaire » (mars) et de l'article de Richard Monvoisin et Nicolas Pinsault « Paradoxes de l'effet placebo » (avril). (*claudie.desfosses@wanadoo.fr*)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AIX-EN-PROVENCE. Le 16 mai, à 18 heures, à la bibliothèque Méjanes, 8-10, rue des Allumettes : « Que vive la révolution! », avec Mathilde Larrère. (*d.bruiet@orange.fr*)

AVIGNON. Le 11 mai, à 11 heures, au cinéma Utopia La Manutention : projection du film de Gilles Perret et François Ruffin *J'veux du soleil!*, suivie d'un débat.

HAUTES-ALPES. Le 18 mai, à 21 heures, au cinéma Le Central à Saint-Bonnet-en-Champsaure : projection du film de Gilles Perret et François Ruffin *J'veux du soleil!*, précédée d'une émission publique sur Radio Zinzine et suivie d'un débat. En partenariat avec Attac 05 et Kheper. (*diplo-docus@kheper.org*)

MARSEILLE. Le 8 mai, à 20 heures, au cinéma le Gyptis, projection du film *Les Yeux de la parole*, suivie d'un débat avec les réalisateurs David Daurier et Jean-Marie Montagerand. (*g.ollivier1@free.fr*)

NICE. Le 2 mai, à 19h45, Chez Pauline, 4, rue Bavastro : « café-Diplo » autour de l'article d'Akram Belkaïd et Lakhdar Benchiba « En Algérie, les décideurs de l'ombre » (avril). (*diplo@geller-conseil.eu*)

HORS DE FRANCE

GENÈVE. Le 7 mai, à 18h30, à la Maison des associations, 15, rue des Savoises : « café-Diplo » autour de l'article de Vincent Sizaire « Des sans-culottes aux "gilets jaunes", histoire d'une surenchère répressive » (avril). (*claudie.sumi@gmail.com*)

LUXEMBOURG. Le 16 mai, à 18h30, au Citim : discussion à partir de l'article d'Akram Belkaïd et Lakhdar Benchiba « En Algérie, les décideurs de l'ombre » (avril). (*amd luxembourg@gmail.com*)

Une autre histoire du mercantilisme

La mise en avant par M. Donald Trump du thème de « l'Amérique d'abord » signale-t-elle la volonté de revenir au mercantilisme des XVI^e et XVII^e siècles, qui visait à soumettre les rapports commerciaux à la recherche de puissance par les États ? Cette hypothèse sous-estime les liens qui unissent mercantilisme et libre-échange autour d'une même stratégie : conquérir le marché mondial.

PAR ALAIN BIHR *

Politique économique type du premier âge du capitalisme, le mercantilisme est communément présenté comme une doctrine économique selon laquelle les métaux précieux constituent la richesse principale des États. Mais cette définition invite à deux lectures différentes. D'une part, il peut se comprendre comme l'expression du caractère absolutiste des États qui s'érigent au cours des XVI^e et XVII^e siècles en Europe occidentale, et qui entendent affirmer leur souveraineté dans les domaines économique, juridique, diplomatique et militaire. Il s'agirait donc de l'économie politique en même temps que de la politique économique de l'absolutisme. D'autre part, il peut aussi s'interpréter comme l'expression, au sein de ces mêmes États, de la prédominance grandissante des intérêts économiques capitalistes. Du capital marchand d'abord, mais également du capital industriel.

En fait, le mercantilisme a été les deux à la fois. Il s'est proposé simultanément de renforcer la puissance du prince (laquelle est essentiellement d'ordre militaire, et présuppose donc un Trésor public conséquent et constamment alimenté) et de satisfaire les intérêts des entrepreneurs capitalistes. Car c'est du développement du commerce (notamment du commerce extérieur) que le premier va pouvoir tirer l'essentiel de ses ressources ; et ce commerce lui-même doit pouvoir s'appuyer

sur une agriculture prospère ainsi que sur une industrie étendue et dynamique. Dans cette mesure même, le mercantilisme exprime la large convergence d'intérêts entre souverains modernes et capitalistes, l'une des caractéristiques fondamentales des États « nationaux ». Le mercantilisme réalise en même temps qu'il théorise cette convergence d'intérêts, sur la base et dans le cadre géopolitique de l'expansion commerciale et coloniale hors d'Europe, conduisant à une rivalité (économique et politique, commerciale et militaire) permanente et croissante entre puissances européennes. Ce qui n'exclut pas cependant, à l'occasion, quelques divergences, voire des heurts, entre les intérêts du prince et ceux des capitalistes, dès lors notamment que ces derniers entrent trop manifestement en contradiction avec ceux de l'aristocratie foncière dont ces mêmes États sont également les représentants et les défenseurs.

Le but premier de toute politique économique d'inspiration mercantiliste consistera à se procurer de l'or et de l'argent, aussi bien pour remplir les caisses de l'État que pour garnir les bourses de la bourgeoisie marchande (principale pourvoyeuse de fonds du prince) et, plus largement encore, pour s'assurer des moyens de circulation en quantité nécessaire et ayant la qualité requise pour la marche du commerce.

Mais, sauf à disposer de mines productrices de métaux monétaires (argent et or) – ce qui n'est le cas, durant les Temps modernes, que de l'Espagne et du Portu-

gal (par le biais de leurs colonies américaines) et, dans une bien moindre mesure, de l'Autriche et de quelques principautés allemandes –, un État ne peut s'assurer des entrées régulières d'argent qu'en opérant un transfert de valeur au détriment de l'étranger. Ce qui ne peut se réaliser que par deux biais à la fois opposés et complémentaires, tous deux préconisés par les mercantilistes : le pillage et le commerce extérieur.

Le pillage est évidemment d'abord celui opéré au détriment des peuples extraeuropéens (américains, africains, asiatiques), de manière ouverte ou sous couvert du commerce forcé et par l'intermédiaire du travail contraint, dans le cadre de la colonisation. Mais il va aussi impliquer le pillage des concurrents européens dès lors qu'ils se transforment en ennemis, ce qui est fréquemment le cas dans le cours d'une période

marquée par la récurrence des affrontements entre États.

C'est ainsi que l'Angleterre et la France, les deux principaux États mercantilistes, ont aussi été ceux qui ont le plus fréquemment recouru à la pratique de la course, en entretenant tous deux de véritables ports corsaires (Dunkerque et Saint-Malo du côté français, Bristol, Plymouth et Guernesey du côté anglais), dont les navires pouvaient s'attaquer au commerce maritime intraeuropéen (en mer du Nord, dans la Manche, le proche Atlantique et la Méditerranée) ou lancer des expéditions plus lointaines vers les Antilles et les Amériques. On ne saurait négliger la contribution de la course à

l'enrichissement « national » quand on sait que, rien que durant la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697), qui opposa la France de Louis XIV à une vaste coalition européenne, les corsaires de Saint-Malo ont réalisé 1 283 prises et ceux de Dunkerque 2 269, au détriment des Néerlandais, des Anglais et des Espagnols, tandis que les Anglais, de leur côté, en ont réalisé 630 au détriment des Français (1). Et, durant la guerre de la Succession d'Espagne (1701-1713), les corsaires français ont réalisé 4 543 prises, au dam de leurs ennemis (2)!

Cependant, les mercantilistes comptent surtout sur le commerce extérieur : il s'agit de vendre à l'étranger plus qu'on ne lui achète, de sorte à accumuler la richesse monétaire chez soi. D'où leur préoccupation prédominante de tout mettre en œuvre pour rendre cette dernière aussi excédentaire que possible : favoriser les exportations par des subventions et alléger les droits perçus sur elles ; freiner les importations en les interdisant (surtout lorsqu'elles sont improductives, comme lorsqu'il s'agit d'objets de luxe) ou en les restreignant au strict nécessaire et en les taxant lourdement (ce qui assure de surcroît des recettes fiscales) ; assurer le monopole du commerce colonial et du commerce extérieur ; se spécialiser dans les productions et les produits à la plus forte valeur ajoutée ; obliger les marchands « nationaux » opérant à l'étranger à rapatrier tout ou du moins la plus grande partie de leurs bénéfices sous forme d'espèces monnayées et, inversement, interdire aux marchands étrangers opérant chez soi d'en faire autant en les contraignant à échanger leurs bénéfices contre des marchandises « nationales », etc. À lire cette liste de mesures, on voit combien, pour les mercantilistes, l'enjeu est bien de soustraire le maximum de richesse à l'étranger pour accroître d'autant la richesse « nationale ». Comme l'écrit Colbert, ministre de Louis XIV, « le commerce est une guerre perpétuelle et paisible d'esprit et d'industrie entre toutes les nations (3) ».

Développer les capacités de production

Mais ce même souci d'assurer une balance commerciale excédentaire, pour drainer la monnaie dans le royaume et en accroître le Trésor, va également les conduire à préconiser toute une série de mesures propres à assurer le développement du capital industriel. Car, pour limiter les importations et doper les exportations, il vaut mieux compter sur la compétitivité des produits agricoles et industriels « nationaux » (sur leur meilleure qualité et leur moindre prix, donc leur moindre coût de production) que sur les législations protectionnistes (dont la portée reste toujours limitée et n'est pas exempte d'effets pervers) ou sur les entreprises militaires, toujours hasardeuses et coûteuses. De l'idée que le commerce extérieur est la principale source possible d'enrichissement, certains mercantilistes en viennent ainsi à considérer que ce sont en fait les capacités productives d'une « nation » qui en assurent en somme la prospérité et qu'il faut par conséquent veiller à les développer par-dessus tout, tant extensivement (par l'accroissement de la population, la mise en culture de nouvelles terres, la création de nouvelles manufactures et fabriques, l'augmentation de la durée et de l'intensité du travail, la répression de la mendicité et du vagabondage, etc.) qu'intensivement (par l'amélioration de la fertilité des sols, l'usage intensif des matières de travail disponibles, les progrès des moyens mécaniques de travail, la formation d'une main-d'œuvre qualifiée permettant l'augmentation de la productivité du travail, etc.), ainsi qu'à les protéger de la concurrence étrangère, par toute une série de mesures, précédemment énumérées, destinées à rendre aussi positive que possible la balance commerciale. Un mercantilisme conséquent vire ainsi au productivisme : il exalte l'esprit d'entreprise, en s'en prenant à toutes les formes d'oisiveté, tant nobiliaire que populaire.

Et, dans ces conditions, les mercantilistes sont également amenés à concevoir que, pour stimuler ainsi la production « nationale », il faut aussi animer le commerce intérieur, en le libérant de toutes ses entraves, et, à cette fin, mettre en circula-

tion l'argent, le dépenser et l'avancer (l'investir) plutôt que de le conserver (thésauriser) stérilement. Et, toujours à cette fin, favoriser le développement des activités de crédit commercial et bancaire – tout comme il faut améliorer les moyens de communication et les moyens de transport. D'une conception statique de l'économie, ils passent alors à une conception dynamique, celle d'un flux de richesses (marchandes et monétaires) capable de générer plus de richesses encore, flux dont la circulation monétaire est l'élément moteur.

Ainsi, de l'idée primitive que la richesse se réduit à l'accumulation monétaire, le mercantilisme en est venu progressivement à favoriser le développement du commerce, tant interne qu'externe, dont peut seule résulter cette accumulation, et, en définitive, à se focaliser sur les conditions productives qui permettent au commerce d'être plus profitable aux uns qu'aux autres. Fût-ce en définitive au prix d'une certaine incohérence qui devait en faciliter la critique ultérieure par les libéraux à la suite d'Adam Smith.

En définitive, la grande originalité du mercantilisme en tant que doctrine économique a résidé dans le fait qu'il raisonnait d'emblée en termes d'économie « nationale » (la nation est son unité de référence, non l'individu comme pour le libéralisme) et d'affrontements entre les États-nations en cours de constitution pour le partage du marché mondial. Son objectif a été clairement, en tant que politique économique, de réunir et de développer toutes les conditions qui permettent à la nation de conquérir, de parfaire ou de défendre, selon le cas, les meilleures positions possibles dans la compétition « internationale ».

(1) Philippe Norel, *L'Invention du marché. Une histoire économique de la mondialisation*, Seuil, Paris, 2004.

(2) Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVI^e-XVIII^e siècle*, tome 3, Armand Colin, Paris, 1979.

(3) Cité par Edmund Silberner, *La Guerre dans la pensée économique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Sirey, Paris, 1939.



VICTOR DUBREUIL. – « Barrels of Money » (Tonnesaux d'argent), vers 1898

* Professeur honoraire de sociologie à l'université de Franche-Comté. Ce texte est extrait de son ouvrage *Le Premier Âge du capitalisme (1415-1763). La marche de l'Europe occidentale vers le capitalisme*, Page 2 - Éditions Syllepse, Lausanne-Paris, 2019.

HORS-SÉRIE

Le Monde

UNE VIE, UNE ŒUVRE



Honoré de Balzac
La fureur des mots

Vu par Hugo, Baudelaire, Barthes, Engels, Zweig, Rohmer...

HONORÉ DE BALZAC
LA FUREUR DES MOTS

Un hors-série du « Monde »
124 pages - 8,50 €
Chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique

Victor Hugo considérerait Honoré de Balzac, dont on célèbre en 2019 le 220^e anniversaire de la naissance, comme l'un des plus grands écrivains du XIX^e siècle. Avec « La Comédie humaine » il a créé, tel un démiurge, une cathédrale de papier avec 2500 personnages dont les plus célèbres, Vautrin, Rastignac, le Père Goriot, Eugénie Grandet, peuplent encore aujourd'hui nos imaginaires. S'il est le peintre féroce de la société bourgeoise et matérialiste de son époque, ses inspirations visionnaires, ses envolées mystiques et poétiques traversent l'ensemble de son œuvre avec une beauté et une puissance qui résonnent toujours.

DOCTISSIMO, PREMIER SITE SUR LA SANTÉ EN FRANCE

La « patiente informée », une bonne affaire

L'émergence des sites grand public sur la santé, au début des années 2000, promettait la démocratisation de l'information médicale et l'émancipation de la tutelle du médecin. Mais les « patients informés » – des femmes, pour la plupart – représentent aussi une mine d'or pour les annonceurs et les industriels. Doctissimo, le leader du secteur, a été racheté par TF1 en octobre 2018.

PAR SOPHIE EUSTACHE *

UN SOL couvert de (fausses ?) peaux de vache ainsi que des fauteuils douillets et luxueux accueillent les visiteurs du groupe de presse Aufeminin (Aufeminin, Marmiton, My Little Paris, etc.), propriété de TF1. Tout semble recouvert d'une couche de vernis. C'est dans ces locaux situés rue Saint-Fiacre, à Paris, qu'a emménagé fin 2018 l'équipe du site Doctissimo, racheté par TF1 pour 15 millions d'euros. « Nos hôtes ont privilégié l'esthétique au détriment du pratique », plaisante David Bême, rédacteur en chef de Doctissimo, en s'installant dans l'un des fauteuils de jardin qui entourent une table de réunion.

Créé en 2000 par MM. Laurent Alexandre et Claude Malhuret, deux médecins proches de la droite libérale, Doctissimo est l'un des pionniers français de l'information en ligne sur la santé destinée au grand public. Les fondateurs ambitionnaient de « démocratiser l'accès à la santé », mais aussi, explique l'ancienne présidente du groupe, M^{me} Valérie Brouchoud, de « rendre le patient responsable, en considérant qu'un patient éclairé peut avoir un dialogue plus constructif avec son médecin, une meilleure observance de ses traitements ; il devient maître de sa santé ». Cependant, la démocratisation a pris une forme bien particulière. À l'issue

d'une enquête menée en 2007, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) décrivait ainsi le profil-type de l'internaute qui s'intéresse à la santé : « Une femme, jeune ou d'âge moyen, avec un niveau d'études élevé, en emploi, vivant en couple, ayant une grande expérience d'Internet et confrontée à un problème de santé (personnel ou dans son entourage proche) (1) ». Ainsi, 80 % des visiteurs du site Doctissimo sont des femmes et disposent d'un pouvoir d'achat non négligeable. Il n'en fallait pas davantage pour transformer ce trait sociologique en stratégie commerciale : le site se définit comme un titre féminin et tire ses revenus de la publicité adressée spécifiquement à ce public.

« C'est la femme qui est responsable de la santé au sein du foyer, analyse M^{me} Brouchoud. L'une des raisons en est que les femmes ont un suivi médical plus régulier. Elles vont chez le gynécologue tous les ans, elles doivent être suivies quand elles tombent enceintes... Doctissimo a une très grosse communauté de femmes enceintes. » Ce portrait de la ménagère 2.0 enthousiasme également Bême : « La femme, c'est la porte d'entrée de la santé pour toute la famille. C'est elle qui va en parler pour elle, pour ses enfants, pour son mari... »

Succès des applications mobiles

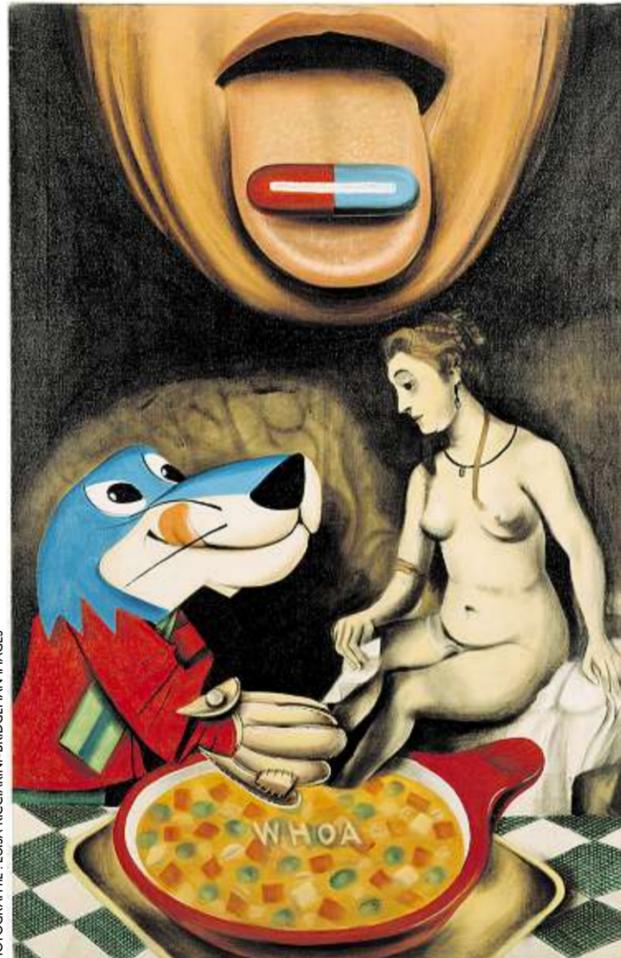
TOUTEFOIS, en raison d'un encadrement légal strict des annonces relatives aux médicaments, la publicité dans ce domaine ne s'obtient pas facilement. Et puis, la santé étant généralement perçue comme gratuite en France, « personne n'était prêt à payer » pour l'information qui lui est liée sur Internet, se rappelle M^{me} Brouchoud. « C'est pourquoi nous avons construit un modèle exclusivement basé sur de la publicité et des partenariats avec des annonceurs assez classiques du féminin, notamment dans l'hygiène et la beauté. » Ce modèle économique allait se répéter sur la production éditoriale. Rapidement perçu au début des années 2000 comme le site de référence français sur la santé, Doctissimo entame une diversification. La direction, nous confie une journaliste qui y a travaillé plusieurs années et qui souhaite rester anonyme, « a mis l'accent sur d'autres rubriques : psycho, forme, beauté, etc. Les publicités venant surtout des annonceurs beauté-forme, on avait intérêt à se positionner par rapport aux féminins. Par exemple, on comptait L'Oréal parmi les annonceurs ». Les marques d'automobiles ne dédaignent pas pour autant de présenter leurs derniers modèles à la proverbiale ménagère. Mais, dans le panthéon de Doctissimo, la divinité sévère de la publicité n'occupe qu'une place secondaire. Ici, le maître, c'est Google.

« Nous avons beaucoup travaillé pour comprendre le fonctionnement de l'algorithme. Nous faisons de multiples essais, se souvient M. Alexandre. L'informatique était une matière noble chez Doctissimo. J'avais l'habitude de dire : "Les gens qui sont à la cave chez Elle sont au sommet chez Doctissimo." L'informatique était plus important que le journaliste. Des journalistes capables d'écrire un article sur un certain type de régime, il y en avait des milliers ; un

informaticien capable de maîtriser le référencement, c'était plus rare. Nous avons beaucoup réfléchi à la façon d'optimiser l'écriture de nos articles pour les rendre "Google-friendly". »

Ce travail de référencement place Doctissimo en tête du peloton des sites les plus dépendants de Google (2). Mais capter l'attention ne suffit pas ; il faut aussi la retenir. Un internaute reste en moyenne neuf minutes sur Doctissimo (contre trois minutes sur les autres sites, selon Google Analytics). Là aussi, rien n'est laissé au hasard. « L'observation de la navigation révèle rapidement une stratégie de captation des visiteurs au sein d'un territoire éditorial fermé présentant de nombreux liens autoréférentiels : les seules ouvertures offertes sont constituées par les liens vers les annonceurs publicitaires », notait Annelise Touboul et Elizabeth Vercher, maîtresses de conférences à l'université de Lyon, dans une étude menée en 2008 (3).

« Au moment où j'ai vendu Doctissimo à Lagardère, en 2008, nous faisons des millions de bénéfices grâce à la publicité », s'enorgueillit M. Alexandre. La valeur de l'entreprise a néanmoins été divisée par dix depuis 2008 ; un effondrement que le fondateur explique par le faible investissement de Lagardère Active dans ses activités médias. Mais le site continue d'engranger des audiences énormes – onze millions de visiteurs uniques en janvier 2019 –, dont plus de 80 % provient de Google. Résultat : la direction éditoriale de Doctissimo choisit les sujets à traiter en fonction des requêtes les plus fréquentes adressées au moteur de recherche. « Si on voit qu'on n'a pas le contenu correspondant, on le fait, explique une journaliste. Après, bien sûr, on propose aussi des sujets en fonction de l'actu, de ce qui se fait ailleurs. On regarde beaucoup ce qu'il se passe sur les forums, car c'est aussi une grosse partie de notre audience : en fonction des questions posées, on crée des sujets, des dossiers, etc. »



PHOTOGRAPHIE : LUISA RICCIARINI-BRIDGEMAN IMAGES

ERRÓ. – « In the Soup », 1964

Les communautés des forums régalaient particulièrement les annonceurs : non seulement elles contribuent au développement du marché de la santé en ligne, mais surtout elles alimentent les bases de données détaillées sur les profils des utilisateurs. « Les "doctinautes" fournissent au site des informations nombreuses sur eux-mêmes : données socio-démographiques, évolution de la composition du foyer, évolution des habitudes de consommation, centres d'intérêt, avis et opinions (les pathologies et les attitudes à l'égard des problèmes de santé, sur les marques, les produits et les services) », exposaient en juin 2016 M^{me} Lucia Lagarrigue, alors directrice des communautés de Doctissimo chez Lagardère Active, et M. Gilles Achache, de la société Scan-Research, un institut de marketing en ligne (4). Ces données et messages personnels, traités grâce à des outils d'analyse sémantique, nourrissent la régie publicitaire de Doctissimo, qui propose à ses annonceurs des profils très précis, « un niveau d'affinité supplémentaire pour concevoir des opérations spéciales » – par exemple des publiereportages ciblés.

En 2017, la marque de puériculture Philips Avent finançait ainsi des « contenus sponsorisés » à destination des femmes enceintes. Doctissimo était alors présenté comme le « premier site féminin », le « premier sur cible femmes 25-49 ans (premier sur cible mamans) », avec « 6,6 millions de membres et 30 000 messages postés par jour ». Depuis, le nombre d'utilisateurs actifs sur les forums s'est effondré, tombant à 570 000 inscrits actifs. « Nous avons fait beaucoup de nettoyage dans le cadre du règlement général sur la protection des

données », admet M^{me} Bergamote Bazerolle, responsable du marketing.

Ce ne sont plus tant les forums et les lettres d'information que les applications mobiles qui captent désormais les lecteurs, et surtout les lectrices : celles baptisées « Ma grossesse », « Mon bébé » et « Ovulation » cumulent plus d'un million et demi de téléchargements (sur Android). Forte de 120 000 utilisatrices actives par mois, « l'application "Ma grossesse" est conçue autour d'une partie éditoriale, avec une sélection d'articles issus du site. On fait aussi du "push actu" dès qu'il y a une actualité qui concerne les femmes enceintes », détaille M^{me} Bazerolle. À l'avenir, Doctissimo compte développer des assistants vocaux. « Par exemple, la femme pourrait demander directement : "Est-ce que je peux manger des moules ?" (...) Tout ce qui est hypnose, aide à l'endormissement, ce sont aussi de bons sujets pour les assistants vocaux. »

Femmes enceintes, « mamans » : ce public « qui surconsomme », selon M^{me} Bazerolle, constitue également une mine d'informations. Car les utilisatrices livrent à ces applications quantité de don-

nées personnelles susceptibles d'électriser les annonceurs : pour profiter du service, il faut indiquer sa date d'accouchement, son poids, la date de ses dernières règles, etc. Couplés aux données laissées par les internautes lors de leur inscription à des lettres d'information ou aux forums, aux messages postés sur les forums, ces éléments dessinent des profils toujours plus précis, et donc toujours plus rentables.

Le rachat de Doctissimo par TF1 s'explique-t-il par le désir de mettre la main sur ces fichiers ? Avec MyTF1, qui oblige les internautes à s'enregistrer pour accéder aux vidéos, le groupe de M. Martin Bouygues possède déjà une base de données de vingt-trois millions d'internautes enregistrés (5). « Notre objectif est en effet de valoriser au mieux cette data, en apportant côté utilisateurs des services plus personnalisés, à forte valeur ajoutée, et, côté annonceurs, la possibilité de proposer des campagnes ciblées. Grâce à cette base de données très qualifiée, nous pouvons faire évoluer notre produit [Doctissimo] en fonction des attentes et des habitudes de nos communautés », nous explique, dans le langage fleuri des stratèges, M. Nicolas Capuron, directeur des nouveaux business digitaux du groupe.

Cette acquisition permet également à TF1 d'accroître ses audiences sur le Web, tout comme celle du groupe Aufeminin, en avril 2018, avait propulsé l'entreprise de M. Bouygues dans le classement des dix groupes les plus consultés en ligne. TF1 a par ailleurs acquis la société Gamed!, spécialisée dans la vente et l'achat automatiques d'espaces publicitaires, afin de « valoriser les données de ses principales entités (Aufeminin, Doctissimo, Les Numériques, Marmiton...) », selon son communiqué. Président-directeur général du groupe TF1, M. Gilles Pélisson a expliqué le projet humaniste et culturel qui anime les dirigeants de la première chaîne française : « Nous pourrions ainsi mettre à disposition de nos annonceurs des capacités de ciblage plus fines et enrichir le dialogue de nos partenaires avec les internautes au-delà de nos supports. » Il y a tant de manières de dire qu'on vend du temps de cerveau disponible...

(1) Émilie Renahy, Isabelle Parizot, Sophie Lesieur et Pierre Chauvin, « WHIST : enquête web sur les habitudes de recherche d'informations liées à la santé sur Internet », Inserm, Paris, 2007.

(2) Pascale Besses-Boumard, « La "Google dépendance", force ou faiblesse pour les sites marchands ? », WanSquare, 20 mars 2018, www.wansquare.com

(3) Annelise Touboul et Elizabeth Vercher, « Communication et santé : entre rationalité marchande, logique d'information et communauté d'intérêts », TIC & Société, vol. 2, n° 1, Montréal, 2008.

(4) Document de présentation de la conférence « Pourquoi et comment analyser les forums consommateurs ? Doctissimo et Scan-Research, les leçons d'une collaboration », Association nationale des professionnels du marketing (Adetem), Paris, 10 juin 2016.

(5) Marina Alcaraz, « TF1 se renforce dans la publicité programmatique », Les Échos, Paris, 12 novembre 2018.

Calendrier des fêtes nationales

1^{er} - 31 mai 2019

3	POLOGNE	Fête nationale
15	PARAGUAY	Fête de l'indépend.
17	NORVÈGE	Fête nationale
20	CAMEROUN	Fête nationale
	TIMOR-LESTE	Fête de l'indépend.
22	YÉMEN	Fête nationale
24	ÉRYTHRÉE	Fête de l'indépend.
25	ARGENTINE	Fête nationale
	JORDANIE	Fête de l'indépend.
26	GÉORGIE	Fête de l'indépend.
28	AZERBAÏDJAN	Fête nationale
	ÉTHIOPIE	Fête nationale

IRIS SUP' L'ÉCOLE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'IRIS

FORMATIONS À DISTANCE NIVEAU BAC+4 ET BAC+5

IRIS Sup' propose de nouvelles formations à distance. Elles intègrent de nouveaux formats pédagogiques : classes virtuelles, simulations, blended learning (présentiel et e-learning)...

Programme 1^{re} année (bac+4)

• Relations internationales

Programme 2^e année (bac+5)

• Géopolitique et prospective

• Défense, sécurité et gestion de crise

• Manager humanitaire - Responsable de programmes internationaux

TITRES DE NIVEAU 1 RECONNUS PAR L'ÉTAT, ENREGISTRÉS AU RNCP

www.iris-sup.org

Renseignements : +33 (0)1 53 27 60 74

Établissement privé d'enseignement supérieur technique enregistré auprès du rectorat de Paris



* Journaliste. Coauteure, avec Élodie Perrotin, de Comment s'informer ?, Éditions du Ricochet, Tourtour (Var), 2019.



LITTÉRATURES

EUROPE

ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA RUSSIE (1918-2018). – Julien Vercueil

Seuil, coll. « Points », Paris, 2019, 368 pages, 9,90 euros.

En un siècle, l'économie russe a connu des mutations profondes et des virages abrupts. Cet ouvrage en fait une efficace synthèse. On y trouve une présentation de la planification soviétique – surtout de ses impasses –, qu'il aurait été utile de comparer au capitalisme pratiqué à l'Ouest, non dénué, lui non plus, de défauts et d'États stratèges. Mais l'apport principal concerne la période contemporaine. L'auteur décrit la consolidation d'un « régime d'accumulation rentier ».

Au sortir des années 1990, à l'issue desquelles le produit intérieur brut (PIB) « ne dépasse pas (...) celui de l'Île-de-France pour treize fois plus d'habitants », s'ouvre une « décennie brillante » (1999-2008). Porté par la hausse du prix des hydrocarbures, l'État améliore la collecte de l'impôt et reprend le contrôle de la rente extractive. Sa capacité d'action retrouvée, il amortit les chocs extérieurs auxquels le pays reste très sensible : mobilisation des réserves de devises, injection de dépenses sociales, sauvetage d'entreprises stratégiques. En 2008, puis en 2015, les crises renforcent le rôle de l'État, sans desserrer la dépendance au pétrole...

HÉLÈNE RICHARD

THE LEFT CASE AGAINST THE EU. – Costas Lapavistas

Polity Press, Cambridge, 2019, 184 pages, 14,99 livres sterling.

En 2015, un gouvernement de gauche tentait, à Athènes, d'engager le bras de fer avec Berlin et Bruxelles. Deux économistes de renom ont participé à l'expérience. L'un, Yanis Varoufakis, est devenu ministre des finances ; l'autre, Costas Lapavistas, député du parti au pouvoir, Syriza. Europhile, le premier considère que la capitulation du premier ministre Alexis Tsipras invite à militer pour une « autre Europe ». Sceptique depuis toujours, le second a vu ses opinions confortées par la débâcle.

Il présente dans cet ouvrage ses conclusions, implacables : l'Union européenne sert avant tout les intérêts de l'Allemagne, dont les pressions économiques apparaîtraient bien faibles si l'euro ne l'avantageait pas autant. Malheureusement, Lapavistas s'avère moins précis (et moins convaincant) lorsqu'il entame son dernier chapitre : « Quelle feuille de route pour la gauche ? » Fin de l'austérité, politiques de soutien à l'industrie, fiscalité progressive : les projets ne manquent pas, mais l'auteur ne dit rien des moyens d'éviter les écueils contre lesquels s'est fracassé le navire de la gauche grecque.

RENAUD LAMBERT

LA FOLLE ENQUÊTE DE STIEG LARSSON. – Jan Stocklassa

Flammarion, Paris, 2019, 448 pages, 22 euros.

Mondialement connu pour ses romans policiers, l'écrivain suédois Stieg Larsson n'a rien su de ce succès foudroyant. Mort brutalement d'une crise cardiaque à 50 ans, peu après avoir remis ses manuscrits, l'auteur de la trilogie *Millenium* a en fait consacré l'essentiel de son existence au journalisme d'investigation. Infatigable enquêteur, il a surtout traqué les réseaux d'extrême droite et tenté de combattre leurs résurgences occidentales contemporaines.

En mars 2013, plus de huit ans après sa mort, son confrère Jan Stocklassa découvre ses inestimables archives, qui témoignent de la seconde idée fixe de Larsson : élucider l'assassinat, en 1986, d'Olof Palme. Le premier ministre social-démocrate, connu pour ses engagements tiers-mondistes, fut tué à la sortie d'un cinéma de Stockholm. Ce crime politique impuni obséda durant de longues années Larsson, puis, à sa suite, Stocklassa. Cette double enquête haletante plonge le lecteur dans les bas-fonds des services secrets sud-africains et des réseaux atlantistes, sur fond d'Irangate. L'auteur attend un proche dénouement ; sa contribution est aussi entre les mains de la police...

PHILIPPE DESCAMPS

HANDBOOK OF EUROPEAN POLICIES. Interpretive Approaches to the EU. – Sous la direction d'Hubert Heinelt et Sybille Münch

Edward Elgar, Cheltenham, 2018, 416 pages, 160 livres sterling.

Comment les idées et les discours façonnent-ils les politiques dans un régime à niveaux multiples comme l'Union européenne ? En formulant ainsi leur problématique, les auteurs cherchent à étudier les facteurs qui influencent la « carrière d'une politique publique ». Plutôt que l'observation des intérêts matériels des acteurs, ils privilégient l'influence des idées. Cette approche dite interprétative et constructiviste permet d'éclaircir des tendances peu expliquées, comme des changements politiques alors que les rapports de forces entre États restent identiques.

Les auteurs montrent ainsi comment la cohabitation de trois discours (productiviste, néolibéral et multifonctionnel), utilisés de manière opportuniste par les gouvernements, modifie la politique agricole commune (PAC). Une étude théorique originale, complète, et qui ne fait pas l'économie de son autocritique. En effet, l'une des limites de la méthode interprétative est qu'elle peut passer à côté de luttes de pouvoir entre acteurs et de leur capacité à user d'idées de manière stratégique.

JORDI LAFON

AMÉRIQUES

LE PARTI DES TRAVAILLEURS AU BRÉSIL. Des luttes sociales aux épreuves du pouvoir. – Camille Goirand

Karthala-Sciences Po Aix, Paris-Aix-en-Provence, 2019, 420 pages, 25 euros.

Cette enquête de terrain est conduite dans la ville de Recife, au cœur du Nordeste brésilien, entre 2001 et 2010. Cette région populaire et agricole ne ressemble en rien à l'État de São Paulo, dans le Sud, où a été fondé le Parti des travailleurs (PT, gauche), en 1980. Du reste, il s'y implante plus tardivement qu'ailleurs. À la suite de l'élection de M. Luiz Inácio Lula da Silva, en 2002, elle en devient néanmoins l'un des bastions. Et pour cause : en 2006, la moitié des transferts sociaux effectués par le biais de la « Bourse famille » sont versés à des ménages du Nordeste. Leur soutien s'avère décisif pour permettre au PT de parvenir au second tour de la présidentielle. L'enquête fournit donc un autre champ d'observation que celui proposé par une presse frontalement opposée au projet du PT. Elle offre une chronique « par en bas » de l'évolution du parti, tout en illustrant la tension entre le local et le national, dans un pays-continent caractérisé par sa structure fédérale.

R. L.

PROCHE-ORIENT

LE HEZBOLLAH. Un fondamentalisme religieux à l'épreuve du néolibéralisme. – Joseph Daher

Éditions Syllepse, Paris, 2019, 288 pages, 20 euros.

Le politiste Joseph Daher se démarque des analyses fondées sur l'idéologie des « mouvements politiques islamiques » en adoptant une grille de compréhension « matérialiste et historique ». Il montre comment le Hezbollah est traversé par de multiples contradictions liées à son intégration dans le système politique confessionnel libanais. Derrière les « objectifs déclarés de justice sociale », le parti chite soutient, à travers ses participations gouvernementales, des « mesures néolibérales telles que la dérégulation, les privatisations et le développement du secteur privé ». Son ambivalence au sujet de la justice sociale apparaît aussi dans sa position envers le principal syndicat, dont il a neutralisé les revendications transconfessionnelles, ou dans le changement du profil sociologique de ses cadres, désormais issus des classes supérieures. Contradiction, encore, l'hospitalité qu'il a montrée, dès la fin 2013, à l'égard des soulèvements populaires dans la région.

NICOLAS APPELT

GÉOPOLITIQUE

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES. Ambitions et limites. – Jean-Marc de La Sablière

Larcier, coll. « Prévenir, négocier, résoudre », Paris, 2018, 398 pages, 45 euros.

Au cœur de l'Organisation des Nations unies (ONU), le Conseil de sécurité, seul organe à pouvoir autoriser l'emploi de la force, détient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les grandes puissances pouvant recourir au veto. L'auteur, qui y a représenté la France de 2002 à 2007, pendant la seconde guerre du Golfe, dresse le bilan de son activité et explique en particulier la manière dont sont adoptées les résolutions. Il montre comment le Conseil de sécurité s'est adapté aux transformations du monde et aux nouvelles menaces, le terrorisme et les armes de destruction massive. Il en souligne aussi les limites et les échecs. La seconde édition de cet ouvrage de référence paru en 2015 prend en compte les évolutions de la scène internationale ainsi que les crises récentes (Proche-Orient, Afrique, péninsule coréenne).

EUGÈNE BERG

AFRIQUE

CONTESTATIONS ISLAMISÉES. Le Sénégal entre diplomatie d'influence et islam politique. – Bakary Sambe

Les Éditions Afrikana, Montréal, 2018, 238 pages, 18,99 euros.

Né à M'Bour (Sénégal), Bakary Sambe enseigne au Centre d'étude des religions de l'université Gaston-Berger de Saint-Louis. Fondateur et directeur de l'Institut Timbuktu (African Center for Peace Studies) de Dakar, il coordonne l'Observatoire des radicalismes et conflits religieux en Afrique. Après *Islam et diplomatie. La politique africaine du Maroc* (2011), puis *Boko Haram. Du problème nigérian à la menace régionale* (2017), il décrit ici le « paradoxe géopolitique » du Sénégal, attiré par le monde arabo-musulman et partenaire stratégique des Occidentaux. Bien que traversé par tous les courants de l'islam politique (comme le salafisme), le pays demeure un « îlot de stabilité dans un océan d'instabilité ». Aux portes du Sahel, il voit se déployer la lutte d'influence entre les puissances occidentales et celles du golfe Arabo-Persique. Sambe montre comment le facteur religieux pèse sur les politiques publiques et sur la diplomatie en Afrique de l'Ouest, et expose un autre paradoxe : celui d'un contrat social sénégalais à la peine, entre un État « laïque » et une société de plus en plus religieuse.

CHRISTINE HOLZBAUER

MADAME LA PRÉSIDENTE. Une biographie d'Ellen Johnson Sirleaf. – Helene Cooper

Éditions Zoé, Chêne-Bourg (Suisse), 2018, 448 pages, 23 euros.

Écrite comme un roman par une journaliste américaine née au Liberia, la biographie de M^{me} Ellen Johnson Sirleaf, première présidente élue d'un pays africain, peint en même temps un saisissant portrait de cet État. Les esclaves noirs et métis américains affranchis ayant fondé ce pays en 1822, sur des terres achetées par la Société américaine de colonisation, ont reproduit jusqu'à la caricature les rapports sociaux iniques du sud des États-Unis, aux dépens des populations indigènes. M^{me} Sirleaf, autochtone née en 1938, gravit les échelons grâce à de brillantes études à Harvard et à sa peau claire, héritée d'un grand-père allemand. Cadre de la Banque mondiale, puis ministre des finances, elle doit quitter son pays après le coup d'État sanglant de Samuel Doe, en 1980. Elle soutient le féroce rebelle Charles Taylor avant de s'opposer à lui. Élu présidente en 2005, à 67 ans, elle s'attache à redresser un pays déchiré et en ruine, après des violences inouïes et deux cent mille morts. Critiquée pour son népotisme, elle n'aurait peut-être pas été réélue pour un second mandat (achevé en 2018) sans le prix Nobel de la paix reçu en 2011.

AUGUSTA CONCHIGLIA

L'ARGENT FOU DE LA FRANÇAFARIQUE. L'affaire des biens mal acquis. – Xavier Harel et Julien Solé

Glénat, Grenoble, 2018, 96 pages, 17,50 euros.

Septembre 2011 : avenue Foch, dans le 16^e arrondissement de Paris, la justice française saisit une remarquable collection de voitures de luxe appartenant à M. Teodoro Nguema Obiang Mangue. Le fils aîné du président de la Guinée-Équatoriale affiche un train de vie sans commune mesure avec ses revenus déclarés. Cinq ans auparavant, l'association Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) – Terre solidaire publiait un rapport accablant sur les dépenses de certains chefs d'État africains et de leur entourage. Le parquet national financier se saisira de ce rapport pour ouvrir une enquête inédite. Ce roman graphique de Julien Solé, écrit par le journaliste Xavier Harel en collaboration avec le CCFD, met à profit la pédagogie et la souplesse qu'autorise le dessin afin d'expliquer en détail les relations entre d'immobibles chefs d'État africains, des compagnies pétrolières cyniques et une classe politique française en manque de liquidités. Simple et édifiant.

CÉDRIC GOUVERNEUR

HISTOIRE

Aimé Césaire, l'irréductible

LA DESTINÉE posthume d'Aimé Césaire (1913-2008) rappelle, toutes proportions gardées, celle de Nelson Mandela. Célébré, étudié, salué rituellement par les autorités de tous bords, panthéonisé (ou peu s'en faut) par M. Nicolas Sarkozy, l'écrivain martiniquais prend peu à peu la figure d'un aimable poète, d'un humaniste bien-disant et passe-partout. On oublie ainsi qu'il fut un militant opiniâtre, en même temps qu'un professionnel de la politique – maire de Fort-de-France pendant plus d'un demi-siècle, et député sans discontinuer de 1945 à 1993. Pour Césaire, qui n'a « jamais voulu séparer le rêve de l'action », poésie et politique ne se dissocient jamais tout à fait, comme en témoigne exemplairement le *Cahier d'un retour au pays natal*, éclatant cri de colère. Mais, si elles précèdent d'une même source, elles ont leurs contraintes et leurs registres propres : « Un écrivain écrit dans l'absolu. Un politique travaille dans le relatif. »

Les cinq volumes d'*Écrits politiques* (I) désormais disponibles ont pour premier mérite de rappeler la place que les affaires publiques occupèrent dans sa vie. Ils réunissent, à côté de quelques classiques (comme le *Discours sur le colonialisme*), une multitude de textes méconnus, qui témoignent de l'activité quotidienne d'un

élu et d'un dirigeant de parti : interventions au Parlement, discours de réception, tracts, textes de congrès, entretiens dans la presse, proclamations électorales... Malgré un appareil critique très limité, ils permettent de redécouvrir les grandes étapes de sa carrière, de ses premiers articles à son retrait de la vie publique en passant par son élection à Fort-de-France, sa rupture avec le Parti communiste français ou la création en 1958 du Parti progressiste martiniquais.

Au-delà de cet intérêt documentaire, l'ensemble permet de voir comment s'articule l'idéal poétique et l'action politique, et comment l'absolu passe au tamis du réel. En poésie, Césaire avait fait sien le credo hégélien selon lequel on va à l'universel par l'approfondissement du particulier. Dans l'ordre politique, cette dialectique de la partie et du tout renvoyait à un problème concret, et central : le rapport de la Martinique avec la France. Soucieux de rompre avec le vieil ordre colonial, Césaire fut d'abord partisan de l'assimilation et obtint la départementalisation de l'île. Mais, voyant que cela ne suffisait pas à transformer le sort des Martiniquais, il réclama ensuite une large autonomie régionale, sans aller jusqu'à prôner l'indépendance. Adversaire résolu du pouvoir central, il parvint, à partir de la présidence de François Mitterrand et des lois de décen-

tralisation, à des rapports plus apaisés avec Paris. Ces évolutions lui valurent bien des critiques – pour avoir radicalisé son discours ou, au contraire, tempéré son anticolonialisme.

Mauvais procès. Car, en parcourant ce recueil, on constate que Césaire ne varia pas significativement dans ses objectifs. Mais, pragmatique, il chercha les formes et les formules les plus pertinentes dans une situation donnée. Sans doute sa pensée a-t-elle, sur certains points (comme la définition de la nation), connu des fluctuations. Mais, dans l'ensemble, la ligne resta droite. D'un volume à l'autre s'affirme une même force protestataire, le même « esprit irréductible ». Celui d'un « nègre fondamental » qui pouvait, sans mentir, déclarer : « Je ne baisserai jamais la tête devant un préfet parce que je ne suis pas courtisan. Je me fous des ministres (...). J'aurais pu faire carrière et me contenter d'un strapontin et être un sous-ministre nègre, mais cela ne m'intéresse pas, je crache sur cela. »

ANTONY BURLAUD.

(1) Aimé Césaire, *Écrits politiques* (vol. I à V), 1935-2008, Nouvelles Éditions Place, Paris, 2019, cinq tomes sous coffret, 2048 pages, 120 euros. Toutes les citations en sont tirées.

Une mélancolie fantasque

De l'Angleterre et des Anglais de Graham Swift

Traduit de l'anglais par Marie-Odile Fortier-Masek, Gallimard, coll. « Du monde entier », Paris, 2019, 336 pages, 21 euros.

PERSONNE ne sait exactement de quoi sera fait ce Brexit qui s'annonce. Mais voici de quoi demeurer en accord avec les Anglais. Écrites en 2014, les vingt-cinq nouvelles qui composent ce recueil de Graham Swift (dont le titre original est *England and Other Stories*) sont des échantillons de destins. Prélèves dans différents foyers, dans une grande diversité de classes sociales. Scrutés par les yeux d'un écrivain qui a toujours su lier réalisme social, ironie mordante et minimalisme tordant. Elles arrivent à point nommé.



À l'exception du dernier, qui donne son titre au recueil, les récits ne font que quelques pages, et forment des portraits plus que des histoires à proprement parler : instantanés, tranches de vie, destins dans lesquels on entre au moment où s'y opère un pli décisif. Comme pour ces jeunes mariés qui vont faire leur testament devant notaire, car on ne sait jamais ce qui peut arriver, et c'est aussi un acte d'amour. Ce qui déclenche une frénésie d'érotisme et d'écriture chez l'un des époux, qui se lance dans une longue lettre passionnée, où il dit bien des choses inédites sur lui-même... Il y a aussi ces amis d'enfance, deux coureurs de jupons qui se mettent à fantasmer, les années passant, chacun sur l'épouse de l'autre. Et ce coiffeur qui, à force de dégager derrière les oreilles, a forgé un art de l'écoute. Il y aura Polly et Holly, des embryologistes (« un travail qui, au dire de certains, revient à jouer à Dieu »), qui apprennent et apprécient le sexe sans pénis – une microfiction qui vaut le détour ; ou encore ces deux losers sociaux, adeptes du jogging (« ils n'avaient rien de mieux à faire un jeudi après-midi. Que voulez-vous, le chômage... »), qui se rendent aux obsèques d'un ancien professeur, principalement pour observer l'effet qu'a eu le temps sur leurs anciens camarades. Au cours de la cérémonie, l'un d'eux est traversé par un souvenir de jeunesse, celui de son dépuçelage...

Pour surprendre, Swift situe un de ses textes au XVIII^e siècle. Quelques autres ont trait à la guerre, à sa mémoire, à ses morts, ou à une certaine âme de feu l'Empire britannique. On prend alors conscience que le titre choisi par l'auteur s'inspire d'*England, My England and Other Stories* (1922), de David Herbert Lawrence, un livre traversé par la guerre.

Né en 1949, Swift est le contemporain de romanciers qui sont souvent des chroniqueurs satiristes, Martin Amis, Ian McEwan ou Julian Barnes. S'il demeure moins connu qu'eux en dehors du Royaume-Uni, malgré un Booker Prize en 1996 (pour *La Dernière Tournée*) et le vif écho qu'ont rencontré, notamment, *Le Pays des eaux* ou *J'aimerais tellement que tu sois là* (tous deux en « Folio » chez Gallimard), il est tout autant un écrivain inscrit dans son pays. *De l'Angleterre et des Anglais* en évoque l'âme, mais aussi les mœurs, l'humour et la nostalgie. Il ne se passe pas forcément grand-chose dans ces instantanés. Tout réside dans la façon dont Swift capte l'instant qui va permettre de camper un destin, un symbole, une singularité. De saisir ce qui dit une certaine forme existentielle d'insularité, une façon d'être là, dans le monde, mais à part. C'est dans les malentendus, les signes qui naissent entre les lignes, voire dans des silences, que repose ici l'art de Swift, au plus près d'une vérité singulière et d'une humanité partagée.

HUBERT ARTUS.



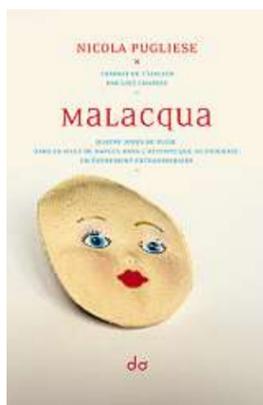
DU MONDE

Chorale pour prodiges équivoques

Malacqua
de Nicola Pugliese

Traduit de l'italien par Lise Chapuis, Éditions Do,
Bordeaux, 2018, 192 pages, 19 euros.

JOURNALISTE à Naples, Nicola Pugliese (1944-2012) fait parvenir son manuscrit au romancier Italo Calvino, alors un des principaux collaborateurs des éditions Einaudi. Enthousiaste, Calvino est prêt à le publier, mais au prix de quelques modifications. Pugliese obtient d'abord, puis refuse net à la dernière observation : « *Où vous le publiez tel quel, où vous me le renvoyez.* » Il obtient gain de cause, et son roman, qui paraît en 1977, connaît un très grand succès. Mais il s'oppose à sa réimpression ; le livre ne fut donc à nouveau édité qu'après sa mort. L'accostage, enfin, de l'esquif *Malacqua*, après tant d'obstacles, par la grâce de son éditeur français, le talent de sa traductrice sachant lui faire honneur, en est rendu encore plus précieux.



encore, « *l'obscur présence sonore d'une grande voix omnipotente* » soudain dans toute la ville, et un inquiétant gémissement de poupée, comme un oracle ininterprétable... Bien sûr, il y aura une explication rationnelle des officiels, qui iront jusqu'à évoquer, pour calmer les esprits, la possibilité d'une « *convocation judiciaire pour la pluie qui tombe* ». Cette eau qui menace les fondements de Naples provoque la chute d'immeubles et l'effondrement de chaussées en faisant des morts – écho d'un événement réel survenu à la fin des années 1960 (1).

Face à la vaine réponse politique, alors qu'il y a « *dans l'air et dans les grilles des égouts ce curieux mélange, ce mélange de mort et de futur, de conscience douloureuse et d'espoir* »,

sourd le chant choral des soliloques d'une dizaine d'habitants : un père anéanti par la mort de sa fille, un policier éperdu d'amour pour son épouse dépressive, les rêveries sensuelles de jeunes femmes, et surtout les interrogations incessantes du journaliste sur l'avenir de sa ville... Le récit aura beau convoquer le miracle de l'ampoule de sang de San Gennaro, le splendide passé de Naples, c'est le contrepoint de ces voix et de leurs consciences qui semblera la seule réponse à l'attente sans fin d'une catastrophe qui peut-être surviendra, ou pas.

BERNARD DAGUERRE.

(1) Le 20 septembre 1969, l'effondrement d'une chaussée entraîna la mort d'une personne et eut un grand retentissement, ce que rappelle Pugliese dans un entretien passionnant : « *Tutto il resto è Malacqua / La versione di Nick Pugliese* », YouTube, 2011.

Dans le grand livre universel de la fiction, au chapitre fourni des fictions autour des catastrophes climatiques, *Malacqua* pourrait, dans la logique qui veut que les causes précèdent les conséquences, se placer avant *Le Monde englouti* (1962), du Britannique James Graham Ballard... Une pluie sans fin tombe sur Naples, quatre jours d'affilée, déclenchant une série d'accidents mortels et d'événements bizarres, voire surnaturels, qui plongent les habitants dans une incompréhension stupéfaite. Cette pluie interminable teinte de gris-noir le ciel devenu invisible, une eau partout présente qui rend tout émollient ; cette sensation imprègne tous les personnages, et singulièrement le principal, Andreoli Carlo, un journaliste. Déjà, en août, la mer avait envahi inexplicablement les quartiers les plus bas. Les carabinieri surveillent, mais sont incapables de juguler son avance avec les traditionnels moyens répressifs... Incompréhensibles

CINÉMA

André Bazin et l'exercice de la critique

Parmi les principaux fondateurs des *Cahiers du cinéma* figure André Bazin (1918-1958). De son intense activité de critique dans les années 1940-1950, il donnait dans un ultime texte une définition affûtée : « *La fonction du critique n'est pas d'apporner sur un plateau d'argent une vérité qui n'existe pas, mais de prolonger le plus loin possible dans l'intelligence et la sensibilité de ceux qui le lisent le choc de l'œuvre d'art* (1). » C'était à un moment-clé pour l'histoire du cinéma, où apparaissent aux regards attentifs comme le sien les ferments (Orson Welles, le néoréalisme italien...) d'une modernité qui va s'épanouir après sa mort (avec par exemple Jacques Rivette, Alain Resnais, Jean-Luc Godard...).

Tous posthumes, ses livres *Orson Welles*, *Jean Renoir* et *Qu'est-ce que le cinéma ?* sont devenus des classiques, sans cesse réédités et inlassablement commentés. Ils

résistent à l'oubli auquel les publications dans les périodiques qui garantissaient son existence matérielle (*Esprit*, *France Observateur*, *L'Écran français*...) vouaient son travail critique. Mais, surtout, ils défendent son orientation, alors polémique, minoritaire et tranchante, en faveur de la « *politique des auteurs* » contre la lecture des films réduite aux contenus idéologiques explicites.

Perceptible une génération plus tard, le risque d'offrir de sa pensée un visage figé était alors peu soupçonnable. Contre la prudente subtilité de ses formulations, une sorte de vulgarisation – rançon de son succès – réduisit peu à peu Bazin à la caricature d'énoncés dogmatiques. Il se serait défédé du montage (à cause de son texte « *Montage interdit* »), aurait définitivement opposé « *les metteurs en scène qui croient à l'image et ceux qui croient à la réalité* (2) », alors que, avec de multiples précautions, il n'invoque ce

clivage que comme une hypothèse dans le cinéma des années 1920 à 1940, pour mieux désigner ce qui lui semble surgir de nouveau après.

À l'âge numérique, les auteurs qui ont contribué à concevoir le cinéma comme un art reviennent au goût du jour. Désormais, on peut donc lire tout Bazin – y compris les textes écartés de ses recueils, qui constituent l'écrasante majorité de ses écrits. Deux épais volumes prennent le risque d'une documentation exhaustive : celui de niveler tous les écrits d'un auteur hautement lucide sur leur inégale valeur. D'où le ferme effort des éditeurs pour y multiplier les voies de circulation, par plusieurs index et découpages en « *scansions* », afin de ne pas enfermer dans les chapitres d'un nouveau livre de Bazin cette édition qui les déborde tous (3).

Ce n'est pas qu'une question de quantité. L'accès à son écriture au jour le jour révèle un Bazin « *dé-livré* », libéré de la conjoncture polémique dans laquelle ses textes sont ancrés. Un Bazin dynamique, distribuant ses arguments au gré des formats et des lignes éditoriales, mais toujours au service de ses élections tranchantes et de ses éreintements surprenants. Il manifeste une approche vivante (4) de sa question (« *ontologique* ») : « *Qu'est-ce que le cinéma ?* » Elle est, sous sa plume, remise en jeu par chaque film : mouvante, mais non insaisissable à qui se la pose inlassablement, moins pour arrêter une réponse que pour hisser chaque film à la hauteur de l'invention de cet art. Ce dont un autre critique déterminant, André S. Labarthe, formulait le principe : « *Hier encore, tout film qui me transportait me paraissait avoir la fraîcheur et l'énergie des premières bandes de Lumière. (...) Faire un film, c'était, chaque fois, inventer le cinéma. (...) Aujourd'hui, qu'est-ce qui nous atteint dans ces films, sinon la résistance qu'ils opposent (...) à ce qu'on appelle déjà les "nouvelles images" (5) ?* »

DAVID FAROULT.

(1) André Bazin, *Écrits complets*, édition établie, annotée et présentée par Hervé Joubert-Laurencin, Éditions Macula, Paris, 2018, 2 848 pages en deux volumes sous coffret, 149 euros.

(2) Cf. André Bazin, *Qu'est-ce que le cinéma ?*, Éditions du Cerf, Paris, 1958.

(3) En regard de cette publication, un film-essai dense : *Bazin roman*, de Marianne Dautrey et Hervé Joubert-Laurencin, Acqua Alta, 2018.

(4) Cf. Hervé Joubert-Laurencin, *Le Sommeil paradoxal. Écrits sur André Bazin*, Éditions de l'Écil, Montreuil, 2014, 224 pages, 30 euros.

(5) Cf. André S. Labarthe, *Du premier cri au dernier rôle*, Yellow Now, coll. « *Côté cinéma* », Crisnée (Belgique), 2004.



avec le philosophe et théoricien de l'art Boris Groys, dont il conteste globalement l'approche. C'est salutaire.

FRANÇOIS ALBERA.

(1) Nicolas Liucci-Goutnikov (sous la dir. de), *Rouge, 1917-1953. Art et utopie au pays des soviets*, Réunion des musées nationaux, Paris, 2019, 288 pages, 45 euros.

ARTS

Rouge vif

DEPUIS « *Paris-Moscou* » (1979) au Centre Pompidou, la France n'avait pas connu d'exposition d'envergure sur l'art soviétique. Celle organisée par Nicolas Liucci-Goutnikov, du 20 mars au 1^{er} juillet au Grand Palais à Paris, vient donc combler un vide et tenter de rattraper un retard (1). Elle y parvient en partie en présentant plus de quatre cents œuvres provenant de Russie, mais aussi de Grèce, de Lettonie et de France. Elle a cette singularité – pour la France – de ne pas se borner à la mouvance de l'avant-garde, mais d'exposer aussi des œuvres appartenant à la nébuleuse du réalisme socialiste, et surtout à ses antécédents, les figuratifs des années 1920.

Les artistes d'avant-garde eurent l'ambition de quitter la scène artistique et d'entrer dans la vie sociale à travers la décoration, la presse, le cinéma, l'architecture, le design ; le retour à la peinture d'histoire, au portrait, à la fresque allégorique s'opéra d'autant plus aisément que les dirigeants du pays, soucieux d'obtenir une audience de masse pour les productions artistiques, partageaient des goûts traditionnels. Un catalogue permet de prolonger la visite avec des contributions souvent contradictoires. En ouverture, Jacques Rancière débat

ARTS

VISAGES DE LA SILICON VALLEY. Photographies et récits. – Mary Beth Meehan

C&F Éditions, Caen, 2018,
112 pages, 33 euros.

Deux mois durant, la photographe indépendante Mary Beth Meehan s'est installée dans la Silicon Valley, au cœur de cette région de la baie de San Francisco où de nombreuses entreprises technologiques américaines ont leur siège. Elle s'est assise, a interrogé les gens et leur a tiré le portrait. Frappée par « *l'anxiété et l'insécurité* » qui flottent dans l'air, elle rassemble dans ce recueil « *les ingénieurs des classes moyennes qui élèvent leur famille, ceux qui habitaient là avant que Facebook et Google ne s'y installent, les travailleurs manuels dont l'industrie high-tech dépend...* ». Assortie d'une préface de Fred Turner, qui avait signé chez le même éditeur une histoire passionnante de la cyberculture, cette galerie de personnages donne corps à un monde du numérique souvent hors sol, mais loin d'être immatériel – où l'on découvre des travailleurs « *qui ne ressemblent que rarement aux images d'Épinal des jeunes hommes blancs idéalisés par la Silicon Valley* ». Plus d'un tiers de la population qui vit dans la région n'est pas née aux États-Unis.

THIBAUT HENNETON

C'EST UN JOLI NOM CAMARADE. L'empreinte Ferrat

L'Océan nomade - L'Autre distribution,
2018, 15 euros.

Quinze titres aux registres multiteintes, chanson, hip-hop, rock, chant lyrique ou musiques afro-caribéennes, nous ramènent dans le cœur et dans la mémoire la voix chaude et la poésie lumineuse de Jean Ferrat, disparu il y a bientôt dix ans. Rassemblés par Thomas Pitiot (qui lui-même chante *Ma France*) à la suite du spectacle créé en 2014 au festival Aubercaill, les textes de cet artiste hors norme et populaire sont réinventés par ce collectif dont chaque membre donne de la chanson qu'il élit une interprétation libre et percutante, rééclairant l'engagement de ce musicien et parolier, à la scène comme dans la vie. Ces voix et musiques en mosaïque (*En groupe, en ligue, en procession* par Zora, *Complainte de Pablo Neruda* par Michel Bühler, *Ma mère* par Mao Sidibé, *Maria* par Julie Rousseau, *Le Bruit des bottes* par Tedji, et tous les autres) redonnent sa force à celui qui combattit toutes les formes de domination, présence qui ainsi nous accompagne et nous dessine une ligne d'horizon.

MARINA DA SILVA

IDÉES

HISTOIRE DE TA BÊTISE. – François Bégaudeau

Pauvert, Paris, 2019, 224 pages, 18 euros.

Enfin une bonne nouvelle ! La comédie que la bourgeoisie libérale se joue depuis une trentaine d'années afin de toujours basculer du côté du parti de l'ordre tout en se racontant qu'elle a audacieusement conjuré le pire (l'extrême droite) pourrait toucher à sa fin. L'hostilité au « *populisme* », à la Russie, à l'extrémisme, aux *fake news*, etc., continuera sans doute à justifier de nouveaux votes en faveur de M. Emmanuel Macron ou autre représentant du « *parti libéral* ». Mais François Bégaudeau complice la tâche de ceux qui voudront parer ce choix de l'aurole du progressisme, voire de la « *résistance* ». Avec une férocité réjouissante, il rappelle que la bourgeoisie libérale et diversitaire a « *besoin de Trump et de tous les mufles autoritaires du monde* », qui, selon elle, expriment la passion identitaire des classes populaires. Ce qui permet de continuer à les ignorer. Quand le système capitaliste devient indéfendable, autant parler le moins possible de politique économique, de fiscalité, de classes sociales ; et plutôt de valeurs et de tolérance. Autant détourner l'attention des intérêts qu'on sert ou dont on s'accommode, et se montrer intarissable sur sa culture et sur son ouverture.

SERGE HALIMI

ÉCONOMIE

LES PRÉDATEURS. Des milliardaires contre les États. – Catherine Le Gall et Denis Robert

Cherche Midi, Paris, 2018,
288 pages, 21 euros.

Les journalistes Catherine Le Gall et Denis Robert enquêtent sur les liens unissant personnalités politiques et grands patrons milliardaires. Ces derniers « *poursuivent deux buts : échapper à la fiscalité et bénéficier (...) de l'argent public* ». Ces « *prédateurs de la finance* » utilisent les ressources de l'État pour leur enrichissement personnel. Les auteurs s'attachent au Canadien Paul Desmarais et au Belge Albert Frère (mort fin 2018), et à leurs montages financiers, sur fond de complexités politiques. Pendant près de trois ans, ils ont enquêté sur le rachat en 2006 du groupe de restauration Quick, appartenant à Frère, par la Caisse des dépôts et consignations (banque publique au service de l'intérêt général) française, une opération étonnamment intéressante pour le vendeur. En tirant le fil Quick, ils en viennent au rachat d'une raffinerie de pétrole au Texas par le groupe brésilien nationalisé Petrobras et à la vente de mines d'uranium à l'entreprise publique Areva. Oui, l'argent de ces prédateurs, « *c'est aussi un peu le nôtre* ».

DELPHINE DEMENOIS

ÉCOLOGIE

DE NOUVEAUX DÉFIS POUR L'ÉCOLOGIE POLITIQUE. – Alain Coulombel

Utopia, Paris, 2019, 256 pages, 10 euros.

L'écologie politique serait-elle en train de desservir sa cause en acceptant les concepts et les règles du jeu actuels de l'économie et de la politique ainsi que les nouvelles supercheries du capitalisme : croissance verte, développement durable ? Pour l'auteur, agrégé d'économie, « *la libération planétaire des forces du marché et le recul de l'État régulateur* » engendrent des dégâts écologiques irréversibles tout en disloquant le modèle social et politique européen. Prétendre qu'il en existe une version compatible avec la survie de l'humanité revient à légitimer un système qui épuise notre planète. L'écologie politique devrait avoir l'ambition de devenir le nouveau paradigme pour repenser notre organisation, nos valeurs. L'auteur se penche notamment sur la question du temps. Faire une pause pour contempler le monde, renouer le lien social, s'instruire, promouvoir l'émancipation : voilà la base sur laquelle il propose de refaire la société de demain.

ANNE-DOMINIQUE CORREA

POÉSIE

VOUS ÊTES ICI. – John Freeman, traduit de l'anglais (États-Unis) par Pierre Ducrozet

Actes Sud, Arles, 2019, 108 pages, 15 euros.

L'Américain John Freeman (né en 1974), naguère à la tête de la revue *Granta* avant de fonder la sienne, est de ces poètes qui à la fois reformulent des questions immémoriales et mettent en évidence les données nouvelles résultant des récents bouleversements technologiques. Il reprend l'une des plus vieilles interrogations humaines : « *Qu'est-ce qu'être là, qu'être présent ?* », et lui apporte, en quarante-huit textes d'une grande économie de moyens – une phrase descriptive très précise qui doit son caractère poétique à ses coupes inattendues et à de légers renversements de sens –, une réponse saisissante. Écrits dans diverses villes américaines, mais aussi à Beyrouth, Sarajevo, Paris, Oslo, Rio..., ses poèmes disent ce qu'il en est d'être né dans une ville dont les repères ont disparu, ce que c'est que dire « *je suis là* » tout en parcourant des dizaines de kilomètres, ce que signifie désormais « *être d'ici* » quand, en quelques heures, on se retrouve le soir à l'autre bout du monde pour terminer une conversation entamée le matin. Pour Freeman, tout ce qui hier était « *le natal* », « *l'enracinement* » est à redéfinir – et la signification de nos vies peut-être aussi.

GÉRARD NOIRET



HISTOIRE

PANAGOULIS. Le sang de la Grèce. – Denis Langlois

SCUP, Rives-en-Seine, 2018, 212 pages, 15 euros.

Cet ouvrage, publié initialement en 1969, s'inscrit dans la longue lignée des témoignages sur la violence d'État. L'avocat Denis Langlois y retrace à chaud le procès d'Alekos Panagoulis, un jeune militant accusé d'avoir tenté d'assassiner le colonel Georges Papadopoulos, qui dirigeait la dictature des colonels en Grèce. Sous ce régime qui s'est juré de «faire taire même les murmures», la répression de l'opposition est brutale, et la torture fréquente. Avec pugnacité, Langlois questionne les aveux et les récits présentés au procès par des prévenus hagards et meurtris. Il fait ainsi apparaître finement les spectres qui hantent les juges : le communisme, la manipulation étrangère et le bouleversement de l'ordre social existant.

Si le livre traite d'une situation qui pourrait paraître datée, il montre l'utilité d'interroger sans relâche des vérités policières et judiciaires qui ont toujours partie liée avec un arbitraire d'État auquel la lutte «contre le terrorisme» a donné aujourd'hui une nouvelle vigueur.

LAURENT BONELLI

FEMMES EN EXIL. Les réfugiées espagnoles en France, 1939-1942. – Maëlle Maugendre

Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2019, 396 pages, 25 euros.

À leur arrivée en France, en 1939, les réfugiées espagnoles furent «précédées par trois figures stéréotypées circulant à leur sujet : la femme engagée, la femme «de mauvaise vie» et la victime». C'est leur histoire que relate Maëlle Maugendre, par le biais de la catégorisation des groupes de réfugiées.

La période de janvier 1939 à novembre 1942 a été analysée grâce à des entretiens avec treize femmes et à des documents français et espagnols. Ces archives orales et écrites permettent de démontrer combien les Espagnoles demeurèrent «dans l'ombre de leurs compagnons d'infortune». L'un des intérêts de cette étude est de dévoiler les violences qu'elles subirent : celle du verbe, celle du cantonnement à une position subalterne. Ainsi, on leur déniait toute capacité d'action. Pourtant, certaines seront désignées comme suspectes et internées – seules – à partir de septembre 1939 dans le camp de Rieucros (Lozère). Leur histoire demeure celle de tous les étrangers dans une France qui avait alors oublié ses idéaux fondateurs.

ANNE MATHIEU

LES MUSULMANS ET LA MACHINE DE GUERRE NAZIE. – David Motadel

La Découverte, Paris, 2019, 440 pages, 25 euros.

En février 1941, l'émissaire allemand à Téhéran préconisait d'instrumentaliser le messianisme chiite en nourrissant l'idée que «le douzième imam avait été envoyé au monde par Allah sous la forme d'Adolf Hitler». L'ouvrage de David Motadel, appuyé sur de nombreuses archives inédites, détaille ces opérations de séduction du III^e Reich à destination du monde musulman. En raison d'un enjeu stratégique évident, l'Allemagne nazie a cherché à mobiliser les populations musulmanes, du Maghreb au Caucase, d'Irak jusqu'en Inde, afin de lutter contre leurs ennemis communs supposés : les Soviétiques, les colonisateurs français ou britanniques et les populations juives.

Heinrich Himmler déclarait que la promesse du paradis dans l'islam, considéré par les nazis comme une totalité homogène, en faisait «une religion pratique et attrayante pour les soldats». L'aboutissement de cette propagande fut la constitution d'une division SS Handschar dans les Balkans, avec la bénédiction de quelques dignitaires religieux, dont le fameux mufti de Jérusalem, Mohammed Amin Al-Husseini. Cependant, l'auteur conclut que ces tentatives d'enrôlement échouèrent globalement.

MATHIEU LÉONARD

L'ACCORD D'ANGORA DE 1921. Théâtre des relations franco-kémalistes et du destin de la Cilicie. – Aurore Bruna

Éditions du Cerf, Paris, 2018, 360 pages, 34 euros.

L'historienne Aurore Bruna explore les conditions et le contexte d'un accord fondamental et méconnu, négocié en 1921 entre Paris et le gouvernement rebelle de Mustafa Kemal, alors en guerre contre la France et le pouvoir ottoman légal. Pressé de conclure une paix séparée avec les Turcs et de régler la question d'Orient, le président du Conseil Aristide Briand dépêche à Ankara (alors appelée Angora) un ancien député aussi turcophile que soucieux de défendre la finance hexagonale plutôt que l'intérêt national.

La France est disposée à des concessions sans contreparties, au mépris de ses engagements envers l'allié britannique et les Arméniens de Cilicie, à qui elle avait promis l'émancipation et la protection dans le cadre d'un mandat. Des territoires chèrement acquis par l'armée française du Levant sont ainsi abandonnés, et des populations chrétiennes qui avaient combattu les Turcs aux côtés des Français seront bientôt massacrées. Paris est prêt à sacrifier la Cilicie afin de consolider sa présence en Syrie et au Liban. Côté turc, la portée de cet accord a été considérable, car il aura conforté la fragile légitimité du pouvoir dissident kémaliste.

TIGRANE YEGAVIAN

POLITIQUE

La couleur de l'argent

DES REPRÉSENTANTS de la majorité à la majorité de la presse, ils sont nombreux à avoir dénoncé la haine qui animerait une partie du mouvement des «gilets jaunes». Plusieurs essais entreprennent de rendre compte de ce qui a pu la faire surgir, y compris dans sa cristallisation autour de la figure présidentielle. De façon singulière, la plupart des auteurs choisissent de se livrer à cet exercice d'élucidation en se mettant directement en scène – ce qui témoigne, de façon parfois intensément remuante, de leur refus d'être en surplomb, experts ou commentateurs.

Dans cette livraison groupée, on mettra à part Edwy Plenel, le seul à se placer en position d'éditorialiste, et qui, par ailleurs, postule d'emblée que le mouvement est «loin des haines et des peurs (1)». Ce sur quoi il portera l'accent, une fois le régime dénoncé comme une «oligarchie de compétents» appuyée sur les «puissances d'argent», c'est la question de la représentation, l'exigence, que porte selon lui le mouvement, d'un «peuple souverain qui ne délègue pas ses pouvoirs mais revendique de les assumer lui-même». Le directeur de Mediapart tient également à affirmer, sur fond d'éloge enflammé de M. Nicolas Hulot, que, si les «gilets jaunes» découvrent quand même la haine et se retrouvent un jour à l'extrême droite, ce sera de la faute des gauches. Ce qui soit s'avère quelque peu insultant, y compris pour le «peuple», soit relève d'une forme de pensée magique...

Avocat et journaliste, Juan Branco, au contraire, sait ce qu'il en est des conditions de la guerre idéologique, quand les grands médias sont sous la coupe d'actionnaires ou d'annonceurs. Son enquête au ton pamphlétaire fait minutieusement le point sur les liens entre les politiques qui «se vendent aux financiers sous le regard des journalistes muets» – ce qui, selon lui, n'exclut pas Mediapart (2). Dénonçant une «démocratie avariée» qui ne peut que susciter la «haine», il met au jour les ressorts d'une oligarchie qui, de cooptation en corruption, de voyous en valets, a capté le pouvoir à son seul profit, après avoir imposé à l'opinion sa créature, un jeune technocrate vaniteux doué pour «se vendre au plus offrant». Branco, qui naguère n'était pas étranger à ces milieux et qui explique sa rupture avec eux, s'attarde sur les stratégies de carrière, les ressources de l'entre-soi – notamment avec la biographie du secrétaire d'État Gabriel Attal, issu de la même école privée que lui –, la lâcheté des journalistes, et salue dans les «gilets jaunes» une dignité retrouvée. L'ensemble peut irriter par ses répétitions, par une tendance chez l'auteur à se camper en chevalier du Bien menaçant, par une façon de se cantonner à la personnalisation des

attaques. Mais, en tant que portrait, moins du capitalisme que de la Macronie, il est sombremenent édifiant.

Le journaliste et député (La France insoumise) François Ruffin, dans un face-à-face alterné avec M. Macron, issu de la même école privée que lui, rappelle lui aussi de qui le président est l'invention, et souligne que la vision des puissants actuels est «pire qu'aristocratique, avec des surhommes et des êtres inférieurs»; mais il prend du champ (3). Pour confier ses doutes, ses rêves, pour saluer surtout, à l'opposé de la haine à l'œuvre chez les «prédateurs», le fait vitalisant que le peuple recherche «les liens plutôt que les biens». Et c'est comme une déclaration d'amour qu'il offre ici, à ce peuple qui lui permet d'«appartenir à un nous» et lui donne le désir «d'embrasser les autres comme des étoiles». C'est romantique, sentimental, parfois un peu messianique, oui. Mais c'est aussi la vérité de l'engagement; car «on ne lutte pas que pour des salaires (...), mais aussi pour la beauté». Y compris celle des humains.

L'écrivain Grégoire Bouillier ne voue pas sa vie à la politique. Il est pourtant allé à la manifestation des «gilets jaunes», le 8 décembre 2018 à Paris, parce que «merde alors! Il n'est pas possible que le courage de s'élever contre l'ordre vienne uniquement de ceux qui en souffrent (4)». Il décrit, commente, digresse. Il sait qu'il «n'a rien vu», mais que «Macron n'est qu'une image», que son monde «est essentiellement mort», et que par ailleurs il a vraiment mal aux pieds. Saisi à la vue de deux «gilets jaunes» assis sous une publicité de la Société générale clamant : «L'avenir, c'est faire et défaire le monde», il est légèrement déprimé. Mais, d'un étrange rêve qu'il fait peu après et qu'il s'acharne à déchiffrer, émerge, autour de la figure de James Baldwin, la certitude que nous vivons dans un système de «racisme économique» où «les pauvres sont des nègres». Et, porté par une gravité désinvolte, ou l'inverse, s'affirme alors un sens de la fraternité gaillard et réjouissant.

EVELYNE PIEILLER.

- (1) Edwy Plenel, *La Victoire des vaincus. À propos des gilets jaunes*, La Découverte, coll. «Cahiers libres», Paris, 2019, 176 pages, 14 euros.
- (2) Juan Branco, *Crépuscule*, Au diable Vauvert, Vauvert, 2019, 320 pages, 19 euros. Version éditée et augmentée d'un texte que l'auteur propose aussi en accès libre sur Internet (http://branco.blog.lemonde.fr). Cf. aussi Juan Branco, *Contre Macron*, Divergences, coll. «Imaginaires subversifs», Paris, 2019, 135 pages, 13 euros.
- (3) François Ruffin, *Ce pays que tu ne connais pas*, Les Arènes, Paris, 2019, 218 pages, 15 euros.
- (4) Grégoire Bouillier, *Charlot déprime suivi d'un rêve de Charlot*, Libro, Paris, 2019, 128 pages, 5 euros.

SOCIÉTÉ

Sur la route avec Gloria Steinem

UN JOUR de 1964, Gloria Steinem se trouvait à l'arrière d'un taxi entre les écrivains Gay Talese et Saul Bellow. Le premier se pencha pour lancer au second : «Tu sais que, chaque année, il y a une jolie fille qui débarque à New York et prétend être écrivain? Eh bien, cette année, c'est Gloria.»

La condescendance sexiste est toujours dans l'erreur; mais elle se sera rarement fourvoyée à ce point. Cinquante-cinq ans plus tard, la «jolie fille» est devenue une légende. Un film sur sa vie est en cours de tournage avec Julianne Moore; M. Barack Obama lui a remis en 2013 la médaille de la Liberté. Star aux États-Unis, où elle est une figure centrale du féminisme depuis la fin des années 1960 – son discours lors de la marche des femmes à Washington le 21 janvier 2017, jour de l'investiture de M. Donald Trump, a fait sensation –, elle reste cependant étonnamment peu connue en France. Seul *Une révolution intérieure* (1992), ouvrage passionnant sur l'importance de l'estime de soi dans les luttes de libération, avait été traduit en français en 1997. En 2018, les Éditions du Portrait ont entrepris de combler cette lacune avec le recueil d'articles *Actions scandaleuses et rébellions quotidiennes* (1). Et, cette année, HarperCollins France leur emboîte le pas avec *Ma vie sur la route*, captivante autobiographie parue en 2015 (2).

Loin de l'image consensuelle que sa notoriété peut aujourd'hui donner de Steinem, ces deux livres mettent en lumière sa radicalité originelle. Au cours des années 1960, le féminisme américain était essentiellement représenté par Betty Friedan; son livre-phénomène, *The Feminine Mystique* (1963), qui reparait en français (3), s'était attaqué à l'enfermement domestique des femmes blanches des classes moyennes et supérieures, censées renoncer à toute ambition personnelle. Mais, si important qu'ait été son rôle, Friedan ne remettait pas en cause le modèle familial, bourgeois et hétérosexuel. Célibataire et sans enfants, Steinem, elle, contribue aussi à amener dans le mouvement des femmes des classes populaires – elle restera toujours solidaire de ses anciennes camarades de classe de Toledo (Ohio) devenues ouvrières –, des femmes noires et amérindiennes, des lesbiennes...

C'est son identification obscure à tous les opprimés, dit-elle, qui a préparé sa prise de conscience féministe. En 1966, jeune journaliste, elle couvre la lutte des ouvriers agricoles à l'appel du dirigeant syndical César Chávez.

Dès ses premières années de militantisme féministe, elle sillonne les États-Unis pour des rencontres publiques en binôme avec la militante des droits civiques Florynce Kennedy, et surtout avec l'avocate noire Dorothy Pittman-Hughes – une célèbre photographie de 1971 montre les deux femmes posant côte à côte, le poing levé en hommage au Black Power. *Ma vie sur la route* raconte aussi sa découverte de la culture et des combats des Amérindiens, en particulier grâce à sa grande amitié avec Wilma Mankiller, première femme à avoir été cheffe de la nation Cherokee.

Steinem, qui vient de fêter ses 85 ans, est aux premières loges de l'histoire américaine depuis six bonnes décennies. S'agissant de son implication directe en politique – qui n'est pas l'aspect le plus intéressant de son parcours –, on pourra choisir de retenir le portrait attachant qu'elle dresse de George McGovern, candidat (très) malheureux du Parti démocrate à l'élection présidentielle de 1972 face à Richard Nixon («En campagne», dans *Actions scandaleuses...*), plutôt que son soutien de ces dernières années à M^{me} Hillary Clinton. Elle raconte aussi la marche sur Washington de 1963 et le discours de Martin Luther King *J'ai fait un rêve*; sa rencontre furtive avec Marilyn Monroe, à qui elle consacra un livre; son expérience en tant que «Bunny» au club Playboy de New York, en 1963, pour un article qui la rendra célèbre et lui vaudra une rancune tenace de l'empire de Hugh Hefner; la conférence nationale des femmes de Houston en 1977...

Mais l'histoire personnelle n'est pas moins prenante que la grande. Dans «La chanson de Ruth (qu'elle n'a pas pu chanter)», Steinem rend hommage à sa mère, devenue dépressive après avoir renoncé, en se mariant, à une carrière prometteuse dans le journalisme. Et *Ma vie sur la route* s'ouvre sur un chant d'amour pour son père, brocanteur itinérant à qui elle doit son enfance non conformiste (elle n'a été scolarisée qu'à l'âge de 12 ans) et son esprit d'indépendance si peu «féminin».

MONA CHOLLET.

- (1) Gloria Steinem, *Actions scandaleuses et rébellions quotidiennes*, Les Éditions du Portrait, Paris, 2018 (1^{re} éd. : 1983), 432 pages, 24,90 euros.
- (2) Gloria Steinem, *Ma vie sur la route*, HarperCollins, Paris, 2019, 416 pages, 19 euros.
- (3) Betty Friedan, *La Femme mystifiée*, Belfond, Paris, 2019, 560 pages, 22,50 euros.

DANS LES REVUES

❑ **THE NEW YORK REVIEW OF BOOKS.** L'article de James McAuley consacré aux «gilets jaunes» donne un bon aperçu de l'hostilité que le mouvement suscite chez les libéraux américains. Tout y est : antisémitisme, «idéologie du ressentiment», manipulation par des «agitateurs extrémistes», etc. (Vol. LXVI, n° 5, 21 mars, bimensuel, 8,99 dollars. – New York, États-Unis.)

❑ **COLUMBIA JOURNALISM REVIEW.** Pourquoi la gauche américaine ne peut plus supporter le *New York Times*, un quotidien qui promeut les modes et le mépris de la bourgeoisie démocrate. Géographie et sociologie des «déserts médiatiques» aux États-Unis. (Vol. LVIII, n° 1, hiver 2019, trimestriel, 17,95 dollars. – New York, États-Unis.)

❑ **HARPER'S.** Dans un texte paru avant l'arrestation de Julian Assange, l'éminent journaliste américain James Goodale explique pourquoi le fondateur de WikiLeaks devrait bénéficier de la protection du premier amendement sur la liberté d'expression – et égratigne la courtoisie de ses confrères. (N° 2027, avril, mensuel, 6,99 dollars. – New York, États-Unis.)

❑ **LONDON REVIEW OF BOOKS.** Pour Adam Tooze, la fin du «siècle américain» n'est pas pour demain. Retour sur le massacre de quarante-trois étudiants mexicains dans l'État de Guerrero. (Vol. 41, n° 7, bimensuel, 4,25 livres sterling. – Londres, Royaume-Uni.)

❑ **SURVIVAL.** Le nouvel ordre mondial : «populisme» ou «ploutocratie embarquée»? Le Brexit va-t-il modifier la politique étrangère de l'Union européenne? L'inspirateur intellectuel de la politique chinoise de M. Donald Trump. (Vol. 61, n° 2, avril-mai, bimensuel, abonnement : 196 euros par an. – Washington, DC, États-Unis.)

❑ **CHINA BRIEF.** Comment apprendre à se battre quand on ne fait pas la guerre? Tel est le dilemme de l'armée chinoise, qui n'a mené aucune opération militaire depuis le bref conflit avec le Vietnam en 1979. (Vol. 19, n° 7, 9 avril, gratuit sur le site. – Jamestown Foundation, Washington, DC, États-Unis.)

❑ **THE FEDERALIST.** Cette revue, qui, comme son nom l'indique, milite contre les États-nations et les coopérations intergouvernementales, plaide pour l'approfondissement de l'union économique et monétaire européenne. (Vol. LX, 2018, annuel, 35 euros. – Pavie, Italie.)

❑ **RECHERCHES INTERNATIONALES.** L'Organisation des Nations unies (ONU) à l'heure de l'«unilatéralisme de Washington». Entre avancées et blocages, l'ONU joue un rôle encore peu valorisé sur les questions d'environnement, de droit du travail ou de protection du patrimoine. (N° 113, janvier-mars, trimestriel, 15 euros. – Paris.)

❑ **LA REVUE INTERNATIONALE ET STRATÉGIQUE.** Un dossier consacré à la «Géopolitique de la transition énergétique» : la nécessaire décroissance de la consommation d'hydrocarbures, les potentiels gagnants et perdants, les enjeux des transferts de technologie. (N° 113, printemps, trimestriel, 20 euros. – Institut de relations internationales et stratégiques, Paris.)

❑ **PROBLÈMES D'AMÉRIQUE LATINE.** Centrée sur le Brésil, cette livraison s'interroge sur les raisons qui ont rendu possible le basculement du pays à l'extrême droite. (N° 111, janvier, trimestriel, 20 euros. – Éditions Eska, Paris.)

❑ **SOLIDARITÉ GUATEMALA.** La lettre d'information du Collectif Guatemala souligne le rôle des militaires, «derrière les coulisses» du pouvoir. (N° 227, mars, trimestriel, sur abonnement. – Collectif Guatemala, Paris.)

❑ **MOYEN-ORIENT.** Du tribalisme à la situation des Pachounes en passant par l'état de Kaboul, un dossier sur l'Afghanistan, qui, quarante ans après l'invasion de l'armée soviétique, n'en finit pas de rechercher la paix. (N° 42, avril-juin, trimestriel, 10,95 euros. – Paris.)

❑ **ITIJAH.** Nabd, un mouvement de jeunes Palestiniens en lutte contre l'occupation et la colonisation israéliennes, lance la version en anglais de sa revue *Itijah*. Au sommaire : la déclaration Balfour et ses conséquences, l'héritage de Frantz Fanon, etc. (N° 0, janvier, trimestriel, gratuit sur demande : www.itijah.ps – Ramallah, Palestine.)

❑ **HÉRODOTE.** Sahel et Sahara, deux zones adjacentes marquées par l'activité guerrière persistante de groupes armés se réclamant de l'islam et par l'implication des forces armées occidentales, notamment françaises. (N° 172, premier trimestre 2019, 22 euros. – La Découverte, Paris.)

❑ **HUMAINS.** Le magazine chrétien s'inquiète de la répression exercée contre les défenseurs des droits humains et les journalistes au Rwanda. Le régime de Kigali associe libéralisme économique et autoritarisme politique. (N° 10, mars-avril, bimensuel, 5 euros. – Paris.)

❑ **ESPRIT.** Dans un dossier intitulé «Lancer l'alerte», un texte de Patrick Weil exhorte : «Il faut accorder l'asile à Edward Snowden.» (N° 453, avril, dix numéros par an, 20 euros. – Paris.)

❑ **LE DÉBAT.** Un dossier consacré aux «gilets jaunes» donne la parole aux adversaires de ce mouvement, dont Alain Duhamel, qui réclame un «pouvoir présidentiel fort» contre le «populisme». (N° 204, mars-avril, bimensuel, 21 euros. – Gallimard, Paris.)

CULTURE

Misères
du théâtre
politique

À voir ce qui sert de justification
aux subventions que le théâtre
reçoit, il semble entendu
qu'il a pour fonction d'éclairer
les débats de société,
de sensibiliser aux « causes »
démocratiques et de contribuer
à améliorer un monde injuste.
Ce qui neutralise à la fois
le théâtre et la politique.

PAR OLIVIER NEVEUX *

C E 9 février 2018, sur France 5, M. Jean-Marc Dumontet a l'enthousiasme d'un scout. Il vient promouvoir son festival « Paroles citoyennes », qui, un mois durant, proposera la reprise de dix spectacles engagés. Le projet est de « faire écho aux grandes questions sociétales de notre temps » : « Il faut vraiment défendre nos démocraties car elles sont plus en danger qu'on ne le pense », déclare-t-il.

M. Dumontet est l'ami du président de la République. Producteur de spectacles, propriétaire de nombreuses salles à Paris (le Théâtre Antoine, le Point-Virgule, Bobino...), directeur de l'inénarrable cérémonie des Molières, businessman aguerri intrigant pour le théâtre privé, l'homme a pour lui le drapé des héros macroniens. Il incarne la réussite. Il aurait pu en rester là, savourer. Seulement, en Macronie, premier de cordée, il faut rendre au monde ce que le monde vous a permis d'accomplir. Alors M. Dumontet rend et ruisselle. Il n'est pas ministre de la culture, comme certains l'avaient prédit, mais mieux : entrepreneur de festival militant. Ce festival, c'est sa fierté. Et pour cause : rien de ce qui est « humain » ne lui est étranger. « *Thématiques actuelles, auteurs contemporains, c'est d'ici et de maintenant que nous parle ce théâtre* », détaille la plaquette promotionnelle. L'ici et maintenant, porteur des grands débats de société. Les spectacles s'y consacrent : l'univers carcéral, la radicalisation, « la justice, l'Autre, les droits des femmes, notre rapport à l'image ». « *J'avais (...) envie de susciter des prises de conscience des simples citoyens*, précise-t-il dans un entretien à *La Croix* (15 février 2018). *Nous avons tous pu constater ces dernières années, avec les attentats mais aussi la montée des populismes, combien la démocratie, dont nous croyions qu'elle était un bien acquis, est fragile. Nous avons tous une part à prendre pour la consolider. Nous faisons tous partie de la société : à chacun d'entre nous de lui apporter son écot.* »

La philosophie est un peu fruste, mais ce serait manquer de cœur que de ne pas vibrer à semblable profession de foi. L'important, en effet, c'est de faire. Et M. Dumontet fait. Le sous-titre du festival est explicite et injonctif : « *Dix spectacles, dix interpellations. Pouvez-vous rester neutres ?* » C'est vrai, « *pouvons-nous rester neutres ?* ». « *Nous voilà prévenus : nous ne sommes pas dans le consensus* », s'enthousiasme Franz-Olivier Giesbert dans *Le Point* (5 mars 2018).

Et s'il y avait dans tout cela autre chose qu'un pathétique exercice d'ostentation philanthropique ? Non pas seulement une opération de publicité, mais aussi le symptôme d'un certain état des rapports que le théâtre et le militantisme seraient tenus d'entretenir ? Le théâtre, en l'occurrence, a charge de sensibiliser : sensibiliser à la politique (traiter de lourdes questions), sensibiliser la politique (lui octroyer un supplément de vie et de chair). Il y faut des récits de vies et d'expériences, des portraits, des itinéraires, du terrain. Les témoignages, plus ou moins fictifs, dès lors, seront nécessairement édifiants – et peu importe que les individus ne soient jamais tout à fait identiques aux données qui les constituent en prototypes ; la parole sera aménagée pour qu'ils ressemblent à ce qu'ils ont pour fonction d'incarner : une « cause ».

* Professeur d'histoire et d'esthétique du théâtre à l'École normale supérieure de Lyon. Auteur de *Contre le théâtre politique*, La Fabrique, Paris, 2019, dont ce texte est extrait.



MIRCEA SUCIU. – « Study for People Moving to the Right » (Étude pour personnes allant vers la droite), 2012

Ces spectacles n'ont pas pour vocation de transformer d'« humanitaires » affectés en logique politique, ni de déployer, à partir de la reconnaissance d'une douleur, une critique de l'injustice. Car l'imagination empathique n'est convoquée qu'à la condition de se confondre avec la réalité ou, plus sûrement, d'y ramener – comme l'on ramènerait, entre deux flics, un adolescent fugueur à son foyer. Elle n'est dotée d'aucune puissance heuristique ; tout au plus vient-elle vérifier, confirmer, attester, redoubler. Elle se constitue à la mesure d'un PowerPoint : mots et images s'illustrent les uns les autres, l'enchaînement y est causal, descriptif, attendu. Rien ne saurait exister qui n'a pas déjà d'image, rien ne saurait persister qui ne se résume en quelques mots. Pas à pas, tout converge pour faire place nette au rayonnement sans pareil de l'ordre qui règne, dans l'ignorance de l'avertissement d'Ommou dans *Les Paravents* de Jean Genet (1961) : « *Et si un jour le soleil tombait en pluie d'or sur notre monde, on ne sait jamais, réservez dans un coin un petit tas de boue.* »

Disparaissent ainsi de l'horizon ces textes et spectacles qui n'ont pas désiré contribuer au grand récit démocratique, qui n'entendent pas juguler ni conjurer la nuit. L'art ne se confond plus ici avec l'existence de ce « petit tas de boue », il n'en est ni la trace ni la vie insistante. Il « socialise ». Une question survient : la vie démocratique doit-elle exclusivement ressembler, pour les plus privilégiés, à ces fêtes des voisins conviviales et pacifiées, partage chaleureux d'un sensible civilisé et civilisateur ?

Le néolibéralisme ne peut que rapporter le théâtre à ses obsessions fonctionnelles. À quoi ça sert ? A fortiori s'il faut le financer... À quoi, donc, tout ce théâtre peut-il bien servir ? Le macronisme ne voit pas. Par là, il faut entendre que Macron n'est pas seulement Macron. Il est une certaine façon de ne pas comprendre, de plier les métiers, les actes, les pensées à la logique de ce qu'il sait reconnaître, d'organiser la vie dans la massivité d'un présupposé général, de forcer toute chose à se ressembler, de tout quantifier, évaluer à l'aune d'un étalon générique et crétin, d'être aimanté par la réussite, le plébiscite, d'être excité, de façon infantile, par le monumental et les signes extérieurs de réussite.

S CHÉMATIQUEMENT, il présupposera trois missions au théâtre. La première est de divertir. Cela, le marché le produit lui-même, avec ses gagnants, son industrie de comiques, ses œuvres féériques et ses attractions qui offrent de grandioses moments d'évasion et de fuite, de délasserment et de bonne humeur. Elles permettent à la force de travail de se reproduire, aux têtes de s'épancher et à la vie de filer. La deuxième mission du théâtre est la production de valeurs. Quelques noms émergent, qui tournent sur le petit marché mondial du spectacle vivant. Il s'agit d'une poignée d'artistes comparables à des marques, médiatiquement promus, largement soutenus – start-up opérante, avec fonds publics, recettes privées... –, engouements souvent tout à fait moutonniers, sans que, parfois, rien dans l'œuvre ne justifie un tel enthousiasme unanime.

Il reste une troisième fonction, que l'élu à la culture nommé là par hasard ou le technocrate discipliné et disciplinant peut comprendre. Elle trouvera place dans un tableau, se quantifiera et se résumera en quelques slides (diapositives PowerPoint) : le théâtre qui éduque, civilise, répare, engage, rassemble... Il s'agit là, actualisée, de la reprise d'une vieille antienne sur le rôle social du théâtre de diffuser les bonnes mœurs et qui sert de longue date à justifier le « bien-fondé des subventions théâtrales (1) ». En quelque sorte, qu'il moralise, dans le double sens de donner le moral, mais aussi de faire la morale. Il se conçoit comme l'antichambre sympathique d'une éducation nationale déconsidérée. Le New Labour – le Parti travailliste britannique – a, comme souvent, montré le chemin. Claire Bishop note ainsi qu'au milieu des années 1990 il avait « confié à des think tanks le soin d'évaluer les bénéfices de la participation sociale dans les arts. (...) L'intérêt pour la culture se justifiait par l'idée qu'elle créait l'apparence de l'in-

clusion sociale, même si le gouvernement continuait en même temps à éroder les institutions qui en assurent la mission – l'éducation et la santé. D'où la contradiction propre à l'art participatif, qui répond aux attentes des artistes en raison de son indépendance à l'égard du marché tout en exerçant une fonction Potemkine pour les gouvernements qui les financent (2) ». Du théâtre instrumental... Les artistes dont les projets sont financés par de l'argent public se voient à ce titre, désormais, soumis à une multitude d'obligations positives, d'interventions et d'animations, qui en prison, qui à l'école, en contrepartie du droit de créer. Précarisés, ils constituent une armée de réserve disponible à loisir, corvéable et largement culpabilisée. Certains y trouveront du plaisir, du sens ; ils arrivent à faire quelque chose de cette obligation insidieuse. Mais, dans cette perspective, l'œuvre est devenue, en elle-même, insuffisante, sinon accessoire. Le mot est prononcé : « œuvre ». Elle est la grande absente, l'ignorée, reléguée au vieux modernisme, au millénaire dernier.

P OUR l'essentiel, le théâtre est en retrait des tentatives disparates et collectives, militantes, intellectuelles et artistiques qui s'organisent çà et là pour disputer son hégémonie au néolibéralisme. Ses interventions dans les combats actuels sont pour le moins discrètes et rencontrent peu d'échos. Englué dans le réalisme qui légifère, balise et intimide, il ne semble que peu chercher des ressources dans la vivacité d'une réalité autrement plus profuse et créatrice. Il serait possible, pourtant, d'inclure l'art et la culture dans les résistances au monde autrement que par les pieuses envolées sur la liberté d'expression. Penser la place du théâtre, de l'art et de la culture interroge en effet sur ce qui pourrait être une vie consacrée à autre chose qu'au travail salarié – et à « *devenir milliardaire* » –, à ce qui la dépasse, aux temps qui l'organisent, qui la quadrillent, aux inégalités sociales devant le temps disponible. Jean Vilar interpellait son propre camp politique en 1966 sur « *cette énorme (et encore sourde) revendication que lancent inlassablement les travailleurs : le droit à la détente, le droit aux heures libres, le droit donc à la culture* (3) ». La question, largement abandonnée depuis, demeure. Se battre pour l'art et la culture suppose aussi une conception du monde et de la société : quels moyens seront alloués à ce temps dégagé, à sa qualité, aux nécessaires résistances à construire contre la logique prédatrice du capital qui ne saura tolérer trop longtemps, on l'a déjà vu, la désertion des sphères de la consommation et de la reproduction ; comment bouleverser la division sociale du travail, ce qu'elle entrave, etc.

Il est probable que la culture et la « création » ont été, depuis, l'instrument d'une diversion et de la neutralisation de perspectives autrement radicales. Elles participent, en effet, à ce grand mensonge social d'une société transparente, soucieuse de résoudre les souffrances, libérale d'expression. Elles contribuent à soutenir sa perfectibilité plutôt que de participer à sa transformabilité. Bon an mal an, l'art et la culture sont mobilisés au nom d'enjeux constructifs, la commande sociale est plus ou moins implicite : qu'ils viennent ainsi faire rempart à la barbarie ; qu'ils valorisent nos valeurs ; qu'ils incarnent la grandeur démocratique ; qu'ils civilisent les monstres en devenir ; qu'ils soient intégrateurs, multiculturels ; qu'ils suppléent aux familles, aux écoles ; qu'ils soient supplément d'âme ; qu'ils soient l'universalité. Bref : la République. C'est, pour l'essentiel, à partir de cette positivité, plus ou moins nuancée et affirmée, que la fonction sociale du théâtre est désormais conçue. Il se pourrait qu'il ait renoncé à être, lui-même, son exercice, son existence, un argument contre cette société – un argument pour une autre société.

(1) Cf. Vincent Dubois, *La Politique culturelle*, Belin, Paris, 1999.

(2) Claire Bishop, « In the age of the Cultural Olympiad, we're all public performers », *The Guardian*, Londres, 23 juillet 2012 ; repris dans Claire Bishop, « Nous sommes tous des artistes publics », dans Jean-Pierre Cometti et Nathalie Quintane (sous la dir. de), *L'Art et l'Argent*, Éditions Amsterdam, Paris, 2017.

(3) Jean Vilar, *Le Théâtre, service public et autres textes*, Gallimard, coll. « Pratique du théâtre », Paris, 1975.

DANS LES REVUES

□ **LE SOCIOGRAPHE.** Ressources ou entraves ? La revue de recherche-action sur le travail social s'interroge sur ce que signifie « travailler avec les familles ». (N° 65, mars, trimestriel, 12 euros. – Champ social éditions, Nîmes.)

□ **QUESTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE.** Inégalités de genre face au vieillissement en bonne santé : les années de vie supplémentaires des femmes sont principalement des années de mauvaise santé et d'incapacité. (N° 36, avril, trimestriel, gratuit. – Montrouge.)

□ **MIGRATIONS SOCIÉTÉ.** Un bilan de la « liberté de circulation en Europe », plus de soixante ans après la signature du traité de Rome : les divergences entre États membres à propos de l'élargissement de 2004 ; les migrations intrabalkaniques des années 1990-2000 ; le cas des Portugais en France, etc. (Vol. 31, n° 175, janvier-mars, trimestriel, 18 euros. – Paris.)

□ **ARCHIVES DE SCIENCES SOCIALES DES RELIGIONS.** Un numéro complet sur les liens entre le christianisme orthodoxe et l'économie dans le Sud-Est européen contemporain. Avec un article sur « L'Église orthodoxe de Grèce face à la crise économique ». (N° 185, janvier-mars, trimestriel, 23 euros. – Paris.)

□ **SOCIALTER.** Un dossier pour allier écologie et justice sociale, avec quelques propositions-phares : en finir avec les passoires thermiques, favoriser les transports actifs ou collectifs, changer de modèle agroalimentaire ou rendre la fiscalité verte plus juste. (N° 34, avril-mai, bimestriel, 6,50 euros. – Paris.)

□ **L'ÂGE DE FAIRE.** Les forêts françaises sont menacées par l'appétit des industriels du bois et par la paupérisation d'un Office national des forêts privé de moyens d'action. Quelles conséquences ? (N° 140, avril, mensuel, 2 euros. – Peipin.)

□ **L'AUTRE CÔTÉ.** Une revue soignée qui donne la parole aux acteurs d'« Un monde en voie de disparition : les paysans ». Avec également une mise en lumière de l'art populaire dans le monde rural. (N° 4, 2019, annuel, 18 euros. – Poitiers.)

□ **MAPA.** « Croissance de l'économie, épuisement du possible » : le journal portugais interroge l'absurdité productiviste. (N° 22, janvier-mars, trimestriel, 1 euro. – Setúbal, Portugal.)

□ **SPORT ET PLEIN AIR.** Le récit d'une maraude dans les montagnes du Briançonnais. Pour venir en aide aux exilés, le rassemblement hivernal interassociatif des clubs d'escalade d'Île-de-France avait lieu près du col du Montgenèvre. (N° 629, avril, mensuel, 3 euros. – Pantin.)

□ **LA SAGO.** L'organe des travailleurs espérantistes présente plusieurs activités du mouvement et s'arrête sur la gestion sociale du handicap. (N° 124, janvier-février, bimestriel, 3,50 euros. – Paris.)

□ **LUNDIMATIN PAPIER.** Ce recueil d'articles consacrés aux « gilets jaunes » par le site Lundi.am s'ouvre sur ce propos maintes fois vérifié : « Il n'est rien que le peuple de gauche redoute davantage que le contact de l'inconnu. » (N° 4, novembre 2018-mars 2019, annuel, 16 euros. – La Découverte, Paris.)

□ **L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.** Alors que, chez les europhiles de gauche, réapparaît l'idée d'« États-Unis socialistes d'Europe », la revue du Parti de gauche rappelle l'oukase de Lénine : « Les États-Unis d'Europe sont, en régime capitaliste, ou bien impossibles, ou bien réactionnaires. » (N° 4, avril, semestriel, 5 euros. – Paris.)

□ **L'AVIS EN JAUNE.** Le premier numéro de la revue des « gilets jaunes » réfractaires de Saint-Junien s'interroge sur la nature du mouvement qui lui a donné naissance et prépare la suite ; car « tout est à (re)construire ». (N° 1, avril, prix libre, contact : gj.refractairesdesaintjunien@gmail.com – Saint Junien.)

□ **CQFD.** Un dossier sur le soulèvement pacifique des Algériens contre, à la fois, la perspective d'un cinquième mandat du président Abdelaziz Bouteflika et le pouvoir dans son ensemble. (N° 175, avril, mensuel, 4 euros. – Marseille.)

□ **LES UTOPIQUES.** La revue de l'Union syndicale Solidaires consacre son dossier à l'autogestion et exhume un texte de Cornélius Castoriadis et Daniel Mothé, paru en 1974. (N° 10, printemps, quadrimestriel, 8 euros. – Éditions Syllepse, Paris.)

□ **LES ALLUMÉS DU JAZZ.** Né des Rencontres d'Avignon des 7, 8 et 9 novembre 2018, ce hors-série intitulé « Aux ronds-points des allumés du jazz » en présente les échanges, discussions et débats. (Hors-série, printemps, 5 euros. – Le Mans.)

□ **IMAGES DOCUMENTAIRES.** Comment et dans quel but utiliser des images d'archives. Comment des auteurs cherchent à réactiver le regard sur ces documents en le décalant, notamment par le montage. (N° 94-95, mars, trimestriel, 20 euros. – Paris.)

Retrouvez, sur notre site Internet,
une sélection plus étoffée de revues :

www.monde-diplomatique.fr/revues

Quartier Notre-Dame

PAR BENOÎT DUTEURTRE *

J'AI EU le bonheur, un soir, de gravir un escalier de pierre jusqu'à l'orgue de Notre-Dame où l'organiste et compositeur Thierry Escaich devait donner un concert. Nous l'avions rejoint avec quelques amis pour la répétition et nous avons passé deux heures sous cette voûte immense, seuls dans la cathédrale après l'heure de la fermeture. Thierry jouait, improvisait sur cet instrument extraordinaire conçu par le génial Aristide Cavaillé-Coll, et je contemplais les galeries surplombant la nef avec l'impression délicate de rencontrer à la fois le monde médiéval, l'histoire religieuse, l'histoire littéraire (Quasimodo devait se nicher quelque part) et l'histoire musicale, si présente dans cette église où le célèbre Louis Vierne était mort en jouant sur ce même orgue, un jour de 1937.

Vivant dans l'île de la Cité depuis trente ans, j'ai toujours eu l'impression d'habiter le « quartier de Notre-Dame » et je me suis souvent arrêté dans la cathédrale pour en savourer l'ombre, l'espace et les parfums d'encens. Les touristes nombreux n'empêchaient pas, alors, de déambuler d'une chapelle à l'autre devant un assortiment de tableaux et d'objets religieux, de cierges porteurs de foi ou de superstition. Souvent, des offices étaient en cours dans le chœur, comme si la cathédrale des badauds entourait celle des dévots, mais l'immensité du lieu rendait possible cette cohabitation entre l'église et le forum. J'admirais les rosaces du transept, puis les baroqueries du chœur, si décalées de la géométrie gothique. Un peu plus tard, sur le parvis, je jetais un œil sur la pierre indiquant le « point zéro des routes de France ».

D'une promenade à l'autre, j'ai appris à aimer Notre-Dame sous tous les angles ; et d'abord, du côté de la rue Chanoinesse, en abordant sans recul cette muraille de sculptures et de gargouilles – au contraire de la perspective spectaculaire qu'offre la grande place dégagée par Haussmann. Sur la berge de la rive gauche, le long du petit bras de Seine, la cathédrale révèle toute sa splendeur dans la végétation fleurie – et même l'hiver, au-dessus des arbres nus où croissent les corbeaux et où pépient les moineaux. Plus loin, du pont de Sully, elle se dresse comme une vigie au cœur de Paris. Et, si l'on descend la rue Beaubourg en direction de l'Hôtel de Ville, il semble alors qu'elle s'élève peu à peu, surplombée par ce toit extraordinaire – qui a brûlé le 15 avril –, et qu'elle domine

* Écrivain. A publié récemment *En marche ! Conte philosophique*, Gallimard, Paris, 2018.

le quartier tout entier, comme si les immeubles de la Cité n'étaient que de petits personnages au pied d'un vaisseau.

Aux beaux jours, je vais chercher l'ombre au square Jean-XXIII, merveilleux jardin niché sous les arches de pierre qui descendent en volutes au chevet de la cathédrale. Les feuillages y assurent en plein été une délicate fraîcheur – agrémentée par l'écoulement de la fontaine néogothique. Et quelquefois encore, dans le kiosque à musique, une fanfare suédoise ou de la marine française donne un récital, augmentant encore le plaisir qu'on éprouve ici, entre rive droite et rive gauche, à la croisée des bras de la Seine, dans cette pure beauté urbaine.

Les choses ont changé, pourtant, au fil des ans, transformant toujours davantage ce quartier en bastion de l'industrie touristique. Ce fut d'abord la reconversion accélérée des derniers magasins en boutiques de souvenirs et restaurants faussement typiques ; puis l'arrivée des voitures de transport avec chauffeur (VTC), vélos-taxis et autobus à étage proposant, en anglais, la traversée de Paris. Toujours plus nombreuses, des Asiatiques en robe de mariée venaient se faire photographier sur le pont de l'Archevêché, cultivant une vision kitsch du « romantisme » parisien – pourtant dégradé par les cadenas accrochés aux grilles du pont : curieux symbole d'amour qui a contraint la municipalité à remplacer les anciennes rambardes.

Le vrai changement, toutefois, pour les habitants du quartier comme pour beaucoup de Français, s'est produit à la suite des divers attentats, qui ont entraîné un contrôle systématique des visiteurs de Notre-Dame. L'entrée rapide et fluide par le portail a cessé pour toujours au profit d'une très longue file d'attente jusqu'au milieu du parvis, et j'ai dû renoncer aux petites haltes sur les bancs de la cathédrale. Les alertes à la bombe se sont multipliées elles aussi, à la faveur de sacs oubliés, et j'ai compris que le climat de l'époque n'était plus à la plaisanterie, que les périmètres de sécurité devaient s'étendre sans limites, et l'autorité se montrer, fusil à la main. Récemment encore, ma rue tout entière a été fermée à cause d'un colis suspect, très loin sur le parvis. Et, comme je tentais de négocier pour accéder à mon immeuble, juste derrière la barrière, une jeune policière m'a répondu sans aménité : « Si ça ne vous plaît pas, vous n'avez qu'à changer de quartier. » Mais ces mesures valent aussi pour les visites de personnes importantes, comme



NICOLAS DE STAËL. – « La Cathédrale », 1954

les époux Obama, de passage avec leurs enfants, si bien qu'il avait fallu, là encore, attendre qu'ils fussent partis pour accéder à mon immeuble.

En 2017, M. François Hollande et M^{me} Anne Hidalgo présentaient un projet de rénovation de l'île de la Cité. Il vise à transformer le quartier en grande base touristique et commerciale à la faveur des départs du Palais de justice, de la préfecture de police et des activités hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Il est envisagé, par exemple, de recouvrir d'une cloche en verre le ravissant marché aux fleurs pour y développer des animations. Au même moment, la marchande de la rue d'Arcole a fermé sa vieille boutique pleine de journaux et d'images pieuses, ultime témoignage du temps où ce quartier était un lieu de pèlerinage plutôt qu'une étape entre la tour Eiffel et Disneyland Paris. Son fonds de commerce a été racheté par Häagen-Dazs. Dernièrement encore, la préfecture a fermé plusieurs grilles du square Jean-XXIII : il s'agissait de lutter contre les détresseurs de touristes qui utilisent ce passage pour s'enfuir. Du coup, les habitants ont été punis et j'ai traversé moins souvent ce jardin, où la mairie, d'ailleurs, a cessé d'entretenir la fontaine, presque toujours à sec.

DÉBUT AVRIL, j'ai observé la flèche entourée d'immenses échafaudages et songé, un peu triste, que je ne la reverrais plus avant longtemps... mais que, sans doute, les experts et les ordinateurs avaient fait le bon choix, eux aussi, en sécurisant le fragile monument planté là depuis cent cinquante ans. Enfin, lundi 15, vers sept heures du soir, débouchant de l'étroite rue de Bièvre avec quelques commissions, je suis arrivé quai de la Tournelle et j'ai aperçu des centaines de touristes brandissant leurs portables pour faire des photos sur le pont de

l'Archevêché. Je me suis étonné de cette multitude, quand bien même il s'agit d'un des points de vue les plus célèbres du monde. Soudain, tournant la tête, j'ai découvert ces grandes flammes qui s'élevaient des échafaudages. L'incendie commençait à se propager, attisé par le vent, et j'ai ressenti une angoisse terrible qui ne tenait pas au danger, mais à la violence de ce déchaînement du feu sur le monument radieux dans le ciel bleu du soir. Affolé, je me suis demandé comment les pompiers pourraient accéder là-haut, puis j'ai accéléré le pas en songeant par expérience : « Il faut vite rentrer, ils vont boucler le quartier. » De fait, la police a débarqué une heure plus tard dans mon immeuble – pourtant fort éloigné de l'édifice – et a tambouriné pour nous prier de

rejoindre un gymnase et l'inévitable cellule d'assistance psychologique ! J'ai préféré faire le mort et passer cette nuit dans la clandestinité, tandis que les pompiers maîtrisaient peu à peu le sinistre et que l'immense colonne de fumée s'estompait. Mais je suis resté en état de choc, saisi par le cataclysme qui frappait si près de moi le cœur de Paris.

Les jours suivants, tandis que le drame tournait en boucle dans les médias, l'île de la Cité s'est transformée en camp retranché, accessible seulement avec une pièce d'identité. Les stations de métro ont fermé et les moindres déplacements sont devenus extraordinairement difficiles. L'étendue du périmètre de sécurité, dépassant de très loin les abords de Notre-Dame, a entraîné sur les deux rives des embouteillages monstres, comme si l'autorité entendait prendre des dispositions à la mesure de l'événement. Quand la maire de Paris et le ministre de l'intérieur ont effectué une visite du site, mes voisins se sont vu prier de patienter hors de l'île avant de rentrer chez eux. J'ai pensé, alors, que nous vivions dans un monde étrange où l'obsession sécuritaire n'empêche pas une charpente vieille de huit siècles de partir en fumée, et où les touristes n'ont jamais été aussi nombreux à se masser sur les quais pour photographier la cathédrale calcinée dont la simple vision me retourne le cœur.

Je me reconforte en songeant que cet incendie épouvantable semble avoir épargné le grand orgue, que j'espère entendre à nouveau. Puis je retourne vers Notre-Dame par la petite rue Massillon, où la muraille moyenâgeuse se dresse toujours avec ses gargouilles, comme si rien n'avait changé. Une consolation encore : durant ces jours où l'île était interdite, sauf aux résidents, deux ou trois cafés à touristes ont ouvert leur terrasse pour les voisins et ranimé une place de village à deux pas de la cathédrale blessée.

SOMMAIRE

PAGE 2 :
 Courrier des lecteurs. – Les amis de nos « Amis » (S. H.).

PAGE 3 :
 L'ère de l'État-entreprise, par **PIERRE MUSSO**.

PAGES 4 ET 5 :
 La CGT à l'heure des « gilets jaunes », par **JEAN-MICHEL DUMAY**.

PAGES 6 ET 7 :
 Comment miner la capacité de résistance des salariés, par **HÉLÈNE YVONNE MEYNAUD**. – Au nom de l'équité, davantage d'inégalités, par **CHRISTIANE MARTY**.

PAGE 8 :
 Électricité, le prix de la concurrence, par **AURÉLIEN BERNIER**.

PAGE 9 :
 Ukrainisation à marche forcée, par **NIKITA TARANKO ACOSTA**.

PAGE 10 :
 En Algérie, les stades contre le pouvoir, par **MICKAËL CORREIA**.

PAGE 11 :
 Obstination démocratique au Soudan, par **GIOVANNA LELLI**.

PAGE 12 :
 Pékin fait de l'œil aux citoyens taïwanais, par **ALICE HÉRAIT**.

PAGE 13 :
 L'indomptable Julian Assange, suite de l'article de **JUAN BRANCO**.

PAGES 14 ET 15 :
 Marée féministe au Chili, par **FRANCK GAUDICHAUD**.

PAGES 16 ET 17 :
 Un cadeau des démocrates à Donald Trump, par **AARON MATÉ**. – Tchernobyl médiatique, suite de l'article de **SERGE HALIMI** et **PIERRE RIMBERT**.

PAGES 18 ET 19 :
 Galileo, vingt ans de cafouillages pour le concurrent du GPS, par **CHARLES PERRAGIN** et **GUILLAUME RENOUD**. – Quelle souveraineté militaire ? (C. P. et G. R.).

PAGES 20 ET 21 :
 Un empire européen en voie d'éclatement, suite de l'article de **WOLFGANG STREECK**.

PAGE 22 :
 Une autre histoire du mercantilisme, par **ALAIN BIHR**.

PAGE 23 :
 La « patiente informée », une bonne affaire, par **SOPHIE EUSTACHE**.

PAGES 24 À 26 :
 LES LIVRES DU MOIS : « De l'Angleterre et des Anglais », de Graham Swift, par **HUBERT ARTUS**. – « Malacqua », de Nicola Pugliese, par **BERNARD DAGUERRE**. – Aimé Césaire, l'irréductible, par **ANTONY BURLAUD**. – André Bazin et l'exercice de la critique, par **DAVID FAROULT**. – Rouge vif, par **FRANÇOIS ALBERA**. – La couleur de l'argent, par **EVELYNE PIEILLER**. – Sur la route avec Gloria Steinem, par **MONA CHOLLET**. – Dans les revues.

PAGE 27 :
 Misères du théâtre politique, par **OLIVIER NEVEUX**.